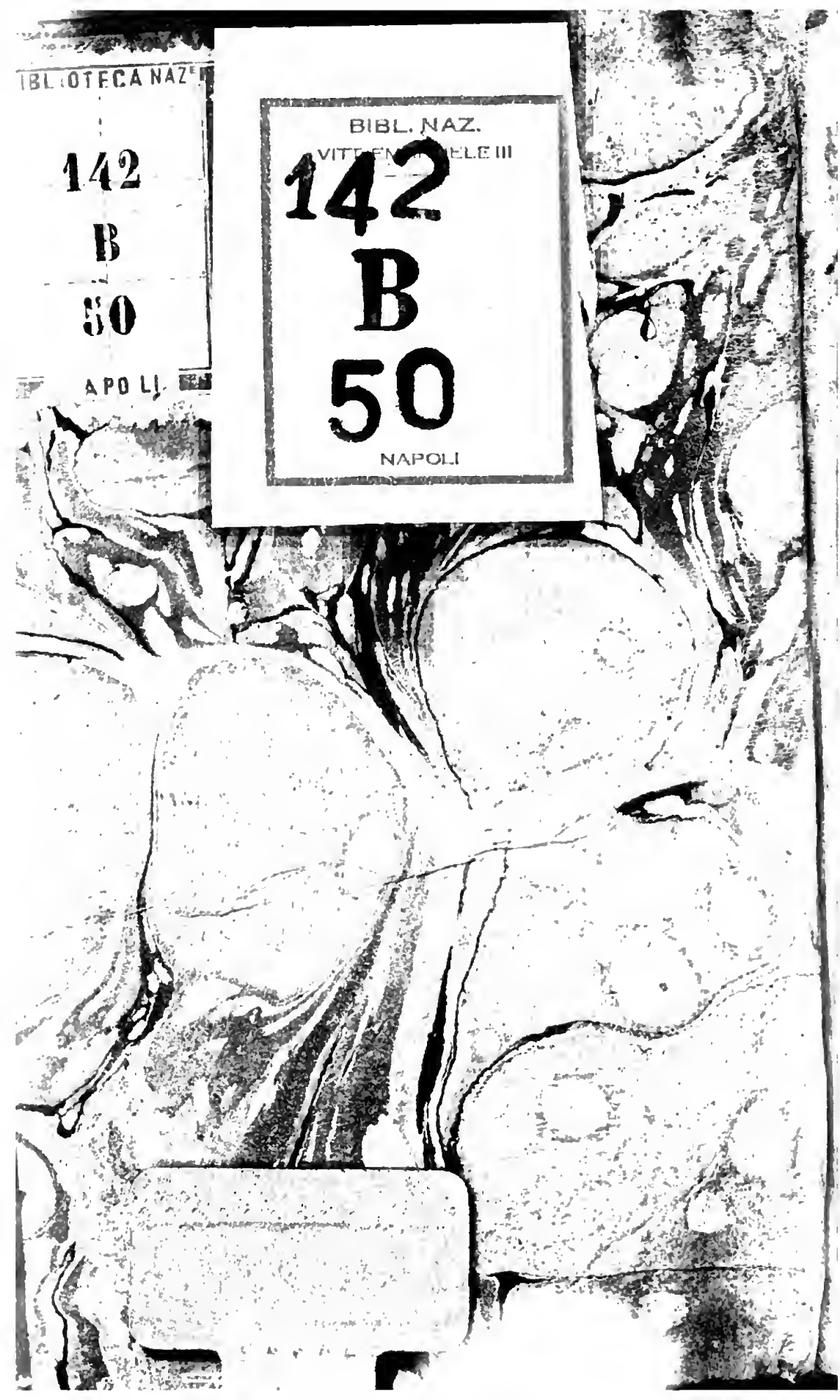
IBLIOTECA NAZ
142
B
50
APOLI
BIBL. NAZ.
VITT EM ELE III
142
B
50
NAPOLI

INTEGRA MAS

MEMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DE

FRANCE.

Par m.r Dreux du Radier (1.re édition)

Copia judicium ſæpe morata meum eſt. OVID.
....Nec in cunctis ſervat fortuna tenorem. MANIL.
Utile quid ſit,
Proſpiciunt aliquando. JUVEN. Sat. 6.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. LXV.

LETTRE

*De Monsieur le C. de N***, Lieutenant Général des Armées du Roi, à l'Auteur, sur ses Mémoires historiques, critiques & Anecdotes des Reines, &c.*

J'Ai lu votre manuscrit, & je pense, Monsieur, que vous pouvez vous flatter d'avoir joint l'intérêt du sujet au mérite de la nouveauté. Il est vrai que *Mezeray* a effleuré l'Histoire de nos Reines, mais c'est avec si peu de soin, qu'on sent bien qu'il n'a regardé cette partie que comme un accessoire qui lui étoit presque indifférent. Nous avons aussi les Vies de quelques Reines de France de la premiere race dans les Légendes, & celles de quelques autres de la troisieme race par des Auteurs particuliers. Mais ces sources peu connues ne sont pas sans défauts; & le plus général c'est le ton d'éloge qu'on y a pris. Ce sont presque toujours des tableaux sans ombres; la draperie enveloppe tellement la figure, qu'elle disparoît. Les Légendaires ne présentent que des *Saintes*; Hilarion de Coste & Brantôme même, que des *Héroïnes*. Les Recueils informes de

l'Avocat *Sauval*, méritent à peine l'attention des honnêtes gens. Ce ſont des anecdotes ſouvent fauſſes, toujours raſſemblées ſans jugement, ſans critique, & ſans choix. L'Auteur *des Galanteries des Rois de France* avoit le deſſein d'amuſer; mais il a renoncé à celui d'inſtruire. Ce ne ſont qu'erreurs palpables, que menſonges groſſiers dans ſa premiere Partie; & la ſeconde n'eſt que la copie des rêves & des anachroniſmes que Varillas a décorés du titre d'Hiſtoires. Un Savant Proteſtant laiſſant à part l'Hiſtoire DES REINES, avoit entrepris celles de toutes les Favorites de nos Rois. Il en parle comme d'un projet exécuté. Cependant nous n'en avons que le titre. Ainſi c'eſt à vous que le Public aura l'obligation d'un Ouvrage complet, qui manquoit à l'Hiſtoire de France, & qui n'en fait pas la partie la moins intéreſſante. Si tous les Lecteurs aimoient autant la vérité que moi, ils vous ſauroient bon gré de votre critique, de votre patience dans les diſcuſſions, de vos recherches, de vos découvertes. Mais je crains qu'on ne vous reproche vos ci-

tations, vos remarques, ces lambeaux de Poëſies Latines & Françoiſes que vous allez déterrer dans notre ancienne littérature, & qui donnent à votre Ouvrage preſque la forme que Bayle a donnée à ſon Dictionnaire. Le reproche, direz vous, ſeroit honnête, & le génie de Bayle eſt fait pour ſervir de modele. Mais il publioit quatre volumes *in-folio*, & vous ne donnez que quatre *in-douze*. Préparez vos réponſes ; ce ſont vos affaires. Je ſouhaite au reſte que vos Mémoires faſſent ſur l'eſprit du Public l'impreſſion qu'ils ont faite ſur le mien. Heureuſement pour vous, le goût des Romans eſt paſſé. On a même banni celui de ces nouvelles hiſtoriques, où la lumiere de quelques vérités faiſoit briller une foule de menſonges. Vous nous donnez vos Mémoires dans un temps où tout annonce la renaiſſance du goût de la vérité diſcutée & munie de ſes guarants. Cela me fait eſpérer quelque ſuccès pour vous. Ne doutez pas que je ne m'y intéreſſe, étant parfaitement,

MONSIEUR,

Votre, &c.

Ce 18 Janvier 1763.

REPONSE
DE L'AUTEUR.

MONSIEUR,

Je penſois à clouer une Préface à mes Mémoires, pour ſatisfaire à l'uſage, lorſque j'ai reçu votre Lettre; elle m'en épargnera la peine. Tout ce que je déſirerois, ſeroit qu'il me fût permis de faire connoître au Public l'Auteur de cette Lettre. Au moins ſe perſuadera-t-on que vous m'honorez de votre amitié; nouveau motif pour me faire ſouhaiter qu'on connût ce reſpectable ami. Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & obéiſſant ſerviteur.

A S.... ce 18 Fév. 1763.

ANEC-

ANECDOTES
DES
REINES ET REGENTES
DE FRANCE.

PREMIERE RACE.

LES noms des Femmes de nos trois premiers Rois, Pharamond, Clodion, & Mérouée, étant entierement ignorés, nous paſſons à Bazine, femme de Childéric. (*a*)

(*a*) Quelques Auteurs fabuleux, & ſur leſquels il n'y a aucun fondement à faire, donnent deux femmes à *Pharamond*; l'une qu'ils appellent *Ymbergide*, fille de *Boſogaſt*, l'un des quatre prétendus Sages auxquels ils attribuent la Loi *Salique*; & l'autre nommée *Argotte*, fille d'un Roi des Cimbres. De cette dernière, diſent-ils' il eut *Clodion le Chevelu*, qui lui ſuccéda, *Francion*, *Claudius*, *Marcomir*, *Richemer*, *Dagobert*, *Walter* ou *Valather*, *Ydonia*, femme de *Voſquens*, Duc de Brabant & de Lautreck, *Gandaulphe*, *Herohaus*, *Hydigiiſuer*; tous Princes auſſi peu connus que leur mere.

Les mêmes Auteurs donnent à *Clodion* pour femme une *Baſine*, fille de Guelphe, ou Widelphe, Roi des Thuringiens ou Lorrains, dont il eut, ſelon eux, *Ranchaire* ou *Rancaire*, *Alberon*, *Friſon* & *Regnault*. De ces Princes, dit on, viennent les Souverains du Haynaut, des Ardennes, du Brabant & de Namur Suivant quelques Auteurs, Mérouée étoit fils de Clodion.

BAZINE.

BAZINE, d'abord femme de Bazin, Roi de Thuringe, puis de Childéric, Roi de France, nous donne l'idée d'une Princeſſe d'un génie & d'un courage élevés, malgré les ténèbres qui couvrent ſa vie & ſes actions. Childéric devenu odieux à ſes ſujets, peut-être moins par l'amour exceſſif des plaiſirs auxquels il ſe livra, que par la politique adroite des Romains, fut obligé de ſe retirer en Thuringe; il y trouva un aſile chez Bazin, Roi de cette Province, & ſut ſe faire aimer de la Reine, qui avoit pris ſur ſon mari aſſez d'aſcendant pour ne pas le redouter : au moins la conduite qu'elle tint, prouve-t-elle qu'elle ne l'eſtimoit guères. En effet Childéric ayant trouvé dans la fidélité de *Vidomare*, (*b*) un de ſes confidens, un moyen pour rentrer dans ſes Etats, il n'y fut pas long-tems ſans être rejoint par la Princeſſe. Il paroît que ce n'étoit pas un départ médité, puiſque Childéric fut ſurpris qu'elle eût quitté la Thuringe pour le rejoindre, & lui demanda au premier abord, quelle raiſon elle avoit eue de faire une pareille démarche. (*c*) *Je n'en ai point eu*

(*b*) Ou *Guyemant*.

(*c*) Qui cùm ſollicité interrogaret, quâ de causâ ad eum de tantâ regione veniſſet, reſpondiſſe fertur : *Nosti*, inquit, *utilitatem tuam, quòd ſis valdè ſtrenuus; ideòque veni ut habitem tecum; nam noveris, ſi in tranſmarinis partibus aliquem cognoviſſem utiliorem te, expetiviſſem utique cohabitationem ejus*, Greg. Turon. lib. 2. n. 12.

d'autres, lui répondit-elle galamment, *que l'eſtime que je fais de votre valeur, & que l'inclination que m'ont inſpiré votre mérite & vos charmes. Si j'euſſe cru trouver un Prince plus aimable que vous au bout de l'univers, j'euſſe été l'y chercher.* Après cette réponſe, il étoit difficile qu'un Prince, que ni la religion, ni d'autres raiſons ne retenoient, renvoyât Bazine. Il ne paroît pas que ſon mari en fût fort inquiet. Childéric prit avec elle des arrangemens, & l'épouſa; elle le rendit père de Clovis, le premier Roi Chrétien qu'ait eu la France. Aimoin (*d*) & Fredegaire nous repréſentent cette Princeſſe à peu près ſous les couleurs que nos anciens Romanciers donnent à leur fameuſe Méluſine; il ne tient pas à eux qu'on ne croye Bazine ſorciere ou magicienne. La nuit de ſes noces, diſent-ils, (*e*) elle pria ſon nouvel époux de paſſer la premiè-re nuit dans une entière continence, de ſe lever, d'aller à la porte de ſon Palais, & de lui dire ce qu'il y auroit vu. Childéric regardant cet avis comme quelque choſe de très-reſpectable, parce qu'il lui paroiſſoit myſtérieux, s'y conforma, ſortit, & ne fut pas ſi-tôt dehors, qu'il vit d'énormes animaux ſe promener dans la cour; c'étoient des *Léopards*, des *Licornes*, & des *Lions*. Etonné du ſpectacle, il vint auſſitôt en rendre compte à ſon épouſe. Elle lui

(*d*) Aimoin, liv. 1. ch. 8. Fredegaire, ch. xj. Gregoire de Tours garde le ſilence ſur cette avanture.

(*e*) Tout cela a été employé par J. Deſmarets, dans ſon Poëme de Clovis, & s'y trouve litteralement rendu. *Clovis liv. 5. pag. 66.*

dit du ton d'oracle qu'elle avoit pris, de ne point s'effrayer, & de retourner encore une seconde, & même une troisiéme fois. Il retourna, & vit la seconde fois des *Loups* & des *Ours*, & la troisiéme des *Chiens*, & d'autres petits animaux qui s'entredéchiroient. Il étoit bien naturel que *Childéric* demandât à la Reine l'explication de ces visions prodigieuses; car quelle apparence qu'une Princesse aussi raisonnable que Bazine ne l'eût fait sortir trois fois que pour l'épouvanter! *Vous serez instruit*, lui dit-elle, *mais pour cela il faut passer le reste de la nuit sagement; & au point du jour vous saurez ce que vous voulez apprendre.* Childéric promit ce que sa femme exigeoit, & tint parole; la Reine la lui tint aussi: ce fut en ces termes qu'elle lui développa l'énigme. *Cher époux*, lui dit Bazine, *n'ayez point d'inquiétude, & écoutez attentivement ce que je vais vous dire. Les prodiges que vous avez vus sont une image de l'avenir*; ils représentent *les mœurs & le caractère de toute notre postérité. Les Lions & les Licornes désignent le fils qui naîtra de nous.* (*f*) *Les Loups & les Ours sont ses enfans, Princes vigoureux & avides de proie; & les Chiens, animaux aveuglément livrés à leurs passions, désignent les derniers Rois de votre Race. Ces petits animaux que vous avez vus avec les Chiens, c'est le peuple, indocile au joug de ses maîtres, soulevé contre ses Rois, livré aux passions des Grands, & malheureuse victime des uns & des autres.* On ne pouvoit pas mieux caractériser les Rois de cette

(*f*) Clovis le Grand, ou I.

première Race, & ſi la viſion n'eſt qu'un conte, elle eſt aſſez bien imaginée : au reſte, en l'attribuant à Bazine, c'eſt nous donner de la Princeſſe une certaine idée de talens & de mérite. On ne lui eût point fait cet honneur, ſi en effet elle n'eût pas eu quelque choſe de ſupérieur à ſon ſexe ; & qu'on traite tant qu'on voudra ces anecdotes de contes chimériques, dont nos premiers Hiſtoriens s'amuſoient, & aimoient à amuſer leurs lecteurs, il en réſulte toujours une vérité ; c'eſt que le héros ou l'héroine de ces avantures avoit dans l'imagination des peuples une réputation d'eſprit ou de valeur que les autres hommes n'ont pas ordinairement. Le changement de mœurs de Childéric, qui dévint tout d'un coup un Prince actif, vigilant, appliqué, fut peut-être autant l'ouvrage de ſa femme, que celui de l'expérience. On ignore le tems de la mort de Bazine, par la négligence de nos Annaliſtes qui n'ont pas daigné en dire un mot. (g)

(g) Outre Clovis, dont elle fut la mère, on croit qu'elle eut encore de Childéric trois filles ; *Alboflede*, ou *Blanchefleur*, morte vers l'an 496, après avoir été baptiſée ; *Lantilde*, femme de Théodoric, Roi des Oſtrogots, ſuivant l'Abbé de Camps ; & *Audeflede*, qui, ſuivant journandez & Procope, épouſa ce même Prince, dont elle eut la célèbre *Amalaſunthe*, mère d'Atalaric, & l'héroïne de ſon ſiècle, j'obſerverai en paſſant, que l'opinion de l'Abbé de Camps n'eſt pas ſans fondement, & qu'*Alboflede*, *Andeflede*, ou *Amdeflede*, étant des mots qui n'ont que la même ſignification, c'eſt-à-dire, *Blanchefleur*, & preſque le même ſon, il ſe pourroit bien faire que ces trois Princeſſes n'en ſoient que deux, & que *Nantilde* ſoit effectivement la femme de *Théodoric*, Roi des Viſigoths. La manière de rendre les noms ſuivant le génie, de la langue ou dans la langue même où l'on écrit, eu égard ſeulement à la ſignification du mot, a

CLOTILDE.

CLOTILDE, Chrotilde, ou Rotilde, femme de Clovis I. dit le Grand, fils de Childéric & de Bazine, étoit petite fille de *Gondioche*, Roi des Bourguignons, & fille de Chilpéric, ſon ſucceſſeur. Ce Prince avoit partagé les Etats de ſon père avec ſes trois frères, *Gondebauld*, *Gondeſile*, & *Gondemar*. Les quatre Rois de Bourgogne ne furent pas long-tems ſans penſer à ſe détruire. Les cadets *Chilpéric* & *Gondemar* ſe liguèrent contre *Gondebauld* & *Gondeſile* leurs aînés. Ils réuſſirent d'abord; mais Gondebauld reparut avec de nouvelles forces, attaqua les vainqueurs, & les enferma dans Vienne. Gondemar y fut brûlé dans une tour, les armes à la main. Chilpéric, pére de Clotilde, pris avec toute ſa famille, dévint avec elle la victime du furieux Gondebauld. Lui & deux Princes ſes fils furent inhumainement maſſacrés, & ſa femme fut précipitée dans le Rhône avec une pierre au col. La cruauté de Gondebauld aſſouvie par ces meurtres, pardonna à l'extrême jeuneſſe & au ſexe de Clotilde & de *Sedeleube* ſa ſœur aînée. Cette dernière fut enfermée dans un monaſtère où elle mourut peu de tems après. Clotilde élevée à la Cour de Bourgogne, & ſous les yeux de Gondebauld ſon oncle, fut, par un effet ſingulier des ſoins de la Providence,

quelquefois doublé & triplé les individus. On ſait que la ſeule *Undecimilla*, Vierge & Martyre, a produit les *onze mille Vierges*.

inſtruite dans la Religion Catholique, de laquelle aucun des Princes de ſa maiſon, aucun Souverain même de l'Europe ne faiſoit alors profeſſion, ceux qui avoient renoncé à la religion païenne s'étant malheureuſement livrés à l'Arianiſme. Elle n'avoit encore que 14 ou 15 ans, lorſque Clovis penſa à l'épouſer. La Princeſſe étoit belle, ſpirituelle & vertueuſe. Il eſt très-croyable que la réputation de ſon mérite & de ſes talens avoit pénétré juſqu'à la Cour de Clovis, qui avoit eu des intérêts d'Etat à démêler avec Gondebauld; mais il y a encore plus d'apparence que des vues de politique, & le deſſein de réunir, s'il étoit poſſible, le Royaume de Bourgogne à celui dont jouiſſoit Clovis, le déterminerent à prendre pour femme la Princeſſe de Bourgogne. Adroite & entreprenante, toute livrée qu'elle parût être aux pratiques de piété & à la dévotion, Clotilde n'étoit ni moins ambitieuſe, ni moins vindicative. Gondebauld avoit tout lieu de craindre les ſuites d'un pareil caractère. Il connoiſſoit auſſi celui de Clovis qui s'étoit déja diſtingué par ſa valeur, & par des entrepriſes qui annonçoient un conquérant à l'Occident; ainſi Clovis ne devoit pas beaucoup compter ſur le conſentement de Gondebauld pour l'alliance qu'il méditoit. Il s'adreſſa donc directement à la Princeſſe; & profitant de l'abſence du Roi de Bourgogne, qui étoit allé au camp d'une armée qu'il avoit dans les Alpes, il la fit viſiter avec des préſens par un des Seigneurs de ſa Cour. Clotilde, quoique fort jeune, & ſans-doute éclai-

rée de près, conduisit l'importante négociation de son mariage avec toute la prudence & le secret possibles. Il y avoit plusieurs obstacles à vaincre, la religion de Clovis encore idolâtre, les décences du sexe & du rang, & la politique intéressée de Gondebauld. Mais Clotilde les surmonta tous. Elle exigea des promesses de conversion de la part de l'Envoyé de Clovis. Ce Prince n'étoit pas assez scrupuleux pour ne pas promettre tout ce que voulut Clotilde; il savoit qu'il n'en seroit pas moins le maître de faire ce qu'il lui plairoit. D'ailleurs Clovis n'avoit guères d'autre religion que celle des Conquerans. De son côté la Princesse se flatta de la gloire qu'il y auroit à tirer de l'erreur un jeune Prince dont la réputation étoit dèja faite, qui lui présentoit la première couronne de l'Occident, & pour lequel son cœur se déclaroit. La piété d'une femme dévient ingénieuse dans ces occasions. Il y avoit tant de mérite devant Dieu à opérer la conversion d'un Prince aimable, dèja couvert de gloire, & dont l'exemple ne pouvoit manquer de produire les effets les plus avantageux pour l'Eglise! Elle leva le second obstacle en se mettant au-dessus du préjugé & des formalités, & en donnant sa foi à Clovis, sans en rien communiquer à personne. Nos anciens Historiens (*b*) ne sauroient laisser passer une pareille occasion sans ajouter à leurs récits quelques circonstances qui y jettent le

(*b*) Fredegaire, chap. 18 & 19. Roricon, liv. 2. L'Auteur des gestes des François, chap. 11 & 12. Aymoin, liv. 1. chap. 13.

merveilleux, qui étoit à la mode de leur temps. Ils déguiſent l'Ambaſſadeur de Clovis en mendiant. Un Aurélien, (*i*) favori de ce Prince, (qui étoit ſuivant eux cet Ambaſſadeur,) alla, diſent-ils, ſecretement à la Cour de Gondebauld, couvert de haillons, une beface ſur le bras, & un panier à la main: il ſe mêla dans la foule des pauvres auxquels Clotilde faiſoit ordinairement ſes aumônes; & recevant à ſon tour celle de la Princeſſe, lui baiſa la main. Ce procédé extraordinaire le fit remarquer; on voulut s'informer qui il pouvoit être; on le fit chercher; on le fit venir au Palais. Aurélien introduit par ce moyen, expliqua ſa commiſſion. Ils ajoutent que cet Aurélien enleva Clotilde plutôt en brigand, qui ne reſpecte aucunes loix; qu'en Ambaſſadeur d'un grand Roi, & brûla ſur ſa route quelques villages par ordre de Clotilde; qu'à l'aſpect de la flamme & des ravages de l'incendie, cette pieuſe Princeſſe ne put s'empêcher de s'écrier: (*k*) *Graces vous ſoient rendues, ô mon Dieu! je vois déja les commencemens de la vengeance que vous prenez de la mort de mes malheureux parens.* Le ſilence de Gregoire de Tours, la répétition de ce traveſtiſſement de grand Seigneur en mendiant qui ſe trouve dans les Au-

(*i*) On en a fait le chef de la très illuſtre & très-ancienne Maiſon de Montmorency. Cet Aurélien, qu'on nomme auſſi Aurelle, fut, dit-on, le premier Seigneur Franc qui ſe fit baptiſer avec Clovis; d'où le cri des Montmorency, *au premier Baron Chrétien.*

(*k*) Gratias tibi, inquit, ſumme Deus, refero, quod initium vindictæ paternæ necis video.

teurs de ce temps (*l*), & le défaut de motif & de vraiſemblance, ſuffiſent pour faire rejetter ces petits contes, malgré le nombre des Auteurs où ils ſe trouvent; imaginés par l'un d'eux, ils ont été copiés par tous les autres; & tel de nos modernes (*m*) a cru ſe diſtinguer en ajoutant encore quelque ornement à ce fond romaneſque. Le ſuccès de la première négociation auprès de Clotilde, détermina Clovis à envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à Gondebauld, pour lui demander la Princeſſe ſa niéce en mariage. Apparemment Clovis ne craignoit des difficultés qu'auprès de la niéce. L'oncle en effet n'oſa la lui refuſer, de peur de s'attirer par ce refus la colère de Clovis, qui ne cherchoit peut-être qu'un prétexte d'armer contre lui. Le Bourguignon ſe piquoit de politique; & quelque peu diſpoſé qu'il fût naturellement à cette alliance, il parut s'y prêter avec joie, & chercha par ſa conduite & les dehors les plus flatteurs, de s'en faire un mérite auprès de

(*l*) Dans l'Hiſtoire de Witikind, lorſqu'il vint à la Cour de Charlemagne, &c.

(*m*) Celui qui s'eſt diſtingué le plus en cette occaſion, eſt le fameux Jéſuite *Cauſſin* dans ſa *Cour Sainte*, Tome II. dans l'art. de Clotilde, ſection 2. p. 453. & ſuiv juſqu'à la page 463. On s'imagine lire les Contes de Madame Daunoy en liſant le Pere Cauſſin, ſur tout dans cette ſection. La converſation de Clotilde & d'Aurélien, que le Jeſuite rapporte, comme s'il eût été derrière la tapiſſerie, a quelque choſe de riſible & d'amuſant: j'y trouve pourtant une réflexion d'aſſez bon ſens. Après les offres flatteuſes du premier Trône de l'Occident, le P. Cauſſin dit: *Il n'y a femme ſi ſainte qui ne ſoit capable d'avoir bien de la complaiſance ſur les louanges qu'on lui donne, & qui n'ouvre volontiers les yeux à la grandeur.* Cour Sainte, pag. 461.

Clovis. Il combla sa niéce de caresses & de présens, n'épargna rien pour effacer dans son cœur les traces des cruautés qu'il avoit exercées sur sa famille, & l'envoya à Clovis avec un équipage convenable au rang qui lui étoit destiné. Le Roi alla recevoir la Princesse à Soissons, où il l'épousa en 492 (*n*). Les Légendaires, le judicieux Baillet lui-même, ne manquent pas d'observer que la Reine somma d'abord Clovis de sa parole à l'égard de sa conversion; mais ce Prince qui n'avoit que des vues toutes humaines, ne crut pas qu'il fût obligé de satisfaire son épouse sur ce point. Il tenoit encore au Paganisme par habitude; & dans l'ordre de la politique, la démarche qu'on exigeoit de lui étoit importante par les suites qu'elle pouvoit avoir. Si la plus grande partie des Gaulois étoit Chrétienne, presque tous les *Francs* étoient Païens. Le caractère de Clovis étoit dur & farouche; & quoi qu'on puisse dire du pouvoir que s'acquit Clotilde sur son esprit, il n'avoit guères d'autres règles de sa conduite que ses intérêts & ses volontés. Ce Prince croyoit accorder beaucoup à la Princesse en souffrant ses exhortations; cependant il porta la complaisance jusqu'à permettre que l'on baptisât le premier fils qui nâquit de leur mariage; il s'appelloit *Ingomer;* malheureusement il mourut incontinent après son baptême. Les préjugés du Roi se réveillèrent à cet accident. *J'ai cédé,* lui dit-il, *à vos empressemens, & voila l'effet de ma complaisance; s'il eût été sous la protection de*

(*n*) Ou 493, suivant d'autres.

mes Dieux, il eût vécu; il lui en a couté la vie pour avoir été baptiſé au nom du vôtre. Il étoit difficile de répondre à un Prince qui ne voyoit les choſes qu'en Païen aveuglé par ſes principes. Clotilde pleura & pria. La naiſſance d'un ſecond fils donna encore lieu à ſon zèle; elle le fit encore baptiſer. Mais l'enfant, nommé *Clodomir*, tomba peu de temps après dans une dangereuſe maladie. Clovis s'emporta avec plus de véhémence contre la Reine: *Sans doute*, lui dit-il, *il aura le même ſort que le premier; étant baptiſé au nom de votre Chriſt, il mourra comme ſon frère.* Mais les prières & la foi de Clotilde obtinrent de Dieu la ſanté de ſon fils, & Clovis s'appaiſa. Il paroiſſoit encore bien éloigné de ſa converſion, lorſqu'elle arriva. Il étoit en guerre contre les Suéves & les Bavarrois. Les deux armées en étoient venues aux mains à Tolbiac, que les uns croyent avec beaucoup de vraiſemblance être Zulpich, à 15 ou 16 lieues de Cologne, & d'autres Strasbourg. Clovis voyoit l'inſtant de ſa défaite preſqu'inévitable; ſes troupes en déſordre plioient; il ne pouvoit arrêter les fuyards; lui-meme couroit riſque de tomber entre les mains de ſes ennemis. Déſeſpéré, ſans reſſource, il ſe reſſouvint du Dieu de Clotilde; il l'invoqua, & lui voua ſa converſion, s'il étoit victorieux. La face du combat changea à l'inſtant; les troupes de Clovis ſe rallièrent; celles des Allemands s'affoiblirent; la victoire ſe déclara pour le Roi. Il en inſtruiſit auſſi-tot Clotilde, & lui fit ſavoir qu'il la devoit au vœu qu'il avoit fait d'embraſſer le Chri-

ſtianiſme. La joie de la Reine fut à ſon comble ; elle ſignala ſa reconnoiſſance par tout ce que ſon zèle & ſa piété purent lui inſpirer de plus touchans témoignages ; & étant allée trouver Clovis, elle fit venir Rhemi, Evêque de Rheims, le Prélat le plus ſavant de ce ſiècle, pour inſtruire ſon époux. Il fut baptiſé, & la France à ſon exemple dévint preſque toute Chrétienne. On vit depuis le baptême de Clovis ce qui s'étoit vu après celui de Conſtantin; la Religion Chrétienne protégée, beaucoup de vertus, beaucoup de ſavoir dans les Prélats. Mais la conduite de Clovis, toujours dirigée par les mêmes principes, en faiſant briller en lui le conquérant, le politique, laiſſe à peine entrevoir le Chrétien. Si Clotilde eut à ſe féliciter d'avoir obtenu ſa converſion & ſon baptême, on ne voit pas qu'elle ait pu ſe flatter d'avoir changé le penchant dur & féroce qui le portoit à répandre le ſang de quiconque paroiſſoit s'oppoſer à ſes projets ambitieux : ſi elle avoit eu aſſez de crédit pour inſpirer des ſentimens plus juſtes & moins cruels à Clovis, elle ne ſeroit pas excuſable de ne l'avoir pas fait. La foi de Clovis fut celle d'un Chrétien ; mais ſes mœurs n'annoncent qu'un païen livré aux plus violentes paſſions que puiſſe inſpirer une ambition inſatiable. On peut auſſi reprocher à Clotilde un caractère vindicatif, qui s'accorde mal aux idées de ſainteté que nous en avons. Ceux mêmes de nos Hiſtoriens qui lui donnent les plus grands éloges, ne diſſimulent point ce défaut en elle. Aprés le baptême de Clovis, elle travailla elle-même à fal-

re périr ſon oncle Gondebauld. Le Roi dans la guerre qu'il pouvoit entreprendre, enviſageoit bien plus ſon agrandiſſement que la ſatisfaction de Clotilde. La politique du Bourguignon, & celle d'Arédius ſon Miniſtre, le tirèrent de ce mauvais pas. Si j'impute à la Reine d'avoir animé Clovis contre Gondebauld, je ſuis en cela le ſentiment de l'Auteur des *Geſtes François*, qui aſſure que Clovis, déterminé par ſon épouſe, entra en armes en Bourgogne, & y fit le dégât (*o*). La haine de cette Princeſſe ſurvécut à ſon oncle, & elle fit voir contre les enfans de Gondebauld les ſentimens qui l'avoient portée à chercher la perte du père. Après la mort de Clovis, arrivée l'an 511, à l'âge de 45 ans, ſes Etats furent partagés entre *Thierri*, fils d'une première femme, à laquelle nos Hiſtoriens donnent aſſez mal-à-propos le nom de concubine, & *Clodomir*, *Childebert & Clotaire*. Clotilde, mère des trois derniers Princes, ſe retira à Tours, pour y vivre auprès du tombeau de S. Martin dans les exercices de piété; mais elle ne s'y livra pas ſi entierement, qu'elle ne cherchât encore l'occaſion de ſe venger ſur les enfans de Gondebauld de la cruauté de leur père. Gregoire de Tours, dont le témoignage n'eſt pas ſuſpect, rapporte qu'ayant un jour raſſemblé les Rois ſes enfans, elle leur tint ce diſcours: (*p*) *Faites*

(*o*) *Ob id, rogatus à conjuge, Rex Chlodovæus Burgundiam cum exercitu Francorum ingreſſus, devaſtavit.* Geſta Francorum, lib. 1. cap 19.

(*p*) *Chrotildis vero Regina Chlodomerem & reliquos filios ſuos allo-*

en ſorte, mes chers enfans, que je n'aye pas lieu de me repentir de la tendreſſe extrême avec laquelle je vous ai élevés. C'eſt par la main du cruel Gondebauld que mon père, ma mére, les deux Princes mes frères ont été immolés; vous ſavez les traitemens que j'en ai reçus; vous en connoiſſez le perfide auteur; vengez-vous, vengez-moi, vengez vos ayeux ſur ſa coupable poſtérité. Ce diſcours prononcé avec tout le feu que la paſſion peut y mettre; anima les enfans de Clotilde contre ceux de Gondebauld; c'étoient *Sigiſmond*, qui avoit ſuccédé à ſon père, & *Gondemar*. Les Princes François marchèrent contr'eux, & taillèrent leurs troupes en pièces. Gondemar ſe ſauva, & le malheureux Sigiſmond, fait priſonnier, fut conduit à Orléans. Il ne ſortit des fers que pour aller au ſupplice, ayant été précipité dans un puit duquel l'ouverture fut auſſitôt comblée, le premier Mai 524, à S. Perc-Avi-la-Colombe près Orléans. Avant que de lui ôter la vie d'une manière ſi barbare, on égorgea à ſes yeux ſa femme & ſes enfans (*q*). Par cette affreuſe catâſtrophe, il ne ſe trouvoit plus entre les fils de Clotilde & le trône de Bourgogne que la vie de Gondemar, frère de Sigiſmond. Clodomir le pourſuivit, & remporta encore un avantage ſignalé ſur ce Prince aux

quitur, dicens: non me pœniteat, Chariſſimi, vos dulciter enutriſſe. Indignamini, quæſo, injuriam meam, & patriſ matriſque meæ mortem ſagaci ſtudio vindicate. Greg. Tur. Hiſt. lib 3. c 6.

(*q*) Sigismond a été mis au nombre des Saints & des Martyrs. Voyez Greg de Tours, liv. 3. ch. 6, & liv 1, *de gloriâ Martyrum*, c. 75. Baillet, au premier Mai, T. 4, P. 17. de la dernière Edition.

environs de Vienne; mais s'étant laiſſé emporter à la chaleur de la pourſuite, il donna dans une embuſcade, & y périt. Tel fut dès-lors le fruit des conſeils de Clotilde. Ils eurent encore de plus affreuſes ſuites, & il ne tint qu'à elle de reconnoître le bras de Dieu étendu ſur ſa famille, pour la punir du ſang qu'elle avoit fait verſer. Vouloir l'excuſer, en attribuant, comme l'a fait un moderne, au deſir d'exercer au dehors la valeur impatiente & preſque féroce de ſes enfans, les conſeils qu'elle leur donna de ſe réunir contre les enfans de Gondebauld, c'eſt vouloir s'aveugler ſoi-même. Au témoignage de Gregoire de Tours ſe joint celui de Fredegaire, ſuivant lequel (r) Clotilde engageoit ſans ceſſe ſes fils à venger la mort de ſon père, de ſa mère, & de ſes frères. C'eſt ce qu'aſſurent tous les modernes qui ont fait un portrait fidele de Clotilde. La mort de Sigiſmond, & la pourſuite de Gondemar, furent non-ſeulement la cauſe de la perte de Clodomir, elles furent auſſi le principe des déſaſtres de la maiſon de ce Prince, Il laiſſoit trois fils, *Thibauld*, *Gonthier*, & *Clodoalde*; ils étoient encore enfans. Clotilde leur aïeule ſe chargea du ſoin de les élever auprès d'elle. En les formant à la piété, elle penſoit à les rendre dignes du Trône de leur père, qu'elle leur ménageoit. Mais *Clotaire* & *Childebert*, oncles des pupilles, conſpirèrent contre leur vie, pour les dépouiller de leur

(r) *Chrotechildis autem aſſiduè filios admonebat mortem, patris, matriſque, vel germanorum ſuorum ulciſci.* Fred. ch, 34.

ſceptre.

ſceptre. Des ſcènes ſanglantes que nous préſente l'hiſtoire de la premiére Race, il n'en eſt point de ſi affreuſe, ni qui en peigne avec des caractères ſi terribles la barbarie & la férocité. Les deux fils de Clotilde, pour tirer leurs neveux d'entre les mains de leur aïeule, la firent prier de les leur envoyer; ils vouloient, diſoient-ils, rendre aux enfans de Clodomir leur frère les Etats qui leur appartenoient, les élever ſur le Trône de leur père, & les faire proclamer Rois avec la pompe qui devoit accompagner cet acte ſolemnel. Clotilde eût peut-être dû ſoupçonner la ſincérité de leurs propoſitions; mais elles l'éblouirent; elle ne ſouhaitoit rien tant que de voir ſes petits-fils Rois: on croit facilement ce qu'on ſouhaite avec ardeur. *Allez, mes enfans*, leur dit-elle en les envoyant à leurs oncles, *lorſque vous ſerez ſur le Trône de votre père, je croirai la perte que j'en ai faite réparée, & avoir retrouvé un autre lui-même en vous.* A peine furent-ils remis entre les mains de leurs oncles qui les attendoient à Paris, qu'ils furent enfermés dans des chambres ſéparées. Clotaire & Childebert envoyèrent un de leurs ſatellites à leur mère; il parut devant elle avec un poignard dans une main, & une paire de ciſeaux dans l'autre. *Je viens*, dit-il à Clotilde, *de la part des Rois vos fils, & je vous offre de leur part le choix de ce poignard ou de ces ciſeaux; l'un eſt deſtiné à égorger vos trois petits fils, les ciſeaux à les tondre; décidez de leur ſort; faut-il les raſer? faut-il les égorger? Voulez-vous les voir privés de la vie, ou des honneurs du Sceptre?*

Qu'on ſe figure l'état de Clotilde à cette effroyable propoſition. L'impreſſion rapide du premier mouvement l'emporta ; elle répondit à l'Envoyé de Clotaire & de Childebert, *qu'elle aimoit mieux voir ſes petits-fils morts que dégradés & ſans Sceptre.* Ce mot imprudemment lâché coûta la vie à deux des trois Princes. Thibauld & Gonthier furent inhumainement égorgés par la main même de leurs oncles qui furent leurs bourreaux. Clodoalde (*s*) échappa, on ne ſait comment, à leur fureur, & prit de lui-même le parti de l'Egliſe, qu'on avoit propoſé à Clotilde pour les trois Princes. Des ſentimens plus humbles euſſent ſauvé la vie aux deux autres ; mais les ſaints ſont hommes avant que d'être ſaints, & Dieu vouloit peut être venger le ſang de l'infortuné Sigiſmond, & celui de ſa femme & de ſes enfans, ſur la poſtérité de Clotilde. Accablée de tant d'horreurs, elle n'eut que le temps de faire enſevelir *Thibauld & Gonthier*, & quitta Paris, où s'étoit paſſé un événement ſi tragique, & auquel elle ſembloit avoir contribué elle même par l'imprudence de ſa réponſe. Elle retourna à Tours, où elle ne put s'empêcher de prendre part à la conduite de ſes enfans. On eût dit des bêtes féroces qui ne cherchoient à aſſouvir leur rage que dans leur ſang. Childebert & Clotaire, dévenus ennemis mortels, avoient pris les armes l'un contre l'autre. Childebert aſſiſté des troupes de Théode-

(*s*) C'eſt S. Cloud, qu'on appelle *Cloumd* dans quelques Provinces.

bert, Roi d'Auſtraſie, neveu des deux frères, étoit très-ſupérieur à Clotaire. Ce dernier, réduit à l'extrémité, s'étoit barricadé dans une forêt, & y attendoit ſa perte inévitable. Clotilde qui l'apprit, pria le Ciel, gémit, pleura pour ſes malheureux enfans. Elle obtint pour eux la grace qu'elle ſollicitoit. Les deux armées s'étoient jointes, le ſignal étoit donné, le combat alloit commencer, lorſqu'une tempête accompagnée d'éclairs, de tonnerre, de pluïe, de vents, & d'une grêle que Gregoire de Tours dit être de cailloux, ſépara les deux armées. Ce fut après avoir été témoin de tant de déſaſtres, que Clotilde mourut dans ſa retraite de Tours le 3 Juin 548, âgée, ſuivant ceux qui reculent ſa mort juſqu'à cette époque, d'environ 77 ans, regrettée des peuples, & ſur-tout du Clergé qui la regardoit comme ſa protectrice. Elle fut inhumée auprès de ſon mari dans l'Egliſe des Apôtres S. Pierre & S. Paul que Clovis avoit commencée, & qu'elle avoit achevée & enrichie. Cette Egliſe eſt celle qui fut depuis dédiée à ſainte Geneviève. Clotilde avoit l'eſprit noble, l'ame grande, un génie délicat & inſinuant; elle conſerva toujours ſur ſon mari cet aſcendant que donnent à une femme le mérite & la vertu. La concluſion de ſon mariage avec Clovis, à l'inſçu de Gondebauld, prouve qu'elle avoit autant de fermeté que d'adreſſe; le baptême de ſes deux fils *Ingomer* & *Clodomir*, eſt auſſi une preuve de ſon courage & de ſon zèle. Le maſſacre de ſes petits-fils, commis preſque ſous ſes yeux, fait tort à l'o-

pinion qu'on peut avoir de ſa prudence ; quelle que fût la férocité de Clotaire & de Childebert, apparemment ils auroient cédé à une mère qui auroit eu le courage de ſe placer entre le poignard & ſes petits-fils. Si les intérêts de ſa vengeance lui euſſent été moins chers, elle eût pu épargner bien du ſang, &, avec la chute de ſa propre Maiſon, le meurtre de ſes petits-fils. Mais, comme le dit un Moderne très-judicieux, & peut-être celui de nos Hiſtoriens qui a le plus contribué à écarter des préjugés d'autant plus difficiles à vaincre, qu'ils étoient anciens, (*t*) *Clotilde, quoique dévote, n'en étoit pas moins vindicative ; ſans doute elle croyoit ſes reſſentimens juſtes. C'eſt l'erreur où tombent ſouvent les perſonnes de piété, qui ſe perſuadent aiſément que les injures qu'elles reçoivent ſont des injures faites à Dieu, & qu'il eſt juſte de s'en venger.* Ce défaut n'eſt-il pas encore celui du ſiècle où nous vivons, malgré toutes ſes lumières ? Elle eut quatre fils. 1. *Ingomer*, mort peu de tems après ſon baptême. 2. *Clodomir*, Roi d'Orléans, tué en pourſuivant *Gondemar*, après l'avoir vaincu, à l'âge d'environ 30 ans. 3. *Childebert I.* Roi de Paris, mort en 558, après un Régne d'environ 47 ans. 4. *Clotaire I.* dit le vieux, Roi de France, qui réunit en ſa main tous les Etats de ſes frères. 5. Et *Clotilde*, épouſe d'Amalaric, Roi des Viſigots en Eſpagne, morte en revenant en France en 531.

(*t*) Le Gendre. Hiſt. de France, T. I, pag. 11 : de la premiere Edition.

Nota. Avant que Clovis épouſât Clotilde, il avoit eu pour femme une Princeſſe de laquelle le nom eſt ignoré. Elle fut mère de Thierri I. chef de la première Maiſon d'Auſtraſie, père de *Théodebert*, & aïeul de *Tbibaut*, dans la perſonne duquel finit cette Maiſon, Clotaire I. frère de Thierri, s'étant emparé du Royaume d'Auſtraſie. Tous nos Hiſtoriens traitent communément la mère de Thierri de *Concubine*. Mais il leur ſeroit bien difficile de faire voir en quoi différoit dans ces tems, & parmi les Francs idolâtres, une concubine d'avec une femme. Il ne paroît pas que les Rois de la première Race, même après le baptême de Clovis, miſſent quelque différence entre ce que les Loix Romaines appellent *concubine*, & *femme légitime*. Nous nous ſommes ſuffiſamment expliqués ſur ce point dans notre Préface.

GONDIUQUE.

GONDIUQUE, femme de Clodomir, fils aîné de Clovis pouvoit bien être une Princeſſe de la Royale Maiſon de Bourgogne; au moins ſon nom, fort approchant de ceux de *Gondioche*, *Gondebaud*, *Gondeſile*, *Gondemar*, donne-t-il lieu au ſoupçon, & j'aurois du penchant à la croire fille de *Gondeſile*, l'un des quatre frères enfans de Gondioche, qui lui donna le nom de ſon aïeul; ce qui s'obſervoit aſſez communément à l'égard des petits-enfans; il y en a pluſieurs exemples: & d'ailleurs Gondeſile ayant pris le parti de Clovis, contre ſon frère *Gondebaud*, rien

n'étoit plus naturel que de cimenter cette union par le mariage de leurs enfans. C'étoit autant de droit que Clovis & ſa Maiſon acquéroient ſur le Royaume de Bourgogne, que Clotilde enviſageoit toujours comme ſon patrimoine. Quoi qu'il en ſoit, après la mort de Clodomir, l'aîné des enfans de Clovis, Gondiuque paſſa dans les bras de Clotaire I, ſoit à titre de femme, ſoit à titre de concubine, & ſans égard aux liens du ſang & aux précédens mariages de Clotaire ſon beau-frère. Ce Prince, auſſi-bien que les autres de la première Race, qui n'avoient de chrétien que le nom, compta toujours pour rien l'inceſte, le meurtre, & tous les crimes qui pouvoient ſervir ſes paſſions ou ſon ambition. On ignore la mort de cette *Gondiuque*, & on ne lui connoît point de poſtérité.

ULTROGOTE.

ULTROGOTE, belle-ſœur de Gondiuque, épouſa Childebert I, l'un des quatre fils de Clovis & de Clotilde, Roi de Paris par la mort de Clodomir ſon aîné Suivant les apparences & le nom, cette Princeſſe étoit Eſpagnole. Tout ce que nous ſavons d'elle, c'eſt qu'elle avoit un magnifique Jardin, par où paſſoit ſon mari Childebert pour aller à l'Egliſe de S. Germain; c'eſt Fortunat qui nous l'apprend (*u*). Sa piété eſt fort louée par l'Auteur de la vie de ſainte Bathilde (*x*): il l'appelle la *mère des orphelins*, *la*

(*u*) Livre 6, Piéce 8, pag. 155.
(*x*) Dans Surius, au 26 Janvier.

consolatrice des affligés, la nourrice des pauvres & des serviteurs de Dieu, & l'asile des moines. Suivant Gregoire de Tours (y), Ultrogote étant allée par dévotion au tombeau de saint Martin, pendant qu'elle y entendoit la Messe, trois aveugles récouvrerent la vue. Mais ce miracle étant arrivé au tombeau du S. Evêque, comme les autres, & la Princesse n'étant pas seule dans l'Eglise, pourquoi lui faire un mérite particulier de ce miracle, que les aveugles pouvoient eux-mêmes demander avec toute l'ardeur que leur inspiroit leur état? Ces tems sont si éloignés de nous, & sur cette matière il y a tant d'éloges certainement faux, ou très-raisonnablement suspects, que le lecteur prendra le parti qui lui plaira. Ce qui me paroît de plus certain, c'est qu'Ultrogote étoit généreuse à l'égard des Monastères; & avec ce titre on étoit assuré de l'éloge des Moines, dont les rapsodies ou les chroniques faisoient le sort des Princes. Suivant un Concile d'Orléans, elle fonda avec son mari Childebert un Hôpital à Lyon. Ursin, ou Ursuin, successeur de Morille à l'Episcopat de Cahors, fut son Chancelier, ou, comme on le qualifie dans les Auteurs les plus prochains du temps, son Référendaire (z). Elle eut de Childebert I. deux filles, *Crotberge* & *Crodesinde*, qui paroissent avec elle dans une Charte de l'Abbaye de St. Germain des-Prés. Elle fut exilée de la Cour avec ces Princesses par Clotaire, lorsqu'il par-

(y) *De Miracul.*, *lib.* 1. *c.* 12.

(z) Voyez l'Histoire Latine des Evêques de Cahors, de Guillaume de la Croix, Avocat à Cahors, p. 22-25.

vint à la couronne de France; mais le Roi Cherebert leur couſin les rappella, & toutes les trois furent inhumées à l'Abbaye de S. Germain-des-Prés auprès de Childebert. (*a*)

INGONDE & AREGONDE.

INGONDE & AREGONDE, quoique ſœurs, furent toutes les deux, & en même temps, femmes de Clotaire I. dit le vieux, frère de Childebert. L'Abbé de Marolles dans ſes obſervations ſur Gregoire de Tours, a cru qu'*Ingonde* étoit la même perſonne que Gondiuque; en quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il s'eſt trompé, rien ne prouvant cette identité. Le rang qu'Ingonde tint parmi les femmes de Clotaire, lui fit donner le nom particulier de *Reine*. Ce Prince en uſoit dans ſa Cour, à peu de choſe près, comme en uſent encore aujourd'hui les grands Seigneurs en Turquie, ayant une eſpéce de ſerrail, & pluſieurs femmes, dont les unes n'étoient que ſur le pied de *concubine*, & les autres avoient la qualité d'*épouſe*. La ſoumiſſion de la Reine *Ingonde*, & l'empire que prenoit Clotaire ſur ſes femmes, paroiſſent avec éclat dans le diſcours que tint Ingonde à ce Prince en une occaſion ſingulière. Elle étoit uniquement aimée de ſon mari, dit Gregoire de Tours; & s'aſſurant ſur les marques de tendreſſe qu'elle en recevoit, elle lui dit un jour dans les termes dont ſe ſerviroit encore aujourd'hui une

(*a*) Voyez les Antiquités de Breuil, pag. 301, livre II.

Sultane, ou une Eſclave, (à moins qu'on ne diſe que les Hiſtoriens du temps, qui ſe faiſoient un mérite eſſentiel de copier les expreſſions & le ſtile de l'Ecriture ſainte, n'ayent donné ce tour oriental au diſcours d'*Ingonde*.) (*b*) *Le Roi, mon Seigneur, a fait ce qu'il lui a plu de ſa ſervante, & il m'a honorée de ſa couche; je ſupplie maintenant mon Seigneur & mon Roi de vouloir bien entendre ce que ſa très humble ſervante a à lui propoſer. S'il daigne mettre le comble aux faveurs dont il l'honore, je le conjure de vouloir bien donner à ma ſœur Aregonde ſa ſervante, un mari dont le rang & le mérite répondent à l'état & au rang où il m'a élevée, afin de m'attacher par une pareille alliance de plus près encore, s'il ſe peut, à la perſonne de mon Roi.*

Clotaire étoit d'un tempérament extrêmement amoureux, puiſqu'il n'en fallut pas davantage pour lui inſpirer de la paſſion pour *Aregonde* ſa belle-ſœur. Il alla auſſi-tôt à la maiſon de campagne où elle faiſoit ſa réſidence, & en fit ſa femme (*c*). Après ce mariage, où l'on ne voit pas que Clotaire ait employé d'autre cerémonie

(*b*) *Greg Tur. lib.* 4. *n* 3.

(*c*) Cet exemple eſt peut-être de tous le plus déciſif pour montrer que ce Prince ne connoiſſoit aucune loi dans les engagemens qu'il contractoit. Il prend pour femme, ou ſi l'on veut, pour concubine, la ſœur de ſa femme ſans la moindre ſolemnité. Tels ſont les termes du Père de notre Hiſtoire: *Tractavi mercedem illam implere quam me tua dulcedo expetiit; & requirens virum divitem, atque ſapientem, quem tua ſorori deberem adjungere: nihil melius quàm meipſum inveni. Itaque noveris quia eam in conjugem accepi, quod tibi diſplicere non credo.* Greg. Tur. Hiſt. lib. 4. pag. 158. cap. 3.

que la démarche qu'il fit d'aller marquer ſa volonté à *Aregonde*, il revint auprès d'*Ingonde*. *J'ai eu égard*, lui dit-il, *à la prière que vous m'avez faite, & vos deſirs doivent être pleinement ſatisfaits, après ce que je viens de faire pour votre ſœur. Vous me demandiez pour elle un mari puiſſant & riche : je lui en ai donné un tel que vous pouviez le demander ; & ce mari*, ajouta-t-il, *c'eſt moi-même. Je vous apprends que j'ai épouſé Aregonde, & je crois que cela doit vous faire plaiſir.* Si Clotaire parloit comme il penſoit, il avoit des femmes une idée bien ſingulière. Par la réponſe d'Ingonde, on ne voit pas qu'elle fût auſſi flattée de ce mariage que Clotaire le prétendoit ; mais on ne ſauroit montrer ni plus de reſpect, ni plus de dévouement aux volontés d'un mari qu'en fit voir Ingonde dans ſa réponſe. *Je tâcherai*, lui répondit-elle, *de ne rien faire qui puiſſe déplaire à mon Seigneur ; toute la grace que je lui demande, c'eſt que ſa ſervante ne perde pas l'honneur de ſon eſtime.* Le tems de la mort de l'une & de l'autre de ces Reines eſt ignoré, auſſi bien que le reſte de leur vie. Tout ce qu'on en ſait, c'eſt que le mariage d'Ingonde ſe fit en 517, & celui d'Aregonde ſa ſœur quelque tems après. Par l'entretien d'Ingonde avec Clotaire, que nous a conſervé Gregoire de tours, ſans y ajouter la moindre réflexion, il paroît que la Princeſſe étoit d'une grande modération, & d'un caractere bien doux (*d*). Sa conduite &

(*d*) Auſſi Clotaire ſe ſert-il du titre de *tua dulcedo* en lui parlant.

les circonſtances du mariage de ſa ſœur donnent auſſi lieu de croire qu'elle n'étoit pas d'une naiſſance diſtinguée ; que ſa douceur & ſa beauté avoient fait ſa fortune ; & qu'elle étoit aſſez ambitieuſe pour ne rien appréhender autant que la perte des bonnes graces du Roi, perte qui l'eût réduite à l'état d'où elle étoit ſortie. Clotaire eut ſix enfans d'Ingonde ; 1. *Gontier*, mort à 15 ou 16 ans ; 2. *Childebert*, mort jeune ; 3. *Cherebert*, mort Roi de Paris le 7 Mai 570 à 49 ans ; (je parlerai des femmes de ce Prince ;) 4. *Gontran*, Roi d'Orléans, mort en 592 ; 5. *Sigebert*, Roi d'Auſtraſie ; 6. *Clodoſinde*, femme d'Alboin, Roi des Lombards,

Arregonde fut mêre du Roi *Chilpéric*, qui ſuccéda à Clotaire au Royaume de Soiſſons, & qui fut l'un de nos plus ſavans Rois.

CHUSENE.

CHUSENE, dite auſſi Gonſine ou Gonſinde, troiſiéme femme de Clotaire, ſuivant Gregoire de Tours, fut mère de l'infortuné Chranme : nous parlerons de la femme de ce Prince.

RADEGONDE.

RADEGONDE, à laquelle on donne la qualité de ſainte, fut la quatriéme femme du même Clotaire. Elle étoit d'une naiſſance digne du trône, étant fille de Berthaire, Roi de Thuringe, & petite-fille de Bazin, chez lequel Chil-

deric s'étoit refugié, & niéce de Baderic & d'Hermenfroy. On peut regarder Radegonde comme Reine ; comme ſainte, & comme ſavante ; & dans ces trois différens points de vue, on y voit une Princeſſe qui a fait l'honneur du ſiècle barbare & corrompu où elle vivoit.

Bazin laiſſa à ſa mort ſes Etats à partager entre ſes trois fils Baderic, Hermenfroy & Berthaire, L'union ne dura pas long-tems entre les trois freres ; la femme d'Hermenfroy, niéce de Théodoric, Roi des Gots d'Italie, Princeſſe fiere, cruelle & ambitieuſe, ne put ſouffrir que ſon mari eût des égaux dans ſes freres ; elle lui perſuada de ſe défaire d'eux. Hermenfroy commença par faire aſſaſſiner Berthaire, pere de Radegonde, & de deux Princes. Il déclara enſuite la guerre à Baderic, & ſollicita ſecrétement Thierry, Roi d'Auſtraſie, de ſe joindre à lui, à condition de partager les Etats de Thuringe. Baderic fut vaincu & fait priſonnier. Mais Hermenfroy ne tint pas parole au Roi d'Auſtraſie. Thierry irrité de ſon manque de foi, ſe joignit à Clothaire, Roi de Soiſſons, ſon frere ; ils marcherent enſemble avec leurs forces combinées, & remporterent une victoire complette, laquelle fut auſſi fatale à la Thuringe qu'à ſon Souverain : Hermenfroy y périt avec toute ſa maiſon. Radegonde, orpheline, âgée d'environ huit ans, tomba entre les mains de Clotaire, dont elle fut le partage. Elle fut conduite au Château d'Athiez en Vermandois, élevée avec ſoin, & baptiſée en France. La

politique, plus que tout autre motif, détermina Clotaire à épouſer la Princeſſe de Thuringe, après avoir fait maſſacrer ſon frere. Tous les droits de ſa maiſon ſur la Thuringe ſe trouverent ainſi réunis ſur ſa tête: & Radegonde belle, ſavante & ſpirituelle, eut à peine quinze ans, que ce mariage fut accompli à Soiſſons en 538. Ils vécurent quelque tems en aſſez bonne intelligence; & c'eſt une chimère ſans le moindre fondement, de s'imaginer avec le Jeſuite Labbe, & quelques autres Ecrivains, que Radegonde conſerva toujours ſa virginité. Mais, ſoit que les mœurs règlées & pieuſes, même triſtes & ſévères de Radegonde, ne s'accordaſſent pas avec les déſordres de Clotaire, qui n'avoit de chrétien que ſon reſpect pour ſaint Martin, & pour les Prélats qu'il craignoit; ſoit qu'elle n'eût que de l'indifférence pour un époux qu'elle ne pouvoit s'empêcher de regarder comme le meurtrier de ſon frère, qu'elle avoit tendrement aimé, & comme l'auteur des malheurs de ſa maiſon; ſoit enfin que le dégoût de Clotaire eût quelques autres motifs, elle ſe retira de la Cour environ trois ans après ſon mariage, c'eſt-à-dire en 541. Elle s'adreſſa à ſaint Médard, Evêque de Noyon, auquel elle demanda le voile. L'Evêque réſiſta d'abord à cette propoſition; elle étoit mariée, & elle faiſoit cette démarche ſans le conſentement du Roi ſon époux. Il paroiſſoit plus de zèle que de prudence dans ſa demande; mais le Prélat ſe rendit enfin à ſes vives ſollicitations; il lui donna l'habit monaſtique, & la fit même Diaco-

niſſe. Radegonde ſatisfaite alla à Tours viſiter le tombeau de ſaint Martin; de Tours à Caude, où ce ſaint Evêque étoit mort; & de-là elle ſe retira à Sais en Touraine, qui étoit un domaine que le Roi lui avoit donné. Y ayant appris que Clotaire penſoit à la faire revenir à la Cour, elle paſſa de Sais à Chinon, & y vécut quelque temps ſous la conduite d'un reclus nommé Jean. Le ſilence de Clotaire l'ayant raſſurée, elle alla enfin à Poitiers, où elle fixa ſa demeure, & où elle fonda une Abbaye célèbre ſous le titre de ſainte Croix; & ſous la Règle de ſaint Cézaire d'Arles. Les Auteurs de ſa vie prétendent que l'amour de Clotaire ſe ralluma; qu'il vint juſqu'à Tours dans le deſſein de la tirer de ſon Monaſtère; mais qu'elle vint à bout de le détourner de ce deſſein par ſes prières, & celles de ſaint Germain, Evêque de Paris. Elle avoit emmené avec elle une jeune fille nommée Agnès, qu'elle avoit élevée, & pour qui elle avoit beaucoup de tendreſſe & de confiance, ſe ſoumettant même à ſes avis pour ſa conduite, lorſqu'elle l'eut nommée Abbeſſe de ſainte Croix. Preſque tous (*e*) les Modernes font cette Agnès ſœur de Radegonde, & première Abbeſſe de ſainte Croix; mais c'eſt par erreur. Radegonde, au tems de ſon mariage, étoit fille unique; & ſi elle donne à Agnes le nom de *ſœur*, ce n'eſt que relativement à ſa piété & à la religion qui nous doit faire conſi-

(*e*) Les Auteurs du *Gallia Chriſtiana*, le P. Anſelme & ſes Continuateurs, & Dom Rivet dans ſon Hiſtoire Littéraire.

dérer tous les hommes comme nos freres. Fortunat décide la choſe en termes formels: *Ce n'eſt pas le ſang*, dit-il à Radegonde, *qui vous a donné une fille dans Agnès, c'eſt la grace; ce n'eſt pas la chair, c'eſt Jeſus Chriſt & ſon amour.* Cela exclut formellement toute idée de parenté. Agnès étoit la ſœur de Radegonde au même titre qu'elle étoit ſa fille. Ceux qui prétendent que Radegone l'établit première Abbeſſe de ſainte Croix, ſe ſont également trompés. Un Moderne (*f*) a très-bien prouvé que ce titre n'appartient qu'à Richilde, morte en 559, à laquelle ſuccéda Agnès. La retraite ſembloit faite pour Radegonde, laquelle n'ayant, à ce qu'il paroît, aucun penchant pour ſon mari, en avoit beaucoup pour les exercices de piété, pour l'étude, & les entretiens pieux & ſavans de quelques hommes de lettres qui lui firent leur cour: tels furent le Prêtre Fortunat (*g*), & Gregoire Evêque de Tours. Elle n'avoit preſque paru que comme une Religieuſe à la Cour de ſon mari, elle parut en Reine dans ſon Monaſtère. Clotaire qui ne pouvoit s'empêcher de l'eſtimer (car tel eſt l'effet de la vertu, que ceux qui y ſont les moins attachés, ſe font un honneur de la reſpecter,) fourniſſoit aux dépenſes que la libéralité faiſoit faire à Radegonde. Son crédit ſe ſoutenoit à la Cour dont elle étoit éloignée. Les malheureux avoient recours à elle, y trouvoient une protec-

(*g*) Depuis Evêque de Poitiers.
(*f*) Dom Liron dans ſes Singularités hiſtoriques.

tion efficace, & conſervoient, par les démarches qu'elle faiſoit auprès du Roi, ſouvent leurs biens, quelquefois leur liberté, & même leur vie.

Si le dégoût du monde le lui avoit fait quitter, ſa piété active & raiſonnée le lui faiſoit chercher, quand elle pouvoit lui être utile. Elle écrivoit donc dans ces occaſions au Roi ſon mari, à ſes Miniſtres, aux Evêques, & à tous ceux qui pouvoient faire réuſſir les conſeils de paix qu'elle donnoit. Les Poëſies de Fortunat prouvent qu'elle aimoit les Muſes; qu'elle ſavoit joindre leurs innocentes douceurs à la ſévérité du Chriſtianiſme le plus pur. On peut même penſer qu'elle-même faiſoit des Vers. Son commerce intime avec Fortunât, le premier Poëte de ſon ſiècle, prête cette idée. Il lui écrivoit en vers. Radegonde lui répondoit. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle entendoit & écrivoit fort bien la Langue Romaine. Nous avons de cette pieuſe Princeſſe ſon teſtament écrit en Latin, & rapporté par Gregoire de Tours, dans le neuviéme Livre de ſon Hiſtoire de France, & depuis par Mornier, Editeur des Annales d'Aquitaine de Bouchet, & plus exactement par Dom Eliumot, dans la première Partie des Antiquités Bénédictines. Elle écrivit à l'Empereur Juſtin le jeune & à l'Impératrice Sophie, ſur le bois de la vraie Croix dont ils lui envoyerent quelques morceaux; & nous aurions des monumens bien précieux pour notre Hiſtoire, & celle de l'Egliſe d'Occident, ſi l'on pouvoit récouvrer toutes ſes Lettres. Je ne prétens point ôter à Fortunat les poëmes *ſur la*

la ruine des Etats de Thuringe, & sur les malheurs de la maison de Radegonde, la Lettre adressée à l'Empereur Justin & à l'Impératrice Sophie, ni un petit poëme *sur la mort d'Amalfroid,* neveu de Radegonde, fils d'Hermenfroy & d'Amalberge, adressé à Artachis, autre neveu de la Princesse; mais comme ils sont sous le nom de Radegonde, qui paroît y tenir la plume, & que ces poësies sont pleines de vivacité, & extrêmement tendres, je crois qu'on peut dire que Radegonde a fort bien pu y travailler avec Fortunat. Je ne sais si je me trompe; mais je crois y trouver plus de noblesse & plus de douceur que dans les autres ouvrages de Fortunat. On y découvre ce langage du cœur qui est particulier aux Dames, ces expressions vives qui leur sont naturelles, le sentiment peint, la nature caractérisée par les traits les plus délicats. Radegonde, dans ces piéces, paroît inconsolable de l'anéantissement entier de sa maison, qui ne subsistoit plus que dans le seul Prince (*Artachis*) auquel elle écrivoit, & qui avoit été contraint de se retirer sous la protection de l'Empereur Justin. Sa tendresse pour sa malheureuse famille est exprimée avec une vivacité extraordinaire. Elle avoit été témoin de tout ce qu'elle écrivoit. Le Palais de ses aïeux réduit en cendres, les Thuringiens égorgés ou faits esclaves, la mort de sa mère & de ses deux oncles, celle de sa sœur & de son frère; tout cela étoit l'ouvrage de Clotaire & des Princes Francs. Quels objets pour un cœur tendre! Et le moyen que Radegonde pût vivre agréablement dans

une Cour qui les lui retraçoit ſans ceſſe, & dans les bras d'un Souverain qui en étoit l'auteur, & qui en faiſoit vanité ! Radegonde avoit l'ame grande. Une autre qu'elle eût pu oublier le rang dont ſa Maiſon étoit déchue en faveur de celui où elle étoit élevée, & l'abaiſſement & la mort des Princes de Thuringe où elle avoit trouvé ſon élévation. Mais plus ſenſible à ſes malheurs paſſés qu'à ſa gloire préſente, elle ne penſoit qu'avec la douleur la plus amère aux déſaſtres de ſa Patrie & de ſa Maiſon. Elle ne put ſe faire à ces idées qu'en ſe jettant dans la dévotion, où les pratiques d'un Chriſtianiſme auſtère, & la converſation de quelques ſavans hommes, la conſoloient. Fortunat paroît avoir été celui auquel elle confia ſes chagrins & ſes affaires, & il faiſoit auprès d'elle l'office *de Secretaire & d'Agent.* C'étoit un Italien, homme de Lettres, eſprit vif, poli, délicat, le meilleur Poëte de ſon tems, & en qui tous ces talens étoient accompagnés d'une douceur de caractère, & d'une piété égale à celle de Radegonde. Leur commerce, tout innocent qu'il fût, ne laiſſa pas de donner lieu à la calomnie (*b*); elle n'épargne rien. Il s'éleva des ſoupçons indignes contre la vertu & la piété de l'un & de l'autre. *Quelques Miniſtres de Satan*, dit Baillet, *eſſayerent de noircir ſa réputation, juſqu'à l'accuſer d'entretenir des habitudes criminelles avec Fortunat.* Les monumens de leur

(*b*) L'Auteur de la vie de ſainte Radegonde, imprimée à Poitiers in 12. 1611. p 395. d'après Fortunat. Baillet, tome 5. ſous le 13 Août, pag. 200.

liaiſon ſubſiſtent encore dans les Poëſies de ce dernier ; & il faut être bien injuſte pour y voir autre choſe que les preuves d'une ſociété dont la Religion & une confiance entière faiſoient le lien. Radegonde faiſoit de petits préſens à Fortunat ; il lui en envoyoit de ſon côté. C'étoit des fleurs, des fruits, du lait, de la crême, des pruneaux, des marrons. Des préſens, qui font honneur à la frugalité chrétienne de ces temps ; lorſqu'ils venoient de la part de Fortunat, ils étoient accompagnés de petites piéces de vers. L'Abbeſſe Agnès entroit preſque toujours en tiers dans ces amuſemens. Fortunat avoit quelquefois l'honneur de manger avec elles ; elles l'engageoient à compoſer quelques petites piéces, des *impromptu*, dont il en reſte quelques-uns dans les écrits du Poëte. Prétendre autoriſer les bruits que la malignité inventa dans le temps ſur les penſées délicates, les expreſſions vives & recherchées de deux ou trois petites piéces, qu'on peut regarder comme de *très-jolis madrigaux*, c'eſt ignorer juſqu'où la ſécurité de l'innocence peut aller. D'ailleurs, ces piéces, accompagnées de beaucoup d'autres, où reſpire le chriſtianiſme le plus pur, la piété la plus conſommée ; ces piéces, dis-je, rapprochées des autres, n'ont plus que le même ton. „ Où vous cachez-vous, lui dit-il ? Pour-„ quoi ne puis-je vous voir ? Tout ſe préſente „ à ma vue, l'air, la terre & l'onde ; mais je „ ne vois rien, puiſque je ne vous vois pas (*i*).

(*i*) Cette penſée a été employée dans la chûte d'un des plus beaux Sonnets de Malherbe qui commence par ce Vers

„ Le ciel eſt pur & ſans nuage, rien de plus
„ brillant que le jour ; mais vous vous cachez
„ à mes yeux, & le jour eſt pour moi ſans lu-
„ mière.

On ne ſauroit nier qu'il n'y ait beaucoup d'eſprit & de délicateſſe dans cette piéce, dans un autre ſens, elle ſeroit même fort galante. Mais la concluſion du madrigal en fait bien voir la pureté. „ Les heures coulent trop lentement
„ pour moi, ajoute l'Auteur ; je voudrois que
„ le jour hâtât ſa courſe. Penſez-y, Madame ;
„ je vous le demande, & pour mon intérêt,
„ & pour celui de vos Sœurs (les Religieuſes
„ de Sainte Croix), que votre préſence ſoulage
„ ceux que l'amour vous captive.

Dans une autre piéce auſſi innocente & auſſi délicate que la précédente, il dit à Radégonde & à l'Abbeſſe Agnès : „ Si le tems trop plu-
„ vieux ne m'eût pas empêché de ſortir, vous
„ auriez vu, ſans y penſer, celui qui vous ai-
„ me ; mais je ne ſaurois reſter encore une
„ heure ſans vous voir ; car j'appelle un beau
„ jour, quand je vois ce que j'aime (*k*).

Beaux & grands bâtimens d'éternelle ſtructure :

Et qui finit par ceux-ci :

Bois, Fontaines, Canaux, ſi parmi vos plaiſirs,
Mon humeur eſt chagrine & mon viſage triſte,
Ce n'eſt point qu'en effet vous n'ayez des appas ;
Mais quoique vous ayez, vous n'avez point Caliſte,
Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

Voyez Ménage ſur ce Sonnet, p. 65 de ſes Remarques. La chute de la piéce de Fortunat a été bien repétée depuis lui : c'eſt ce qui en fait aujourd'hui diſparoître le mérite.

(*k*) C'eſt la penſée de la Ducheſſe de Longueville. *Le*

Il dit à la fin d'une eſpéce de Madrigal, intitulé, *Vers faits dans un repas*, où il feint, en badinant, de s'être enivré d'un vin délicieux, & où il paroît que Radegonde & Agnès lui avoient demandé un impromptu: „ Le ſommeil „ me retient, & m'empêche de vous ſatisfaire „ mais l'amour qui briſe ſes chaînes, me con„ duit la main pour écrire ces vers ".

Les mots d'*amour* & d'*amant*, offrent en François un ſens tout autre que celui qu'ils préſentent dans ces piéces, où ils n'expriment que l'amitié & la charité chrétienne.

Suivant Baillet, Fortunat prit la plume, & fit des Vers pour ſon illuſtre Patrone. Après avoir lu tout ce que Fortunat a fait ſur ces ſujets, je n'ai rien trouvé qui ſente l'apologie.

Radegonde mourut à Poitiers le 13 Août 590, ſuivant l'opinion la plus commune, ou 587, ſuivant le P. Anſelme & Dom Rivet, dans l'Hiſtoire Littéraire de France, & y fut inhumée dans un caveau, où l'on voit encore ſon tombeau dans l'Egliſe qui porte ſon nom. Gregoire, Evêque de Tours, fit ſes funérailles, au lieu de Marovée, Evêque de Poitiers. Elle n'eut aucun enfant de Clotaire. Les Ecrivains qui ont prétendu que ſon mariage n'avoit même jamais été conſommé, n'ont aucune ſorte de preuve de ce ſentiment particulier.

Ceux qui voudront connoître Radegonde en qualité de ſainte, n'ont qu'à conſulter Baillet, qui a écrit ſa vie avec plus d'exactitude qu'au-

beaux jours, diſoit elle, *ſont faits pour le Peuple; la préſence de ce que j'aime fait mes beaux jours.*

eun autre avant lui, ſur celles qu'avoient écrites Fortunat lui-même, & Baudonivie, Religieuſe de Poitiers, laquelle a été publiée dans les actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, par le P. Dom Luc d'Achery, & par Dom Jean Mabillon, Religieux de Saint Germain-des-Prés, & ce que j'en ai dit dans la Bibliotéque du Poitou.

WALDRADE *ou* WALDETRUDE.

WALDRADE *ou* WALDETRUDE. fut la ſixiéme femme de Clotaire; elle étoit fille de Wachon, Roi des Lombards, & d'Oſtrogote, & ſœur de Wiſigarde, Reine d'Auſtraſie, qui étoit auſſi ſa belle mère, ayant épouſé Théodebert père de Thibaut, époux en premières noces de Waldrade. Clotaire la prit pour femme en 555, peu de tems après la mort de Thibaut, Roi d'Auſtraſie, ſon petit-neveu (*l*). L'objet de l'alliance que Clotaire fit avec Waldrade, étoit l'acquiſition du Royaume d'Auſtraſie.

(*l*) Il étoit fils de Théodebert I Roi d'Auſtraſie, & petit fils de Thierri I. auſſi Roi d'Auſtraſie, qui étoit fils de Clovis I. auſſi petit-neveu de Clotaire le vieux.

CLOVIS I.

CLOTAIRE I. THIERRI, Roi d'Auſtraſie, fils d'une première femme.

THEODEBERT II Roi d'Auſtraſie

THIBAUD, troiſiéme & dernier Roi de cette race, mort ſans poſtérité, duquel Clotaire épouſa la veuve, *Waldrade*.

Thibaut étoit mort sans enfant la ligne d'Austrasie finissoit en lui. Il se pouvoit faire que Waldrade eût quelque crédit; d'ailleurs elle étoit encore jeune; il n'en falloit pas davantage pour déterminer Clotaire, lequel, en prenant la veuve de son petit neveu, s'empara aussi de l'Austrasie, sans en faire part à ses frères Mais le Clergé, qui avoit paru indifférent jusqu'alors sur la multiplicité & l'infamie de tant de mariages, s'éleva enfin contre celui ci, soit qu'on doive lui donner ce nom, comme je le crois, ou que ce ne fût qu'un simple concubinage. Qui sait si Clotaire, déjà âgé, & d'un tempérament affoibli, ne contribua pas au divorce avec une femme que l'intérêt lui avoit fait prendre? Il ne paroît pas qu'il ait fait la moindre résistance; au contraire il contribua lui-même à marier Waldrade à Garivau, Duc de Bavière. Elle disparoît dans notre histoire depuis ce mariage, & on ignore le tems de sa mort.

INGOBERGE.

INGOBERGE, femme de Cherebert, Roi de France, lequel étoit fils de Clotaire I. & d'Ingonde, fut mariée du vivant de Clotaire I. Cherebert (*m*) pendant ce mariage étant devenu amoureux des deux sœurs, filles de basse naissance, qui étoient au service de la Reine, appellées, l'une Mirefleur, l'autre Marcouefve, desquelles le père étoit ouvrier en laine, la Reine

(*m* Gregoire de Tours, Liv 4. ch. 26.

Ingoberge fut indignée autant de l'infidélité de ſon mari, que de la baſſeſſe de ſon choix. Pour la faire ſentir plus vivement au Roi ſon époux, elle fit venir le père de Mirefleur, ſans en avertir Cherebert, & lui ordonna de travailler à des ouvrages de ſon métier. Lorſqu'elle le vit occupé, elle engagea ſon époux à entrer dans l'appartement où il travailloit. *Vous allez voir*, lui dit-elle, *un ſpectacle nouveau.* Cherebert ſur le point d'entrer, & appercevant le père de Mirefleur, recula quelques pas. *Eh pourquoi*, lui dit Ingoberge, *ne pas vous donner le plaiſir de voir l'adreſſe avec laquelle votre beau-père demêle ſa laine?* Le reproche fut très-mal reçu, & plus encore la manière de le faire. Le Roi outré de colère contre Ingoberge, la répudia, & mit (*n*) *Mirofiede* en ſa place. La Princeſſe détrônée fut obligée de prendre le parti de la dévotion. Elle vécut très-long-tems depuis ſa retraite, & ne mourut qu'après Cherebert, la quatorziéme année du règne de Childebert (*o*), ſuivant Gregoire de Tours, c'eſt-à-dire, l'an 519. âgée de 70 ans, & non pas de 90, comme dit Fauchet, par une mépriſe qu'il faut peut-être attribuer à l'Imprimeur. Quelques mois avant ſa mort, elle envoya chercher Gregoire Evêque de Tours, pour donner ordre aux affaires de ſon ſalut, & le conſulter ſur le teſtament qu'elle avoit deſſein de faire. Elle y fit quelque legs à l'Egliſe de Tours, à celle de

(*n*) Cela ſuppoſe que Mirofiede n'étoit encore qu'*amie* ou concubine de Cherebert.

(*o*) *Voyez* Gregoire de Tours, Livre IX, n. 26.

Saint Martin, à laquelle il donne le nom de Basilique, & à l'Eglise du Mans. Elle affranchit aussi avant que de mourir plusieurs personnes de condition servile auxquelles elle donna des Lettres de manumission ou d'affranchissement (*p*). Cet exemple d'affranchissement est un des plus anciens (*q*). Ingoberge eut de Cherebert une fille, nommée BERTHE, mariée en 566 à Ethelbert, Roi de Kent en Angleterre qu'elle retira du Paganisme.

MIROFLEDE & MARCOUEFVE.

MIROFLEDE & Marcouefve, toutes deux sœurs, & filles, comme nous venons de le dire. en parlant d'Ingoberge, d'un ouvrier en laine, eurent l'une & l'autre le titre de femme ou de concubine de Chereberet. Miroflede succéda à

(*p*) Sur les différentes espéces d'affranchissemens *per denarium*, ou *denariatum*, *per Chartam*, ou *per Epistolam*. Voyez Bignon, dans ses notes sur les formules de Marculphe, p. 499.

(*q*) L'Abbé de Marolles observe ici, dans la traduction qu'il a faite de Gregoire de Tours, qu'Ingoberge *ayant envoyé chercher ce Prélat, pour mettre ordre aux affaires de son salut, cela donneroit lieu de croire que c'auroit été pour lui faire une confession exacte de tous les déportemens de sa vie, qui, bien que très-vertueuse, ne laisse pas de donner toujours par l'infirmité humaine quelque matière de confession. Mais quoi qu'il en soit, il n'en est ici fait aucune mention, non plus que de la sainte Communion & du Sacrement de l'Extrême Onction, lequel s'administroit aux malades, dont notre Auteur, qui écrit tant de miracles des Reliques, & de confiance que les Fideles de son tems avoient en la vertu des Saints, ne dit jamais un seul mot, dont il y a sujet de s'étonner* Ce sont ses termes.

Ingoberge répudiée par le Roi ſon mari. Le tems de ſa mort eſt inconnu.

MARCOUEFVE avoit fait vœu de virginité, ce qui empêcha d'abord Cherebert de l'épouſer; mais après la mort de *Theudegilde*, dont nous dirons quelque choſe, le Roi, ſans égard à cet obſtacle, ni à celui que préſentoit la qualité de ſœur de Miroflede, non plus qu'au mariage ſubſiſtant encore entre lui & Teudegilde, paſſa par deſſus toutes ces raiſons de religion & de décence, & épouſa Marcouefve. Saint Germain, Evêque de Paris, les excommunia (*r*) l'un & l'autre; mais ce fut ſans fruit, & Cherebert vécut avec Marcouefve juſqu'à la mort de cette femme, qui mourut peu de tems après, frappée, dit Gregoire de Tours (*s*), d'un juſte jugement de Dieu. Cherebert lui ſurvécut peu de tems, ſuivant le même Hiſtorien, en ſorte qu'on peut placer la mort de Marcouefve vers l'an 570.

TEUDEGILDE.

TEUDEGILDE étoit d'une naiſſance auſſi vile que Miroflede & Marcouefve, s'il eſt vrai qu'elle ne fût que fille d'un Berger (*t*), ou ſi

(*r*) Cette excommunication eſt la première dont parle notre Hiſtoire. Elle fut perſonnelle, & on ne voit pas qu'elle ait eu des ſuites. L'uſage des Interdits d'une Ville, d'une Province, ou d'un Royaume entier, étoit encore inconnu.

(*s*) Livre IV p. 221, n. 26

(*t*) L'ancien Traducteur de Gregoire de Tours, traduit *fille* D'OPILION: peut-être a-t-il raiſon. Le nom d'OPILIO

l'on veut, d'un homme qui étoit Intendant des troupeaux du Roi. Elle eut le titre de Reine & de femme de Cherebert pendant la vie de Marcouefve, & peut-être de Miroflede. Après la mort prématurée du Prince arrivée au mois de Mai 570, elle eut aſſez de confiance à ſes charmes, pour eſpérer d'avoir auprés de Gontran, frère de Cherebert, le même rang qu'elle avoit tenu auprès du dernier. Elle lui envoya des Députés pour lui offrir ſa main. Gontran étoit alors marié, & il étoit ſon beau-frère; mais il n'étoit guères plus ſcrupuleux que Cherebert, ni ſur la religion du mariage, ni ſur la naiſſance de ſes femmes. Les Députés de Teudegilde furent fort bien reçus. Gontran étoit ruſé & avare. *Votre Maîtreſſe*, répondit il, *peut paroître en toute ſûreté à ma Cour, & venir me trouver quand il lui plaira, & apporter avec elle tout ce qu'elle a de plus précieux. Je recevrai ſa main fort volontiers, Elle aura ſur mes Peuples autant & plus d'autorité que moi; & on aura pour elle une conſidération & un reſpect qu'on n'a peut être pas eus du vivant de Cherebert mon frère.* Charmée d'une réponſe ſi flatteuſe, elle vint avec tout ce qui lui appartenoit, à la Cour de Gontran. Ce Prince, en regardant les richeſſes dont Teudegilde le rendoit maître, dit auſſi-tôt à quelqu'un de ſes Courtiſans (x):

ſe trouve dans les Faſtes Conſulaires; & le mot latin d'*Opilio*, pour déſigner un *Berger*, pouvoit bien n'être pas connu de l'Evêque de Tours Au reſte, Teudegilde, dont il s'agit ici, n'eſt point la Princeſſe de ce nom, de laquelle parle Fortunat, Livre 4, Poëme 25, ſur laquelle il faut voir Broverus dans ſes notes. page 117

(x) *Reſtimi eſt enim ut hi theſauri penes me habeantur, quam*

Eh bien, ne vaut-il pas bien mieux que tout ceci nous appartienne, que de reſter entre les mains d'une femme comme celle-ci, à qui mon frère avoit eu la foibleſſe de donner le nom de Reine dont elle n'étoit certainement pas digne? La conduite de Gontran répondit à ſes diſcours. Il prit ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans ce que Teudegilde avoit apporté avec elle, lui en laiſſa une très-petite partie, & la relégua dans un Monaſtère d'Arles. Teudegilde n'étoit pas née pour la retraite, ni pour la vie auſtère & mortifiée qu'on l'obligeoit de mener dans cette maiſon religieuſe. Elle chercha à briſer ſes liens, & trouva, à force d'intrigues, un Eſpagnol auquel elle promit ce qui lui reſtoit de biens, & ſa main, s'il pouvoit la tirer du Monaſtère où elle étoit. L'Eſpagnol aſſuré de la ſincérité de la promeſſe, par les circonſtances & le motif qui la faiſoient faire, donna lui-même ſa parole de conduire Teudegilde où elle voudroit. Les meſures furent priſes pour ſon enlevement, les ordres donnés pour l'équipage; mais l'Abbeſſe, inſtruite du projet, y mit un obſtacle invincible, à la veille de l'exécution. Teudegilde fut reſſerrée plus étroitement qu'elle ne l'avoit encore été; elle fut même traitée avec une rigueur extraordinaire; & on lui fit ſouffrir le reſte de ſes jours tous les chagrins & toutes les incommodités de la clôture la plus ſévère. Le déſeſpoir abrégea ſans doute ſa vie. Elle mourut dans ſa priſon d'Arles, ſans

apud hanc quæ indigne germani mei thorum adivit. Greg. Tur. hiſt. lib. 4. c. 25.

qu'on ſache en quel tems. C'étoit, dit un des Modernes, une noble ambition dans une femme qui avoit changé ſa houlette en ſceptre, d'employer ſes richeſſes pour remonter ſur le trône, d'où la mort de ſon mari l'avoit fait deſcendre, & en cela elle fit voir qu'elle avoit l'ame beaucoup plus belle que le Souverain qui la dépouilloit lâchement, & par une perfidie indigne d'un Roi. Il faut ſuppoſer avec l'Auteur de la réflexion, qu'elle fut fille d'un Berger, & que le mot d'*Opilion* ne ſoit pas le nom de ſon père.

VENERANDE, MARCATRUDE, ET AUSTREGILDE,

autrement BOBILE.

VENERANDE, première femme de Gontran, étoit née dans la ſervitude, & fille d'un des Domeſtiques ſerfs du Roi. Le nom romain qu'elle porte, diſtingué dans l'Auvergne, par la vertu de *Vénérand*, Evêque de Clermont, peut donner lieu de croire qu'elle étoit Romaine d'origine, & des anciens Chrétiens des Gaules. Elle eut un fils, que les uns appellent *Gombault*, les autres *Gondebault*, ce qui revient au même, le premier nom n'étant que le ſecond abrégé. Gontran ne s'étant pas fixé à Venérande, lui donna une rivale, & prit encore pour femme *Marcatrude*, d'une naiſſance plus digne du trône, puiſqu'elle étoit fille d'un grand

Seigneur, nommé *Magnachaire* ou *Maquaire*; Duc des François-Transjurans. La jalousie de Vénérande parut, sur-tout après que cette seconde femme eut aussi eu un Prince. Le Roi, peut-être par complaisance pour la seconde Reine, éloigna Gondebault de la Cour, & l'envoya à Orléans. Vénérande qui se vit alors déchue de son crédit, & qui se rendoit justice sur sa naissance, crut qu'il n'y avoit qu'un moyen de se soutenir, & que ce moyen étoit de faire périr le Prince fils de Marcatrude. On prétend qu'elle exécuta son projet, & qu'elle le fit empoisonner; mais son crime ne servit qu'à hâter sa perte. Gondebault son fils mourut lui-même peu de tems après; & Gontran qui imputa à Vénérande la perte de ses enfans, conçut contr'elle une véritable haine, de laquelle l'éloignement de Vénérande fut la suite. Elle ne put supporter le coup, & mourut quelque tems après sa disgrace. Marcatrude fit place par sa mort (x) à une femme d'une naissance aussi méprisable que l'étoit celle de Vénérande. Ce fut AUSTREGILDE, autrement dite BOBILE, l'une des femmes de Marcatrude. Gontran eut pour elle une tendresse dont les effets furent malheureux à ceux qui oserent l'offenser. Deux fils de Magnachaire, père de Marcatrude, s'étant émancipés dans des discours libres, où ils

(x) Suivant Anselme, cette Princesse fut répudiée & mourut vers l'an 566, ou peu de tems après. Il ne cite, pour autoriser ce qu'il dit que le chapitre ou le nombre 25 du quatrième Livre de Gregoire de Tours Je n'y vois rien qui appuye cette assertion, & Grégoire dit de *Vénérande* ce qu'on dit dans le Père Anselme de *Marcatrude*.

inſulterent ſans ménagement Auſtregilde & ſes enfans ; le Roi, violent de ſon naturel, les poignarda de ſa propre main. Sous les Princes de cette première race, les jugemens étoient ſans formalités, & les Rois les exécutoient ſouvent eux-mêmes. Gontran eſt loué par Gregoire de Tours comme un Souverain doux & bon. Il lui donne même le titre de BON ROI : il ne tient pas à lui de le faire paſſer pour ſaint & pour ſaint *à miracles* (y) ; qu'on juge des autres par cette action, & par celle qu'il fit à la mort de ſa chère Bobile. Elle n'avoit que trente deux ans lorſqu'elle tomba dans une maladie dont elle déſeſpéra de pouvoir jamais ſe relever. Attachée à la vie par les liens précieux qui l'attachoient au trône, elle n'en vit le terme qu'avec une douleur amère, qui dégénéra même en fureur. Avant que de rendre le dernier ſoupir, elle appella le Roi ſon mari, & lui fit cette prière (z) : *je pouvois compter ſur une vie plus longue, ſi elle ne m'étoit pas ravie par les Medecins qui ont conjuré de me l'ôter. Oui, Seigneur, ce ſont eux, ce ſont leurs abominables breuvages qui m'ont donné la mort. Je vous prie donc, pour ne pas laiſſer cette mort impunie, de les faire tous égorger, dès que j'aurai ceſſé de voir le jour. Puiſqu'il faut que je meure, jurez moi que vous ne les laiſſerez pas jouir de la gloire de m'avoir fait périr ; que les regrets de*

(y) Gregoire de Tours, Livre IX, n. 21.

(z) Voyez Gregoire de Tours, Livre V. n. 36, & la Chronique de Marius.

ceux qui nous ſont attachés, ſoient accompagnés des larmes de ceux qui les aiment.

Cette prière, très-digne d'Hérode ou de Néron, trouva le cœur du Prince tellement diſpoſé, qu'il promit non-ſeulement à la Reine d'y avoir égard, mais qu'il exécuta ſa parole avec une exactitude digne de la cruauté de celle à qui il l'avoit donnée. *Nicolas* & *Donat*, qui étoient les deux Médecins qui avoient eu ſoin de la maladie de Bobile, furent égorgés l'un & l'autre (*a*); *ce qui ne fut pas fait ſans péché*, dit *bonnement* Gregoire de Tours, *ainſi que pluſieurs perſonnes le penſent très judicieuſement.* Apparemment cette action fut alors excuſée par des Théologiens de Cour, qui ſavent pallier les plus grands crimes des Princes. Bobile eut quatre enfans qui moururent tous jeunes, ou ſans poſtérité.

AUDOUERE.

AUDOUERE, première femme de Childeric, frère de Cherebert & de Gontran, & fils de Clotaire I, étoit, ſuivant les apparences, fille de quelque Grand de la nation. C'étoit une femme douce, d'un eſprit ſimple, & dont la fécondité faiſoit le plus grand mérite. Suivant un Moderne (*b*), c'étoit une beauté fade, une bel-

(*a*) *Quod non ſine peccato factum fuiſſe multorum cenſet prudentia.* Greg. Tur. hiſt. lib. v. c. 35. Quelle idée peut-on avoir de la Religion d'Auſtregilde, & meme de celle de Gontran, après de pareils traits!

(*b*) Le Gendre, tome I, p. 224.

le

le ſtatue. Elle étoit dèja mere de trois Princes & d'une Princeſſe, lorſqu'elle dévint encore enceinte. Chilperic ſe mettant en marche contre les Saxons avec ſon frere Sigebert, laiſſa la Reine Audouere groſſe. La célèbre Frédégonde, qui étoit au ſervice de la Reine, & qui avoit dèja quelqu'empire ſur l'eſprit de Chilperic, penſa aux moyens d'achever ſon triomphe. Après les couches de la Reine, auprès de laquelle elle avoit ſû s'inſinuer, elle lui conſeilla de tenir l'enfant nouveau né ſur les fonts de baptême. C'étoit une Princeſſe. Le Roi, lui dit Frédégonde, ſera ravi à ſon arrivée de voir qu'il lui eſt née une fille, & que cette fille ſoit *renée* par vos ſoins par les eaux du baptême. Audouere, auſſi mal inſtruite de ſa religion, que peu clairvoyante dans les vues de Frédégonde, donna dans le piège. Elle fut la marraine de ſa propre fille, à laquelle elle donna le nom de CHILDESINDE. Soit que cela ſe fît de concert avec Chilperic, qui s'ennuyoit peut-être d'une conſtance de pluſieurs années, & qui ne trouvoit plus dans Audouere, âgée d'environ trente-cinq ans, l'éclat de la beauté qui l'avoit ſéduit, ſoit que tout fût l'ouvrage de Frédégonde, Audouere eut lieu de ſe repentir de ſa crédule ſimplicité. Frédégonde parlant à Chilperic, au retour de ſon expédition de Saxe, où il avoit remporté l'avantage ſur ſes ennemis, lui fit ce compliment. *Quelle gloire eſt aujourd'hui égale à celle du Roi! Il revient victorieux, & trouve ſon auguſte Maiſon accrue d'une Princeſſe belle comme le jour! Mais... hélas!...*

ajouta-t-elle en ſoupirant, point de félicité pure en ce monde. Vous aliez cette nuit même commettre un péché, qu'il ſeroit raiſonnable d'éviter, ſi vous pouviez vous diſpenſer de coucher avec la Reine. Le Roi étonné, ou feignant de l'être à ce diſcours, demanda ce qu'il ſignifioit. On fit d'abord quelque difficulté de s'expliquer; on s'expliqua enfin, parce qu'il le fallut, & que le Roi ſe fâchoit; & il apprit que la Reine Audouere étoit ſa commere, marraine de la Princeſſe, & qu'il ſe trouvoit ainſi une alliance ſpirituelle entr'eux. Le ſcrupuleux Chilperic prit auſſi-tôt ſon parti; & pour éviter le péché qu'il eût commis avec la Reine, il répondit à Frédégonde, que puiſqu'il ne lui étoit pas permis de voir Audouere comme mari, il lui accorderoit les momens qu'il deſtinoit à la Reine. Le reſpect de la Religion ſervoit ainſi de prétexte pour en violer les principes les plus ſacrés. Audouere ainſi cruellement jouée, ſe préſentant à ſon mari avec la Princeſſe entre ſes bras, en fut très-mal reçue. Le Roi la congédia avec ces paroles: *Vous avez fait, Madame*, lui dit-il, *une faute groſſière, & indigne de vous, en tenant vous-même votre fille ſur les fonts. Puiſque vous êtes dévenue ma commère, vous ne ſauriez plus être ma femme.*

L'Evêque qui avoit contribué à cette faute, ou par ſon ignorance, ou à la perſuaſion de Frédégonde, ce qui eſt plus vraiſemblable, fut envoyé en exil, & Audouere fut miſe avec ſa fille dans un Couvent: quelques-uns diſent à l'Abbaye du Pré au Mans. Elle fut précipitée,

dit-on, dans un torrent, par l'ordre de Frédégonde, & y périt en 580: d'autres prétendent qu'elle fut étranglée. Ce meurtre eſt un des premiers dont on accuſe Frédégonde; & comme il accompagna celui du jeune Clovis, fils d'Audouere, que Frédégonde immola autant à ſes intérêts qu'à ſon reſſentiment, il y a tout lieu de croire que celle qui fit égorger le fils, n'épargna pas la mere.

GALSONTE *ou* GALSUINTE.

GALSONTE *ou* GALSUINTE, fille aînée d'Athanagilde, Roi des Viſigots, & de Goſuinte, fut la ſeconde femme de Chilperic. Après la ſcène qui venoit de ſe paſſer à la Cour de Chilperic, il paroiſſoit très naturel de croire que Frédégonde y alloit avoir le rang d'épouſe, & le nom de Reine. Mais le Roi avoit fortement réſolu de n'épouſer qu'une Princeſſe, & tout le pouvoir de Frédégonde ſur ſon eſprit ne fut pas capable de lui ôter cette réſolution. Les plus petits génies ont des endroits par où on les attaque inutilement, & où l'eſprit ſupérieur fait d'inutiles efforts contr'eux, pour s'en rendre le maître abſolu; il faut ſavoir leur céder à propos. Frédégonde ſuivit cette maxime, & le Roi ſe ſatisfit. Brunehauld, Reine d'Auſtraſie, femme de Sigebert, avoit une ſœur aînée, qui n'étoit pas à beaucoup près auſſi belle que ſa cadette. Galſonte, c'étoit ſon nom, avoit en récompenſe un vrai, mérite (*c*), une phiſio-

(*c*) Le Gendre, tome 1, p. 225.

nomie ſpirituelle, & des graces; ce *je ne ſais quoi*, qui plaît, ce qu'on aime dans une femme. Chilperic la fit demander en mariage. La mere, qui aimoit tendrement ſa fille, balança ſur la réputation qu'avoit Chilperic d'être inconſtant, livré à de violentes paſſions, & en particulier aux charmes de Frédégonde. Athanagilde, pere de la Princeſſe, fit peu d'attention à ces raiſons. Le politique enviſage autrement les choſes que l'homme. Il accorda Galſonte à Chilperic; & pour l'engager à en bien uſer avec ſa fille, il lui donna des richeſſes immenſes. Galſonte partit en victime d'Etat, pleurée de ſa mère, regrettée des peuples, & après avoir inutilement fait elle même tout ce qui dépendoit d'elle pour éviter l'alliance qui lui étoit deſtinée. On eût dit qu'elle alloit plutôt chercher le tombeau qu'un époux, & qu'elle avoit un ſecret preſſentiment du ſort qui l'attendoit. La magnificence de ſon équipage, & celle de ſa route en France, furent extrêmes. Elle paſſa par Narbonne, par Poitiers, où Fortunat, qui y étoit depuis quelque tems, dit qu'il la vit paſſer dans un char dont les roues étoient d'argent (*d*). De Poitiers elle alla à Tours, & de Tours à Rouen, où les nôces furent célébrées avec beaucoup d'éclat. Le Roi étoit avare; les tréſors qu'avoit apportés Galſonte, ajouterent d'abord à la Reine tout ce qui lui manquoit de charmes réels: on crut même que

(*d*) *Hanc ego, nempe novus conſpexi præter euntem*
Molliter argenti curru rotante vehi.
Fortunat. lib. 6, p. 152. Poemat. 72.

la Princeſſe, ſans être belle, avoit enfin fixé par ſa vertu, ſa complaiſance & ſon eſprit, l'humeur volage de Chilperic. Peut-être Galſonte s'en flatta-t-elle elle-même ; mais ce fut à tort. Frédégonde avoit toujours un pouvoir exceſſif ſur le cœur & ſur l'eſprit du Roi. Ils renouerent enſemble, & la Reine bien moins adroite que ſa rivale, ne put parer les coups qu'elle lui porta. Sa naiſſance & ſa vertu étoient ſes titres : elle ſe crut autoriſée à les faire valoir avec une hauteur qui gâta tout. Elle s'étoit conciliée le reſpect & l'eſtime de la Cour, la tendreſſe des François ; il ne lui manquoit que l'amour de ſon mari, qu'elle ne put obtenir. Les plaintes & les menaces ne furent jamais les liens des Cours, & la jalouſie ne ſert bien que ceux qui en ſont l'objet. Galſonte alla juſqu'a demander au Roi la permiſſion de ſe retirer à la Cour d'Eſpagne. Chilperic, qui craignoit le reſſentiment d'Athanagilde, & d'être obligé de rendre à la Reine les richeſſes qu'elle avoit apportées avec elle, loin de conſentir à la retraite de Galſonte, lui donna quelques marques de tendreſſe, & chercha les moyens de l'adoucir. Il cacha ſous des traitemens honnêtes l'horrible deſſein qu'il avoit conçu. Enfin, ayant conduit les choſes au but où il les vouloit, il envoya un de ſes gens l'étrangler dans ſon lit. On l'y trouva morte ; & le Roi ſon meurtrier fit courir le bruit qu'elle étoit morte ſubitement. Pour donner quelque couleur à ce bruit, il parut extérieurement affligé de ſa perte ; mais la ſuite fit bien voir qu'on ne pouvoit douter qu'il

n'en fût l'auteur. Elle mourut ſans poſtérité l'an 568, quatre ans après ſon mariage, & après avoir abjuré l'héréſie de l'Arianiſme dans laquelle elle avoit été élevée. L'Evêque de Tours & Fortunat rapportent comme un miracle un fait fort ſimple arrivé après la mort de cette Princeſſe. On avoit ſuſpendu à une corde une lampe devant ſon tombeau la corde ſe caſſa, la lampe tomba & ne ſe briſa pas; mais la moitié de l'huile ſe répandit. Gregoire & les Partiſans de la Reine regarderent cet événement comme une preuve miraculeuſe de ſa ſainteté. J'en laiſſe le jugement au Lecteur.

FREDEGONDE.

FREDEGONDE répara le défaut de la naiſſance par tant de qualités éminentes, qu'on eſt tenté de dire d'elle, que ſi elle n'étoit pas née dans l'élévation des premiers rangs, elle méritoit d'y naître. Elle eſt une de ces héroïnes qui ne ſont pas obligées de rougir des fautes du ſort. Quelques uns de nos Auteurs la font naître au Village de Honnecourt en Picardie; d'autres à Brabancourt en Artois. Si elle n'avoit été que belle, elle eût pu fixer pour quelque tems les yeux d'un Prince auſſi volage que Chilperic; mais la grandeur de ſon génie la fit régner preſque ſans partage ſur ce Prince. Audouere fut écartée, & cela ne coûta pas beaucoup à une femme auſſi adroite que l'autre l'étoit peu. Galſonte réſiſta inutilement à ſes intrigues, & oppoſa ſans ſuccès des richeſſes immenſes, une naiſſance digne du trône, & une

vertu réelle, à l'adreſſe & à la politique d'une femme inépuiſable en reſſources dans ſes projets. Si l'on en croit les Hiſtoriens paſſionnés qui ont fait l'hiſtoire de cette Reine, & à la tête deſquels on peut placer Gregoire, Evêque de Tours, ſon ennemi mortel, il ne s'eſt preſque point commis de crime, ni fait de meurtre dont elle ne ſoit coupable. On l'accuſe de la mort d'Audouere, première femme de Chilperic; & la preuve de ce meurtre eſt l'intérêt qu'elle y avoit. Comme elle profita également de la mort de Galſonte, elle eſt encore accuſée du meurtre de cette Princeſſe. Mais Gregoire de Tours, qui ne l'épargne pas, garde entierement le ſilence à ſon égard. Il eſt vrai que Chilperic, qui avoit toujours différé à lui donner le titre de Reine, le lui donna, & l'épouſa peu de tems après la mort de Galſonte (en 568.) Elle ſoutint le fardeau des plus grandes affaires avec un courage héroïque pendant la vie de ſon mari, & jamais Chilperic ne parut ſi digne du trône que depuis que Frédégonde y fut aſſiſe avec lui. La haine de Brunehauld, femme de Sigebert, Roi d'Auſtraſie, qui eût été la première Princeſſe de ſon tems, ſi elle n'eût point eu de rivale dans Frédégonde, l'avidité de Sigebert, & l'inconſtance de Gontran, donnerent lieu à de longs différends, où les Parties prirent, quitterent, & reprirent les armes pluſieurs fois. Chilperic avoit fait face à tout; mais enfin il étoit réduit à la dernière extrémité. Haï de ſes Peuples, qui l'accuſoient de les accabler d'impôts pour ſatisfaire ſon ambi-

tion & ſon avarice, abandonné de Gontran ſon frere, qui avoit quitté ſon parti pour prendre celui du Roi d'Auſtraſie, vivement pouſſé par ce dernier, il avoit été obligé de ſe retirer, en fuyant, d'abord à Rouen, puis à Tournay, où il s'enferma avec les Princes ſes fils, & la Reine Frédégonde ſa femme. Chilperic n'avoit d'autre parti à prendre, que de s'enterrer avec ſa maiſon ſous les ruines des murs de Tournay, ou de ſe livrer à la diſcrétion de ſon ennemi. Frédégonde, qui eût plutôt ſacrifié mille vies que de prendre ce dernier parti, chercha à ſortir de l'état où elle étoit, par un crime, dont il ne faut pas penſer à l'excuſer, à moins qu'on n'en veuille trouver l'excuſe dans la barbarie d'un ſiècle où de pareils forfaits ne ſont pas rares, & dans les deſſeins de Sigebert, & dans Brunehauld, qui ne l'auroient pas épargnée. Elle gagna, à l'inſçu de ſon mari, deux jeunes gens de Thérouenne, & elle employa tous les moyens qu'elle crut propres à leur faire exécuter ſon projet; promeſſes immenſes, artifices, raiſons de Religion même, car les ſcélérats y ont recours, & veulent aſſocier le Ciel à leurs crimes. rien ne fut oublié. *Ou vous échapperez*, leur dit-elle, *à la vengeance des Auſtraſiens; & alors je ne mets point de bornes à ma reconnoiſſance & à votre fortune; ou vous périrez; & je ferai tant d'aumônes aux Egliſes & au Clergé, pour le ſalut de votre ame, que le Ciel vous eſt aſſuré.* Horrible aveuglement! travers inconcevable dans l'homme en matière de Reli-

gion! (*e*) Elle réuſſit. Ces deux furieux allerent au camp de Sigebert, s'approcherent de lui ſous prétexte de le reconnoître pour leur Roi, & d'avoir quelque choſe de conſéquence à lui dire, lui plongerent le poignard dans le ſein, & le renverſerent mort à leurs pieds. Saint Germain, Evêque de Paris, avoit averti Sigebert du coup qui le menaçoit, s'il alloit à deſſein d'ôter lui-même la vie à ſon frere. Par cet horrible attentat, Frédégonde tira ſon mari de l'extrémité où il étoit réduit. Le Roi d'Auſtraſie laiſſoit en mourant la Reine Brunehauld veuve, & mere d'un Prince. Ennemie implacable de Frédégonde, elle offrit ſon crédit, ſes richeſſes & ſa main à Chilperic. Frédégonde triompha dans une occaſion ſi délicate, empêcha le Roi ſon époux, que les offres euſſent pu tenter, de voir Brunehauld, & la fit envoyer à Rouen. Ce fut là que cette Princeſſe, bien moins éclairée que Frédégonde, épouſa Mérovée, ſecond fils de Chilperic & d'Audouere. Prétextat, aveuglé par ſa haine contre Chilperic & Frédégonde (*f*), viola en même-tems

(*e*) *Si ſalvi ſe receperint fore ut præclaris fortunis abundent, ſin . . . . oppetant mortem collaturam ſe. Templis atque Sacerdotibus Donaria quibus ſaluti animarum ſuarum bene conſulat Deus* Gaguin, lib. 2 in Chilperico, fol. xx. vo.

(*f*) L'Abbé de Marolles a une note curieuſe ſur cet endroit de Gregoire de Tours, & dit ſur ce mariage *prohibé par la loi de Dieu, qui ne ſe doit jamais violer.* „ C'eſt en quoi „ il ſemble que Prétextat n'avoit pas donné une grande „ marque de ſainteté; mais, quoi qu'il en ſoit, il ne fit „ point de ſcrupule d'uſer d'une autorité, que les Papes „ ont cru depuis qui leur étoit ſingulière; & certes les E-

les loix des Souverains, celles de la politique, & celles de l'Egliſe, en célébrant lui-même le mariage inceſtueux de la tante & du neveu. Un pareil mariage ne pouvoit avoir que des ſuites fâcheuſes. Mérovée dégradé par ſon pere, & abandonné par ſa femme, fut réduit à l'horrible néceſſité de prier un ami (*g*) de lui paſſer ſon épée au travers du corps. Il lui rendit ce triſte devoir; mais on ne laiſſa pas d'accuſer Frédégonde de ſa mort. Cette calomnie ne pouvoit manquer de trouver quelque crédit. Gregoire de Tours, qui rapporte ce fait, comme nous venons de le rapporter, devoit être fort inſtruit de toutes choſes. Le refus qu'il avoit fait de livrer Mérovée au Roi & à Frédégonde, lorſque ce Prince, ayant quitté l'habit clérical qu'on lui avoit fait prendre après ſa dégradation, ſe ſauva dans l'Egliſe de Saint Martin; ce refus l'avoit entièrement brouillé avec Frédégonde, qui ne le lui pardonna point, non plus que les démarches qu'il fit en faveur de Prétextat. Il eſt dans toute ſon hiſtoire queſtion de Brunehauld, à laquelle il devoit l'Evêché de Tours; & il ne parle de ce qui ſe diſoit au déſavantage de Frédégonde, que comme d'un bruit courant. Il devoit être fort inſtruit de toutes les circonſtances de la déplorable fin de Mérovée, qui avoit contribué à le

„ vêques d'alors, en beaucoup d'occaſions ſemblables, ne „ s'aviſoient nullement de renvoyer à Rome ces ſortes de „ cauſes, qu'ils croyoient pouvoir bien juger par eux-mê„ mes

(*g*) Gregoire de Tours l'appelle Gailenus. Liv. 5. c. 18, à la fin.

mettre mal dans l'eſprit de Frédégonde. En effet, le Prince ayant quitté l'habit clérical, qu'on l'avoit obligé de prendre après ſa dégradation, s'étoit réfugié dans l'Egliſe de Saint Martin de Tours; Chilperic avoit demandé que ſon fils lui fût livré, & n'avoit pu l'obtenir de l'Evêque. Frédégonde ne lui pardonna pas ce refus, non plus que ſes démarches en faveur de Prétextat. Il étoit partiſan de Brunehauld, à laquelle il devoit ſon Evêché, & il n'épargna pas ſa rivale. Cependant, dis je, il ne lui attribue point la mort de Mérovée. L'Auteur des geſtes François, Frédégaire, ni Aymoin, n'en diſent rien. On voit même dans Frédégaire que ce fut à Brunehauld que Clotaire imputa la mort de Mérovée. Au moins en fut-elle la première cauſe, & non pas Frédégonde. Cette Reine, ſi grande d'ailleurs dans ſa conduite, fit bien des fautes dans celle qu'elle tint avec l'Evêque Prétextat. Tant il eſt vrai que les paſſions étouffent en nous nos lumiéres ordinaires. Prétextat s'étoit déclaré pour Brunehauld ſi hautement, que Frédégonde ne pouvoit s'empêcher de voir en lui un de ſes plus dangereux ennemis. Elle employa tout pour le perdre, & fit faire à Chilperic, qui n'écoutoit plus qu'elle, & qui ne voyoit plus rien que par les yeux de la Reine, des démarches honteuſes pour un Roi. Il avilît la majeſté royale, en ſe ſoumettant lui-même au jugement des Evêques, & en faiſant le vil perſonnage de dénonciateur auprès d'eux.

L'Evêque de Rouen, criminel en effet, le pa-

rut moins à ſes Juges, qui virent trop d'emportement, pour croire qu'il y eût beaucoup de juſtice. Ils eurent pitié d'un homme pourſuivi avec tant de violence. Enfin, Prétextat, qui pouvoit être puni ſuivant les loix de l'Etat, comme le dit Gregoire de Tours au Roi lui-même (*b*), ne le fut pas. Il fallut employer l'artifice, & même le menſonge, moyens toujours indignes du trône, pour obtenir des Evêques un Jugement qui valoit une véritable abſolution. Dès le commencement de l'affaire, on dut prévoir quel en ſeroit l'événement ſoumis à la déciſion des Evêques. L'Archidiacre Actius fit connoître à ſes confreres qu'il s'agiſſoit en cette occaſion de ſauver leur dignité autant que la perſonne de Prétextat. L'Evêque de Tours appuya ſur cet avis, & parla hautement contre ceux de ſes confreres qui abandonnoient Prétextat, en les accuſant aſſez ouvertement d'un vil intérêt, ou d'une baſſe complaiſance pour la Cour. Enfin, on peut dire que les Juges auxquels Chilperic & Frédégonde avoient fait la faute de ſe ſoumettre, étoient parties, & auſſi intéreſſées que l'accuſé. Suivons cette affaire ſi mal entamée, & plus mal conduite encore par Frédégonde. Le Prélat, d'abord mis en priſon par voie de fait, puis banni dans une iſle aux environs de Coutance, par le Jugement de quarante-cinq Evêques, trouva le moyen de remonter ſur ſon ſiége après la mort de Chilperic. Il

(*b*) *Si quis de Nobis, ô Rex, juſtitiæ tramitem tranſcendere voluerit,* A TE CORRIGI POTEST : *Si verò tu exceſſeris, quis te corripiet?* Greg. Tur. lib 5, n. 19.

conſerva tout ſon reſſentiment contre la Reine, qui le menaça même d'un nouvel exil, s'il ne ſe conduiſoit plus prudemment & avec plus d'égards pour elle. Que répondit Prétextat à cet avis? (*i*) *Qu'il étoit Evêque; qu'il n'avoit jamais ceſſé de l'être, & qu'il le ſeroit toujours: mais qu'il n'en étoit pas de même d'elle; qu'elle ne jouiroit pas toujours du pouvoir dont elle abuſoit. J'ai été rappellé*, ajouta-t-il, *par la grace de Dieu, du banniſſement au Siége Epiſcopal; mais ſa juſtice vous précipitera du trône où vous êtes, au fond de l'abyme; ou renoncez à l'orgueil & aux paſſions auxquelles vous vous livrez, & à la méchanceté qui vous guide; ou ne penſez pas à obtenir jamais de ſalut, ni la grace d'élever votre fils.* Ces reproches ſanglans, ces invectives outrées, & cette prophétie démentie par l'événement, dûrent inſpirer à Frédégonde bien du reſſentiment. Elle garda néanmoins le ſilence, & ſe retira. Le jour de Pâques ſuivant 586, Prétextat ayant été poignardé dans ſon Egliſe, & remporté chez lui, Frédégonde l'alla voir, proteſta du chagrin que lui donnoit ce malheur; qu'elle n'épargneroit rien pour découvrir le criminel & le punir. *Le criminel*, (*k*) lui répondit Prétextat! *Ce criminel eſt la perſonne même qui a fait aſſaſſiner des Rois, qui eſt accoutumée à répandre le ſang des innocens;*

(*i*) *Ego ſemper & in exilio, & extra exilium Epiſcopus fui, ſum, & ero. Nam tu non ſemper regali potentiâ perfruereris Nos ab exilio provehimur, tribuente Deo, in* REGNUM, *tu verò ab hoc regno demergeris in abyſſum* Greg. Tur hiſt. lib 8, c. 31.

(*k*) *Et quis hæc fecit? Niſi is qui Reges interemit, qui ſæpius ſanguinem innocentem effudit, qui diverſa in hoc regno mala commiſit.* Greg. Tur liv. VIII, c 31.

qui a rempli le Royaume de ſes crimes ! La Reine diſſimulant encore que ce fût d'elle dont Prétextat parloit, ajouta tout de ſuite : *J'ai d'excellens Médecins, peut-être vous guériront-ils ; permettez qu'ils viſitent votre playe.* Prétextat hors de lui même, & ſentant les approches de la mort, lui répliqua : *Il n'eſt plus beſoin de Médecins. Dieu m'appelle à lui, & mon heure eſt venue* (*l*). *Vous qui ne méritez le titre de Princeſſe que par les crimes où vous vous êtes rendue fameuſe, tremblez pour vous ; Dieu vengera le ſang que vous avez répandu, & qui retombera ſur votre tête ; & maudite en ce monde, vous le ſerez en l'autre.* Voila un zèle bien amer, des expreſſions bien emportées dans un Prélat expirant. Après ce diſcours, & dans ces circonſtances, tout le monde crut Frédégonde coupable de la mort de Prétextat. Il fut regardé comme un ſaint, comme un martyr, quoiqu'il ne fût mort ni pour la cauſe de Dieu, ni pour celle de l'Egliſe. Un des anciens François, qui crut le ſalut de la Nation intéreſſé à la mort de Prétextat, alla même trouver la Reine, pour lui dire qu'elle avoit déja bien fait du mal depuis qu'elle étoit à la Cour ; mais qu'elle n'avoit pas commis de crime ſi odieux que d'avoir fait maſſacrer l'Evêque de Rouen. *N'en doutez point,* ajouta t-il (*m*), *nous irons à la ſource, & nous arrêterons le cours de tant de cruautés.* Frédé-

(*l*) *Tu quæ his ſceleribus Princeps inventa es, eris maledicta in ſeculo, & erit Deus ultor ſanguinis mei de capite tuo* Greg. Tur. ibid.

(*m*) *Omnes erimus inquiſitores mali hujus, ut tibi dintiùs non liceat tam crudelia exercere,* Greg. Tur. lib. VIII. c. 31.

gonde, qui poſſédoit à un degré inconcevable l'art de ſe poſſéder, ne répondit ni au reproche, ni à la menace; elle invita même le Seigneur qui les lui faiſoit, de boire avant que de s'en aller, s'il ne vouloit pas prendre un repas au Palais, afin qu'on ne pût pas dire qu'il fût ſorti d'une maiſon royale ſans y avoir rien pris (*n*). A peine eut-il bu la boiſſon qu'on ſervoit alors en pareille occaſion, & qui étoit un mélange d'abſynthe, de vin & de miel, qu'il ſentit une douleur aiguë qui lui déchiroit les entrailles. Se croyant empoiſonné, comme en effet il l'étoit, il dit, en ſe tournant vers ceux qui l'accompagnoient: *Fuyez, mes amis, fuyez le malheur que je n'ai pu éviter, ſi vous ne voulez périr auſſi bien que moi.* Il perdit preſqu'auſſitôt la vue; & étant remonté à cheval, il tomba mort par terre, à quelque diſtance du Palais. Cette mort, jointe à l'aſſaſſinat de Prétextat, ſouleva tous les eſprits contre Frédégonde; elle n'eût pas même été en ſûreté, ſi elle n'eût proteſté ſolemnellement de ſon innocence avec une fermeté qui donna au moins lieu à quelque doute. Pour ſe juſtifier, elle fit faire des perquiſitions ſi exactes, qu'on découvrit le meurtrier de Prétextat. C'étoit un malheureux Eſclave, auquel on avoit promis de l'argent & ſa liberté pour aſſaſſiner l'Evêque. Il fut remis entre les mains de ſon neveu; mais

(*n*) *Rogat, ut ſi convivio ejus uti non velit, ſaltem vel poculum hauriat, ne jejunus à regali domo diſcedat. Quo expectante, accepto poculo, bibit abſynthium cum vino & melle mixtum, ut mos barbarum habet.* Greg. Tur. ibidem.

ayant été appliqué à la torture, il déclara que c'étoit Frédégonde, l'*Archidiacre de Rouen*, *l'Evêque Melantius*, créatures de la Reine, qui l'avoient engagé à ce meurtre. Cette déclaration étoit-elle libre & bien ſincère? Le neveu de l'Evêque n'y avoit-il point de part? Le criminel ne l'avoit-il point faite pour ſe tirer d'affaire, ou pour ſe venger de Frédégonde, qui l'avoit fait battre de verges avant que de l'envoyer au neveu de l'Evêque? Tout cela eſt matiére de bien des doutes qu'il fut d'autant plus difficile d'éclaircir dans le temps même, que l'Eſclave fut poignardé auſſi-tôt qu'il eut fait cette déclaration. Frédégonde ſoutint toujours qu'elle étoit innocente. Mais que pouvoit-elle dire du Seigneur empoiſonné ſous ſes yeux dans ſon Palais? Elle s'en tint à la négative, & prit des meſures qui la mirent au-deſſus de la vengeance.

Depuis la mort de Sigebert, Chilperic qui ſe vit preſque ſans rival, tomba dans l'indolence qui lui étoit naturelle; il ne penſa plus qu'à ſatisfaire ſa paſſion favorite, qui étoit un déſir inſatiable d'amaſſer des tréſors. Les anciens impôts furent augmentés, on en créa de nouveaux. Les Peuples ſurchargés ſe plaignirent; Frédégonde, dont on connoiſſoit l'empire ſur ſon mari, fut regardée comme l'auteur de tous ces maux. Si l'on fait quelquefois honneur aux génies ſupérieurs qui règlent les Etats, du bien qui s'y fait, on eſt encore plus porté à leur en imputer les malheurs. Les Limoſins ſe ſouleverent; on avoit aſſujetti les Nobles même

me

mes à payer une mesure (*o*) de vin de leur cru pour la table du Roi, & cet impôt paroissoit une nouveauté intolérable. La Reine appréhenda les suites de ces mouvemens ; & dans la juste crainte d'encourir la haine des malheurs qui pouvoient en naître, elle saisit la premiere occasion qui se présenta d'inspirer au Roi le dessein de traiter les Peuples avec plus de douceur. (*p*) La nature avoit souffert des dérangemens extraordinaires ; des pluies continuelles innonderent l'Auvergne & la Limagne ; la Loire & l'Allier se déborderent, & firent des ravages prodigieux ; le Rhône & la Saone firent de grands dégats dans leurs environs, & renverserent même une partie des murailles de Lyon. On vit les arbres refleurir au mois de Septembre ; il parut une Cométe dans la Touraine ; on y entendit des bruits effrayans, sans en connoître la cause. Bordeaux fut ébranlé par un tremblement de terre, & tous les habitans se crurent engloutis. Le feu du ciel se joignit dans les environs de la ville au tremblement de terre. Orléans fut consumé par ce feu, & ce que les flammes épargnerent, les voleurs le ravirent. A Chartres, du sang pur avoit coulé, disoit-on, du pain qu'on avoit rompu. Une furieuse peste

(*o*) Le texte de Gregoire de Tours se sert du terme d'*Amphora* ; s'il faut le prendre à la lettre, l'amphore est la huitiéme partie du muid de Paris, suivant Budé, c'est-à-dire trente-six pintes, ou neuf pots de vin, sur le pied de deux cens quatre vingt-huit pintes le muid.

(*p*) Gregoire de Tours met ces événemens sous la cinquieme année du régne de Childebert ; c'est l'an 580. *Greg. Tur. hist lib. 5, c. 34.*

fut la ſuite de tous ces fléaux ; c'étoit une diſſenterie cruelle accompagnée de fiévre & de vomiſſement, avec une grande peſanteur de tête, (*q*) & d'exceſſives douleurs dans les reins. Chilperic tomba dangereuſement malade, & il n'étoit que convaleſcent, quand Dagobert, le ſecond des Princes qu'il avoit eus de Frédégonde, fut attaqué d'une fiévre violente : l'aîné, nommé Clodebert, fut ſurpris du même mal. Frédégonde leur mere, qui, à l'exemple de la plupart des Grands de ſon tems, allioit par un mélange bizarre & inconcevable, & pourtant aſſez ordinaire, des ſentimens de religion & de piété à des défauts énormes, parla à ſon mari en femme pénétrée des vérités les plus importantes du Chriſtianiſme, & lui tint ce diſcours. (*r*) „ La Juſtice divine, toujours lente à punir, s'appeſantit enfin ſur nos têtes : nous „ allons perdre nos enfans. Ils ſont ſur le bord „ du tombeau. Les larmes du pauvre négligées, „ les plaintes de la veuve mépriſées, les ſoupirs de l'orphelin rejettés, ſont cauſe de leur „ mort. Pour qui amaſſons-nous tant de tréſors ? à qui paſſeront toutes ces richeſſes,

(*q*) Gregoire de Tours, qui parle avec beaucoup d'exactitude de cette maladie épidémique, qui reſſemble aſſez à la petite vérole, d'après ce qu'il en dit, ajoute : *Nous perdîmes nos deux aimables & chers enfans, que nous avions échauffés dans notre ſein, portés dans nos bras, que nous avions nourris de nos mains, avec toute la tendreſſe poſſible ; mais après avoir eſſuyé nos larmes, nous avons dit avec Job : le Seigneur nous les a donnés, &c.* Cela a fait croire à quelques-uns que l'Evêque de Tours, auſſi-bien que Saint Hilaire, Evêque de Poitiers, avoient été mariés. *Greg. Tur. lib. 5, c. 35.*

(*r*) Greg. Tur. *ibid.*

„ fruit de rapines, ſource de malédictions, ſi „ nous perdons nos enfans, ceux à qui nous „ les deſtinons? Croyez-moi, ajouta-t-elle, „ jettons au feu les rôles des nouveaux ſubſi- „ des: ce qui ſuffiſoit au Roi Clotaire votre „ père, peut nous ſuffire ". Elle fit apporter en même tems les rôles des impôts des Provinces, & les ayant mis au feu, elle s'adreſſa encore à ſon mari, dont le cœur dur & avare ne s'ébranloit qu'avec peine: *Eh bien*, lui dit-elle, *que tardez vous? Y a-t-il à balancer? ſi ce ſacrifice n'appaiſe pas la colère de Dieu, & ne nous rend pas nos enfans au moins ſervira-t-il à notre ſalut.* Chilperic imita enfin la Reine, jetta comme elle le reſte des rôles au feu, & défendit de lever de nouveaux ſubſides. Les deux Princes moururent; mais les peuples ſenſibles au ſoulagement qu'ils reçurent de la ſuppreſſion des impôts, firent voir beaucoup de regret de leur mort, & partagerent la douleur de Frédégonde. Quand elle n'eût pas été mere, & les intérêts du ſang à part, elle ne pouvoit voir qu'avec beaucoup de chagrin un événement ſi triſte. Par la mort de Clodebert, déja âgé de quinze ans, & de Dagobert ſon frere, elle ſe voyoit ſans appui à la Cour. Si ſon mari venoit à mourir, elle n'y devoit trouver que peu de ces amis que l'adverſité refroidit, & qui ont toûjours des motifs tout prêts d'abandonner les malheureux, & un grand nombre d'ennemis déclarés. Il ne reſtoit à Chilperic qu'un fils (s)

(s) Gregoire de Tours, Livre V, c. 40.

d'Audouere sa premiere femme, nommé CLOVIS; il étoit âgé d'environ vingt-cinq ans. En Prince jeune & imprudent, & qui se regardoit comme l'unique héritier de l'Empire François, il fut assez indiscret pour s'expliquer, même sans ménagement, contre Frédégonde, en disant tout haut: „ qu'il espéroit se trouver bien-„ tôt le Prince le plus puissant d'Occident, & „ que ses ennemis étoient dèja entre ses mains: „ qu'il sauroit bien s'en venger". Frédégonde, sur qui tomboient ces discours, & qui n'avoit dèja que trop d'inquiétudes sur l'avenir, résolut de détourner l'effet des menaces du Prince, à quelque prix que ce fût. Le premier pas qu'elle fit vers la vengeance, fut d'engager le Roi à envoyer son fils au Château de *Brenne* (*t*), où la maladie étoit la plus violente: mais Clovis n'y ressentit pas la moindre incommodité, & il fallut prendre d'autres mesures. Elle fit venir un de ses émissaires, qui accusa ce jeune Prince d'être la cause de la mort de ses fils. Clovis, (*u*) disoit le délateur, aime avec passion la fille d'une *Magicienne*. Il a employé les noirs artifices de la mere, pour se défaire de *Clodebert* & de *Dagobert*; & si la Reine ne prend pas de justes mesures, le même sort lui est préparé. Les esprits supérieurs ont toujours employé la crédulité des petits génies pour parvenir à leurs fins. Le sortilége & la magie ont

(*t*) *Brennacum*, Brenne, suivant Papyre-Masson. Mais où étoit ce Brenne? Etoit-ce en Champagne? étoit-ce en Auvergne, ou à Braisne aux environs de Paris?

(*u*) Greg. Tur. Lib. V, c. 40.

ſouvent été la reſſource de ceux qui n'y croyent pas, pour perdre leurs ennemis, par le moyen de ceux qui y croyent. La fille infortunée de la prétendue Magicienne fut la premiére victime de Frédégonde; elle la fit battre de verges, & lui fit couper les cheveux (*x*) qu'elle attacha à la porte de Clovis, ſorte d'outrage dans les mœurs du tems. La mere fut miſe à la queſtion; & ſans doute, pour ſe racheter de l'horreur des tourmens qu'on lui fit éprouver, elle avoua tout ce qu'on voulut. Elle étoit Magicienne, ſuivant ſa confeſſion; elle avoit contribué à la mort des Princes, enfans de la Reine, & Clovis étoit complice. Frédégonde munie de ces preuves, en alla rendre compte au Roi, qui n'en exigea pas davantage pour abandonner ſon malheureux fils à la cruelle ambition & au reſſentiment de Frédégonde. Il fut déſarmé, dépouillé même des habits qu'il portoit, & des marques de ſa naiſſance, revêtu d'un habit ignoble, & conduit dans ce triſte état devant la Reine, qui étant ſa partie, & dévenant ſon Juge, le fit charger de chaînes & conduire en priſon. Il fut interrogé ſur les chefs dont il étoit accuſé. Frédégonde, comme ſi elle eût été perſuadée de la vérité de l'accuſation, voulut ſavoir de lui-même quel étoit ſon projet, ſes complices, les moyens qu'il devoit prendre, ceux qu'il avoit déja pris, & les motifs de ſa conduite. Le Prince innocent nia tout avec fermeté, & dé-

(*x*) *Apprehensâ puellâ, . . . & graviter verberatâ, incidi comam capiti ejus juſſit, ac ſciſſa, ſudi impoſitam defigi antè metatum præcepit Clodovai.* Greg. Tur. hiſt. Lib. V, c. 40.

clara ceux avec qui il avoit des liaiſons. Trois jours après avoir ſubi cet interrogatoire, il fut conduit au Château de Noiſi (*y*) ſur Marne, & quelques jours après on le trouva mort d'un coup de couteau. Audouere ſa mère fut noyée dans le même tems, ou ſuivant d'autres, étranglée. Quelque apologie qu'on prétende faire de Frédégonde, il eſt impoſſible de l'abſoudre de ces deux nouveaux crimes. Elle dit & fit croire à Chilperic que Clovis s'étoit tué lui-même: on avoit pris la précaution de laiſſer le couteau dans la plaie, & ce Prince porta la ſtupidité du ſentiment juſqu'à voir (*z*) cette ſanglante ſcène avec indifférence. Ce n'eſt pas que Chilperic n'eût un certain eſprit; il l'avoit même cultivé par l'étude & la ſcience des langues; mais qui ne ſait juſqu'où un homme livré à une méchante femme peut porter l'aveuglement! Les biens dont jouiſſoient Clovis & Audouere ſa mére, furent confiſqués au profit de Frédégonde: ſa vengeance s'étendit juſques ſur les principaux Officiers du Prince (*a*), & ſon Tréſorier fut mis en priſon & à la torture; mais les prières de Gregoire (*b*) de Tours le firent remettre en liberté. La femme qu'on accuſoit de ſortilége fut de nouveau interrogée, & condamnée à être brûlée vive. Elle ſe rétracta avant ſon ſupplice de tous les aveux qu'elle avoit faits, &

(*y*) *Noeſium forte à nucibus*, à cauſe des noyers qui pouvoient être en abondance en cet endroit.

(*z*) Gregoire de Tours, *ibid.* & Aymoin, *Lib. III. c.* 43

(*a*) Gregoire de Tours les appelle *Servientes.*

(*b*) *Liberumque, nobis obtinentibus, abire juſſit.* Greg. Tur. Lib. V, c 49.

ſoutint que le Prince étoit mort innocent de tous les crimes dont il avoit été accuſé. La mort de Clovis ne mit pas Frédégonde hors d'inquiétude. Sigebert Roi d'Auſtraſie ne vivoit plus; mais il avoit laiſſé pour héritier de ſes Etats Childebert fils de Brunehauld, qui étoit un ennemi redoutable. Suivant toutes les apparences, ce Prince devoit réunir ſur ſa tête l'Auſtraſie & la Bourgogne, & tout ce qui étoit compris dans le Royaume, dont Orléans étoit la Capitale, qui lui étoit dèja aſſuré par la donation de Gontran ſon oncle, & même le Royaume de France & de Soiſſons, que la mort de Chilperic, ſans poſtérité maſculine, lui aſſuroit également. Il avoit, outre la mort de ſon pere à venger, la haine de Brunehauld ſa mere à ſatisfaire. L'antipathie des deux Reines duroit toujours, & Frédégonde ne doutoit pas que ſa rivale ne laiſſeroit paſſer aucune occaſion favorable à ſa haine. Entre la crainte & les événemens qu'elle craignoit, il n'y avoit que la vie de Chilperic dèja vieux. Pour ſe mettre à l'abri, Frédégonde forma le projet de s'allier avec Childebert. Malgré tous les obſtacles qui ſembloient s'oppoſer à la négociation de ce traité, elle l'entreprit & en vint à bout. Soit faute de prudence & d'adreſſe, ou par la nature du Gouvernement & des affaires, Brunehauld avoit peu de pouvoir en Auſtraſie; les Grands profitant de la jeuneſſe de Childebert, s'etoient rendus les maîtres, & diſpoſoient en Souverains. *Ranchin*, *Gontran*, *Boſon*, *Urſion*, *Betefroi*, & ſur-tout Egidius Archevêque

de Rheims, traître livré à Chilperic & à Frédégonde, gardoient à peine des dehors de bienséance avec Brunehauld, tutrice de son fils. Ce fut à eux que s'adressa Frédégonde, & par ses promesses, son argent, ses intrigues & celles de l'Archevêque de Rheims, elle conduisit les choses au point que les Austrasiens envoyerent des députés à la Cour de Chilperic, pour consommer le traité. Il leur déclara qu'il adoptoit leur jeune Roi son neveu pour son fils & pour son héritier. On prit aussi des mesures pour faire rendre à Gontran quelques villes de Provence que Childebert réclamoit: ce fut le premier article du traité, & celui par l'exécution duquel on commença. Cette guerre terminée & recommencée finit au désavantage de Chilperic; & Frédégonde mal secondée par son mari, ne revint de ses craintes que par la naissance d'un fils, Thierry né l'an 582. Sa mort arrivée en 584, environ 18 mois après sa naissance, la rejetta dans le même embarras. Childebert & Gontran, animés par Brunehauld, se liguerent contre Chilperic; mais elle eut le bonheur de mettre encore un fils au monde: ce fut CLOTAIRE, dit dans la suite le Grand, qui succéda à son pere & à ses oncles, & né au mois de Juin 584. Sa naissance, & une expédition que Childebert entreprit alors contre les Lombards, rétablit les espérances de Frédégonde: mais cette Princesse destinée à tous les embarras du trône, se trouva bientôt dans une position encore plus fâcheuse, & plus difficile que toutes celles où elle se fût jamais

vue. Chilperic qui avoit une maiſon à Chelles près de Paris, où il faiſoit le plus ſouvent ſa réſidence, y fut aſſaſſiné au retour de la chaſſe, ſur ſa fin de Septembre 584, âgé de 61 ans. Les aſſaſſins avoient pris de ſi juſtes meſures, qu'ils ne purent être connus ; & ce qu'en diſent nos Hiſtoriens ne fournit aucune lumière qui puiſſe ſatisfaire un Lecteur raiſonnable & ſans préjugé. L'Auteur des *geſtes des François*, & Aymoin (*c*), en accuſent Frédégonde & Landri de la Tour ſon amant, Maire du Palais du Roi Clotaire II. La Reine, ſuivant eux, ayant congédié Chilperic qui alloit à la chaſſe, entra dans une ſalle de bain ; s'étant miſe ſur un banc pour s'y repoſer ou ſe baigner, le Roi revint ſur ſes pas, & lui donna en badinant un coup de baguette par derrière. Frédégonde qui attendoit, diſent-ils, Landri, croyant que c'étoit lui qui l'avoit frappée, dit ſans ſe retourner, *qu'il n'étoit guères poli d'en uſer ainſi avec une femme comme elle* ; ou, ſuivant l'Auteur des geſtes des François, qui a voulu mettre plus d'eſprit dans ſon récit, elle dit *que ce n'étoit pas en uſer en galant homme, d'attaquer une femme en trahiſon.* Ils ajoutent que le Roi déſeſpéré de cette découverte, furieux, monta auſſitôt à cheval, & alla à la chaſſe ; & que la Reine qui prévit juſqu'où la jalouſie pouvoit le porter, pour en détourner les effets, détermina Landri au meurtre de ſon mari, en lui rapportant ce qui venoit de ſe paſſer. A lire Aymoin,

(*c*) Liv. III. chap. 57.

on diroit qu'il eût été préſent à l'entretien qu'il ſuppoſe entre Frédégonde & Landri, ou au moins derriere une tapiſſerie avec de l'encre & du papier. Suivant cet Auteur, la Reine ayant fait venir Landri: *Il ne s'agit pas ici*, lui dit-elle, *de penſer à l'amour, ni à ſes plaiſirs; il eſt queſtion d'éviter le tombeau qui eſt ouvert ſous vos pieds. Je n'ai que deux mots à vous dire; écoutez-les, & vous y conformez. Le Roi, ſuivant ſa coutume, ne reviendra de la chaſſe que ſur la fin du jour; il faut avoir des aſſaſſins tout prêts à le poignarder. Cherchez-en, & déterminez quelqu'un à ce meurtre à force de promeſſes. Après ce coup, nous n'aurons plus rien à craindre, & nous regnerons tranquillement avec Clotaire mon fils.* Ce diſcours imaginé, & toutes les autres circonſtances romaneſques du récit d'Aymoin, n'annoncent qu'un conte fait à plaiſir, & indigne du ſérieux de l'Hiſtoire: la fauſſeté du témoignage ſaute aux yeux. Aymoin cherche en toute occaſion celle de faire le Rhéteur & le bel Eſprit; & l'Auteur des geſtes des François s'attache à tout ce qui tient du *merveilleux*. Qu'on en croye Frédégaire, ce ſera Brunehauld (*d*) qu'il faudra accuſer de cet aſſaſſinat. Suivant lui, avant que de condamner la Reine d'Auſtraſie au dernier ſupplice, Clotaire II lui reprocha la mort de dix Rois, & en particulier *celle de ſon pere Chilperic*; mais malheureuſement cet endroit de Frédégaire eſt un des moins certains de ſon Hiſtoire, comme nous aurons oc-

(*d*) Frédég. chap. 42, vers le milieu.

caſion de le dire en parlant de Brunehauld (e). Pour Gregoire de Tours, quoique cet Ecrivain ſoit ouvertement déclaré contre Frédégonde, il ſe contente de détailler au long les défauts de Chilperic; il lui prodigue les épithètes les plus odieuſes, ſans donner dans ce qu'il dit du meurtre de ce Prince, le moindre lieu de ſoupçonner qu'il en crût Frédégonde coupable. Ce ſilence de la part d'un homme tel que l'Evêque de Tours, témoin oculaire en partie de ce qu'il écrit, eſt peut-être l'argument le plus déciſif de l'innocence de Frédégonde. Quand cette Princeſſe eût eu pour Landri de la Tour l'amour dont on parle, quand il eût été ſon amant déclaré, une femme de ſon caractère eût-elle préféré ſon amant à un trône? & pour ſauver l'un, eût-elle haſardé l'autre? Ce n'eſt pas connoître Frédégonde, que de penſer qu'elle ſe fût expoſée au péril preſque évident de perdre une couronne qui lui coûtoit tant d'inquiétudes, qu'elle n'avoit acquiſe qu'au prix de tant de crimes, pour ſauver un homme que bien d'autres pouvoient remplacer. Ces idées bonnes à ſuppoſer dans l'héroïne d'un roman, n'ont rien de lié avec la façon de penſer d'une Princeſſe telle que Frédégonde. Quel époux pouvoit jamais lui convenir mieux que Chilperic, dont elle étoit adorée, qu'elle poſſédoit ſans partage, qui ne voyoit rien que par les yeux de ſa femme, qui n'écoutoit que ce qu'elle vouloit lui faire entendre, ſous le nom duquel elle ré-

(e) Liv. VI, chap. 7.

gnoit ſi abſolument? Pendant la vie de Chilperic, elle étoit ſûre d'avoir toujours le même empire; il avoit dèja plus de ſoixante ans: plus de légéretés, plus d'inconſtance à craindre d'un Prince vieilliſſant, & dont les paſſions amorties par l'âge, augmentoient la foibleſſe, & cette ſorte d'amour d'habitude ſupérieur à celui de tempérament. Au contraire, que n'avoit-elle pas à craindre après la mort de Chilperic? Il ne lui reſtoit pour appui qu'un fils âgé de quatre ans, dont l'Etat même étoit attaqué par les ennemis de la Reine: on diſoit Clotaire illégitime: la chaſteté de Frédégonde étoit une de ſes vertus la plus équivoque. Du vivant de Chilperic, non-ſeulement on avoit pu parler de ſes amours avec Landri de la Tour; on avoit encore prétendu qu'il y avoit un commerce criminel entre elle & *Bertrand*, Evêque de Bordeaux, homme intriguant, & bien plus occupé des affaires de la Cour que de celles de ſon Evêché. Brunehaud, Régente d'Auſtraſie, & le Roi Childebert ſon fils, étoient toujours ſes ennemis déclarés; elle étoit haïe des Peuples, déteſtée de la plupart des Grands, ſes Etats ouverts aux oncles de ſon fils. Gontran plus modéré que Childebert ſon neveu, n'en étoit pas moins avide: enfin Childebert & ſa mere croyoient avoir trouvé l'occaſion de ſe rendre maîtres de tous les Etats qu'avoit poſſédés Clotaire premier, aïeul de Childebert. Telle étoit la ſituation où la mort de Chilperic devoit réduire ſa veuve. Après cela, qu'on décide ſi elle devoit ſe précipiter dans un pareil abîme. Il y a

plus ; Gontran ayant recherché les auteurs de la mort de ſon frere, pourſuivit un certain Eberulfe, Officier de la chambre du Prince, qui, par l'ordre de Gontran, fut tué auprès du tombeau même de S. Martin, où il s'étoit réfugié. Apparemment Gontran, d'ailleurs plein de reſpect pour l'Egliſe, le conſidéroit comme coupable. Dès que la mort de Chilperic fut répandue, Frédégonde fit éclater des regrets d'autant plus ſincères, qu'elle y perdoit toute eſpérance. Il s'éleva un cri univerſel contre elle ; on ſe rappella tout ce qu'elle avoit fait de crimes ; on en augmenta le nombre, & on lui imputa la mort de ſon mari : elle trouva même ſa vie ſi peu en ſûreté, qu'elle chercha un aſile contre la fureur de ſes ennemis dans l'Egliſe Cathédrale de Paris. L'Evêque Reginalde (*f*) l'y reçut. Comme c'étoit une ſorte de droit qu'on donnoit au Clergé & à l'Egliſe où l'on cherchoit un aſile, il n'y avoit point d'Evêques qui ne reçuſſent très-volontiers ceux qui avoient recours à cette reſſource. Gontran, l'aîné des trois freres, ne fut pas ſi-tôt inſtruit de la mort de Chilperic, qu'il accourut à Paris avec une ſuite très-nombreuſe ; il s'en empara, comme ſi le Royaume lui eût appartenu, & y fit tous les actes d'un Souverain. Ce fut pour Frédégonde l'événement le plus heureux qui pût lui arriver ; & il eſt même à croire qu'elle y contribua. C'étoit fait-d'elle & du Prince ſon fils, ſi Childebert eût eu à Paris le même pouvoir

(*f*) Ou Raguemode.

que Gontran y exerça. Le Roi d'Auſtraſie s'étoit avancé dans le même deſſein ; mais trouvant la place priſe, il ſe retira à Meaux, & envoya à ſon oncle des députés pour lui demander ſa part des Etats de Chilperic, comme ſi ce Prince fût mort ſans enfans. Il demandoit auſſi que Frédégonde lui fût livrée, pour être punie non-ſeulement du meurtre de ſon mari, qu'il lui imputoit, mais encore de la mort de Sigebert, de Mérovée, & de Clovis ſon frere. Soit que Gontran fût déja déterminé par les intrigues de Frédégonde, ſoit qu'il eût véritablement deſſein alors de ſe rendre maître des Etats de ſon frere, ſans égard aux droits du petit Prince ſon fils, auquel on donnoit déja le nom de Clotaire, il répondit que Childebert n'avoit rien à prétendre ſur le Royaume de Paris, parce que Sigebert ſon pere, auſſi bien que Chilperic ſon oncle, avoient eux-mêmes perdu tous les droits qu'ils y avoient, en violant le traité qu'ils avoient autrefois fait entre eux (*g*). A l'égard de la perſonne de Frédégonde, qu'elle étoit Reine, & qu'une tête couronnée méritoit du reſpect & des ménagemens. Il pouvoit ajouter qu'à ce titre elle ne dépendoit d'aucun Souverain ; mais il dit qu'il ne la croyoit pas cou-

(*g*) A la mort de Chetebert ſans enfans mâles, ſes frères, *Gontran*, *Chilperic & Sigebert*, ne pouvant s'accorder ſur Paris convinrent que cette Ville n'appartiendroit ſpécialement à aucun des trois Rois, mais qu'elle demeureroit comme un bien commun à tous les trois, ſans néanmoins qu'aucun d'eux pût y entrer ſans la permiſſion des autres, à peine de déchoir du droit de propriété qu'il avoit à la ſucceſſion de Cherebert.

pable de tous les crimes dont on l'accuſoit: qu'au reſte c'étoit une affaire à examiner dans une aſſemblée des Grands, qu'elle ſeroit diſcutée dans celle qu'il lui indiqua. Jamais Frédégonde ne s'étoit peut-être trouvée dans un ſi grand danger: ſon unique reſſource étoit dans ſon génie, & dans un Prince de quatre ans. Elle avoit à combattre Brunehauld ſon ennemie irréconciliable, l'ambition de Childebert, & toute la Cour d'Auſtraſie, à l'exception de quelques créatures qu'elle s'y étoit faites, la haine de toute la Nation ſoulevée contre elle, l'avidité de Gontran, & les bruits que répandoient ſes ennemis, que Clotaire ſon fils étoit le fruit de ſes galanteries, & non pas de ſon mariage. Tous ces obſtacles diſparurent à force d'adreſſe & de génie: elle trouva dans le caractère de Gontran vif & emporté, mais naturellement bon, de grandes reſſources à ſes talens. Elle ſut l'émouvoir par la compaſſion que devoit lui inſpirer une femme abandonnée de tout ſecours, un enfant infortuné, à qui tout échappoit, & le trône & la vie même, ſi ſon oncle lui refuſoit ſa protection. Cet innocent étoit ſon neveu, le ſang de Clotaire, le petit-fils de Clotaire, le petit fils de Clovis; elle fit parler la nature au cœur de Gontran; elle fit plus, elle lui rendit Childebert ſuſpect, & Brunehaud ſa mere encore plus odieuſe: elle fit ſi bien, que Gontran prit l'enfant & Frédégonde ſous ſa protection. L'Ambaſſadeur de Childebert ayant inſiſté dans ſes demandes peut-être avec trop de hauteur, eut ordre de ſe retirer; le Roi

Gontran le chaſſa même honteuſement de ſa préſence. Le petit Prince fut reconnu Roi à Vitri par les ordres de ſon oncle, & Frédégonde envoyée (*b*) au Vau-de-Reuil près de Rouen, pour y être encore plus en sûreté que dans l'aſile que lui avoit donné l'Evêque de Paris. Les reſpects de Frédégonde, ſa douceur apparente, & ſes intrigues obtinrent tout du cœur de Gontran. Trois Evêques amis de la Reine, & plus de trois cens Seigneurs qu'elle eut l'adreſſe de mettre dans ſes intérêts, *lui certifierent* que le petit Clotaire étoit légitime & fils de Chilperic. Qu'on ſe rappelle la conduite que tint le fameux Pape Alexandre VI avec Charles VIII, lors de ſon expédition d'Italie. Telle ou très-approchante fut celle de Frédégonde avec Gontran, & celle de ce Prince avec la Reine reſſemble beaucoup à celle de Charles VIII. Il conſentit à être le parrain du petit Prince, & vint exprès à Paris pour le tenir ſur les fonts. La cérémonie du Baptême ſe fit à Nanterre auprès de Paris en 591 avec beaucoup de ſolemnité, & en préſence de pluſieurs Evêques qui augmenterent l'éclat de la fête. Childebert, qui craignit que l'adreſſe de Frédégonde & les bontés de Gontran pour elle & pour ſon fils ne lui dévinſſent funeſtes, penſa à détourner le coup, en envoyant des députés à ſon oncle, pour lui rappeller qu'il s'étoit engagé à lui laiſſer ſes Etats, & qu'en tenant le fils de Frédégonde ſur les fonts du Baptême, &

(*b*) Ou Vaudreuil.

& en laiſſant les crimes de cette Mégere impunis, c'étoit lui annoncer un changement de volonté, & des diſpoſitions bien oppoſées à celles qu'il avoit marquées, & qui étoient ſcellées par les ſermens les plus ſacrés. Les députés du Roi d'Auſtraſie ne manquerent pas de remontrer à Gontran, que tandis que Frédégonde s'humilioit devant lui, & lui témoignoit le plus de dévouement & de reſpect pour ſes volontés, elle méditoit dans ſa retraite les forfaits les plus noirs ; qu'il y avoit à craindre qu'il ne devînt lui-même ſa victime, tandis qu'il réchauffoit ce ſerpent dans ſon ſein. En effet, on avoit ſurpris pluſieurs aſſaſſins qu'elle avoit envoyés à la Cour d'Auſtraſie pour tuer Childebert & Brunehaud ſa mere, & un Clerc auquel Brunehauld fit donner la queſtion, & qu'elle renvoya à Frédégonde, comme pour l'inſulter, & lui faire voir qu'elle ſavoit ſe mettre à l'abri de toutes ſes tentatives. Soit par chagrin que ſon deſſein n'eût pas réuſſi, ſoit pour ſe purger du crime aux yeux de la Nation, Frédégonde fit couper les pieds & les mains à ce miſérable. L'Hiſtoire le nomme Oudery, ou Olderie. Deux autres Clercs furent encore envoyés pour aſſaſſiner Childebert avec des couteaux empoiſonnés, & périrent dans les tourmens. Le meurtre de Prétextat étoit récent ; Gontran lui-même avoit évité trois ou quatre attentats qu'on attribuoit à Frédégonde ; apparemment il avoit de puiſſantes raiſons pour conſerver la vie à cette Princeſſe. Peut-être, dit Mezerai, craignit-il le ſoulévement des

Neuſtriens qui n'auroient pas ſouffert qu'on fît périr la mere de leur Roi. Quoi qu'il en ſoit, Gontran s'éxcuſa ſur la ſainteté de l'action qu'il venoit de faire, ce qu'il traita de devoir indiſpenſable, & prétendit le ſatisfaire en confirmant à Childebert la donation qu'il lui avoit faite de ſes Etats. Il mourut quelques années après, & laiſſa le Roi Clotaire ſon neveu & Frédégonde dépourvus de tout ſecours. Avant ſa mort, Childebert s'étoit emparé de Braine & de la Ville de Soiſſons: ces places, & ſur-tout la derniere, étoient importantes; Frédégonde penſa à les reprendre. Dans la ſituation où elle ſe trouvoit, ſon fils n'ayant encore que neuf ans, c'étoit une entrepriſe bien hardie. Childebert par la mort de Gontran avoit joint le Royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie. Que le petit Prince ſon couſin diſparût, toute la France, telle que l'avoit poſſédée Clotaire I, lui appartenoit: c'étoit s'expoſer à une guerre ouverte. Mais Frédégonde, qui meſuroit tout à ſon courage, ne crut pas l'entrepriſe au deſſus d'elle. En reprenant le gouvernement des Etats de ſon fils, qu'avoit eu Gontran, elle trouva le moyen de chaſſer Childebert, avec un ſuccès étonnant, & qui fit voir ce que peut une ſeule tête. Childebert fut étonné du coup, mais il penſa à réparer ſa perte: il mit une armée ſur pied, avec ordre à ſes Généraux de reprendre les deux places que lui avoit enlevées Frédégonde, & de la pourſuivre à toute outrance, & juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent ſaiſis de ſa perſonne. Frédégonde, qui n'oublioit rien

pour le ſuccès de ſes deſſeins, ſuppléa à ſes forces très-inférieures à celles de Childebert, par les négociations & la politique. Elle regagna par la douceur extérieure de ſes manieres, la conduite la plus inſinuante qu'on pût employer, l'argent & les promeſſes, une partie des eſprits aliénés. Elle fit naître dans la Cour d'Auſtraſie le trouble & la diviſion entre les Grands & le Roi: ils conſpirerent même contre la vie de Childebert, de concert avec elle. La conſpiration fut découverte, & la néceſſité de punir les coupables accrut la haine & les défiances: on avoit fait le procès au traître *Egidius*, cet Archevêque de Rheims, dont on a déja parlé; & au lieu de la mort qu'il méritoit, il n'avoit été que dépoſé, quoique convaincu de crime de faux, de trahiſon, & de léze-majeſté. On conçoit en quel état devoient être les choſes à la Cour d'Auſtraſie, où Brunehaud dominoit. Non contente de toutes ces meſures, Frédégonde réuſſit à faire naître des ennemis qui empêcherent Childebert de ſe ſervir contre elle de toutes ſes forces. Il fut obligé d'armer contre les Bretons & Waroc l'un de leurs Chefs: ſes Généraux donnerent lieu à leur défaite par leur méſintelligence, ſuites preſque inévitables d'un Gouvernement foible. La Reine, au lieu de s'allarmer de la puiſſance & des menaces de Childebert, ſe prépara à lui livrer bataille. Elle aſſembla ſes troupes, & en donna le commandement à Landri, dont les intérêts étoient joints avec les ſiens, par cela même qu'ils é-

toient également ſoupçonnés de la mort de Chilperic. C'étoit un homme né pour la guerre & pour le cabinet, ſpirituel, bien fait, brave, politique, & auſſi peu ſcrupuleux que Frédégonde. Il méritoit l'eſtime qu'elle avoit toujours eue pour lui. Les Auſtraſiens ayant paru dans un lieu du Soiſſonnois que Mezerai appelle Truce, & qu'on prétend être le village de Droiſſi à cinq lieues de Soiſſons, Frédégonde & Landri marcherent contre eux. Cette journée devoit décider de ſon ſort: elle n'épargna rien pour animer ſes troupes. Après avoir donné ſes ordres, fidélement exécutés par Landri, elle alla de rang en rang, ayant à ſes côtés le Roi ſon fils (*i*) qu'elle faiſoit voir aux ſoldats. Elle leur repréſenta tout ce qui pouvoit augmenter leur courage, ou le fortifier, en les exhortant à ne pas abandonner leur Roi & leur Patrie aux ravages de Childebert; qu'ils euſſent pitié d'un Prince innocent, dont l'âge ne rendoit ſes ennemis que plus odieux, ſans les rendre plus redoutables; qu'ils l'enviſageaſſent, qu'ils verroient dèja briller dans ſes regards & dans toute ſa perſonne la majeſté de ſes aïeux; que s'il n'étoit pas encore en état de reconnoître leur valeur, elle en ſeroit témoin elle-même, & ne laiſſeroit aucune belle action ſans récompenſe; que c'étoit une dette dont elle ſe chargeoit, & qu'elle ne manqueroit pas d'ac-

(*i*) Aymoin dit *qu'elle le tenoit dans ſes bras.* Il dit auſſi que *Clotaire étoit encore à la mammelle*, & il ſe trompe. Clotaire naquit vers le mois de Juin 584, & cette bataille ſe livra en 593, ou au commencement de 594.

quitter. Vous l'avez reconnu pour votre maître, quoiqu'au berceau, ajouta-t-elle; c'eſt à vous de ſoutenir le trône où vous l'avez placé. Soyez victorieux, & vous obligerez nos ennemis à reſpecter dans un Prince enfant la majeſté d'un Roi: mais quelle honte pour vous, ſi, faute de valeur, vous alliez voir captif celui que vous avez reconnu pour votre Roi! Si.... mais non, ceux à qui je parle ſont ces braves Neuſtriens qui ont triomphé ſous Chilperic; ils ſeront victorieux ſous ſon fils. Quelques Auteurs (*k*) diſent que Frédégonde, pour ſuppléer au nombre, fit traverſer un bois à ſon armée, & donna ordre à chaque cavalier de couper une branche d'arbre, de la porter droite devant ſoi, & de pendre une clochette au col de ſon cheval; que s'étant avancés vers le camp des Auſtraſiens à la pointe du jour, la garde fut fort étonnée de voir une forêt (l'armée de Frédégonde en formoit toute l'image) où il n'y avoit qu'une campagne le jour précédent; qu'avant que les troupes de Childebert fuſſent ſorties de cette erreur, ſoutenue par le bruit des clochettes, elles furent ſi vivement attaquées, qu'elles n'eurent pas le tems de ſe reconnoître, & furent taillées en piéces. Un Moderne (*l*) traite cette ruſe de petit conte, & je ne vois pas trop ſur quoi il fonde le mépris qu'il marque pour ce récit (*m*). Ce qu'il y a de cer-

(*k*) L'Auteur des geſtes des François, chap 363 Aymoin, chap 82; & après eux, Mezeray, ſous l'an 593, Tome I.

(*l*) Le Gendre, Tome I, page 317

(*m*) N'a t-on pas vu ſous Louis XI. un champ de chardons pris pour une armée, à cauſe des lances dont on ſe

tain, c'eſt que Frédégonde remporta une victoire complette; qu'elle demeura maîtreſſe du champ de bataille; & qu'après beaucoup de ſang répandu de part & d'autre, elle pourſuivit l'ennemi, & ravagea la campagne juſqu'à Rheims. Elle revint à Soiſſons chargée de dépouilles & comblée de gloire, & Childebert ne remporta de ſon entrepriſe, que l'affront d'avoir été vaincu par une femme & un enfant. Par cette victoire, dûe à l'intrépidité de Frédégonde, à la conduite de Landri, & à la valeur des Neuſtriens, Clotaire vit ſon trône affermi, & le pouvoir de ſa mere entierement établi. Peut-être fut-elle auſſi la cauſe de la révolte des Varnes, peuples originaires du Meckelbourg, établis dans la Friſe & dans la Bavière, contre le Roi d'Auſtraſie, auquel ils étoient ſoumis. Quoique victorieuſe, l'armée de Clotaire avoit ſouffert, & il étoit plus de la politique de ſa mere de détruire ſon ennemi par des guerres inteſtines ou étrangéres, que de s'expoſer avec des troupes affoiblies par la victoire même qu'elles venoient de remporter. Mais la diverſion que firent les Varnes ne dura pas long-tems; ils furent exterminés, & Childebert ne penſoit qu'à ſe venger de l'échec qu'il avoit reçu dans le Soiſſonnois, lorſqu'une maladie l'emporta à l'âge de vingt-cinq ans. Frédégonde avoit trop d'intérêt à la mort de ce Prince, pour n'en être pas accuſée. Il eſt vrai qu'elle avoit entrepris plu-

ſervoit autrefois? La ruſe attribuée à Frédégonde, n'a rien que de très-naturel, & la circonſtance de la diſparité du nombre y donnoit lieu.

ſieurs fois ſur ſa vie, & qu'il étoit l'ennemi qu'elle avoit le plus à redouter; mais tout cela ne produit que des conjectures qui ne vont point juſqu'à la certitude. Brunehaud a également été accuſée de cette mort. On a même porté le ſoupçon juſques ſur *Failcube*, femme de Childebert, quoique cette Princeſſe ſoit preſque morte en même-tems; & ſi quelques Auteurs diſent que Childebert mourut de poiſon, d'autres n'en diſent rien. C'eſt un ancien préjugé des Peuples & des Hiſtoriens, d'attribuer, ſur le moindre fondement, la mort des Princes à une cauſe extraordinaire, & ſur-tout au poiſon; comme ſi, plus puiſſans que les autres hommes, ils étoient auſſi moins aſſujétis qu'eux aux ordres de la nature. La nouvelle de cette mort inſpira auſſi-tôt à Frédégonde le deſſein d'en profiter. Childebert laiſſoit deux fils, dont l'aîné, nommé *Théodebert*, qui fut Roi d'Auſtraſie, n'avoit que dix ans; & le cadet, nommé *Thierri*, n'en avoit que neuf. Brunehaud leur aïeule ſe ſaiſit encore du gouvernement ſous leur nom, de même que Frédégonde regnoit ſous celui de Clotaire ſon pupille. Ces deux femmes devoient faire le deſtin de la France; mais toujours ſupérieure à ſa rivale, Frédégonde s'empara de Paris & des environs, malgré les obſtacles que voulut lui oppoſer Brunehaud. Cette Princeſſe, ſuivie des deux Rois ſes petits fils, vint juſqu'à un endroit que nos anciens Hiſtoriens appellent *Lotofao*, & qu'un Moderne place ſur les limites du Soiſſonnois & du Laonnois. Frédégonde marcha au-devant d'elle avec

ſon fils Clotaire. On vit en cette occaſion trois Rois, dont l'aîné n'avoit que douze ans, à la tête de leurs armées. *Théodebert* commandoit les Auſtraſiens; les Bourguignons marchoient ſous les ordres de *Thierri* ſon frere, & Clotaire conduiſoit ſes braves Neuſtriens. Les deux freres défaits, prirent la fuite, leurs troupes furent taillées en piéces; & Clotaire, avec le champ de bataille, gagna par cette victoire toutes les Places que Gontran & Childebert avoient uſurpées. La conduite de Frédégonde, que l'âge avoit épurée, ſon attention aux affaires, & en particulier celle qu'elle apportoit à l'éducation de ſon fils, ces ſuccès répétés, l'avoient élevée au comble de la gloire. On oublioit preſque déja les crimes qui deshonoroient une ſi belle vie, lorſqu'elle mourut à Paris l'an 596, à l'âge d'environ cinquante ans, laiſſant à la vérité un fils encore bien jeune, mais dont les affaires pouvoient ſe ſoutenir avec une prudence ordinaire.

Le deſſein que j'ai de comparer cette Reine fameuſe avec Brunehaud ſa rivale, m'empêche de rien ajouter à une vie digne d'admiration, quand on aura écarté les taches qui la rendent digne de haine. Elle fut inhumée dans l'Egliſe de Saint Vincent, dite aujourd'hui Saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore ſon tombeau avec ſa ſtatue. J'ai nommé les enfans qu'elle eut de Chilperic; ce furent Clodebert, mort âgé de quinze ans en 580; Thierry, né en 582, & mort âgé de deux ans; & Clotaire, ſurnommé le Grand, ſucceſſeur de Chilperic.

BRUNEHAUD.

BRRUNE, BRUNEHAUD, ou BRUNECHILDE, fille puînée d'Athanagilde, Roi des Visigots d'Eſpagne, & de Goſinthe, & ſœur de Golſuinte, ou Galſuinte, femme de Chilperic, de laquelle nous avons parlé, naquit à Tolède, où Athanagilde faiſoit ſa réſidence, & fut élevée avec autant de ſuccès que de ſoin. Ses charmes répondoient à ſon eſprit; & Sigebert qui chercha à s'élever au deſſus de ſes freres, par une alliance plus digne d'un Roi, que celles qu'ils avoient faites, préféra Brunehaud à Galſuinte ſon aînée, à cauſe de ſa béauté. Le mariage ſe fit en 566, (*b*) & les choſes s'y paſſerent avec un éclat qui répondoit au rang des époux, & aux grandes richeſſes que la Princeſſe apporta en dot à Sigebert. L'appareil des noces fut ſomptueux, & tous les Grands de la Cour d'Auſtraſie s'y trouverent. Brunehaud étoit Arienne. Quoique le Roi ſon pere ne fût pas fort attaché à l'Arianiſme; qu'on prétende même qu'il fût ſecretement Catholique, il avoit élevé ſes filles dans la Religion dominante. La jeune Reine fut inſtruite par les Prélats auxquels le ſoin en fut commis; ſon mari même, qui fut un des Princes les plus éclairés, & le plus eſtimable de ſon ſiècle, ſe mêla de la ca-

(*b*) D'autres Hiſtoriens, ſuivis par Anſelme, diſent 568; mais le mariage de Galſuinte étant placé au plus tard en 567, il me paroit que l'époque de 568 ne peut convenir à celui de Brunehaud.

écarta jamais. La rivalité de ces deux femmes, trop célèbres dans notre Hiſtoire, règla preſque toutes leurs actions. Frédégonde, qui jugeoit par elle-même des extrémités où le reſſentiment pouvoit conduire une femme ambitieuſe & offenſée, fut la premiere à exciter la haine entre les deux freres, & à les rendre irréconciliables, ſur tout depuis l'alliance de Sigebert & de Gontran contre Chilperic. Ce dernier avoit été obligé de détourner l'orage, en accordant à Brunehaud les Villes d'Aquitaine (*i*), qui avoient été données à Galſuinte pour préſent de noces. Frédégonde remontra à ſon mari la honte qu'il y avoit à entretenir un Traité ſi préjudiciable à ſes intérêts. Il arma, fit la paix, renouvella la guerre contre Sigebert, lequel, comme nous l'avons dit dans l'hiſtoire de Frédégonde, fut enfin la victime qu'elle immola à ſa paſſion & aux circonſtances. Brunehaud, qui avoit tout lieu de croire qu'elle alloit diſpoſer du ſort de Frédégonde, ainſi que de celui de Chilperic & de ſes Etats, en maîtreſſe abſolue, étoit à Paris lorſque Frédégonde fit aſſaſſiner Sigebert; elle y étoit allée pour s'oppoſer au traité qu'elle craignoit que Chilperic n'obtînt de la généroſité de Sigebert, & de la médiation de Gontran : car accuſer Brunehaud de la mort de Sigebert, c'eſt ſe tromper volontairement, & vouloir décharger Frédégonde d'un crime, qui,

(*i*) *Bourdeaux, Poitiers, Limoges, Cahors*, donnés à Galſuinte pour préſent de noces, que Gregoire de Tours appelle *Matutinale donum, ſeu Morghangeba*. Don auquel a ſuccédé le *douaire* établi depuis par nos Loix en faveur des femmes.

de tous ceux dont on l'accuſe, lui appartient le plus inconteſtablement. Il ne pouvoit arriver rien de plus ſiniſtre à Brunehaud. La mort du Roi d'Auſtraſie ſon mari, changeoit entierement la face des affaires, & elle ſe trouvoit, par cet événement, preſque entre les mains de ſes ennemis. Chilperic dévenoit maître de Paris; on donna même des gardes à la Reine d'Auſtraſie. Mais Frédégonde, qui venoit d'aſſaſſiner un Roi, ne crut pas avoir d'intérêt aſſez puiſſant, pour ſe défaire de Brunehaud par une voie auſſi violente. Elle ſe contenta de lui laiſſer aſſez de liberté pour qu'elle pût ſe retirer dans les Etats d'Auſtraſie, ſi elle l'eût voulu. Brunehaud conçut alors un projet, qui ne pouvoit naître que dans un génie ſupérieur, & que ſa haine pour Frédégonde lui fit enviſager comme plus facile qu'il n'étoit en effet. Cette Princeſſe étoit encore jeune, & ſes traits n'étoient point effacés; ſes yeux vifs, un teint brun, mais délicat, du brillant, de la fraîcheur étoient encore des charmes qui pouvoient lui promettre une conquête. Il eſt ſi naturel à une femme de ſe flatter en ces occaſions, & la comparaiſon qu'elle fait d'elle-même avec une rivale eſt toujours ſi avantageuſe! Elle crut que paroiſſant aux yeux de Chilperic, d'un tempérament ſenſible & amoureux, & lui faiſant voir les richeſſes qu'elle avoit apportées avec elle de Metz à Paris, elle pourroit parvenir à éloigner Frédégonde, & à prendre ſa place dans le cœur & ſur le trône de Chilperic. Si elle lui demandoit une couronne, elle lui en offroit elle-mê-

me une autre. Childebert ſon fils n'avoit que quatre ans, & elle pouvoit diſpoſer de toutes les richeſſes de l'Auſtraſie, & même du Royaume. Il y avoit matiere à tentation pour Chilperic naturellement avide de biens. Cependant, pour ne donner rien de trop à l'incertitude des événemens, & ſe ménager une reſſource, Brunehaud fit évader ſon fils Childebert, qui fut conduit à Metz, & proclamé Roi par les Grands d'Auſtraſie. Chilperic vit Brunehaud à Paris; mais Frédégonde étoit trop habile pour le laiſſer trop long-tems expoſé aux piéges de ſon ennemie. Les promeſſes & les intrigues de cette Princeſſe ne purent rien obtenir de Chilperic, qui étoit obſédé par Frédégonde. Comme elle connoiſſoit la foibleſſe de ſon mari, & l'adreſſe de ſa rivale, elle exigea de Chilperic, que Brunehaud fût éloignée de la Cour, & reléguée à Rouen, où Frédégonde avoit ſes créatures & ſes partiſans. Toute captive qu'étoit Brunehaud, elle ne laiſſa pas de faire une conquête. (*k*) Merouée, ſecond fils de Chilperic & d'Audouere, & dévenu l'aîné de ſes enfans par la mort de Théodebert, tué dans un combat en 575, dévint amoureux de la Reine d'Auſtraſie, & elle n'eut pas la force de réſiſter elle-même au penchant qu'elle ſe ſentit pour ce jeu-

(*k*) Il a paru en 1678 un petit ouvrage aſſez bien écrit, intitulé: MEROUEE, FILS DE FRANCE, nouvelle hiſtorique, où l'on a prétendu faire l'Hiſtoire des amours de ce Prince & de Brunehaud; mais quelques faits hiſtoriques y ſont, comme dans tous les Ouvrages où l'imagination regne aux dépens de la vérité, preſque noyés dans de fauſſes circonſtances,

ne Prince. Peut être la politique entra-t-elle pour quelque choſe dans l'amour de Brunehaud. Merouée pouvoit réunir ſur ſa tête le Royaume de Neuſtrie avec celui de Bourgogne. Gontran étoit ſans enfans, & Sigebert ne laiſſoit qu'un fils qui n'avoit que cinq ans. C'étoit un moyen de ſe conſerver le Royaume d'Auſtraſie, & de ſe faire un appui contre Frédégonde ; peut-être même, par cette alliance, eſpéroit-elle ſe venger d'elle & l'accabler ; mais peut-être auſſi la légéreté & la coquetterie de Brunehaud furent-elles les premiers motifs de ſa conduite ; & c'eſt ce qu'on penſera, ſi l'on juge des choſes par l'événement. Il étoit difficile d'en impoſer à une femme auſſi attentive à ſes intérêts, que l'étoit Frédégonde. Quand la politique ne lui auroit pas ouvert les yeux, ſa haine & ſa jalouſie l'auroient éclairée. Elle fut donc inſtruite de la paſſion de Merouée pour Brunehaud, & des projets de la Reine d'Auſtraſie, malgré tous les ſoins qu'ils prirent pour cacher leur intelligence. Dans la vue d'aller au-devant des inconvéniens, & d'étouffer l'amour naiſſant du Prince, elle l'éloigna de la Cour ſous prétexte de l'envoyer faire la guerre dans l'Aquitaine, & de s'y aſſurer des places qui y appartenoient au Roi d'Auſtraſie. Merouée partit en effet ; mais il n'alla pas plus loin que Tours, où il paſſa les fêtes de Pâques ; puis feignant d'aller au Mans voir ſa mere, qui y vivoit encore reléguée, il prit le chemin de Rouen, & alla rejoindre la Reine d'Auſtraſie. Elle y vivoit avec aſſez de liberté, & y étoit

même reſpectée. On voyoit dans Brunehaud une Reine détrônée, & preſque captive. Les Princes malheureux ont toujours droit à la compaſſion des Peuples. Le ſort, qui par les adverſités ſemble les rapprocher de nous, nous les rend plus chers. L'Evêque Prétextat, ou par la haine qu'il avoit pour Chilperic & Frédégonde, ſe déclara auſſi hautement qu'imprudemment partiſan de Brunehaud & de Merouée ſon amant. On pardonne à un Prince jeune, ſans expérience, & tel qu'étoit Merouée; on plaint même ſes écarts. Mais on ne ſauroit excuſer la légéreté & l'imprudence que fit voir Brunehaud pendant le ſéjour de Merouée à Rouen. Son rang, le reſpect qu'elle devoit avoir pour la mémoire de Sigebert, la ſituation où elle ſe trouvoit, tout exigeoit d'elle plus de ménagement qu'elle n'en garda avec Merouée. Ce Prince étoit filleul de Prétextat: il ſe joignit à Brunehaud pour l'engager à les marier, & l'Evêque n'eut pas la force de les refuſer. Cependant tout l'y obligeoit. Il devoit prévoir que ce mariage ne pouvoit que donner lieu à de grands déſordres dans l'Etat: c'étoit donner à Chilperic un ennemi déclaré dans ſon fils; expoſer les deux Reines à de nouveaux combats; livrer les Peuples aux paſſions violentes de ces deux femmes, dont l'une étoit toute puiſſante ſur l'eſprit de ſon mari, & dont l'autre alloit le dévenir. Un pere pouvoit-il voir tranquillement ſon fils diſpoſer de ſa perſonne ſans ſon aveu, & d'une maniere ſi oppoſée à ſes intérêts? Un Roi devoit-il le ſouffrir impunément?

Je ne dis rien de l'indécence qu'il y avoit dans un mariage auſſi contraire aux loix de l'Egliſe, qu'aux loix de l'Etat. Merouée étoit le neveu de Brunehaud ; & quelque fût alors le pouvoir des Evêques, qui ne s'adreſſoient point à Rome pour de pareilles diſpenſes, au moins la raiſon du ſang devoit-elle faire balancer le Prélat. Mais il ne paroît pas qu'il fît la moindre difficulté. Prétextat étoit un génie borné, livré à ſes idées, & qui confondant la Religion avec le Miniſtre, croyoit que ce que l'homme fait, eſt auſſi ſacré, que la Religion même. Il maria donc la tante & le neveu ſans faire d'attention à aucun de ſes devoirs, & fut cauſe de ſon malheur (*p*), & de celui du Prince. Chilperic accourut à Rouen pour ſe ſaiſir des époux, & les ſéparer : ils ſe réfugierent tous deux dans une Egliſe de la Ville, dédiée à Saint Martin. Le reſpect infini qu'on avoit en France pour ce ſaint Evêque, retint Chilperic, & l'empêcha de violer cet aſile. Brunehaud & le Prince n'en ſortirent même qu'après que Chilperic leur eut promis de ne pas rompre leur mariage. La Reine d'Auſtraſie dut bien prévoir quelles ſuites auroit une alliance contractée avec auſſi peu de prudence. Chilperic, qui étoit dévenu ſon beau-pere, les reçut avec bonté ; il les embraſſa même, & mangea avec eux. Si Frédégonde eût eu moins de pouvoir ſur ſon eſprit, peut-être les choſes ſe ſeroient-elles conciliées ; cependant tout ce que put obtenir Brunehaud, fut

(*p*) Voyez ci-deſſus la Vie de Frédégonde.

fut qu'elle reſteroit à Rouen ſur le pied qu'elle y étoit avant ſon mariage. Pour Merouée, on convint qu'il accompagneroit ſon pere juſqu'à Soiſſons. La Princeſſe voyoit que la promeſſe que Chilperic lui avoit faite de ne pas caſſer ſon mariage, étoit forcée, & ne ſubſiſteroit qu'autant de tems qu'il en faudroit pour trouver quelque prétexte de l'enfreindre; Frédégonde n'avoit qu'à parler. Peut-être ſa tendreſſe la fit-elle agir; au moins étoit-elle engagée par honneur à travailler à n'être pas ſéparée du Prince. Elle donna ordre à deux Seigneurs d'armer dans la Champagne, qui faiſoit partie des Etats d'Auſtraſie, de ſurprendre Soiſſons, s'il étoit poſſible, & d'y enlever Frédégonde & ſes enfans. Chilperic fut inſtruit de cet armement aſſez à tems pour oppoſer des troupes à celles de Brunehaud. Il voulut d'abord employer la négociation; mais il fallut en venir aux mains, & le génie de Frédégonde l'emporta encore ſur celui de ſon ennemie. Cela ne ſervit qu'à hâter le malheur de Mérouée. Frédégonde employa les circonſtances pour ulcérer le cœur de ſon époux. Il reprocha à ſon fils que ſa révolte & ſon mariage étoient cauſe de l'affaire de Soiſſons, & lui donna des gardes, juſqu'à ce qu'il eût décidé de ſon ſort. Il fut raſé quelques jours après, c'eſt-à-dire déclaré incapable du trône, & conduit à l'Abbaye d'*Aninſule* (*q*), qui eſt aujourd'hui *Saint Calais*, près de Vendôme. Brunehaud, qui a-

(*q*) Au Maine.

voit ſi mal réuſſi dans l'entrepriſe de Soiſſons, avoit fait agir les Grands d'Auſtraſie pour ſa liberté, & l'avoit enfin obtenue, dans la crainte qu'eut Chilperic qu'ils ne ſe vengeaſſent de l'affront fait à la mere de leur Roi. Si les Auſtraſiens avoient agi ſi efficacément, c'étoit autant par politique que par zèle. Ils aimoient mieux voir entre les mains de Brunehaud leur Prince enfant, qu'entre celles de Frédégonde ou de Gontran; leur autorité étoit plus aſſurée. Ils exerçoient une eſpece de régence qui flattoit leur ambition. Brunehaud de retour dans ſes Etats, oublia le malheureux Merouée avec autant de légéreté qu'elle en avoit fait voir dans ſon amour & dans ſon mariage. Il ne paroît pas que ce Prince fût un grand génie. Sa foibleſſe & ſa dégradation le rendirent un objet indifférent à Brunehaud, qui avoit peut-être cru y trouver un ſoutien plus ferme & de plus grandes reſſources. Le Prince, ennuyé dans ſa ſolitude, penſoit aux moyens d'en ſortir, lorſqu'il fut invité de ſe retirer à Saint Martin de Tours par Gontran Bozon, qui s'y étoit réfugié pour éviter la colere de Chilperic. L'invitation étoit-elle ſincere? N'étoit-ce point un piège que lui tendoit Frédégonde, pour avoir occaſion de ſe défaire d'un Prince qui pouvoit reprendre le rang dont on l'avoit privé? C'eſt ce que ne dit pas Gregoire de Tours. Quoi qu'il en ſoit, Mérouée trouva le moyen d'aller à Tours: on y dreſſa le plan d'une révolte; mais quel plan, & à quoi pouvoit aboutir un deſſein formé, ſans credit, ſans argent,

ſans troupes ? C'eſt une des raiſons qui me feroient croire que Merouée étoit trahi. A peine Chilperic eut-il menacé l'Evêque de Tours & les habitans du pillage, s'ils ne chaſſoient ſon fils, qu'ils lui obéirent. Gregoire l'Hiſtorien refuſa de le livrer à ſon pere, c'eſt tout ce qu'il pouvoit faire. Il trouva le moyen d'aller en Auſtraſie. Quoique le pouvoir de la Reine fût très-borné, elle eût pu le recevoir mieux, & ne pas ſe deshonorer, en abandonnant entiérement à la rigueur de ſon ſort cet époux dont elle avoit cauſé tous les malheurs : il ne trouva qu'indifférence & mépris à ſa Cour, & périt enfin, comme nous l'avons dit dans la vie de Frédégonde. Prétextat, qui avoit célébré ce mariage, ne fut pas mieux traité que Merouée ; & Brunehaud ne prit pas plus de part à ſon malheur. Cette conduite marque je ne ſais quelle foibleſſe, indigne d'une ame élevée. Comme la Reine devoit ſon retour aux Grands du Royaume, qui s'étoient emparés de l'autorité pendant ſon abſence, elle fut obligée de fléchir ſous ce joug : auſſi voit-on qu'elle n'avoit guères plus de part aux affaires que ſon fils, tant qu'il fut enfant. Sa haine contre Frédégonde étant impuiſſante, demeura long-tems oiſive. Elle ne put même empêcher que le traité que Frédégonde négocia à la Cour d'Auſtraſie entre cette Cour & celle de Soiſſons, ne réuſsît au gré de Frédégonde, qui remporta encore un avantage marqué ſur elle en cette occaſion. La paix que

Chilperic fit avec Gontran ſon frere, ſans la participation de *Childebert* & de *Brunehaud*, fut une circonſtance dont elle tira tout l'avantage qu'elle pouvoit y trouver. Les gens de guerre & les peuples ſe réunirent & dirent que leur Maître étoit lâchement vendu par les Grands. Brunehaud appuya ce bruit, & les plaintes dévinrent ſi publiques, que l'alliance contractée entre ſon fils & Chilperic, fut rompue. Elle trouva le moyen de réunir les Auſtraſiens & les Bourguignons contre Chilperic. Brunehaud l'eût emporté, ſi l'on n'eût pas mis dans la tête de Childebert ſon fils de marcher contre les Lombards. Suivant les apparences, elle avoit à combattre Frédégonde juſques dans ſon cabinet; & comme la Reine de Soiſſons ſe ſervoit d'eux contr'elle, ils ſe ſervoient de Frédégonde pour diminuer le pouvoir de Brunehaud dans les Conſeils du jeune Roi qu'ils dirigeoient, & dont ils vendoient honteuſement les relations à ſa rivale. Tels étoient Egidius, ce traître Archevêque de Rheims, Gontran-Bozon, & quelques autres, dont les plus puiſſans & les plus mutins furent enfin accablés par Childebert, conduit par les conſeils de ſa mere. Après le meurtre de Chilperic, dont elle fut accuſée, ſinon avec plus de fondement, au moins avec plus d'apparence que Frédégonde, elle ſeroit peut-être venue à bout de perdre la Reine de Soiſſons, & de faire paſſer les Etats de Clotaire au Roi d'Auſtraſie, ſi ſa coquetterie, une ambition mal dirigée, & les nouveaux efforts de politique qu'employa Frédégonde, ne l'euſſent

rendue odieuſe à Gontran, Roi de Bourgogne. On publia, & Gontran le crut, que Brunehaud avoit deſſein d'épouſer le fils aîné de *Gondebault*, ſurnommé Ballomer (*r*). Ce Gondebault, ſous le nom de fils de Clotaire I, prétendoit à ſa ſucceſſion, & avoit été long-tems le Chef d'un parti aſſez redoutable. Brunehaud avoit favoriſé ce parti contre Gontran, auquel il avoit donné beaucoup d'inquiétude; il n'avoit diſparu que par la mort du Chef maſſacré par la perfidie de Mommole. La conduite qu'avoit tenue Brunehaud avec Merouée, fils de Chilperic, pouvoit autoriſer le bruit qui couroit ſur les nouvelles amours de cette Princeſſe. D'ailleurs elle avoit toujours conſervé des liaiſons avec l'Eſpagne ſa patrie. Gontran venoit de faire une perte aſſez conſidérable contre les Viſigots, & l'attribuoit à Brunehaud, Frédégonde s'étoit ſervie de tous ces moyens pour brouiller les deux Cours, & tirer parti de leur méſintelligence; elle en avoit effectivement profité; & Childebert & la Princeſſe ſa mere allarmés, ne négligerent rien pour regagner Gontran. Il faut faire honneur à Brunehaud du Traité important du 28 Novembre 591, négocié & conclu à Andeli entre Gontran & Chil-

(*r*) Voyez ſes Aventures dans Gregoire de Tours, Liv. VI. c. 24 Il y a trois lieues de *Chateauneuf en Thymerais* (DE THYMARO) un Village appellé *Ballomer*, (BALLOMERUM dans les titres du douzieme ſiècle) où eſt un Monaſtere de l'Ordre de Fontevrauld, duquel les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* n'ont rien dit. Ce Village auroit-il quelque choſe de commun avec ce Ballomer prétendu fils de Clotaire I?

debert. Elle y eſt employée après les deux Rois, & traitée de *très-glorieuſe Dame* (*s*) *la Reine de Brunehaud.* Par ce Traité, que Gregoire de Tours nous a conſervé tout entier, & qui eſt un des monumens les plus précieux de notre Hiſtoire, Gontran, Childebert ſon neveu, & la Reine mere, convinrent & jurerent par les ſermens les plus ſacrés, *par le nom de Dieu tout-puiſſant, par l'inſéparable Trinité, & par tout ce qu'il y a de divin, que les Traités précédemment faits entre Gontran & Sigebert ſeroient exécutés; que les Etats de celui des deux Rois qui prédécéderoient ſans enfans, appartiendroient au ſurvivant; que Childebert mourant avant ſon oncle, Gontran prendroit ſous ſa protection Théodebert & Théodoric ſes deux fils & les autres enfans qui pourroient naître, ainſi que la Reine, mere de Childebert, & les autres Princes & Princeſſes du ſang d'Auſtraſie.* En ce qui touchoit les Villes de Bordeaux, Limoges & Cahors, & celles de Bearn & de Bigorre, appartenantes à Galſuinte, femme de Chilperic, & ſœur de Brunehaud, tant à titre de *dot*, qu'*à titre de don nuptial* (*t*), & que la Reine d'Auſtraſie avoit elle-même acquiſes ſous les regnes de Chilperic & de Sigebert, il fut convenu que Brunehaud ne jouiroit actuellement que de *Ca-*

(s) *Præcellentiſſimi Domini Guntebrannus, & Childebertus Reges, & glorioſiſſima Domina Brunichildis Regina.* Greg. de Tours. L. IX, p. 512.

(t) *Tam in dote quam in Morganegibâ* (ou *Morganghebâ*, ou *Margengebâ*, ou *Margebâ*,) *hoc eſt matutinali dono.* Gregoire de Tours, L. IX, dans le Traité, MORGEN, MATIN, GAL PRESENT. *Voyez* le Dictionnaire de Droit de J. Calvin.

lors, & les enclaves, avec les habitans; la jouiſſance des autres réſervée à Gontran, après la mort duquel elles retourneroient en pleine propriété à Brunehaud & à ſes héritiers. Après la ſignature du Traité Gontran reprocha à Felix, Plénipotentiaire & Miniſtre du Roi d'Auſtraſie, les démarches qu'il avoit faites pour réunir Brunehaud & Frédégonde, & ſuivant les apparences, pour amener les choſes à un Traité préjudiciable à ſes intérêts. Felix proteſta de ne s'en être jamais mêlé. Alors l'Evêque de Tours, qui avoit travaillé au Traité, peut-être au nom de Brunehaud, ſe mêlant à la converſation, dit à Gontran ironiquement: *Ne doutez pas, Seigneur, que l'amitié qui a toujours été entre les deux Princeſſes ne ſubſiſte encore. Elles ſont unies d'un lien trop fort pour qu'il puiſſe rompre.* Puis quittant ce ton, il ajouta: *La haine qu'elle ſe portent eſt invincible & tellement enracinée, que rien ne peut l'arracher de leurs cœurs.* C'étoit connoître les deux Princeſſes. Brunehaud fit en même tems parler à Gontran du mariage de Clodoſinde, ſœur de Childebert, projetté entr'elle & Recarede, Roi des Viſigots. Il montra qu'il avoit pour cette alliance beaucoup d'éloignement: mais ne voulant pas cependant s'y oppoſer formellement, il déclara que Brunehaud & le Roi ſon neveu feroient au reſte ce qu'ils voudroient, pourvu qu'ils exécutaſſent ponctuellement le Traité qu'ils venoient de ſigner. Si Gontran ſe relâcha ſur ce point, Brunehaud de ſon côté fut obligée de ſe payer des excuſes que

donna Gontran sur ses relations intimes & les intelligences qu'il avoit avec Frédégonde & Clotaire son fils. Après un Traité aussi solemnel que celui qui avoit été conclu (au mois de Décembre 591) entre *Gontran*, *Childebert*, & *Brunehaud*, il sembloit qu'il devoit y avoir une parfaite intelligence & une confiance entiére entre la Cour d'Austrasie & celle d'Orléans; cependant les défiances mutuelles continuoient toujours. Gontran avoit inutilement prétendu concilier les intérêts de deux Princesses aussi irréconciliables que l'étoient Frédégonde & Brunehaud; l'une & l'autre par les Ministres & les Créatures qu'elles s'étoient faites auprès de Gontran, entretenoient dans l'esprit de ce Prince naturellement timide, la défiance & les soupçons; en sorte que Brunehaud ayant envoyé à Recarede de magnifiques présens, qui consistoient en *un bouclier d'or pur*, d'une grandeur extraordinaire, enrichi de pierreries, & en quelques vases du même métal, également ornés de pierres précieuses (*u*), Ebrégésile qui étoit chargé de ces présens, ayant passé par Paris, fut arrêté & conduit à Gontran. Le

(*u*) Gregoire, en parlant de ses vases, dit, *parteris ligneis, quas vulgò* BACCHINON *vocant, eidemque similiter ex gemmis fabricatis & auro.* Ce qui donne lieu de croire qu'il s'agit de vases en façon de *gondole*. A Paris on appelle *Bachot*, parmi les Bateliers, un petit batelet, qu'on appelle *Gondole* à Venise. L'Abbé de Marolles dans la note sur ce mot, dit qu'on appelle *Bachots*, les cuvettes qui servent à recevoir l'eau dont on se sert pour rincer les verres, ou laver ses mains; & *Bachoues*, des hottes pour porter la vendange.

Roi lui reprocha avec un emportement extraordinaire qu'il avoit fait paſſer Gondebauld, ſurnommé *Ballomer*, en France, dans le deſſein de le marier ; & ajouta que ſon voyage n'avoit ſans doute pas d'autre objet que d'attirer ſes enfans dans ſes Etats, pour attenter à ſon trône & à ſa vie. Mais, dit encore Gontran, vous vous trompez, & je ſaurai bien renverſer vos projets. Chargé d'une négociation auſſi contraire au bien de mes Etats & de la nation, vous périrez, & votre mort me vengera de la méchanceté de vos projets. Les idées qu'on avoit alors du Droit Public, étoient encore bien informes. Ebrégéſile nia qu'il fût chargé d'aucune commiſſion pareille, & eut la permiſſion de continuer ſa route. Au lieu d'attribuer à la méſintelligence des Généraux qu'il avoit mis à la tête de l'armée qu'il avoit envoyée dans le Languedoc, & à leur mauvaiſe conduite, la défaite de ſes troupes qui y furent taillées en piéces. Gontran en accuſa ſon neveu & Brunehaud. Tout commerce fut même interdit entre les Sujets des deux Royaumes. Enfin Théodebert, fils aîné de Childebert, étant allé à Soiſſons, Gontran s'imagina encore que ce voyage n'avoit pas d'autre but que de faire paſſer ce jeune Prince de Soiſſons à Paris, pour ſe faire un chemin au trône de Gontran. Brunehaud étoit accuſée de tout. La jeuneſſe de Childebert, & la part qu'elle avoit aux affaires du Gouvernement, étoient des raiſons déciſives contr'elle. Il lui étoit important de diſſiper tous ces ſoupçons élevés dans l'eſ-

prit de Gontran par ſes ennemis, & ſans doute par Frédégonde ; auſſi ne négligea-t-elle rien pour en venir à bout. Elle ſavoit que le foible du Roi de Soiſſons étoit la confiance preſque aveugle qu'il avoit pour les Evêques; la mort de Prétextat & la conduite de Frédégonde avec les Prélats, l'avoient rendue auſſi odieuſe aux Eccléſiaſtiques, que Brunehaud leur étoit chère par une conduite toute oppoſée avec eux, & par ſes libéralités ſans meſure pour les Egliſes & les Monaſteres. Elle conduiſit les choſes au point de les rendre Juges entr'elle & Gontran, en le déterminant à faire aſſembler un Synode d'Evêques au premier jour de Novembre 593. Ce Synode n'eut pas lieu, peut-être parce que les ennemis de Brunehaud en prévirent les ſuites. Les Evêques qui s'étoient mis en chemin de l'extrémité des Gaules, eurent la liberté d'aller où il leur plut, & de paſſer même en Auſtraſie. Gontran ſe contenta du ſerment que fit Brunehaud, de n'avoir eu aucune part à tous les deſſeins dont on l'accuſoit d'être auteur. La politique de Gontran, qui conſiſtoit à oppoſer Brunehaud à Frédégonde, & celle-ci à la premiere, les empêcha, tant qu'il vécut, d'avoir aucun avantage marqué l'une ſur l'autre. Le Traité de Brunehaud avec Gontran avoit été ſuivi du Baptême de Clotaire, dont le Roi d'Orléans fut le parrein & devint le Protecteur; & ce Baptême précéda les nouvelles proteſtations que fit Gontran à Childebert & à Brunehaud d'avoir toujours pour le Roi d'Auſtraſie la même tendreſſe & la même conſidération. Gon-

tran mourut en 594 Il ſembloit que cette mort dût donner à Brunehaud une ſupériorité, de laquelle ſa rivale devoit enfin être la victime. Clotaire n'avoit que neuf à dix ans. Le Royaume de Bourgogne étoit échu à Childebert avec tous les Etats qui en faiſoient partie. Mais Frédégonde ſuppléa, comme on l'a déja dit, par ſa politique & ſes intrigues, à ce qui lui manquoit de forces. Après la victoire de Soiſſons, elle réveilla tous les ennemis de Childebert. Les Bretons & les Varnes ſe ſouleverent, & firent une diverſion qui empêcha Childebert & ſa mere d'executer les projets de vengeance qu'ils méditoient contr'elle. La mort de Childebert, arrivée en 595, jetta Brunehaud dans de nouveaux embarras. Cependant les Partiſans de Frédégonde publierent que Brunehaud, craignant de perdre le crédit qu'elle avoit ſur l'eſprit de ſon fils, l'avoit ſacrifié à ſon ambition, pour regner plus abſolument ſous le nom de Théodebert & Thierry ſes petits-fils, encore enfans. Mais pendant que d'un côté l'on accuſoit Brunehaud de la mort de Childebert, d'un autre on l'imputoit à la ſanglante politique de Frédégonde, & ſans doute les créatures de Brunehaud étoient les auteurs de ces bruits. Quelle apparence que Brunehaud, qui avoit pris un entier aſcendant ſur l'eſprit de ſon fils, & qui regnoit avec plus d'empire que jamais, ſe fût expoſée à une révolution qu'elle pouvoit craindre de la part des Grands indiſpoſés ? Mais quelle ſorte de preuve donne-t-on contre Frédégonde ? Une preuve du peu de fonde-

ment de ces bruits oppoſés, réſulte non-ſeulement de leur contrariété, mais d'une troiſiéme opinion qui rendoit Failcube, femme de Childebert, coupable de ſa mort. Il ſe peut faire, & l'on doit même croire que les Princes étant mortels comme les autres hommes, Childebert ſoit mort fort naturellement; & c'eſt une opinion à laquelle il faut ſe fixer, tant qu'on n'aura point d'autorité plus certaine que celles qu'on a pour en accuſer trois Reines, dont le rang exige un reſpect que le doute hiſtorique ne doit pas bannir. Brunehaud fit une faute eſſentielle après la mort de ſon fils, en diviſant ſes Etats entre ſes deux petits-fils, Théodebert âgé de dix ans, & Thierry âgé de neuf; l'un eut l'Auſtraſie, ou le Royaume de Metz; l'autre, le Royaume d'Orléans & de Bourgogne. Cette diviſion d'Etats les affoiblit & en rendit la conduite plus embarraſſante. Mais quand la maxime du tems n'eût pas été contraire à l'union, les Grands y avoient intérêt, & ils penſèrent ſans doute à ſe venger des mépris de l'aïeule ſous la minorité des petits-fils. La Reine d'Auſtraſie avoit dans Frédégonde une rivale attentive à profiter de tout. La nouvelle de la mort de Childebert ne fut pas plutôt répandue, que Frédégonde s'empara de Paris & des environs. Brunehaud conduiſit les deux Rois ſes petit-fils pour arrêter ſes progrès; mais ils furent battus, & le jeune Clotaire gagna une victoire complette, & récouvra ſous les auſpices de ſa mere, toutes les Places qui avoient été uſurpées par Gontran &

Childebert. Ce ſuccès fut balancé par la mort de Frédégonde, arrivée l'année ſuivante. Sa rivale gagnoit beaucoup plus à cette mort, qu'elle n'avoit perdu à la défaite de ſes petits-fils. Brunehaud débarraſſée de la crainte que lui donnoient les négociations ſecrettes, les intrigues & l'intrépidité de Frédégonde, ſe conduiſit avec moins de ménagemens & trop de ſécurité dans ſes propres Etats, c'eſt-à-dire, dans ceux de ſes enfans. Les Grands d'Auſtraſie d'autant moins ſoumis, que leur ſoumiſſion étoit forcée ſous le regne de Childebert, ſe plaignirent que Brunehaud diſpoſoit de tout, ſans leur donner aucune part aux affaires du Gouvernement. On lui reprochoit ſon orgueil, ſa partialité, ſa cruauté & ſon avarice. Guentrion, l'un des principaux Seigneurs d'Auſtraſie, fut aſſaſſiné par ſon ordre, & le motif qui détermina la Régente, fut le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de Théodebert ſon fils aîné. Cette mort, en augmentant la crainte, augmenta auſſi l'audace: ce Prince en fut mécontent; c'étoit un attentat à ſon autorité. On ſe plaignit tout haut; on cabala. Théodebert avoit épouſé une Eſclave de Brunehaud; elle étoit jeune, aimable, & joignoit beaucoup d'eſprit à ſes charmes. Elle s'acquit aſſez de crédit ſur ſon époux pour diminuer celui de ſon aïeule. La Cour qui s'en apperçut, ſe rangea auprès d'elle, & les deux Reines eurent bientôt chacune leurs Partiſans. Mais le parti de la Reine Régente diminuoit à chaque inſtant, & celui de Bilichilde (c'étoit le nom de la jeune Reine) augmentoit & déve-

noit puiſſant. Enfin, ſi l'on en croit Aymoin & Frédégaire, Brunehaud fut obligée d'abandonner l'Auſtraſie, & de ſe retirer à la Cour de Thierry, Roi de Bourgogne. Elle fut chaſſée par les Peuples, dit Frédégaire, & tellement abandonnée, que s'étant trouvée ſeule au milieu de la campagne, elle n'auroit ſu que devenir, ſans un pauvre homme qui la reconnut & qui la conduiſit à la Cour de Thierry qui étoit à Châlons-ſur-Saone. L'Auteur ajoute, que par reconnoiſſance pour ſon guide, elle lui procura depuis l'Evêché d'Auxerre. Il faut avouer que les circonſtances de cette évaſion ont quelque choſe de trop choquant pour les admettre ſans reſtriction Il ſe peut bien faire que Brunehaud, mécontente de ſon fils, ſe ſoit retirée mal accompagnée, pour ne pas faire connoître ſa retraite qu'elle avoit des raiſons plauſibles de diſſimuler, & qu'elle ſe ſoit égarée ; qu'un payſan lui ait ſervi de guide, & que ce payſan ait été depuis élevé à l'Evêché d'Auxerre, dont il n'a peut-être pas joui. Mais ſa retraite eſt certaine. Thierry la reçut avec joie, & lui fit tous les honneurs qu'il crut devoir à ſon aïeule. Cet événement ne pouvoit que faire beaucoup d'éclat ; les Peuples en ignoroient les cauſes, & les Grands qui les ſavoient, garderent le ſilence ſur celles qu'il étoit de leur intérêt de cacher. On parla donc bien différemment ſur la retraite de la Reine. Ses ennemis publierent que n'ayant pas aſſez de pouvoir ſur l'eſprit de *Théodebert* pour l'engager dans tous ſes mauvais deſſeins, elle étoit allée en Bourgogne pour ef-

fayer ſon crédit ſur l'eſprit de Thierry; qu'il ne falloit pas douter que, vindicative & ambitieuſe comme elle étoit, elle ne travaillât à ſemer la mélintelligence entre ſes enfans, pour ſe venger de ſes mécontentemens particuliers aux dépens des Peuples, & même de la vie de ſes petits-fils, s'il le falloit; qu'elle alloit donc exciter le trouble & la guerre civile, ou par ſes conſeils, ou par ſes intrigues. Ces idées prennent facilement ſur les peuples naturellement enclins à mal juger des diſpoſitions de leurs Maîtres. On ſe fait des exemples, on croit ce que l'on craint. Brunehaud inſtruite de ce qui ſe paſſoit, & appréhendant de trouver ſa perte dans ſon aſile-même, voulut diſſiper les bruits déſavantageux qui ſe répandoient ſur ſa conduite & ſon caractere; ainſi, en les démentant par une démarche entiérement contraire à celle qu'on lui ſuppoſoit, elle débuta à la Cour de Thierry par des conſeils de paix entre les deux freres; elle repréſenta au Roi de Bourgogne, qu'ils ne pouvoient que réuſſir s'ils demeuroient unis; & pour effectuer ce qu'elle propoſoit, elle lui conſeilla de ſe joindre avec ſon frere *Théodébert* contre le jeune Clotaire, leur ennemi commun, & qui avoit uſurpé ſur eux les meilleures places de leurs Etats. Ce conſeil fut applaudi même à la Cour d'Auſtraſie. Les deux Rois réunis leverent des troupes, & marcherent contre Clotaire. Ce Prince penſa généreuſement à ſa défenſe, & vint au-devant des deux freres. Les armées combinées de Bourgogne & d'Auſtraſie joignirent celle de

Clotaire aux environs d'Auxerre. Ce dernier fut battu, y perdit plus de vingt mille hommes; & le traité auquel il fut réduit fut très-avantageux aux deux freres, qui, demeurant unis, marcherent encore enſemble contre les Gaſcons qu'ils aſſujettirent & rendirent tributaires. On pouvoit regarder ces avantages comme l'effet des avis de Brunehaud & ſon ouvrage; auſſi s'acquit-elle à la Cour de Thierry une grande conſidération; mais elle s'affoiblit bientôt par un goût vif pour les amuſemens & la galanterie, que l'âge, qui eût dû le détruire, ne modéra même pas, & par la hauteur de ſa conduite, qui ne pouvoit ſouffrir d'égal dans le Gouvernement. Elle fit en Bourgogne ce qu'elle avoit fait en Auſtraſie; chercha à amuſer ſon fils par le luxe, la molleſſe & les plaiſirs, pour s'emparer des affaires ſans partage, ou peut-être par le penchant qu'elle avoit elle-même pour la volupté; elle fit périr ceux qu'elle crut pouvoir lui nuire auprès du Roi. Le Patrice *Egila*, qui n'avoit pas d'autre crime que d'être aimé de Thierry, fut cruellement aſſaſſiné, & ſes biens confiſqués au profit de Brunehaud. Berthoalde ou Berthaud. Maire du Palais, & le Seigneur le plus conſidérable de la Cour de Thierry, autant par ſon mérite & ſa valeur, que par ſa charge, fut une autre victime des dégoûts que lui donna la Reine mere, & ſe ſacrifia lui-même dans un combat qu'il livra aux troupes de Clotaire, aimant mieux périr les armes à la main, que d'être maſſacré comme le malheureux Egila. Brunehaud,

haud, qui avoit réſolu ſa perte, fit paſſer la dignité de Maire du Palais à un Favori nommé *Protade*. C'étoit un Seigneur Romain, d'une figure aimable, d'un génie vif & pénétrant, ambitieux, hardi; mais trop jeune encore pour avoir acquis toute l'expérience dont il avoit beſoin dans le poſte délicat où il ſe vit élevé. Toutes ces qualités, & ſes liaiſons intimes avec la Reine mere, le firent regarder comme un amant chéri. La médiſance, qui n'épargne pas les Grands, répandit des bruits peu favorables à la ſageſſe de Brunehaud, & pluſieurs de nos Hiſtoriens n'ont pas fait difficulté d'écrire qu'il y avoit un commerce criminel entre Protade & cette Princeſſe. Le Favori, qui ſacrifioit tout à la paſſion qu'il avoit de plaire à la Reine, adopta tous ſes plans d'ambition & de cruauté. Fier de l'appui de Brunehaud, il ne penſa pas à s'en ménager d'autre; & une coquette dèja ſur l'âge, avec un jeune homme, faiſoit le ſort d'une partie de la France. Les Peuples en murmurerent, & ne furent point écoutés. Les Grands appuyerent leurs plaintes, & Brunehaud & ſon Favori mépriſerent les Grands; ils chercherent même à les ſubjuguer: & la Reine mere, qui avoit conſeillé l'union entre les deux freres par politique, ſe livra à ſes reſſentimens; & conſeilla la guerre par paſſion. Protade croyant y trouver une occaſion de ſe faire valoir, & de faire ſa cour à Brunehaud, ſe ſervit de tout le pouvoir que lui donnoit ſa charge pour déterminer le Roi à rompre avec Théodebert, & à lever des trou-

pes pour marcher contre lui. Le prétexte dont on ſe ſervit, fut que le Roi d'Auſtraſie avoit traité comme de concert avec Clotaire, au lieu de l'accabler, comme il eût pu; cela ſuppoſoit des liaiſons particulieres & une intelligence ſecrette entre ces deux Princes. Frédégaire prétend même que pour indiſpoſer tout-à-fait Thierry contre ſon frere aîné, Brunehaud lui aſſura que le Roi d'Auſtraſie n'étoit pas ſon frere, ni fils de Childebert, mais le fils d'un Jardinier. Mais qui étoit la mere du fils de ce Jardinier? Si ce n'étoit pas Failcube, femme de Childebert, pourquoi avoit-il été élevé en Prince deſtiné à la couronne? Si c'étoit elle, quelle idée pouvoit avoir Thierry de ſa propre mere? Son ſort étoit-il plus certain que celui de ſon frere? Et en ſe rendant ainſi maîtreſſe de l'état de Théodebert, Brunehaud ne ſe rendoit-elle pas maîtreſſe de celui de Thierry? Cette anecdote mériteroit bien d'être approfondie. Quoi qu'il en ſoit, Thierry, qui ne ſuivoit guères d'autres impreſſions que celles que lui donnoient ſon aïeule & Protade ſon premier Miniſtre, réſolut d'armer contre Clotaire, malgré l'avis de tous les Grands de ſes Etats, qui ſurent couvrir leurs haines & leurs intérêts particuliers des raiſons du bien public. Elles ne manquent jamais à ceux qui l'enviſagent le moins. Les choſes en vinrent au point que les deux armées ſe trouverent en préſence l'une de l'autre. Brunehaud & ſon Favori triomphoient déja de la haine des Peuples, & de tous les obſtacles des Grands de

l'Etat, lorſqu'ils éprouverent que le pouvoir qui n'eſt fondé que ſur la violence, eſt toujours mal établi. Protade & Brunehaud, & Thierry même, aveuglément ſoumis à leurs conſeils, avoient décidé de l'heure & du moment qu'on devoit en venir aux mains, lorſque tous les Officiers réunis, ne pouvant fléchir leur Roi, réſolurent de ſacrifier le Miniſtre. Thierry ayant fait une partie de chaſſe pour s'amuſer, laiſſa Protade dans ſa tente : ce dernier y jouoit aux échecs avec ſon premier Médecin, (*x*) lorſqu'il ſe vit environné de toutes parts. Thierry averti de la conjuration faite contre ſon Miniſtre, voulut venir à ſon ſecours ; des gens apoſtés l'en empêcherent. Tout ce qu'il put faire, fut d'envoyer un Officier (*y*) pour écarter les mutins, & diſſiper leur projet. Uncelenus, qui étoit lui-même un des conjurés & celui qui fut envoyé, arrive, & portant la parole, dit à ceux qui environnoient la tente du Roi, qu'il falloit *ſacrifier Protade au bien de la Nation, & ne pas différer ; que c'étoit l'ordre du Roi ſon maitre.* A peine eut-il prononcé ces mots, que le reſpect de la majeſté royale ne retenant plus les ennemis de Protade, ils entrerent en foule & le percerent de pluſieurs coups. Brunehaud & Thierry même, ſous les yeux deſquels cette ſcène ſe paſſa, furent obligés de diſſimuler : on conclut un Traité avec Clotaire. Mais Uncelenus, qui avoit précipité l'exécution de Protade, n'échappa pas à Brune-

(*x*) Nommé PIERRE par Frédégaire, ch. 27.
(*y*) Uncelenus.

haud. Elle trouva le moyen de lui faire ſubir un ſupplice d'autant plus cruel, que le malheureux Uncelenus, qui n'eut qu'un pied coupé, fut dépouillé de tous ſes biens, & réduit à une pauvreté extrême. Pour conſerver ſon pouvoir, Brunehaud s'appliqua plus que jamais à fomenter les débauches & à entretenir les déſordres de ſon fils. Elle craignoit que Thierry, qui ne manquoit pas de génie, ne ſe ſervît de ſes lumiéres, & ne prît du Gouvernement des connoiſſances qui lui euſſent fait ouvrir les yeux. Malheureuſe condition des Princes qui ont à combattre non-ſeulement leurs paſſions comme les autres hommes, mais celles des autres, des ames intéreſſées à leur rendre les vices aimables! Thierry, jeune encore, & dans un tems où les paſſions ſont les plus dangereuſes, autoriſé par l'exemple & les conſeils de ſa mere, avoit déja quatre fils, & étoit encore ſans femme légitime. Brunehaud, dans l'appréhenſion de perdre ſon crédit, en lui donnant une femme, comme cela lui étoit arrivé à la Cour de Théodebert, quoique ce dernier n'eût pris qu'une Eſclave, l'entretenoit dans ces amours criminelles. Il eſt vrai qu'Ermenberge, fille de *Betterie*, Roi des Viſigots, fut reçue à Châlons par Thierry; mais elle fut preſque auſſi-tôt renvoyée, malgré les ſermens faits par ſes Ambaſſadeurs. Qu'on s'en rapporte à nos anciens Ecrivains, & à ceux qui les ſuivent aveuglément, Brunehaud employa contre ſa bru les *charmes & la magie, & beſoigna de telle ſorte*, dit Etienne Paſquier, *que le Roi ne la put aucu-*

nement connoître par attouchement marital. On ſait aujourd'hui à quoi doivent ſe réduire ces charmes & cette magie, qui n'ont d'autres fondemens dans l'Hiſtoire, que l'ignorance des Ecrivains, leur haine contre Brunehaud, & le deſſein de joindre le titre de *ſorciere* aux autres noms odieux qu'ils donnent à cette Princeſſe.

Brunehaud eut aſſez de crédit ſur l'eſprit des Evêques, pour obtenir d'eux la dépoſition de Didier dans un Concile tenu à Châlons-ſur-Saone, auquel préſidoit, dit-on, Arige, Evêque de Lyon, qui à été mis au nombre des Saints. Après la dépoſition de Didier, il ne fut pas difficile à Brunehaud de le faire exiler. Il fut relégué dans une iſle appellée Léviſe, & y reſta quatre ans. La Reine le fit rappeller. Didier reparut à la Cour, & y porta les mêmes ſentimens & la même inflexibilité; il fit de nouveaux reproches à Thierry & à Brunehaud ſur les déſordres de leur vie. Elle perdit patience, & fit aſſaſſiner le ſaint Evêque dans le Pays de Dombes, dans un Village qu'on a depuis appellé S. Didier de Chalarone ou de Chalarine, qui eſt une petite riviere au-deſſus de la Saone. Aymoin (z) & Frédégaire accuſerent encore Saint Arige de la mort de Saint Didier, auſſi-bien que Brunehaud; & l'Auteur de la Vie de Saint Romaric les a ſuivis. *Il eſt fâcheux*, dit

(z) Aymoin, Liv. III, chap. 93. Frédégaire, ch. 32; Baillet, dans la Vie de Saint Didier, au 23 Mai, Le Cointe, Année Eccléſiaſtique, année 607, n. 15; Adon de Vienne, p. 189.

un Moderne, *que des Auteurs auſſi anciens déclarent un Saint Evêque coupable de la diſgrace & de la mort d'un autre.* Mais enfin juſqu'à ce qu'on ait des preuves du contraire, il faut bien s'en rapporter à eux. On ne les accuſera pas de ménager trop Brunehaud.

Didier, Evêque de Vienne, s'éleva inutilement contre la conduite de la mere & du fils; ſon zèle enthouſiaſte & mal ménagé fut cauſe de ſa perte. Colomban, bon Irlandois, habitué en Bourgogne du tems de Gontran, & d'un caractere fort approchant de celui de Didier, étoit dévenu Chef d'une nombreuſe Communauté établie au Château de Luxeuil; il fut également exilé. C'étoit un de ces hommes en qui la piété, excluſive de tous les ménagemens qu'on doit à ſes Maîtres, étoit ſincere & preſque dure. Brunehaud en cherchant à l'adoucir ne fit que l'irriter. Elle lui préſenta les enfans que Thierry avoit eus de ſes Concubines, en le priant de les bénir. *Les bénir!* lui répondit Colomban; *à Dieu ne plaiſe. Ce ſont les fruits des débauches du Roi; & ne vous imaginez pas qu'ils portent jamais un ſceptre.* La Reine mere & ſon fils n'épargnerent rien pour fléchir Colomban, & ne purent y réuſſir. On eût dit que pour confirmer l'opinion de ſainteté où il étoit auprès du Peuple toujours dupe d'une pareille conduite, il cherchoit à dévenir la victime de ſon opiniâtreté. Il ne put obtenir ce triomphe, & alla ſe réfugier en Italie, ſans avoir rien gagné à la Cour de Thierry. Fruit ordinaire de ces zèlés imprudens qui croiroient dégrader

leur ſainteté, s'ils y joignoient le charme de la douceur & l'attrait de la prudence évangélique. La diſſenſion des deux freres, que Brunehaud avoit ſans doute nourrie, ſe réveilla à l'occaſion des prétentions de Théodebert, ſur quelques places du Royaume de Bourgogne que le Roi d'Auſtraſie répétoit ſur Thierry. Pour accommoder ce différend, & réconcilier *Bilichilde* femme de Théodebert, & Brunehaud, dont l'inimitié étoit à ſon comble, on convint d'une entrevue entr'elles. Mais elle n'eut point de ſuites, & il paroît que ce fut la faute de *Bilichilde* qui refuſa de s'y trouver, ſuivant le conſeil des Auſtraſiens, dont elle avoit eu le ſecret de s'attirer le reſpect & l'amitié. Ce mépris ne fit qu'aigrir la haine des deux Princeſſes. Il étoit bien difficile que deux femmes telles que Bilichilde & Brunehaud ſe trouvaſſent enſemble. Comment règler le cérémonial entre deux Reines, dont l'une qui avoit été Eſclave de l'autre, ſe trouvoit ſur le trône, & dont l'autre qui n'étoit que Régente, avoit donné l'exiſtence à ſa rivale, en la tirant de l'état le plus vil, du néant de la ſervitude? Il fallut donc propoſer d'autres moyens de réunion. Les Grands s'en mêlerent, & la mauvaiſe foi de Théodebert obligea Thierry à un Traité, qui, étant forcé, ne les conduiſit qu'à deux ſanglantes batailles, dont la derniere fut la perte de Théodebert. Il y fut vaincu, trahi à Cologne où il s'étoit enfui, & livré par un de ſes gens à Thierry ſon frere, qui l'envoya chargé de fers à Brunehaud. Elle ſe livra à tous les

plaiſirs les plus affreux de la vengeance contre un fils qu'elle accuſoit de l'avoir mépriſée, de l'avoir ſacrifiée à une Eſclave. L'infortuné Théodebert fut d'abord raſé par ordre de ſa mere, mais il fut tué quelque tems après ; & s'il en faut croire l'Abbé Jonas (*a*), Auteur de la Vie de Saint Colomban, & par cela même très-ſuſpect de partialité, elle ordonna elle-même ſa mort, comme elle avoit fait ſa dégradation. Clotaire & Mérouée, enfans de Théodebert, furent traités auſſi inhumainement. Quoi-qu'enfans, & dans un âge auquel on doit toute ſa pitié, ils n'en purent trouver aucune dans le cœur de leur oncle, ni dans celui même de leur biſaïeule. L'un & l'autre furent tués ; & il ne tient pas aux Hiſtoriens déclarés contre Brunehaud, qu'on ne croie que, loin d'intercéder pour eux, cette Princeſſe pouſſa la barbarie juſqu'à être elle-même leur meurtriere, ayant, diſent-ils, briſé contre la muraille (*b*) la tête du petit Mérouée, qui n'avoit pas encore été baptiſé. Cette circonſtance qui, augmentant l'horreur du meurtre, ne le rend pas plus croyable, & le meurtre même, peuvent bien être l'ouvrage de Thierry, qui, dans le deſſein de s'emparer du Royaume de Théodebert, crut qu'il étoit de la barbare politique du Conqué-

(*a*) *Furibunda Theodobertum Clericum fieri voluit, & poſt dies non multos, cum jam eſſet Clericus, impiè perimendum curavit.* Abbas Jonas in Vitâ Sancti Columbani.

(*b*) Aymoin. *Quæ arreptis Theodoberti filiis, eos ſine morâ necè tradidit & minorem quidem natu, Merovæum nomine in albis adhuc poſitum, lapidi illiſum innocentem coegit exhalare ſpiritum.* Aymoin. Liv. III, ch. 98, à la fin.

rant d'anéantir la Maiſon de ſon frere, pour ſe délivrer de toutes les inquiétudes que les Princes ſes fils auroient pu lui donner à l'avenir. C'avoit été la maxime de Clovis, celle de Clotaire, & en général celle de la plupart des Princes de cette race, où dès que l'ambition, la vengeance ou le caprice parlent, on voit à leur voix le ſang le plus pur & le plus innocent couler. Frédégaire diſculpe Brunehaud de la mort des deux Princes, & en particulier de celle de Mérouée qu'il attribue à Thierry; & en ſuivant le récit de cet Hiſtorien, on pourroit attribuer cette horrible ſcène aux conſeils de *Léoniſe*, Evêque de Mayence, ennemi déclaré de Théodebert. Après la bataille de Toul, ce Prélat engagea Thierry à pourſuivre ſon frere ſans relâche, & juſqu'à Tolbiac ou Zulpich, où le Roi d'Auſtraſie fut entiérement défait après une des batailles la plus ſanglante qui ſe fût livrée depuis Clovis I. *Léoniſe*, dit Frédégaire, affectionné aux intérêts de Thierry, & ennemi de Théodebert (*c*), pour engager Thierry à pourſuivre ſon frere, lui rapporta cet apologue: *Un jour un loup étant allé ſur une montagne, & ſes petits louveteaux commençant d'aller à la chaſſe, il les appella, & leur dit: Jettez les yeux de toutes parts, & regardez d'auſſi loin qu'il vous ſera poſſible; vous ne trouverez nulle part des amis, ſinon parmi ceux de votre race. Achevez donc ce que vous avez commencé.* La mort de Théodebert & de ſes enfans eſt une ſuite

(*c*) Frédégaire, nombre 38.

bien naturelle de l'apologue, plus digne d'un *loup*, que d'un Evêque qualifié de bienheureux & de perſonnage apoſtolique. La jeuneſſe & la beauté de la Princeſſe d'Auſtraſie, fille de Théodebert, adoucirent pourtant Thierry : il en fut charmé, & réſolut même de l'épouſer, ſoit qu'il ne fût pas plus ſcrupuleux ſur une pareille alliance que l'avoient été les Princes ſes prédéceſſeurs, ſoit que Brunehaud lui eût dit & fait croire en effet que Théodebert n'étant pas ſon frere, ſa fille n'étoit pas ſa niéce. Brunehaud perſiſtant dans ſa politique, n'épargna rien pour s'oppoſer à ce mariage, & ſe ſervit des motifs de la Religion & des règles de l'Egliſe qui s'oppoſoient à une pareille alliance. Si la Reine avoit voulu perſuader à ſon petit-fils Thierry que Théodebert étoit bâtard, il y avoit bien de l'étourderie dans ſa conduite ; & comment une femme d'eſprit & auſſi éclairée que Brunehaud pouvoit-elle employer un pareil motif ? Auſſi les Ecrivains (*d*) qui prétendent que Brunehaud avoit voulu faire paſſer Théodebert pour le fils d'un Jardinier, diſent-ils que Thierry furieux, au diſcours de ſa mere qui lui repréſentoit ſon mariage comme un inceſte, mit l'épée à la main contr'elle, & l'eût tuée, ſi on ne l'en eût empêché, en diſant à ſa mere : *Eh ! méchante* (*e*) *femme que vous êtes*,

(*d*) L'Auteur des Geſtes des François, nombre 39 ; & Aymoin ſon Copiſte, n. C, à la fin du troiſiéme Livre.

(*e*) *Nonne tu Deo odibilis, cunctiſque inviſa bonis, mihi dixeras eum fratrem non eſſe meum : ut quid impoſuiſti mihi tam grave onus fratricidii ? Et evaginato enſe voluit eam percutere, quæ à circumſtantibus erepta, &c.* Aymoin, Liv. III, ch. dernier.

ſi Théodebert étoit mon frere, pourquoi m'avoir fait commettre un crime ſi odieux? Si je commets un inceſte en épouſant ſa fille, n'ai-je pas commis un parricide en tuant le pere? Le mariage ne ſe fit point. Mais Thierry ne s'en empara pas moins du Royaume d'Auſtraſie, reſté ſans défenſe & ſans Maître. Il avoit même réſolu de dépouiller encore Clotaire de ſes Etats, lorſqu'il mourut à Metz à l'âge de vingt-ſix ans, l'an 612. Sa mort fut-elle le crime de Brunehaud, ou un événement naturel? C'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de décider. Cependant je vois bien plus de raiſon de croire la Princeſſe innocente, que de la regarder comme coupable. Aymoin (*f*) n'en parle pas comme d'un fait bien certain; car après avoir dit que Brunehaud lui fit donner du poiſon au ſortir du bain par un domeſtique qui lui ſervit à boire; *Il eſt pourtant des Auteurs*, ajoute-t-il auſſi-tôt, *qui ont écrit que Thierry mourut à Metz d'une dyſſenterie.* Du nombre de ces Auteurs eſt Frédégaire (*g*), plus croyable qu'Aymoin, parce qu'il étoit plus prochain de ces tems (*h*) que le Moine Aymoin, Auteur d'ailleurs paſſionné & toujours défavorable à Brunehaud. L'Abbé Jonas a écrit que Thierry mourut d'un coup de tonnerre.

(*f*) Cap. C lib 3. ad calcem *Sed nepoti dolos paravit temeritate fœminea, nam egredienti è balneo per manus miniſtrorum pecunia corruptorum veneni porrexit poculum* Quo hauſto, &c Tradunt verò memorati ſcriptores cum apud præfatam urbem Metenſem, dum contra Chlotarium expeditionem agere meditatur, dyſſenteriæ morbo interiiſſe.

(*g*) chap 39.

(*h*) Il écrivoit en 641.

Son opinion n'eſt pas la plus ſuivie ; mais ſon témoignage va à la décharge de Brunehaud, contre laquelle il ſe déclare pourtant avec d'autant plus de chaleur, qu'il ecrivoit la Vie d'un Saint *perſécuté*, ſuivant lui, par Brunehaud. C'eſt avec bien plus de raiſon qu'on l'accuſeroit d'avoir entretenu les débauches & corrompu le caractere de Thierry ſon petit-fils, qui avoit de très-belles qualités & toutes les ſemences d'un grand homme. Cette mort précipitée dut jetter la Reine dans un grand embarras ; elle s'en tira par ſon eſprit, ſon courage & ſon expérience ; ſe porta Régente des quatre fils de Thierry & de ſes concubines. (C'étoient *Sigebert*, *Childebert*, *Corbus* & *Mérouée*.) Quoiqu'illégitimes, ils n'étoient pas moins conſidérés comme Princes du ſang & fils de Roi ; & la bâtardiſe n'étoit pas encore un vice excluſif du trône (*i*). Dans le deſſein de ſe conſerver à elle-même un pouvoir plus certain & plus abſolut, elle le réunit en entier ſur la tête de Sigebert, l'aîné des quatre freres, âgé de dix ans ; & le déclara ſeul héritier des Etats de ſon pere. Clotaire, dont les affai-

(*i*) Ce n'eſt qu'au commencement de la ſeconde Race que les Bâtards ont été abſolument exclus ; à moins qu'on ne diſe avec beaucoup d'apparence que les Rois de la premiere Race reconnoiſſoient pour légitimes tous les enfans qu'ils avoient eus des femmes qu'ils avoient priſes, & auxquelles ils donnoient le nom de *Reines*, comme Clotaire & ſes enfans ont fait, ayant en même tems trois ou même quatre femmes, auxquelles ils donnoient ce titre ; on ne regardoit point comme bâtard & illégitime un Prince né fils de Roi, & reconnu tel. Le Chriſtianiſme des Rois de la premiere Race n'étoit qu'extérieur, & n'alloit point juſqu'à la réforme des mœurs, qui étoient toutes payennes.

res venoient de prendre une face auſſi avantageuſe, qu'elle étoit mauvaiſe avant la mort de Thierry, négocia auprès des Grands d'Auſtraſie, ennemis de Brunehaud, & qui craignoient de retomber ſous un joug odieux; & par la faction d'Arnauld & de Pepin, il entra dans le pays. Il étoit à Antenac, qui eſt peut-être Antenay près de Rheims, lorſque la Régente, qui s'étoit réfugiée à Worms avec les fils de Thierry, lui envoya deux Députés pour le *prier* ou le *ſommer* de ſe retirer d'un Royaume ſur lequel il devoit ſavoir qu'il n'avoit aucun droit. Clotaire leur répondit que ſes droits & ceux des enfans de Thierry ſur l'Auſtraſie, n'étoient pas un point tellement décidé, qu'il voulût prononcer lui-même dans ſa propre cauſe; qu'il avoit réſolu de s'en rapporter à ce qui en ſeroit ſtatué par le jugement de la Nation (*k*) qui pacifieroit ce différend. C'étoit ſe concilier adroitement l'eſtime des Grands d'Auſtraſie, & leur amitié. Brunehaud, qui n'avoit pas lieu d'y compter, vit bien que cette réponſe étoit un refus abſolu qui exigeoit qu'on en vînt aux armes. Elle envoya *Sigebert* en Thuringe avec (*l*) *Warnacaire*, Maire du Palais, *Alboin*, & quelques autres Seigneurs. Elle avoit tout lieu de ſe défier du premier; & un Moderne (*m*) croit, avec bien de la vraiſemblance, que Warnacaire, qu'il appelle Garnier, étoit un traître qui

(*k*) Trace d'un Parlement dès le ſeptieme Siècle.

(*l*) Ou Warnier, ou Garnier.

(*m*) Paſquier, Recherch. Liv. V, ch. 25, p. 498, de la nouvelle édition, Tome I.

avoit vendu ſes Maîtres à Clotaire, & négocié la réduction de l'Auſtraſie en ſa faveur; que ſi ce Prince s'en étoit ſi facilement rapporté au jugement de la Nobleſſe d'Auſtraſie & de Bourgogne, c'eſt qu'il étoit aſſuré de leur jugement par les démarches du Maire du Palais. Sur ce fondement, quand il ſeroit vrai que Brunehaud eût donné des ordres particuliers à Alboin de ſe défaire de Warnacaire, elle n'auroit fait que ce que la néceſſité indiſpenſable des circonſtances & la raiſon d'Etat l'obligeoient de faire. Mais en ſuppoſant ces ordres véritables, on prétend que la Lettre qui les contenoit, fut lue par l'Officier qui en étoit chargé, & déchirée pour tenir la choſe ſecrette, & que par un bonheur extraordinaire pour le Maire du Palais, un de ſes domeſtiques trouva les morceaux, les ramaſſa, les réunit ſur des tablettes de cire, que ce domeſtique les donna à ſon Maître, & que Warnacaire y reconnut le danger qu'il couroit, & le prévint par ſon Traité avec Clotaire, dans lequel il fit entrer une partie des Grands du Royaume de Bourgogne. Cette Lettre déchirée, les morceaux raſſemblés avec tant d'attention par un homme qui n'avoit pas de raiſon de prendre un pareil ſoin, un événement ſi extraordinaire qui fit connoître à Warnacaire les diſpoſitions de Brunehaud, ſont bien ſuſpects; & il faut convenir que ce n'eſt pas ſans raiſon que le Moderne judicieux dont j'ai parlé, le rejette, ou comme un conte imaginé par Warnacaire pour excuſer ſa perfidie, ou comme une pure imagination des Ecrivains

du tems. Quand on examine que le Traité fait entre Clotaire & les Auſtraſiens ne ſouffrit ni retard, ni difficulté; qu'il fut auſſi-tôt conclu que la prétendue découverte fut faite, on ne ſauroit s'empêcher de regarder le Maire Warnacaire comme un traître, & de plaindre la ſituation où ſe trouva Brunehaud. Les troupes des deux Royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne abandonnerent Sigebert & ſe retirerent, ſe trouvant ſans Chef par la défection du Général. Clotaire ne les ſuivit même quelque tems que pour en impoſer à ceux qui ignoroient le ſecret de ſon Traité. Les troupes auxiliaires furent forcées d'imiter les troupes nationales, & abandonnerent Brunehaud & ſes enfans. Tous furent faits priſonniers, à l'exception de *Childebert*, qui, tout jeune qu'il étoit, trouva le moyen d'échaper des mains de Clotaire, & de diſparoître ſans qu'on ait jamais ſu ce qu'il dévint (*n*). Sigebert & Corbus furent maſſacrés par l'ordre de Clotaire. Mérouee, qui étoit ſon filleul, fut épargné en conſidération de cette filiation ſpirituelle, & fut exilé en (*o*) *Neuſtrie*, pour y vivre en ſimple particulier, & ſans aucune des diſtinctions qui étoient dues à ſa naiſſance. Il n'y avoit point d'extrémités auxquelles Brunehaud ne dût s'attendre de la part de Clotaire, fils de Frédégonde. Il avoit été elevé

(*n*) *Beau ſujet*, dit Mezerav dans ſon Abrégé, *pour les Généalogiſtes qui voudront obliger quelque Maiſon liberale, de cette illuſtre origine.* Mezerav, Abrégé Chronologique ſous Clotaire, année 632, p. 217.

(*o*) Aymoin dit *Neptricum*. Il ſe peut bien faire que cela ne déſigne qu'un *Château*.

dans une haine mortelle contre la Reine d'Auſtraſie. Quoique dépouillée de tout ſon pouvoir, & dèja âgée d'environ ſoixante-ſix ans, elle étoit encore à craindre par ſes talens, par ſon expérience conſommée & ſes intrigues. Ainſi trahie par ſes Miniſtres, & abandonnée des Peuples qui avoient reconnu Clotaire pour leur Roi, & par ſes Alliés, qu'aucun motif ne pouvoit intéreſſer pour elle après la mort de ſes enfans, Brunehaud fut conduite au Vainqueur. Il ne garda aucune décence avec elle, & la reçut avec une dureté indigne de l'un & de l'autre. Un ancien Hiſtorien à prétendu que ce Prince avoit feint de vouloir l'épouſer, & l'avoit attirée à ſa Cour par cette fauſſe promeſſe; qu'elle eut la foibleſſe de l'en croire, & qu'elle ſe préſenta même devant Clotaire avec toute la parure dont elle pouvoit recevoir quel-qu'avantage. Mais pour peu qu'on faſſe réflexion aux circonſtances, à l'eſprit, & à l'âge de Brunehaud, à laquelle quelques Auteurs donnent alors environ ſoixante-dix ans, & qui en avoit au moins ſoixante-quatre (*p*), il eſt facile de reconnoître le peu de fondement d'un fait vraiſemblablement imaginé pour la rendre & plus mépriſable & plus odieuſe. Clotaire lui reprocha en préſence de toute ſa Cour, qu'*elle avoit fait périr dix Rois*, &

(*p*) Brunehaud épouſa Sigebert, Roi d'Auſtraſie, en 568, & ne mourut qu'en 614, ce qui donne à cette Princeſſe quarante-ſix ans, leſquels joints à dix-huit ou vingt ans qu'elle pouvoit avoir au tems de ſon mariage avec Sigebert, donnent les ſoixante-ſix ans dont je parle. Mais lui donner ſoixante-dix ans, c'eſt la faire trop âgée.

& ajouta qu'il n'y avoit point de ſupplices dont une Mégère comme elle ne fût digne. Parmi ces dix Rois, au nombre deſquels il mettoit les Princes du ſang royal, il comptoit *Sigebert*, comme ſi elle eût effectivement été la meurtriere de ſon mari ; *Mérouée*, fils de Chilperic, qui périt bien plutôt par la main de Frédégonde, que par celle de la Reine d'Auſtraſie ; *Chilperic* lui-même, aſſaſſiné, ſans qu'on ait jamais bien connu les vrais auteurs du crime ; *Théodebert*, tué, ſuivant Frédégaire, par les ordres de Thierry, auſſi bien que Clotaire ſon fils, & un autre *Mérouée*, fils de Clotaire ; *Thierry*, ſon ſecond fils & ſes trois fils même, que Clotaire venoit d'égorger. L'injuſtice de l'accuſation ſaute aux yeux : apparemment il lui imputoit tous les meurtres dont elle avoit été la cauſe même éloignée. La Princeſſe ne trouva que des Parties, ſans que perſonne oſât ſe charger de ſa cauſe. Il ne paroît pas qu'elle ait daigné ſe défendre elle-même ; au moins ſi elle le fit, les Hiſtoriens, dans la crainte de déplaire à Clotaire, ou à ſa poſtérité, ont-ils ſupprimé ſa défenſe. Ce ſeroit une piece bien intéreſſante, ſi elle étoit du tems. Pour les invectives & l'accuſation que le Moine Aymoin a ornées & étendues à ſa maniere, elles ne méritent pas de place dans l'Hiſtoire ; c'eſt un Moine du tems (*q*) qui fait l'orateur, & qui prend plaiſir à déclamer contre la mémoire d'u-

(*q*) Il vivoit au neuviéme ſiècle vers l'an 850. *Voyez* Voſſius de Hiſt. Lat. p. 308, & Sandius ſon Critique, p. 49.

ne Princeſſe infortunée. Ceux devant qui Clotaire ſe rendit, pour ainſi dire, l'accuſateur de Brunehaud, & qu'il lui donna pour Juges, étoient les uns des traîtres qui l'avoient lâchement abandonnée, les autres des Seigneurs qui avoient ou croyoient avoir des ſujets de mécontentement. Ils ſe récrierent unanimément, que la juſtice qui étoit due aux Peuples que Brunehaud avoit ſi long-tems ſacrifiés à ſes paſſions, exigeoit un châtiment proportionné à tant de crimes. Enfin jugée par ſes propres Sujets, ou par ceux d'un Prince qui n'avoit aucun droit ſur ſa vie, elle périt par le ſupplice le plus cruel & le plus infâme que la barbarie pût imaginer, à l'âge de ſoixante-ſix ans. Après qu'elle eut enduré divers tourmens pendant trois jours de ſuite, elle fut miſe ſur un chameau dans un équipage honteux, & promenée dans le camp, où elle eſſuya les opprobres & les inſultes qu'on peut attendre de l'inſolence du ſoldat autoriſé par ſes Chefs, & enfin attachée par les cheveux (*r*) à la queue d'un cheval indompté, qui lui caſſa la tête par ſes ruades; ſon corps traîné ſur les cailloux & dans des halliers, fut déchiré en pieces & jetté au feu. Telle fut la fin de Brunehaud, (*s*) fille, femme, mere, aïeule & biſaïeule de Roi.

(*r*) *Religata brachiis, & cruribus divaricatis, membratim diſcindituſ, ac igni oſſa illius cremata.* Ado, Vienn. ſous l'an 6.

(*s*) Fille d'Athanagilde, Roi des Viſigots d'Eſpagne, femme de Sigebert Roi d'Auſtraſie, mere de Childebert, aïeule de Théodebert Roi d'Auſtraſie, & de Thierry Roi de Bourgogne, aïeule de Mérouée & de Clotaire, fils de Théodebert, & de Sigebert, Childebert, Corbus & Mérouée.

Ce ſupplice eſt ſi extraordinaire, que quelques Hiſtoriens l'ont regardé comme une fable imaginée pour achever de noircir la mémoire d'une Princeſſe dont on a fait des portraits auſſi odieux qu'ils ſont faux. Mais le moyen de nier un fait rapporté par tous ceux qui ont parlé de ſa mort? Ce que dit Mezeray, que les flammes ayant conſumé ſon corps, le vent ſe joua de ſes cendres, n'eſt pas tout-à-fait exact. En effet, on voit à Autun, dans l'Abbaye de Saint Martin (*t*), qu'elle y avoit fait bâtir ſon tombeau, où l'on a trouvé une urne pleine de cendres avec une molette d'éperon; ce qui, en prouvant que le corps de Brunehaud fut jetté au feu, prouve auſſi que ſes cendres furent ramaſſées avec quelque ſorte de reſpect. C'étoit le moindre égard qu'on pût avoir pour une Princeſſe de ſon rang, comme l'obſerve bien judicieuſement un de nos Hiſtoriens. Si Brunehaud a été accuſée des plus grands crimes par beaucoup d'Ecrivains, elle a trouvé auſſi des Panégyriſtes. Frédégaire, Aymoin, l'Auteur des Geſtes des François, la Chronique de Sigebert, & l'Abbé Jonas, Auteur de la Vie de Saint Colomban, dépoſent contr'elle chez les Anciens; ils ont été ſuivis par Gaguin, Nicolas Gilles, & après eux, par Duhaillan, Vignier, Belleforêt, de Serres, & Baronius.

(*t*) Voyez les Antiquités d'Autun, par Etienne Ladonne, p. 181, où en parlant du Monaſtere de S. Martin d'Autun, ſitué dans le Fauxbourg, il dit:

At Regina pio Brunechildis concita motu,
Templa eadem & meritos tibi, Chriſte, inſtaurat honores, &c.

Fortunat & Gregoire de Tours lui donnent des qualités dont tout le monde convient, mais qui ſont indifférentes dans la diſcuſſion dont il s'agit; & d'ailleurs Gregoire de Tours eſt très-ſuſpect dans ce qu'il dit d'avantageux de Brunehaud, & d'odieux contre Frédégonde; il eſt ouvertement le partiſan de l'une & l'ennemi de l'autre. Les louanges de Saint Grégoire Pape me paroiſſent auſſi indifférentes que celles de l'Evêque de Tours; il l'a louée parce qu'il avoit beſoin d'elle-Bocace & Paul Emile (*u*) ont ſérieuſement entrepris la défenſe de Brunehaud; & ils ont été ſuivis par du Tillet, Papire Maſſon, Mariana; & ceux-ci par Paſquier & Cordemoi, qui ont réuni toutes leurs forces pour purger la mémoire de la Princeſſe. Si j'oſe dire mon ſentiment après tant d'Hiſtoriens, je crois que Brunehaud n'étoit ni ſi coupable, ni ſi innocente qu'on l'a faite. Dans des tems plus heureux, elle eût été une Princeſſe accomplie. Dans ceux où elle vivoit, elle fut forcée de ſe laiſſer entraîner à la politique barbare qui regnoit. Je J'ai déja juſtifiée dans les occaſions où j'ai cru pouvoir le faire; mais je crois qu'il y a du danger à vouloir faire ſon apologie pàr-tout. C'eſt donner dans le ſyſtème, & aſſujettir les faits à ſes propres idées, & non pas ſes idées à l'Hiſtoire. Il me paroît certain, comme à écrit Etienne Paſquier, que nos premiers Ecrivains ſubjugués par l'éclat du regne de Clotaire, & par l'autorité de ceux qui cauſerent les mal-

(*u*) Sous le règne de Clotaire II, p. 19.

heurs de Brunehaud, ont cherché à faire leur apologie aux dépens d'une Reine malheureuſe. La fatalité des événemens, en décidant de ſon ſort, a décidé de ſa réputation. Mais vouloir que Brunehaud ne fût ni avare, ni ambitieuſe, ni vindicative, ni galante; & que ſes paſſions ne l'ayent pas conduite aux crimes qui en ſont ſi ſouvent la ſuite ſur le trône; parce qu'elle étoit aimable, éloquente & ſpirituelle; parce que Gregoire de Tours, le plus zèlé de ſes partiſans, & l'ennemi de Frédégonde, a gardé le ſilence, & condamné ſa rivale; parce qu'elle a été louée par Fortunat dans un panégyrique, & par le Pape Gregoire dans ſes Lettres; parce qu'enfin elle a fondé pluſieurs Monaſteres, bâti pluſieurs Egliſes, & parce qu'elle étoit magnifique en bâtimens; la croire, dis-je, innocente par ces raiſons, c'eſt s'appuyer ſur des moyens trop foibles & trop aiſés à détruire. C'eſt être moins Hiſtorien que Panégyriſte. Ce ſont cependant les moyens qu'employent ceux qui ont travaillé à la défenſe de Brunehaud. Il faut des faits; & la diſcuſſion n'eſt pas toujours favorable à cette Reine; la comparaiſon qu'on peut faire d'elle avec Frédégonde, achevera de répandre ſur ſon hiſtoire un plus grand jour, en faiſant connoître les deux plus célebres Reines qu'ait eues la France dans ces tems éloignés.

Brunehaud, fille d'un Roi, mérita par ſa naiſſance, ſon eſprit & ſa beauté, le trône où ſon mariage l'éleva. Frédégonde étoit d'une naiſſance ſi obſcure, qu'à peine ſait-on l'endroit

où elle naquit ; & ſi elle dut ſon élévation à ſa beauté, elle la dut encore bien davantage à ſa politique & à ſon adreſſe, qui la firent monter du rang vil d'eſclave à celui de Reine. L'une & l'autre étoient aimables, galantes, ſpirituelles ; mais Frédégonde qui ne devoit rien, ou très-peu de choſe à ſon éducation, avoit moins de talens acquis, moins de délicateſſe dans les idées, mais plus de force, & ſi l'on peut le dire, plus de *ſublime*, de conduite & de mœurs. Dans les déſordres qu'on reproche à ces deux Princeſſes, l'une étoit galante par foibleſſe, entraînée par légéreté ; l'autre, en ſe livrant au tempérament, ſavoit y réſiſter. Les paſſions maîtriſoient Brunehaud ; Frédégonde commandoit aux ſiennes : il y avoit plus de débauche que de coquetterie dans Frédégonde ; & Brunehaud étoit plus coquette, plus ſenſible à l'amuſement que Frédégonde : celle-ci ſe livroit imprudemment aux impreſſions du cœur ; celle-là ne les connoiſſoit qu'autant qu'elle le vouloit, & que les circonſtances le lui permettoient. Frédégonde aimoit les plaiſirs comme Céſar, lorſqu'ils s'accommodoient avec l'état de ſes affaires : Brunehaud s'y laiſſoit aller comme Antoine, même aux riſques de nuire à ſes intérêts. L'âge & l'ambition firent diſparoître toute idée de galanterie dans Frédégonde ; & après la mort de Chilperic, on ne la vit plus occupée que des ſoins du gouvernement, & de la politique d'une grande Reine. Brunehaud ſe rendit mépriſable, en donnant au moins matiere au ſoupçon dans un âge déja avancé, & en

préſumant trop long-tems de ſes charmes. En oubliant, pour ainſi dire, qu'elle avoit fait la paſſion d'un grand Roi par les ſiens, Frédégonde ſe rendit reſpectable à la nation, qui ſe vit forcée d'admirer une de ſes plus grandes Reines dans la mere de ſon jeune Roi. L'avantage que Brunehaud eut ſur Frédégonde, fut de ſe voir ſur la tête une couronne qu'elle ne devoit qu'à ſon rang, & qu'elle pouvoit conſerver, ſans qu'il lui en coûtât aucuns des efforts qu'exige un bien mal acquis; au lieu que Frédégonde fut obligée de commettre bien des iniquités pour s'élever, & pour ſe maintenir dans ſon élévation. Cependant la premiere, après la mort de Childebert, prit une voie indigne d'une mere & d'une Princeſſe, en corrompant le naturel heureux de Thierry, & en le plongeant dans le luxe & la débauche, pour perpétuer ſon autorité & l'enfance de ſon fils. Frédégonde au contraire employa tous ſes ſoins à former un grand Roi, & ne crut pas pouvoir regner elle-même dignement, ſi elle ne donnoit à la France un Monarque digne du trône. Peut-être ſi Brunehaud n'eût pas ſurvécu à ſon époux, eût-on vu ſes enfans heureux ſe maintenir à l'abri de la protection de Gontran, & conſerver la Bourgogne & l'Auſtraſie: mais il eſt certain que Clotaire dut tout à ſa mere; & que ſans la conduite héroique de Frédégonde, ſon enfance eût ſuccombé aux pièges de ſes ennemis. C'étoit ſur-tout dans les dangers extraordinaires, dans les circonſtances où ſa chute paroiſſoit inévitable, que Frédégonde s'armoit

de courage & d'intrépidité. Elle paroît alors plus grande que jamais, fertile, inépuiſable en reſſources ; elle eſt active, prudente, courageuſe, & ſait ne rien ménager, quand il s'agit de perdre tout, Brunehaud, abattue dans ces occaſions critiques, n'a ni les mêmes reſſources, ni la même vigueur : elle cede parce qu'elle n'a pas le courage de réſiſter ; & faute de juſtes meſures, de ſages précautions, dévient la victime de ſes ennemis. On ſent que ſon genie n'eſt pas fait pour les grands efforts qui étoient naturels à celui de ſa rivale. Dans l'une, c'eſt une flamme vive, légere, brillante, qui s'éteint parce qu'elle manque d'alimens ; dans l'autre, c'eſt un feu ſoutenu qui dévore tout ſans ſe conſumer L'Eſpagnole eſt inſolente dans la proſpérité, abuſe de ſon pouvoir, & porte tout au-delà des bornes ; ſon luxe, ſa dépenſe, ſa vanité, toutes ſes paſſions l'entraînent : le plaiſir avec lequel elle s'y livre, eſt moins un effet des avantages qu'elles lui procurent, que du chagrin que ſes ſuecès donnent à ſes ennemis. Frédégonde, ſupérieure à de pareils ſentimens, ne penſe dans la proſpérité qu'à ſe munir contre les revers ; ſes vues vont toujours au-delà de l'objet préſent ; ce qu'elle n'a pas prévu, ne dépendoit pas de la prudence humaine ; & en perdant ſes ennemis, elle ne penſe qu'à ſe faire des créatures, un parti puiſſant qui faſſe diſparoître la haine attachée à ſes démarches. Une preuve de la ſupériorité de Frédégonde ſur ſa rivale, ſe tire non-ſeulement des avantages qu'elle eut toujours

ſur elle, & de la chute de Brunehaud & de la Maiſon d'Auſtraſie ; mais encore des partiſans qu'elle avoit à la Cour de Gontran, à celle de Sigebert, & dans le cabinet même de Brunehaud. On ne ſauroit lui reprocher de démarche imprudente & fauſſe, que la paſſion avec la quelle elle pourſuivit, & fit enfin périr Prétextat : mais en même tems, il n'eſt point de meſures qu'elle ne prenne pour diſſiper l'impreſſion défavorable que donna la mort du Prélat. Si Landri étoit véritablement ſon amant, au moins trouve-t-on quelque ſorte d'excuſe à ſa paſſion dans le mérite de ce Seigneur, qui dévient ſon bras droit après la mort de Chilperic, & qui réuniſſoit aux talens de l'homme de Cour, du politique & du négociateur, ceux d'un des plus grands Capitaines de ſon tems. Brunehaud ne prend pas la peine de donner des prétextes à ſa vengeance ; & par la confiſcation des biens des coupables ou des innocens qu'elle fait périr, elle ſe rend encore plus odieuſe que par leur mort même, & les fait tous conſidérer comme des victimes de ſa méchanceté. Ses intrigues avec *Mérouée* & avec *Protade*, ſont mal concertées, la deshonorent, & ne lui ſervent de rien. Elle eſt obligée d'abandonner lâchement le premier, après l'avoir précipité dans la révolte, & de diſſimuler la mort du ſecond, qui ſe ſacrifie en jeune homme & ſans précaution, n'ayant pas ſu mettre des digues au torrent qui devoit l'entraîner. Le crédit de Brunehaud ne s'éleve que pour retomber ; c'eſt une viciſſitude continuelle

de ſuccès peu mérités, & de diſgraces qu'elle ſe procure, parce qu'elle ignore le grand art de ſe ménager de ſolides appuis, de prévoir & d'écarter ce qui peut lui nuire. Elle profite d'un inſtant de bonheur avec rapidité, & ne prévoit pas le piège où ſon ennemi l'attend. Emportée par les idées toujours dangereuſes, toujours fatales du deſpotiſme, elle l'exerce ſans ménagement. Frédégonde, qui ſait plier quand il le faut, déguiſe avec adreſſe l'autorité ſuprême qu'elle porte à ſon comble, jouit de tous les avantages que le politique y trouve, & ſait éviter la haine qui y eſt jointe. Les actions extérieures de piété de Frédégonde ſont moins fréquentes; elles ont moins d'éclat; mais elle en ſavoit tirer des avantages plus réels. Moins attachée aux Eccléſiaſtiques, elle leur donnoit auſſi moins d'empire ſur elle & ſur les peuples. A bien examiner les donations immenſes que Brunehaud fit à l'Egliſe, ces Monaſteres multipliés qu'elle dota richement, toutes ces dépenſes qui lui ont valu les éloges, attiré les louanges des deux Gregoires, le Pape & l'Evêque de Tours, la rendirent peut-être plus odieuſe que chere à ſon ſiècle. Il y avoit plus de faſte & de luxe que de vraie piété dans ces ſomptueux édifices, qui ne pouvoient s'élever qu'aux dépens de bien des malheureux. On eſt ſurpris que ſes Etats ayent pu y ſuffire. Elle eſt la fondatrice de l'Abbaye de S. Vincent de Laon, de celle de S. Médard de Soiſſons, de celle d'Aulnay près de Lyon, de celle de S. Martin d'Autun, d'un magnifique Hôpital hors

de la ville, & de pluſieurs autres en Bourgogne & en Auſtraſie. Ce qui a fait dire au Moine Aimoin, qui ne perd pourtant aucune occaſion de dire du mal de cette Princeſſe, qu'*il eſt inconcevable qu'une femme ait pu fonder tant de Monaſteres, bâtir tant d'Egliſes, dans un regne auſſi rempli de troubles, & au milieu de tant d'affaires* (*x*). Le peuple ne ſe méprend point en ces occaſions; les louanges des Moines richement dotés n'en impoſent pas à la poſtérité. Il s'en faut beaucoup que Frédégonde ait tenu la même conduite; elle connoiſſoit mieux le prix qu'ont les tréſors dans la main des Souverains, & ſavoit les employer plus utilement. En jettant au feu les rôles des impôts ſous le regne de ſon mari, elle fit une action plus utile & plus ſenſible au cœur de la Nation, que ſi elle eût doté cent Monaſteres. Au contraire Brunehaud, en députant en Neuſtrie le brave Bertoalde, Maire du Palais de Bourgogne, qu'elle vouloit perdre, pour établir de nouveaux ſubſides, & informer contre ceux qui s'étoient emparés des domaines royaux, riſqua ſon crédit & la Neuſtrie. Si l'on doit juger des choſes par l'événement, la mort tranquille & glorieuſe de Frédégonde, compa-

(*x*) Je ne parle point des grands chemins célebres ſous le nom de *Chauſſée Brunehaud*, attribuée à cette Reine par la tradition & quelques Ecrivains, & en particulier du grand chemin qui *va de Cambray à Arras, d'Arras à Théroüenne, & même juſqu'à la mer*, qu'on appelle encore *Chauſſée Brunehaud*. Bergier qui réfute cette opinion dans ſon excellente Hiſtoire des Chemins de l'Empire, Livre I. pp 100 & 101, cite pour Auteur de ce conte, l'Auteur de la Chronique de Saint Bertin. Il faut conſulter l'Hiſtoire de Rheims du même Auteur, chapitre 19, p. 216 & ſuivante.

rée à la fin terrible de Brunehaud, donne à l'une un grand avantage ſur l'autre; & on conviendra que ſi Brunehaud étoit ſavante dans l'art de regner, Frédégonde le poſſédoit tout entier; & que ſi l'on doit imputer les malheurs de l'une aux circonſtances & aux événemens qui l'entraînerent à ſa perte, il faut attribuer le bonheur de l'autre à la fermeté & à la prudence qui la rendirent ſupérieure aux caprices du ſort. A l'égard des éloges qu'on a donnés à l'une & à l'autre, & des crimes qu'on leur impute, j'ai dit ce que j'en penſois; & ce n'eſt que par l'examen critique des faits bien appréciés qu'on Peut en juger. Il eſt preſque impoſſible que ſous les regnes de deux femmes ſi célebres, & qui ſe haïſſoient mortellement, les Ecrivains & la tradition n'ayent pas reçu des impreſſions des ſentimens différens qu'on avoit pour elles. Tandis qu'on accuſoit en Auſtraſie Frédégonde de la mort de Chilperic ſon mari, on l'imputoit en Neuſtrie à Brunehaud; l'une rejettoit ſur l'autre les crimes dont elle pouvoit être accuſée ou ſoupçonnée. Mais ſi l'on peut dans un ſi grand éloignement ſe flatter d'avoir quelque idée nette des objets, Frédégonde plus hardie aux crimes utiles à ſes deſſeins, en a commis un plus grand nombre pour en aſſurer le ſuccès; & Brunehaud plus emportée, d'une ambition moins raiſonnée, a peut-être commis plus de forfaits ſtériles, & qui ont même hâté ſa perte. Frédégonde eſt au moins complice de la mort de Galſonte ſœur de Brunehaud, qui fut étranglée par les ordres de

Chilperic ſon mari. La mort de Prétéxtat préſente des ſoupçons ſi violens contre elle, qu'on ne peut l'en excuſer ſans une preuve du contraire plus claire que celle qu'on a. Le Seigneur François qui la lui reprocha, ne fut empoiſonné que de ſa main. Le meurtre de Sigebert Roi d'Auſtraſie, celui de Mérouée, & celui de Clovis avec Audouere, ſont des effets de ſa cruelle politique. Il faut en dire autant du petit Clovis précipité dans la Marne. Ne parlons point des autres attentats qu'on lui impute ſur la vie de Brunehaud, ſur celle de Gontran: ces crimes certains ſuffiſent pour rendre ſa mémoire plus odieuſe que celle de Brunehaud, qui n'eſt accuſée avec certitude que de la punition de quelques rébelles, dont les intrigues tendoient à lui ôter tout pouvoir en Auſtraſie, & de complicité avec Thierry ſon fils dans le meurtre de Théodebert ſon petit-fils.

FAILEUBE.

FAILEUBE, que quelques Ecrivains appellent FALDUBRADE, & qu'ils font fille d'un Roi des Viſigots, femme de Childebert II. fils aîné de Sigebert & de Brunehaud, eſt peu connue dans notre Hiſtoire. Elle avoit épouſé Childebert avant l'an 586, puiſqu'en cette même année, ſuivant Gregoire de Tours, elle fut mere de Théodebert II. Dans le traité conclu en 591 au mois de Décembre entre le Roi Gon-

tran, Childebert & Brunehaud, il eſt parlé de la Reine Faileube; & Gontran s'oblige, en cas que ſon neveu mourût avant lui, de la prendre ſous ſa protection, & de la traiter *comme ſa bonne ſœur*, (*tamquam bonam ſororem*) (*x*). D'après le même Hiſtorien, cette Princeſſe étant accouchée d'un enfant mort en naiſſant, apprit qu'on formoit des deſſeins contre elle & contre Brunehaud. Auſſi-tôt qu'elle fut relevée de ſa couche, elle alla trouver le Roi ſon mari & la Reine mere, & les informa de ce qui ſe diſoit. Suivant le bruit qui s'étoit répandu, Septimine, Gouvernante de ſes enfans, devoit engager Théodebert à éloigner ſa mere, & à abandonner Faileube, pour prendre une autre femme, de laquelle les conjurés devoient diſpoſer ſi entiérement, qu'ils ſe flattoient de dévenir les maîtres abſolus par ſon crédit; que ſi cette voie ne leur réuſſiſſoit pas, cette nouvelle épouſe devoit attenter à la vie du Roi même, & en élevant ſes enfans ſur le trône, regner ſous leur nom, & chaſſer la mere & l'aïeule. Elle nomma les principaux conjurés au nombre de quatre. C'étoient *Septimine*, *Droctulfe* amant de cette femme, *Sunnegiſile* Chef des écuries, ou Connétable, & *Gallomagne*, Référendaire de Théodebert. *Septimine* fut battue de verges marquée d'un fer chaud, & enfermée dans un Monaſtere, où elle fut condamnée de moudre la farine deſtinée au pain des Religieuſes. *Droctulfe* ſon amant & ſon complice eut les che-

(*x*) Greg. Turon. L. IX, c. 38.

veux & les oreilles coupées, fut relégué & condamné à travailler aux vignes du Roi. Les deux autres conjurés, *Gallomagne* & *Sunnegiſile*, furent privés de leurs emplois & des biens qu'ils tenoient de la libéralité du Prince, & tous les deux exilés. Childebert étant mort quelque tems après avec ſoupçon de poiſon, Faileube fut accuſée de ſa mort, peut-être par les partiſans de Frédégonde, à laquelle on imputoit auſſi ce crime. Mais, dit un Moderne, elle étoit trop ſimple pour faire un ſi méchant coup : c'étoit un eſprit doux, un caractere vrai, & peu fait pour une Cour auſſi orageuſe que le fut celle d'Auſtraſie, depuis la mort de Sigebert. D'ailleurs, Paul Diacre & Aymoin aſſurent qu'elle fut empoiſonnée elle-même, & qu'elle mourut en même tems que ſon mari, c'eſt-à-dire vers le mois d'Avril 596, ſuivant le Cointe, ou à la fin de 595, ſuivant Labbe. Il paroît qu'elle eut pluſieurs enfans, & en particulier pluſieurs filles, auxquelles Gontran promet ſa protection par le Traité de 591 ; mais il n'y a de connu que Théodebert II, & Thierry ou Théodoric, auſſi ſecond du nom, Roi de Bourgogne, & enſuite d'Auſtraſie.

BLICHILDE *ou* BILICHILDE.

BLICHILDE *ou* BILICHILDE, premiere femme de Théodebert II, Roi d'Auſtraſie, fils de Childebert & de Faileube, étoit une jeune fille ſans naiſſance. Elle étoit Eſclave, lorſque

Brunehaud l'acheta à Metz pour la faire paſſer à ſon ſervice. Elle étoit belle, & ſon eſprit répondoit à ſes charmes. Brunehaud la regarda comme une perſonne très-propre à amuſer les paſſions de ſon fils Théodebert, auquel elle n'avoit pas deſſein de faire prendre d'alliance plus conſidérable, dans la crainte qu'une femme digne du rang où l'eût elevée ſon fils, n'eût pris trop d'empire ſur l'eſprit du Prince, & n'eût fait diſparoître le crédit qu'elle vouloit conſerver. Une jeune Eſclave, qu'elle tiroit du néant, qu'elle plaçoit ſur le trône, devoit, ſuivant toutes les apparences, reconnoître toute ſa vie une ſi grande obligation, & bien loin de penſer à ſouſtraire le Roi à l'empire de ſa mere, l'y maintenir elle-même. Mais Brunehaud ſe trompa: Blichilde s'accoutuma au rang qu'elle tenoit, & chercha bientôt à s'affranchir elle-même du joug de la Reine mere. Brunehaud s'étoit rendue odieuſe par ſa hauteur avec les Grands. Blichilde s'en fit aimer par une conduite toute oppoſée à la ſienne, gagna leur cœur par des manieres douces & engageantes, & s'aſſura de celui de ſon mari. On vit naître deux partis à la Cour, celui de la Reine regnante, & celui de la Reine mere. Le premier dévint le plus fort: tout le monde ſe déclara pour Blichilde, parce qu'elle avoit des égards pour tout le monde. D'ailleurs, la haine que les Seigneurs avoient pour Brunehaud, étoit autant de gagné pour Blichilde. L'une faiſoit des reproches; l'autre s'en vengeoit par des mépris affectés; c'étoient des diſcours in-

ju-

jurieux de part & d'autre, des brouilleries continuelles. Le Roi, embarraſſé entre ſa mere & ſa femme, fatigué de leurs plaintes mutuelles, eût bien voulu qu'elles vécuſſent en bonne intelligence, & en chercha tous les moyens imaginables. Il tâcha de les réconcilier par une entrevue qu'on indiqua, & à laquelle Bilichilde refuſa de ſe trouver. Gregoire de Tours, qui ſemble confondre ici les événemens, ne dit point en quel tems cette entrevue fut réſolue; mais il paroît que ce ne fut qu'après la retraite de Brunehaud dans les Etats de Thierry ſon petit-fils. Il n'y a rien de lié non plus entre l'amour qu'avoit pour elle Théodebert en 599, & l'extrémité où ce Prince ſe porta contr'elle en 609. Cette année, dit Frédégaire, Théodebert tua Bilichilde, & épouſa une jeune fille nommée Théodechilde. Malgré le témoignage bien précis de Frédégaire, Mezeray paroît croire que la mort de Bilichilde doit être imputée à Brunehaud; mais je préfere l'autorité de l'ancien à celle du moderne. Elle eſt d'autant plus conſidérable, que Frédégaire ne flatte pas Brunehaud. Elle eut deux fils, Clotaire & Mérouée, qui périrent miſérablement par la main de leur oncle, ou par celle de leur biſaïeule, & une fille, dont le nom eſt incertain, & que quelques-uns ont appellée *Teudelinde.*

TEUDECHILDE.

TEUDECHILDE *ou* THEODECHILDE, ſeconde femme de Théodebert ſecond du nom, Roi d'Auſtraſie, a beaucoup exercé nos Hiſtoriens. Il ne faut pas la confondre avec une Reine du même nom, fille d'un Berger ou d'un particulier nommé OPILION, & femme de Cherebert, de laquelle nous avons parlé. Elle n'eſt pas non plus la même que celle dont Fortunat a fait l'éloge dans ſes Poëſies, ni la Princeſſe Teudechilde, fille de Thierry I, femme en premieres noces d'Hermegis, Roi des Varnes, & en ſecondes noces de Radiger, fils de ce même Hermegis. Si l'on en croit du Tillet & les Auteurs qui l'ont ſuivi, notre Teudechilde ſeroit la même Princeſſe que celle dont Fortunat a parlé; mais quand on rapproche ce que dit Frédégaire de la Reine épouſe de Théodebert II, avec ce que dit Fortunat de la Princeſſe dont il a fait l'Epitaphe, on ne ſauroit ſe ranger du parti du Moderne. D'après Frédégaire, la Reine Teudechilde, épouſe de Théodebert, ne devoit pas être d'une naiſſance fort diſtinguée, puiſqu'il ne la déſigne que ſous le nom *d'une jeune fille nommée Teudechilde.* Se fût-il exprimé en ces termes, en parlant d'une Princeſſe *née de ſang royal de pere en fils, petite-fille, ſœur & mere de Rois?* Ce ſont les qualités que donne Fortunat à la Princeſſe de laquelle on trouve l'Epitaphe dans ſes Poëſies.

Cui frater, genitor, conjux, avus, atque priores
Culmine ſucciduo regius ordo fuit.

Celle dont parle l'Evêque de Poitiers, eut une nombreuſe poſtérité, & vécut ſoixante & quinze ans; & on ignore ſi l'épouſe de Théodebert II, eut des enfans, & le tems de ſa mort. Enfin Fortunat, qui mourut dans les premieres années du ſeptieme ſiècle, & peut-être l'an 600, eût il pu faire l'Epitaphe de Teudechilde, femme de Théodebert II, qui n'étoit qu'une jeune fille, ſuivant Frédégaire, lorſqu'elle épouſa ce Prince en 609; & en parlant d'elle vers l'an 590, pouvoit-il dire qu'elle étoit morte âgée de ſoixante & quinze ans, puiſqu'en l'an 600 elle n'avoit peut-être pas vingt ans? Après ces preuves, il paroît inutile d'en donner d'autres pour démontrer l'erreur de du Tillet & de ceux qui l'ont copié ſans un examen plus approfondi. Un ſavant Jéſuite (*z*), qui a reconnu cette erreur, a penſé que la Princeſſe *Théodechilde*, dont parle Fortunat, pouvoit bien être femme de Thierry I, & mere de Théodebert I, qui regna d'abord en Auſtraſie. *Une partie de l'Auvergne*, dit-il, *dépendoit de l'Auſtraſie, & cette Province peut bien avoir été donnée à cette Princeſſe après la mort de Thierry pour ſon entretien, & par forme de douaire.* En effet Gregoire de Tours, dans ſon Livre de la gloire des Confeſſeurs (*a*), dit que la Reine Teudechilde

(*z*) Browerus, dans ſes Notes ſur Fortunat.
(*a*) *Tempore quoque Teudechildæ Reginæ nuntius quidam Tribunis*

recevoit les tributs qui ſe levoient en Auvergne. Mais il faudroit, pour que cela fût, que cette Reine eût été répudiée; la mere de Théodebert I étant fille d'Alaric, & nommée Euſtére par Aubert Lemire. Anſelme, d'après Valois, croit que la Reine, de laquelle il s'agit dans les poëſies de Fortunat, étoit Théodechilde, non pas épouſe, mais fille de Thierry I, & d'une ſeconde femme qui eut pour aieul Saint Sigiſmond, Roi de Bourgogne. Cette opinion n'eſt pas non plus ſans ſes difficultés. Il eſt certain que la Teudechilde de Fortunat mourut comme on l'a dit à ſoixante & quînze ans. Suivant Anſelme, cette mort arriva l'an 563; cela ſuppoſe une Princeſſe née l'an 488: & comment cette Princeſſe eût-elle pu être la fille de Thierry, né en 485? Théodebert I, qu'on ſuppoſe ſon frere, dans cette hypotheſe hiſtorique, n'a pu naître que vers l'an 500. Née d'une autre mere, la Theudechilde, fille de Thierry, ne pouvoit naître que quelques années après. En 563, date de ſa mort, elle n'eût donc pu avoir que quelques ſoixante ans. Alors il faudra reculer ſa mort ou avancer ſa naiſſance d'environ quinze ans; & cela jette dans de nouveaux embarras. Il vaut mieux croire juſqu'à ce qu'on faſſe quelque découverte, que la Teudechilde, femme de Théodebert II, dont nous parlons, eſt une quatrieme Princeſſe de ce nom, différente de celle dont

ex Averno de Francia, poſt reddita Regina Tributa revertens, Antiſſiodorum urbem adivit cauſa tantum Religionis. Greg. Tur. de gloria Confeſſor. c. 41, p. 419.

parle Fortunat, laquelle n'eſt pas non plus la Teudechilde, fille de Thierry I.

ERMENBERGE.

ERMENBERGE, fille de Witterie, Roi des Viſigots, épouſa Thierry II, ſurnommé le jeune, Roi de Bourgogne & d'Auſtraſie (*b*), petit-fils de Brunehaud, & frere de Théodebert, l'an 606. Le mariage fut célébré à Châlons-ſur-Saone, où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence. Brunehaud, qui s'étoit inutilement oppoſée à la concluſion de ce mariage, dans la crainte qu'une femme l'emportât ſur elle dans le cœur de ſon mari, & n'éclipsât ſon pouvoir à la Cour de ſon petit-fils; Brunehaud, dis-je, parvint à faire renvoyer la Princeſſe, malgré les ſermens qu'avoient donnés les Ambaſſadeurs de Thierry chargés de l'amener (*c*). Les débauches où le Prince étoit plongé, déplurent ſans doute à la nouvelle Reine. Peut-être s'en plaignit-elle: ſes plaintes furent négligées. Elle réclama la foi des ſermens qu'on lui avoit faits, auſſi inutilement. Le dégoût ſuivit les noces de ſi près, qu'on publia que Brunehaud avoit employé la magie pour empêcher la conſommation du mariage. Ermenberge fut renvoyée en Eſpagne; & Thierry n'eut pas la généroſité de lui rendre les richeſſes qu'elle

(*b*) Et fils de Childebert II.

(*c*) Aredius ou Ariage, Evêque de Lyon, & Roccon & Eborin, grands Officiers de la Couronne.

lui avoit apportées en dot. Witterie, Roi des Viſigots, pere d'Ermenberge, chercha à ſe venger de la conduite de Thierry, en ſoulevant Clotaire & Théodebert contre lui. Ils ſe liguerent avec Agon, Roi d'Italie, & fondirent tous les quatre ſur les Etats de Thierry; mais cet armement n'eut point de ſuite. La ligue ſe diſſipa; & Witterie qui n'étoit monté ſur le trône que par la mort du légitime héritier (*d*) qu'il avoit cruellement aſſaſſiné en 603, fut lui-même égorgé l'an 610; & il faut croire que la Princeſſe ſa fille eut part aux malheurs de la révolution de l'Eſpagne, & en fut peut-être la victime elle-même. Qui ſait ſi Brunehaud, qui prévit l'événement, ne la fit pas renvoyer par ſon petit-fils, pour ne pas s'engager dans les ſuites que la chute de l'Uſurpateur pouvoit avoir?

HALDETRUDE.

HALDETRUDE, premiere femme ou concubine de Clotaire le Grand, ou le jeune, Roi de France, fils de Chilperic & de Frédégonde, ne nous eſt connue que par ce qu'en dit l'Auteur anonyme de la Vie de Saint Ouen, ſuivant lequel elle fut inhumée dans l'Egliſe de Saint Pierre de Rouen. M. de Valois prétend que ce fut dans l'Egliſe de Saint Vincent à Paris, c'eſt-à-dire, de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés. Elle fut mere de deux Princes, Mé-

(*d*) Flavius, L. II.

rouée, fait priſonnier à la journée d'Etampes, à l'âge de quatre ans, & tué, ſi l'on en croit Fauchet, par l'ordre de Brunehaud, l'an 603, & Dagobert I, Roi de France, né environ l'an 602.

BERTRUDE.

BERTRUDE, qui ſuccéda à Haldetrude, étoit née en Neuſtrie, d'une Maiſon illuſtre (*e*), & ſœur de Gomatrude, de laquelle nous allons parler, & de Brunulfe que Dagobert fit tuer en 629. Les bonnes qualités de cette Reine la rendirent également chere aux Peuples & à Clotaire ſon époux. Elle lui donna des marques d'une tendreſſe à l'épreuve de tout dans une occaſion importante. Le Patrice Aletée (*f*), Prince du ſang royal de Bourgogne, & qui avoit conſpiré contre Clotaire, ſe ſervit de Leudemonde, Evêque de Sion en Valais, pour faire entrer la Reine dans la conſpiration. Clotaire étoit avec elle dans un Village d'Alſace (*g*). L'Evêque Leudemonde alla trouver Bertrude en ſecret, & employa auprès d'elle tous les motifs qu'il croyoit capables de la déterminer à abandonner le Roi, & à ſe retirer auprès d'Aletée. *La mort du Roi votre époux eſt certaine*,

(*e*) Quelques uns prétendent qu'elle étoit de la Maiſon de Saxe

(*f*) Frédégaire, c 43 & 44.

(*g*) *In Villâ Maurolegiâ*, Maurley, ou Morley, en Alſace.

lui dit ce lâche Prélat (*b*), *& les meſures ſont ſi bien priſes, qu'il ne ſauroit échapper à la vengeance d'Aletée. Il vous offre non-ſeulement une retraite, mais ſon lit & un trône, puiſqu'il eſt le ſeul qui puiſſe remplir celui de Clotaire. Paſſez auprès de lui avec toutes vos richeſſes & vos bijoux. Sion, dont je ſuis Evêque, vous mettra à l'abri des recherches, & Aletée eſt tout prêt de quitter ſa femme & de la répudier pour vous épouſer.* Bertrude craignant que ce qu'on lui annonçoit ne fût que trop véritable, ne répondit rien à un diſcours auſſi inſolent & ſi indigne, je ne dis pas, d'un Evêque, mais du dernier des François, & ſe retira toute en pleurs. L'Evêque de Sion vit bien au ſilence de la Reine & à ſes larmes, qu'il s'étoit avancé trop avant; & la démarche qu'il venoit de faire pour Aletée ne pouvoit avoir que de fâcheuſes ſuites pour l'un & l'autre. Il s'enfuit la nuit même à Sion, & de là à Leuxeuil auprès de l'Abbé *Auſtaſe*. Il ne ſe trompoit pas dans ſes conjectures. Bertrude découvrit au Roi l'infâme complot d'Aletée & du Prélat. Clotaire, pénétré de la vérité de la délation, & en même-tems de reconnoiſſance pour la Reine, eut aſſez de clémence pour pardonner à Leudemonde; mais il fit arrêter le Patrice Aletée, qui fut condamné dans une *aſſemblée des Grands* (*i*), & eut la tête tranchée. Bertrude ſurvécut peu de tems à la découverte de

(*b*) *Melior lens quam præſul*, dit Jean du Tillet, Evêque de Meaux, ſous l'an 617.

(*i*) Nouvelle trace d'un Parlement.

la conſpiration, & mourut en 620 (*k*), généralement regrettée. On voit ſon tombeau de pierre dans l'Egliſe de Saint Germain-des-Prés, à main droite du grand Autel. Elle fut mere de Cherebert, Roi d'Aquitaine, mort l'an 631, âgé de vingt-trois ans; ce qui ſuppoſe que Bertrude avoit épouſé Clotaire au plus tard vers l'an 607, & qu'elle regna environ huit ans.

SICHILDE.

LA troiſieme femme de Clotaire II, fut SICHILDE (*l*), qu'Aymoin fait mere de *Caribert*, & qui mourut ſans enfans, ſuivant M. de Valois; au moins n'y en a-t-il pas de connus. Si les ſopçons de Clotaire étoient bien fondés, Sichilde eut moins de tendreſſe pour ſon mari que Bertrude: elle lui fut même infidele; & un certain BOSON, fils d'Audolinus, de la ville d'Etampes, lui étoit plus cher qu'il n'eût dû l'être. Clotaire allarmé de la familiarité qu'on remarqua entre ce Seigneur & la Reine Sichilde, le fit aſſaſſiner par le Duc Arnebert, ſuivant le témoignage de Frédégaire (*m*).

(*k*) *Anno 36 ejuſdem principis, Berthevudis Regina moritur, quam unico amore Chlotarius dilexerat, & omnes leudi bonitatem ejus ferventes vehementer amaverant* Aym Lib. IV. cap. 8

(*l*) Rex Clotarius accepit *conjugem* nomine *Sichildem*, de quâ habuit filium nomine *Haribertum*. Aym. ibidem.

(*m*) Novembre 54, à la fin.

GOMATRUDE & NANTILDE.

GOMATRUDE (*n*), ſœur de la Reine Bertrude & de Brunulfe, fut la premiere femme de Dagobert I, Roi de France, Fondateur de l'Abbaye de Saint Denis en France. Elle fut mariée à Clichy près de Paris, l'an 625 (*o*). Clotaire y étoit, & ſon fils vint l'y trouver, accompagné des *Leudes* (*p*), ou grands Vaſſaux de la Couronne; & les noces ſe célébrerent en leur préſence. Trois ans après elle fut répudiée ſous prétexte de ſtérilité, mais en effet par l'inconſtance de Dagobert, qui épouſa au même endroit une des femmes de la Reine, nommée NANCHILDE *ou* NANTILDE *ou* NANCHELDE. La confuſion des mots MINISTERIO & MONASTERIO, a fait dire à quelques Auteurs que Nantilde avoit été tirée d'un Couvent: mais c'eſt une erreur démontrée aujourd'hui. Saint Amand, Evêque de Maſtricht, s'oppoſa inuti-

(*n*) Frédégaire, c. 53 & c. 58. Aymoin, Lib. IV. c. 12.

(*o*) Suivant l'Abbé le Beuf, Hiſtoire du Dioceſe de Paris, Tome III. p. 63, qui développe l'embarras où peut jetter le texte de Frédégaire, qui après avoir dit que le mariage ſe célébra à Clichy, appelle ce même endroit ROMILIACUM. Voyez Frédégaire, c 53, ſous l'an 42 du regne de Clotaire, & c. 58.

(*p*) Ces *Leudes*, appellés auſſi *Fideles*, *Vaſſi*, furent dans la ſuite appellés BARONS. Ils avoient encore ce nom dans le quatorzieme ſiècle, où l'on diſoit que le Roi avoit à ſa ſuite *grande Baronnie*, pour dire un grand nombre de Seigneurs du premier rang. Ces *Leudes* ou *Barons* ont été les premiers Membres de nos Parlemens, d'abord PAIRS, puis dits par excellence *Pairs de France*.

ment au divorce du Roi avec *Gomatrude*, & au mariage de *Nantilde*; il fut fait publiquement à Clichy; & la Reine dévenue groſſe quelques années après, fut mere de Clovis II, né en 634. Les débauches du Roi l'affoiblirent extrêmement, & à trente ans il étoit épuiſé. Nantilde n'en conſerva pas moins l'empire qu'elle avoit pris ſur ſon eſprit, & les affaires les plus importantes ſe firent ſur la fin du regne de Dagobert, par l'avis & ſuivant les ſentimens de cette Princeſſe. Ce fut elle qui lui conſeilla de partager ſes Etats entre ſes deux fils, Clovis II, & Sigebert II du nom, fils de Regnetrude, concubine de Dagobert. Le premier eut la Neuſtrie & la Bourgogne, & prit le titre de Roi de France, après la mort de ſon pere; le ſecond fut Roi d'Auſtraſie. Clovis II n'avoit encore que quatre ans à la mort de Dagobert, arrivée en 638. Accablé de débauches & d'infirmités, le Roi ſentant la fin de ſes jours approcher, ſe fit porter à Saint Denis, dont il étoit Fondateur; y tint une aſſemblée générale, où il recommanda Nantilde & Clovis ſon fils aux Grands de la Nation, leur déclarant que ſon deſſein étoit qu'après ſa mort ſon fils regnât ſous la tutelle de Nantilde, qu'il établit *Régente* avec EGA (*q*), Maire du Palais, ou premier Miniſtre en Neuſtrie. Ce Seigneur avoit des talens diſtingués; il étoit riche de patrimoine,

(*q*) C'eſt ſous la Régence de Nantilde & le regne de Clovis, que l'on peut dire que commença le pouvoir de la Mairie, qui a ſervi comme de degré à monter ſur le trône, tant à la ſeconde Race qu'à la troiſieme, qui ſentit la néceſſité de détruire la Mairie.

vigilant, actif, intelligent, & joignoit à l'autorité que donne la naiſſance, une probité véritable. Par ſa ſageſſe, les deux freres vécurent en bonne union, & partagerent paiſiblement les tréſors de leur pere. Dans ce partage Nantilde prit *le tiers des biens* (r) *acquis par Dagobert depuis leur mariage.* Tant que vécut Ega, on ne voit pas que la Reine ait commis de fautes conſidérables; mais après ſa mort (s), elle ſe mit en tête d'établir auſſi un Maire en Bourgogne, où il n'y en avoit point eu depuis long-tems. Le Sujet qu'elle protégeoit, nommé *Flacboat*, n'avoit pas l'eſtime des Grands, & peut-être n'avoit-il pas auſſi le mérite convenable. Cependant il fut agréé dans une aſſemblée tenue à Orléans, plus par complaiſance pour Nantilde, que par la conſidération qu'on eut pour lui. Les conteſtations qu'on vit naître entre les Maires de Neuſtrie & d'Auſtraſie, le pouvoir extraordinaire qu'ils eurent ſous le regne du jeune Clovis, & qui fut le principe de celui qui rendit dans la ſuite les Maires du Palais rivaux des Rois, ſont des preuves que *Nantilde* étoit un génie borné, & peu proportionné à la place qu'elle occupa depuis 638 juſqu'en 642. Elle fut inhumée à Saint Denis auprès de Dagobert ſon époux.

(r) A titre de communauté, ou d'héritiere de ſon mari ſuivant le Titre VIII de la Loi des Saxons, *De eo quod vir & mulier ſimul acquiſierint mulier mediam partem accipiat*; & le Titre XXIX de la Loi Ripuaire. Voyez Tournet, ſur Paris, art. 220; le Brun, de la Communauté, p. 2, n 4.

(s) Arrivée au Palais de Clichy en 641, ſuivant Mezeray. Abr. Chron p. 286.

RAGNETRUDE.

RAGNETRUDE, concubine de Dagobert, mais avec le titre de REINE, en fut aimée pendant la vie même de NANTILDE, ainſi que NULFAGONDE & BERTHILDE. Ces trois ſont placées au même rang par Frédégaire (*t*), qui, après les avoir nommées, dit: *Que les autres concubines ou maitreſſes de Dagobert ſont en ſi grand nombre, qu'il n'a pas cru devoir en groſſir ſon hiſtoire.* Si le détail en eût été fait, comme il eût pu l'être, & avec les circonſtances dont on eût dû l'orner il n'eût pas été ſans intérêt. Dagobert qui vit Ragnetrude dans un voyage qu'il fit en Auſtraſie en 630, en dévint amoureux, & il eut même d'elle un fils, qui a été Sigibert II, dit Saint Sigibert, Roi d'Auſtraſie, & chef de la troiſieme branche. Valois place la naiſſance de ce Prince en Janvier 630; ainſi ſuivant notre calcul il faut placer les liaiſons de Dagobert avec Ragnetrude en 629.

(*t*) Frédégaire, c. 59; Aymoin, Lib. IV, c. 20, *Puellam quamdam, Ragnetrudem nomine, thalamo ſibi ſociavit; ex quâ filium eo anno ſuſcepit*, dit Aymoin, qui ajoute tout de ſuite, que „ l'Enfant ayant été préſenté au Baptême à Saint A„ mand, Evêque de Maſtricht, qui en fit la cérémonie dans „ l'Egliſe d'Orléans, & aucun des Aſſiſtans ne répondant à „ une Oraiſon, l'Enfant qui n'avoit qu'un mois, prononça „ diſtinctement *Amen.* Frédégaire garde le ſilence ſur ce miracle.

BATHILDE.

BATHILDE, BAUTEUR, *ou* BAUDOUR, femme de Clovis II, Roi de France, étoit iſſue des Saxons d'Angleterre. C'eſt ce qu'on peut dire de plus certain ſur ſa naiſſance. Si on a écrit qu'elle étoit née Princeſſe, c'eſt qu'en effet elle méritoit de l'être, & que dans le rang où elle ſe vit élevée, il eſt bien aiſé de trouver quelque flatteur qui prétende accréditer une pareille idée. Elle étoit encore dans la premiere jeuneſſe, lorſqu'elle fut enlevée par des Corſaires qui la vendirent en France à Erchinoalde (*n*), dévenu Maire du Palais après la mort d'Ega. Il la donna à ſa femme, dont elle gagna le cœur. Bathilde (*x*) étoit parfaitement belle; ſa phiſionomie étoit heureuſe; & ſon eſprit juſte & délicat répondoit à tout ce que promettoît ſa phiſionomie. Ses charmes étoient ſoutenus non-ſeulement de ces graces touchantes, & ſans leſquelles la beauté n'eſt qu'un mérite imparfait; mais encore de beaucoup de vertu. Aimée de la femme d'Erchinoalde, eſtimée du Maire lui-même, & cherie à la Cour, elle plut au jeune Clovis. Il y avoit dèja long-tems que la naiſſance dévenoit une choſe indifférente dans les alliances de nos

(*w*) Ou *Erchevalde*, ou *Archembauld*.

(*x*) Clodovæus (filius Dagoberti) accepit uxorem de genere Saxonum nomine Bathildem *pulchram, omnique ingeni oſtrennam.* Aimoin, Lib. III, c. 42.

Rois. Le désordre monté à son comble autorisoit toute espece de mariages, qui n'étoient un lien indissoluble qu'autant qu'il plaisoit aux Prêtres. Leurs femmes étoient confondues avec leurs concubines, & ces dernieres avec des maîtresses d'un moment ou de quelques jours. Erchinoalde vit avec plaisir Clovis II touché de la beauté de la jeune Bathilde son esclave. C'étoit un degré de plus à l'étendue de son pouvoir. Le mariage se fit vers l'an 651, Le Prince avoit environ dix-sept ans, & Bathilde étoit à peu près du même âge. Dévenue Reine, son élévation sur le trône ne l'énorgueillit point; elle n'en parut que plus attentive à se faire aimer à la Cour par ses manieres douces & insinuantes. Clovis étoit un génie étroit, livré à ses plaisirs, & entretenu dans ce funeste goût par la politique des Maires qui regnoient sous son nom. Il mourut hébété par l'usage continuel du vin & des femmes, au commencement de l'année 656. Il laissoit trois fils en mourant, *Clotaire III*, *Childéric II*, & *Thierry I.* Bathilde fut Régente & Tutrice de ses fils. L'aîné avoit 5 ans, Childeric environ 4 ans, & Thierry étoit au berceau. Les Etats de Clovis ne furent partagés qu'entre les deux premiers, & Thierry fut le premier fils de France qui ne fut point-Roi. La Bourgogne & la Neustrie furent données à Clotaire III, & l'Austrasie à Childeric, qui fut conduit à Metz. Le petit Thierry fut élevé avec son frere aîné, sous les yeux de leur mere qui se chargea de leur éducation. Ce fut à peu près là que se bornerent tous ses

ſoins; car lui faire honneur de ce qui ſe paſſa dans les premieres années de ſa Régence, c'eſt lui donner une gloire qu'il ne paroît pas qu'elle ait méritée. Bathilde avoit le cœur droit, de bonnes intentions, aimoit la paix, & étoit naturellement dévote ; mais c'eſt tout ce qu'on peut dire de cette Princeſſe. Peu faite pour le manége d'une Cour, il ne paroît pas qu'elle fût fort initiée dans les myſteres du Gouvernement, qui demandent une ame plus ferme, plus d'activité & plus de lumieres qu'elle n'en avoit. Tant qu'elle écouta les conſeils du célebre *Ebrouin*, le Miniſtre le plus éclairé qu'ait eu la premiere Race, & que les vues de ce grand homme furent ſuivies, Bathilde regna avec gloire & ſe fit conſidérer. Les Peuples, dont elle s'étoit fait aimer, lui attribuent la ſage adminiſtration de l'Etat qu'Ebrouin conduiſoit. Les Règlemens pieux, & ce qui concernoit la pureté de la Religion ou des mœurs, étoient de ſon reſſort, & le Miniſtre ne faiſoit que la ſeconder. Le Peuple, qui ne porte pas ſes vues au-delà des objets qui le frappent, étoit charmé de voir des Loix qui mettoient un frein à la ſimonie, qui défendoient à des peres dénaturés de vendre leurs enfans à des Juifs qui en faiſoient commerce ; on ne pouvoit ſe laſſer de louer la Reine. Le ſouvenir de ſa premiere condition, la rendoit ſenſible à celle des malheureux, dont la liberté & la vie même étoient tous les jours vendues à vil prix. On applaudit auſſi beaucoup aux Règlemens qui rendoient les impôts inſuportables. Mais les reſſorts

reſſorts de la grande machine d'où réſultoient ces effets, étoient conduits par Ebrouin. Une preuve que Bathilde avoit des lumieres fort bornées en matiere d'Etat, c'eſt qu'elle ne put pas fixer long-temps la confiance qu'elle avoit eue pour Ebrouin. Les génies médiocres ne compatiſſent pas naturellement avec les grands hommes: il n'y a pas aſſez de relation entr'eux pour faire ſubſiſter l'union. Si la Régente craignoit qu'Ebrouin, le plus ambitieux de tous les hommes, ne portât trop loin ſes vues, elle pouvoit lui donner un frein, & lui preſcrire des bornes qu'il ne pût paſſer. Mais cela demandoit plus de génie qu'elle n'en avoit. La Régente voulut partager le pouvoir entre trois hommes d'une humeur incompatible, en donnant à Ebrouin pour compagnons dans l'adminiſtration des affaires, *Leger*, Evêque d'Autun, & *Sigebrand*, Evêque de Paris. Le partage de l'autorité fit naître la jalouſie; & la jalouſie produiſit les partis, les intrigues, & tout ce qui en eſt la ſuite inévitable. Leger ſe croyoit fort intelligent, & ſeul capable de gouverner, & ne l'étoit pas. Sigebrand, auſſi peu eſtimable qu'il étoit peu eſtimé, meſuroit ſes talens à ſon ambition, & il s'en falloit beaucoup que ſa capacité égalât ſa préſomption. On peut dire qu'Ebrouin ſeul meſuroit ſon ambition à ſes talens. Au milieu de ces trois hommes, Bathilde étoit dans une agitation continuelle. L'eſtime des Sujets diminuoit; elle n'étoit ni aſſez puiſſante, ni aſſez adroite pour ſe défaire d'Ebrouin; elle avoit pour Leger & Sigebrand

l'intérêt de protection qu'on a pour ſes créatures. Tous les trois occupés de leur grandeur, & d'autant moins du bien de l'Etat, ne penſerent plus qu'à ſe détruire. On eût pu excuſer dans la Reine ſon attachement pour Leger; il étoit ſavant pour ſon temps, homme d'eſprit; & le ton qu'il prenoit, ſon caractere inflexible, même un peu dur, avoit la piété pour prétexte. Il avoit enfin la voix du Peuple. Mais on ne voit pas trop pourquoi Bathilde s'étoit attachée à l'Evêque Sigebrand. C'étoit un homme d'une arrogance inſupportable, ſans ménagement pour les Grands, mépriſé du Peuple, haï à la Cour, & d'une conduite même dérèglée. Soit que ce bruit vînt de la part d'Ebrouin, ſoit que les liaiſons de la Reine avec Sigebrand fuſſent généralement déſaprouvées, on publia qu'il falloit que Bathilde eût un intérêt ſecret de le ſoutenir; & allant encore plus loin, on ſuppoſa un commerce criminel entr'elle & le Prélat. Senſible à ces bruits, la Reine eût quitté la Cour dès ce temps-là, ſi elle n'y eût pas été retenue par la conſidération des Princes ſes fils encore enfans, & par les prieres des Evêques. Quoique Leger ne dût pas être partiſan de Sigebrand, qui partageoit avec lui un crédit qu'il croyoit dû à lui ſeul, il ne laiſſa pas ſans doute de le maintenir; leur cauſe étoit commune. En abandonnant tout-à-fait les affaires, Bathilde abandonnoit l'Evêque d'Autun auſſi-bien que Sigebrand, à la vengeance d'Ebrouin. Elle reſta, mais ce ne fut que pour être témoin de la mort de ſa créature. Sigebrand fut aſſaſſiné, vraiſemblable-

ment par les intrigues d'Ebrouin ; & preſque tout le monde applaudit à ſa mort. Bathilde vit bien qu'elle ne ſeroit plus qu'un perſonnage déſagréable à la Cour, où ſes ennemis triomphoient ; & plus ſenſible qu'elle n'eût dû l'être à la mort d'un Prélat généralement déteſté, elle ſe détermina à ſe retirer. Bien loin de la détourner de ce deſſein, comme on avoit fait quelque temps auparavant, on lui fit ſentir qu'elle n'avoit pas de parti plus honnête à prendre, après ce qui venoit d'arriver. Soit dépit, ſoit raiſon, elle le ſuivit ; & ſe livra toute entiere aux exercices de piété dans l'Abbaye qu'elle avoit fondée à Chelles auprès du Palais qu'y avoient les Rois de la premiere Race. Clotilde, veuve de Clovis le Grand, y avoit déja fondé un Monaſtere de Filles ſous le nom de S. Georges (y) : la veuve de Clovis II le fit abattre, & y jetta les fondemens d'une grande Egliſe, dont l'Autel placé au milieu, étoit ſous le titre de Sainte Croix. Bertille, fille du Dioceſe de Soiſſons, en fut établie la premiere Abbeſſe. La Reine y vécut avec édification, & comme dans un port d'où elle contemploit les orages qui s'éleverent à la Cour. On aſſure qu'elle prit le voile, & ſe ſoumit à la Règle avec toute l'humilité de la derniere des Religieuſes. Elle mourut en réputation de ſainteté le 30 Janvier 680 avant l'âge de quarante-cinq ans. Elle y fut inhumée & eſt honorée comme ſainte depuis le neuvieme ſiècle (z). Les re-

(y) Hiſtoire du Diocèſe de Paris de l'Abbé le Beuf, Tome VI. p. 33.

(z) *Idem*, p. 34.

gnes de Dagobert, & de ſes enfans Clovis II; & Sigebert II Roi d'Auſtraſie, ne furent certainement pas les regnes de la pureté du Chriſtianiſme, au moins pour la pratique & la morale. La France ſe vit dans une ſorte d'anarchie, & les Peuples en proie aux paſſions des Grands. Nos Rois mêmes en furent ſouvent les victimes. Cependant ce fut dans ce ſiècle & le ſuivant, que les fondations des Monaſteres commencerent à ſe multiplier. Bâtir des Egliſes, doter des Couvens, étoit paſſé en coutume: *les Seigneurs & les Dames* (*a*), *autant par émulation que par piété, en fondoient plus ou moins, ſelon le bien qu'ils avoient, & ſouvent même au-delà de leurs revenus, & aux dépens de leurs Vaſſaux:* Bathilde ſe ſignala dans ce prétendu genre de piété, ayant fondé, outre l'Abbaye de *Chelles*, celle de *Corbie*, & fait de grandes donations à pluſieurs autres Maiſons Religieuſes (*b*). Ceux qui voudront s'inſtruire des actions particulieres de dévotion de cette Reine, peuvent conſulter ſa vie dans les Recueils de Furius & des Bollandiſtes, & dans Baillet (*c*). Outre les trois Princes Clotaire III, Childeric II, & Thierry I, quelques Auteurs ont prétendu qu'elle en avoit eu deux autres, qui ont donné ſujet à une fable auſſi peu fondée que ces Princes ſont peu connus. Cependant on la trouve conſervée dans les manuſcrits de la plus haute Antiquité, dans

(*a*) Le Gendre, Tome II, p. 37.

(*b*) Aux Monaſteres de Saint Vandrille, de Luxeuil, de Jouarre, de Faremoutier, de Corbion, & de Jumièges.

(*c*) Tome II, au 30 Janvier, p. 423 & ſuivantes de l'Edition *in* 4.

les archives de l'Abbaye de Chelles, dans celles de l'Abbaye de Corbie, & dans l'hiſtoire de la fondation de Jumièges. J'abrégerai le plus qu'il me ſera poſſible le récit abſurde & ridicule qu'on y trouve au ſujet de ces Princes. Clovis II, dit-on (*d*), étant allé dans la Paleſtine, par le conſeil de Bathilde, qui fut établie Régente, s'en empara ſans la moindre difficulté, & y regna ſept ans dans une paix profonde. Il y ſeroit reſté plus long-temps, s'il n'eût été rappellé dans ſes Etats par la révolte de ſes enfans contre la Régente leur mere. Loin de ſe ſoumettre, au retour de Clovis, ſes enfans prirent les armes contre leur mere & contre lui; mais ils furent défaits. Les Grands du Royaume dévenus leurs Juges, céderent le droit de les juger à Bathilde, qui ne ſe contentant pas de les déclarer déchus de tout droit à la Couronne, éteignit encore en eux toute leur poſtérité, en les réduiſant dans un état d'impuiſſance abſolue. Ils furent *enervés*, dit l'Hiſtoire. Objets de haine & de mépris, ils furent, après cette opération, expoſés ſur la Seine dans une barque ſans rames & ſans voiles. La Providence les conduiſit en Normandie aux pieds d'un rocher, & proche la

(*d*) Nicoles-Gilles a copié ce conte, & l'on trouve dans l'Abbaye de Jumièges une Epitaphe de ces prétendus Princes, conçue en ces termes:

Hic in honore Dei requieſcit ſtirps Clodovai,
Patris bellica gens, bella ſalutis agens,
Ad votum matris Batildis, pœnituere;
Pro proprio ſcelere, proque labore patris.

Voyez les Antiquités de la Ville de Rouen, chap. 24, p. 113.

cellule d'un Solitaire, à la perſuaſion duquel Bathilde fonda une riche Abbaye, qui eſt celle de JUMIE'GES. Telle eſt l'hiſtoire, ou plutôt le conte des E'NERVE'S, que rapporte & rejette Belleforêt, & que nos Hiſtoriens modernes ne ſe donnent pas la peine de réfuter. Si un pareil récit ne ſert qu'à avilir la dignité de l'Hiſtoire, au moins caractériſe-t-il l'ignorance du ſiècle, où cette fable a été forgée, & inſérée dans une légende de ſainte Bathilde.

BLITILDE *ou* BILIHILDE.

BLITILDE, femme de Childeric II, fils de Clovis II & de Bathilde, ne nous eſt connue que par la ſanglante cataſtrophe où elle périt. Chilperic avoit été appellé du trône d'Auſtraſie à celui de la France, ou aux Royaumes de Bourgogne & de Neuſtrie, ſans égard aux droits que le jeune Thierry, proclamé Roi par la faction du Maire Ebrouin, pouvoit y avoir. Leger, Evêque d'Autun, avoit été en partie le chef & la cauſe de la révolution. La diſgrace d'Ebrouin, relégué au Monaſtere de Luxeuil, & le crédit de Leger auprès du nouveau Roi, fut d'abord la récompenſe de ces démarches en faveur de Childeric. Mais ce Prince étoit capricieux; il ſe laſſa bientôt du ton d'autorité que prenoit l'Evêque d'Autun. D'ailleurs un Prince n'aime pas un Sujet auquel il a tant d'obligations, & Leger s'en prévaloit peut-être un peu trop; il fut lui-même relégué avec Ebrouin, &

dans le même Monaſtere (celui de Luxeuil). Ce fut une rencontre aſſez ſinguliere que celle de ces deux hommes, rivaux l'un de l'autre, & qui s'étoient diſputé le pouvoir ſouverain, relégués dans le même Monaſtere, & réduits tous les deux à l'inaction & à une ſorte d'anéantiſſement. Le Monarque débarraſſé d'un homme qui le gênoit, ſe livra à ſes penchans. La cruauté en étoit un. Il ſe fit d'abord haïr; de la haine on paſſa au mépris. Les Grands qui ſe l'attirent, ſont les plus ſenſibles aux marques qu'on leur en donne. Un Seigneur François (*e*), nommé *Bodillon*, s'étant préſenté devant lui dans les accès de fureur que les affronts qu'il recevoit lui inſpiroient, il le fit attacher à un pilier & battre de verges à outrance. Ce ſupplice étoit infamant & réſervé aux *ſerfs*. Auſſi Frédégaire obſerve t-il que Childeric agit en cela contre la Loi. La mort eût paru plus douce à un homme de la naiſſance de Bodillon. Le traitement indigne qu'il avoit reçu, ſouleva toute la Nobleſſe Françoiſe. Il conſpira avec quelques autres mécontens (*f*) contre la vie de Childeric; & ayant trouvé le Roi qui chaſſoit aux environs de Chaumont en Vexin (*g*), où il étoit allé avec la Reine & Dagobert ſon fils encore enfant, il s'approcha de Childeric,

(*e*) Frédégaire, c. 95.

(*f*) Frédégaire nomme *Ingelbert* & *Amalbert*.

(*g*) Suivant l'Abbé le Beuf, dans ſes Recherches ſur pluſieurs lieux mentionnés dans Frédégaire, p. 361 du premier volume de ſes Diſſertations. Voyez-y la critique qu'il fait de ceux qui prennent la forêt de *Laumoie* ou *Lorraie* pour celle de *Chelles*, ou de *Livri*, ou de *Lions*.

l'insulta, & lui passa son épée au travers du corps. Le Roi tomba mort à ses pieds. La vengeance du parricide ne fut point assouvie par ce meurtre; il alla à la Maison royale, où étoit Blitilde avec le jeune Dagobert. L'état où étoit la Reine, grosse de quelques mois, ne suspendit point sa rage; & levant sur elle son épée encore teinte du sang de Childeric, il la massacra aussi cruellement. Dagobert périt aussi dans cette occasion, & fut tué avec sa mere. Exemple à jamais détestable de la fureur d'un Sujet contre son Roi! Childeric avoit environ vingt-trois ans, & Blitilde étoit à peu près du même âge. Outre le Prince Dagobert qui fut tué avec elle, elle avoit un autre fils nommé Daniel, qui fut élevé au Monastere de Chelles, & qui ne monta dans la suite sur le trône que pour en descendre.

COSILDE, CROTILDE *ou* DODE.

TOUT ce que nous savons de COSILDE, CROTILDE (*b*) *ou* DODE, femme de Thierry I, c'est qu'elle fut inhumée dans l'Abbaye de Saint Vaast d'Arras, où fut aussi inhumé son mari, qui en étoit le Fondateur.

Les Reines, épouses des six derniers Rois (*i*)

(*b*) Mezeray fait deux Princesses de Crotilde & Dode; à moins, ajoute-t-il, que ce nom n'ait été une épithète de *Crotilde*, qui peut avoir été nommée ainsi, pour avoir eu beaucoup d'embonpoint (dodue:) cela paroit certain.

(*i*) Childebert II, Dagobert II, Chilperic II, Clotaire IV, Thierry II, Childeric III.

de la race de Clovis, ne nous ſont pas connues, & ces Princes ne le ſont eux-mêmes que par quelques chartes où ſe trouvent leurs noms. Le pouvoir des Maires du Palais éclipſa entièrement le leur; & tandis que réduits à un revenu borné, ils languiſſoient dans quelque Maiſon royale, d'où ils ne ſortoient qu'une fois l'année pour paroître aux aſſemblées de la Nation, *Ebroin* & *Leudeſie*, *Pepin d'Heriſtel*, *Varaton*, *Willimer* ſon fils, *Bertbaire*, que Pepin fit diſparoître, *Rainfroy*, & Charles Martel fils de Pepin, regnerent en effet (*k*). L'Hiſtoire de la France eſt celle des Maires, & non celle de nos Rois, réduite à leur élévation ſur le trône, & à la date de leur mort, tellement prématurée dans ces temps malheureux, qu'il eſt étonnant qu'on la regarde comme naturelle.

(*k*) Cela eſt fort bien exprimé par Eginard au commencement de la Vie de Charlemagne: *Nam & opes*, dit-il, *& potentia regni pœnes Palatii præfectos, qui majores domus dicebantur & ad quos ſumma imperiè pertinebat, tenebantur. Neque Regi aliud relinquebatur, quam ut Regio tantum nomine contentus, crine profuſo, barba ſubmiſſâ, ſolio reſideret, ac ſpeciem dominantis effingeret, &c.*

ANECDOTES
DES
REINES ET REGENTES
DE FRANCE,

SECONDE RACE.

dite des Carlovingiens.

PLECTRUDE.

PLECTRUDE, femme de Pepin d'Heriſtel, c'eſt-à-dire le Foreſtier, Duc & Prince des François, ne ſauroit paroître ici à titre de *Reine*; mais le perſonnage que fit le Prince ſon époux, & le rôle qu'elle joua elle-même, étant beaucoup plus intéreſſant que celui des derniers Rois de la Race de Clovis, nous avons cru devoir parler d'elle, puiſque de tout ce qui accompagne la Royauté, il ne lui manqua que le titre. Cette même raiſon nous détermine à inſérer ici les noms, & ce qu'on peut ſavoir de la vie d'*Alpaide*, de *Rotrude* & de *Sonichilde*.

Plectrude étoit Françoiſe de nation, & iſſue de ces braves Francs, qui avoient conquis les Gaules avec nos premiers Rois. C'eſt ce qui eſt

prouvé par une lettre du Pape Etienne IV, adreſſée à Charlemagne & à Carloman ſon frere, & par Frédégaire (*l*). Une charte de Pepin d'Heriſtel ſon mari, du 13 Mai 706, nous apprend auſſi qu'elle étoit fille d'*Hugobert*. Elle ſuivit la pratique de ſon tems, & a donné des marques de ſa piété en fondant & dotant richement un Monaſtere de Religieuſes à Cologne. Plectrude, accoutumée aux premiers honneurs pendant la vie de pepin, ne s'en vit dépouillée qu'avec peine après la mort de ſon mari (*m*). Elle trouvoit un rival digne d'elle dans Charles Martel, fils d'Alpaïde, concubine de Pepin; & elle fit tous ſes efforts pour le perdre, & regner ſous le nom du jeune Prince Thibault ſon petit-fils, & fils naturel de Grimoald (*n*), aſſaſſiné en 714. Sa haine pour Charles Martel, & ſon ambition agirent de concert; elle ſatisfaiſoit une paſſion par l'autre. Dagobert II avoit ſuccédé à Childebert ſon pere, & il y avoit dèja environ trois ans qu'il regnoit, c'eſt-à-dire qu'il prenoit la qualité de Roi dans les actes qui ſe faiſoient ſous ſon nom. Ce Prince

(*l*) Frédégaire, c. 100.

(*m*) Arrivée le 16 Décembre 714, après vingt-ſept ans de gouvernement

(*n*) Grimoald, le ſecond fils de Plectrude, frere de *Dreux* ou *Drogon*, fut élu Maire du Palais, ſuivant Frédégaire, n. 101. Il étoit généreux, bon, libéral, & de mœurs douces & faciles. Il épouſa *Tendeſinde* ou *Tendelinde*, fille de Ratbod, Duc des Friſons, & fut aſſaſſiné par un Seigneur Friſon, nommé Rangaire, dans l'Egliſe de Saint Lambert de Liége, en Avril 714. Il n'eut point d'enfans de *Tendeſinde*, & le Prince Thibault ſon fils naturel, n'avoit que ſix ans à la mort de ſon pere. Thibault fut tué lui-même en 741.

étoit d'autant plus à plaindre & ſes fers plus peſans, qu'il en connoiſſoit le poids. Il méritoit de regner; & ſa mort prématurée. (o) fut précédée de deſſeins & d'actions qui firent reconnoître en lui un Prince digne du ſang de Clovis. Les Grands de Neuſtrie, ligués avec leur Roi, s'oppoſerent, après la mort de Pepin, à l'élévation de Thibault, que Plectrude vouloit ſubſtituer à la place de ſon époux. L'ambitieuſe Plectrude avoit entrepris de ſe rendre maîtreſſe des trois Royaumes de *Neuſtrie*, de *Bourgogne*, & d'*Auſtraſie*, ſous le nom de Thibault, âgé de ſix ou ſept ans; & elle prit toutes les meſures convenables pour venir à bout de ce grand projet, quoiqu'elle eût en tête Dagobert & les Neuſtriens, qui s'étoient rangés auprès de lui, & le Prince Charles, dit Martel, fils d'Alpaïde. Elle poſſédoit tous les tréſors de la Couronne, dont pepin l'avoit laiſſée maîtreſſe: comme tutrice des enfans de ſon mari, elle tenoit le timon des affaires. La plupart des gens en place, au Conſeil & dans l'Armée, devoient leurs emplois à Pepin, & étoient créatures de Plectrude; leurs intérêts & ceux de la Veuve étoient communs. Enfin, pour s'ôter toute inquiétude du côté de Charles fils d'Alpaïde, qui, déja âgé de trente ans à la mort de Pepin, annonçoit un grand mérite & des qualités redoutables à Plectrude, elle eut l'adreſſe de le faire arrêter & de le faire enfermer; & pour faire tête aux Neuſtriens &

(o) Il mourut à dix ſept ans l'an 716.

à Dagobert, elle mit une puiſſante armée ſur pied (*p*). à laquelle elle donna pour chef ſon petit-fils Thibault. Il ſe livra une ſanglante bataille aux environs de Compiegne dans la Forêt de Guiſe (*q*): le carnage y fut grand; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le jeune Thibault put ſe ſauver avec ſa ſuite. Rainfroy ſe ſignala du côté des Neuſtriens, qui gagnerent cette victoire, & fut fait Maire du Palais. Il perſuada à Dagobert de pourſuivre ſes avantages, & de ne pas donner le tems aux Auſtraſiens & à ſes ennemis de rétablir leurs affaires. Son conſeil fut ſuivi: Dagobert ravagea tout juſqu'à la Meuſe; & cette campagne lui fut extrêmement glorieuſe à lui & au Maire Rainfroy. Le crédit de Plectrude s'affoiblit extrêmement par ce revers. On l'accuſoit des malheurs arrivés en Neuſtrie; & la Maiſon royale ſe feroit infailliblement relevée de ſa chute ſans la mort de ſon chef. Dagobert mourut à l'âge de dix-ſept ans, & Charles Martel trouva le moyen de rompre ſes fers. Chilperic Daniel, fils de Chilperic II, élevé parmi des Moines au Monaſtere de Chelles, ſuccéda à Dagobert. Il ne tint pas à lui d'achever ce qui avoit été commencé ſi heureuſement par ſon Prédéceſſeur, & ſi l'expérience avoit répondu à ſes deſſeins & à ſon courage, il eût pu en venir à bout. Les circonſtances paroiſſoient favorables à la révolution. Il ſuccédoit à un Roi victorieux; les Au-

(*p*) Compoſée des Vaſſaux de Pepin, de ceux de Grimoald, & des Partiſans de Plectrude.

(*q*) *In Cautiâ Silvâ.*

ſtraſiens étoient effrayés des ſuccès de Dagobert II ; ils étoient diviſés entr'eux ; Plectrude y avoit encore des partiſans, & Charles Martel y avoit les ſiens. Chilperic-Daniel, qui avoit mis le Duc des Friſons dans ſes intérêts devoit entrer en Auſtraſie avec une armée, & le Duc avec une autre. Le Prince Charles, craignant la réunion de leurs forces, alla au-devant du Duc. Le combat fut opiniâtre ; mais la valeur de Charles, mal ſecondée des ſiens, ſuccomba : il fut battu. L'Auſtraſie étoit ſouniſe ; la faction de la Maiſon de Pepin étoit ſubjuguée ; & Plectrude & ſes partiſans ſans reſſource, auſſi-bien que ceux de Charles Martel ; ſi la Princeſſe, en femme habile, & qui ſavoit ne rien ménager, quand il s'agiſſoit de tout perdre, n'eût ébloui Chilperic par les offres les plus grandes. Il avoit joint ſes forces à celles de Ratbod, Duc des Friſons, & étoit ſous les murs de Cologne, lorſque Plectrude lui offrit la plus grande partie de ſes tréſors & des richeſſes immenſes, s'il conſentoit à s'éloigner. S'il eſt permis de juger de la conduite de Chilperic dans un ſi grand éloignement de tems, il fit une faute irréparable, & qu'on ne ſauroit pardonner à Rainfroy ſon premier Miniſtre ou Maire du Palais. C'étoit vendre lâchement ſon Roi & le trône, puiſqu'en ſe rendant maître de Plectrude & de Cologne, où elle s'étoit renfermée, non-ſeulement Chilperic fût dévenu maître des tréſors qu'elle lui offroit, mais de ſa perſonne, & de tout le parti. Charles Martel profita de la faute du malheureux Chilperic ;

& tandis qu'il ſe retiroit chargé de butin & des richeſſes que lui avoit abandonnées Plectrude, il tomba ſur lui dans ſa retraite, avec ſon armée avide de butin, & formée d'aventuriers & de gens qui croyoient leur ſang bien payé, s'ils pouvoient s'enrichir. Après avoir harcelé les troupes de Chilperic pendant quelques jours, il profita d'un moment favorable où les Royaliſtes marchant ſans inquiétude, marchoient auſſi ſans ordre; il les attaqua, & en défit une partie. Charles Martel dévint, par cet avantage, auquel les Auſtraſiens n'oſoient s'attendre, leur Dieu tutélaire. La victoire qu'il remporta à Vinciae le 21 Mars 717, décida du ſort de Chilperic. Ce Prince infortuné rentra dans l'eſpece de néant d'où ſa valeur l'eût fait ſortir, ſi elle eût été accompagnée de plus de prudence. Plectrude s'étoit débarraſſée de Chilperic à force d'argent, mais elle avoit un ennemi encore plus dangereux dans Charles Martel. Elle voyoit ſes ſuccès avec une ſorte de chagrin; elle fut enfin obligée de céder à ſon bonheur, & de partager auſſi avec lui les tréſors qui lui étoient reſtés. Son parti s'éclipſa même entièrement après la nouvelle victoire que Charles Martel remporta encore ſur Chilperic & Eudes, Duc d'Aquitaine, ſon Allié. Ce dernier avantage le rendit maître des trois Royaumes, & de Chilperic même qu'il reconnut pour ſon Roi, à condition de ne lui en laiſſer que le nom. Suivant toutes les apparences, Plectrude ſe rabatit ſur la dévotion, & s'enferma à Cologne dans le Monaſtere de Religieuſes qu'elle

y avoit fondé. Elle n'avoit plus d'autre rôle à jouer dans le monde. Elle mourut & fut inhumée dans ce Monaſtere, ſans qu'on ſache l'année de ſa mort.

ALPAIDE *ou* ALPHEIDE.

ALPAIDE, mere de Charles Martel, eſt qualifiée de femme de Pepin par Frédégaire (n. 103,) & par l'Auteur des Geſtes des François, ſuivis par Aymoin, & par pluſieurs Modernes. Cependant le ſavant Jéſuite *Pétau*, *Chantereau Lefevre*. & le Duc d'Epernon, ont ſoutenu, & paroiſſent avoir prouvé le contraire. La pureté du mariage étoit encore trop mal établie, pour ne pas confondre une concubine avec une femme légitime, & l'état des enfans de l'une avec celui de l'enfant de l'autre. Quelque opinion qu'on admette, elle n'en eſt pas moins la ſource maternelle de la ſeconde Race, & la biſaïeule de Charlemagne. Elle ſe retira après la mort de Pepin au Dioceſe de Namur, & fonda un Monaſtere de Religieuſes à Orp-le-Grand en Brabant, où elle mourut & fut inhumée, ſans qu'on ſache l'année de ſa mort. Elle étoit d'une naiſſance diſtinguée, & il falloit qu'elle joignît à ce mérite celui de la beauté, puiſqu'elle eſt appellée *la Belle Alpaïde* dans nos premiers Hiſtoriens.

RO-

ROTRUDE *ou* CHROTRUDE, ET SONICHILDE *ou* SUNIHILDE.

ROTRUDE, premiere femme de Charles Martel, fut mere de Carloman, Duc & Prince des François, & de Pepin LE BREF, & mourut en 724.

SONICHILDE, fille d'un frere ou d'une sœur d'Odillon, Duc de Bavière, lui succéda, épousa Charles Martel en 725, & fut reléguée à l'Abbaye de Chelles l'année de la mort de son mari, c'est-à-dire l'an 741. Elle y mourut sans qu'on sache si ce fût après y avoir pris le voile comme Abbesse ou Religieuse, ou seulement comme dans un lieu d'exil (*r*). Elle fut mere de Griffon, qui se révolta contre son frere Pepin le Bref, Roi de France, & fut tué en 752.

BERTHE *ou* BERTRADE.

BERTHE *ou* BERTRADE (*s*), femme de Pepin le Bref, & mere de Charlemagne & de Carloman, étoit fille de Cherebert, ou Herbert, Comte de Laon. Elle fut surnommée *au grand pied*, parce que, dit Fauchet, elle en avoit un

(*r*) L'Abbé le Beuf, Histoire du Diocese de Paris, Tome VI, p 34.

(*s*) C'est le nom que lui donne Eginard dans la Vie de Charlemagne. *Mater quoque ejus* BERTRADA *in magno apud eum honore consenuit* Recueil de Ruberus, p. 8, ad calcem.

plus grand que l'autre. Elle mourut à Chiſi le 12 Juillet de l'an 783, (*t*) ayant toujours été très-conſidérée du Roi ſon mari, & de Charlemagne ſon fils, avec qui elle n'eut jamais le moindre différend, ſinon à l'occaſion du divorce que fit Charlemagne avec la fille de Didier, Roi des Lombards (*u*), qu'elle lui avoit fait épouſer. Elle avoit fait un voyage en Italie ſous prétexte de dévotion; mais en effet pour conclure cette alliance; & Charles y avoit donné les mains, plus par complaiſance, que parce qu'il y eût le moindre penchant. Une autre preuve de ſon crédit ſur l'eſprit de Charles, fut la réconciliation, au moins apparente, des deux freres, qu'elle négocia, & dont elle vint à bout quelque tems avant la mort de Carloman. Elle fut depuis inhumée à Saint Denis auprès de Pepin.

Outre CHARLEMAGNE & CARLOMAN ſon frere, BERTHE eut encore GILLE, Moine du Mont-Saint-Silveſtre près de Rome; PEPIN, mort enfant en 761; *Rothaïde* (*x*) & *A-*

(*t*) *Eodem anno* 783, *obiit Bertha Regina* 4 *idus Julii*, Regino, ſous cette année.

(*u*) *Cum matris hortatu, filiam Deſiderii Regis Longobardorum duxiſſet uxorem, incertum quâ de causa, poſt annum repudiavit*, Egin. in Caroli M. vitâ, p. 8. du Recueil de Juſt. *Ruberus*, Tom. I, vid. ibid. inferius.

(*x*) Bertius, dans ſes Mémoires ſur l'Allemagne, Livre II, p. 116, dit que cette Rothaide, qu'il fait mere de Roland, eſt inhumée à Metz, avec cette Epitaphe.

Hic ego quæ jaceo Rothaidis nomine dicor,
Quæ genus excelſo nimium de germine duco.
Nam mihi Germanus gentes qui ſubdidit armis
Auſoniasque fretus Carolus *virtute tonantis.*

delaïde, mortes jeunes; GISLE, ou GISELLE, Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons, fort aimée de Charlemagne, qui l'honoroit comme une autre mere; ISLEBERGE, regardée comme ſainte; une Princeſſe, mere de Cunibert; & une autre que Bertius appelle *Rothaïde*, d'autres *Berthe*, femme de Milon, Comte du Mans, & mere du célèbre Roland, tué au retour d'Eſpagne dans le Val de Roncevaux. Si l'on en croit *Lazius*, Pepin auroit eu une autre femme que Berthe; mais comme cette Princeſſe lui a certainement ſurvécu, ce ne pourroit être que par la voie du divorce que Pepin ſe fût remarié. Or c'eſt ce qui n'a pas le moindre fondement dans l'Hiſtoire. D'ailleurs, *Lazius*, très-ſavant dans ce qui concerne celle d'Allemagne, eſt fort ſuſpect dans ce qu'il dit de la France, faute de bons Mémoires, & de choix à l'égard de ceux dont il s'eſt ſervi, rapportant bien des choſes contraires à l'opinion reçue, & aux Auteurs les plus accrédités; *ce que ne doit pas faire*, dit le Préſident Fauchet, *un Auteur qui aime ſon honneur. Car*, ajoute-t-il, *ce n'eſt pas aſſez de voir de vieux Livres, & les alléguer pour garans; il faut peſer ce qu'ils diſent,*

Pipinus pater eſt Carolo *de Principe cretus*
Aggarenum ſtravit magna qui clade Tyrannum,
Pipinus *proavus quo non audacior alter*
Aſt Abavus Anchiſe *potens, qui ducit ab illo*
Trojano Anchiſe *longo poſt tempore nomen.*
Hunc genuit pater iſte ſacer præſulque beatus,
Arnulphus *miris geſtis qui fulget ubique,*
His me ſpe cujus freti, poſuere Parentes.

Nota qu'il n'eſt rien dit de Roland.

& savoir s'ils s'accordent avec les Livres approuvés, ou s'ils les contrarient; diligemment examiner leurs raisons, & le tems de la composition des Livres. Avis trop prudent pour être négligé par quiconque veut écrire raisonnablement & de bon sens sur des faits éloignés.

GERBERGE.

GERBERGE (y), femme de Carloman, Roi de Bourgogne & d'Austrasie, & frere de Charlemagne, fut mariée en 768. Pendant son mariage, qui ne dura que trois ans, elle eut deux fils, *Pepin*, mort jeune, & *Siagre*, mort Evêque de Nice, en réputation de sainteté, l'an 797. Quoique Françoise de naissance, (z) Gerberge n'en parut pas plus affectionnée à la France, ni pendant la vie de Carloman, ni après sa mort. Les deux freres, Charles & Carloman, ne vécurent pas dans une grande union. Le premier, par son mérite personnel, & par l'avantage que lui donnoit sa naissance, obscurcissoit l'autre. La jalousie si naturelle aux Grands, avoit fait faire à Carloman des démarches qui eussent embarrassé son aîné, si son courage ne l'avoit pas rendu supérieur; & l'on prétend que les deux Reines, *Hildegarde*, femme de Char-

(y) Fauchet & quelques autres l'appellent Berthe, ou Bertrade, & se trompent certainement.

(z) *Nullus ex vestris parentibus, sed neque avus vester, neque proavus, sed nec genitor vester ex alio regno vel externâ natione conjugem accepit.* Etienne III, dans sa Lettre à Charles & Carloman, citée par Labbe, page 21 de ses Tabl. généalogiques.

les, & *Gerberge*, ne vivoient pas mieux enſemble que les deux Rois. Un Auteur ancien, cité par Fauchet, prétend même que ſi Carloman abandonna ſon aîné dans l'expédition d'Aquitaine, *Gerberge* en fut en partie la cauſe. Mais, comme il l'obſerve, Charles n'ayant épouſé la fille de Didier qu'en 770, après la campagne d'Aquitaine, & Hildegarde qu'en 772, le motif de jalouſie entre Hildegarde & Gerberge ne ſauroit avoir lieu, & il faut attribuer la conduite de Carloman qui abandonna ſon frere, à une autre cauſe. Cependant ſi l'opinion de Dom Mabillon, qui croit que le mariage d'Hildegarde ſe fit avant l'an 770, eſt bien fondée, l'Auteur cité par Fauchet pourroit avoir raiſon. Après la mort de ce jeune Prince, Gerberge fut détrônée par les brigues de Charlemagne, qui ſe fit reconnoître. Roi d'Auſtraſie par les Grands de ce Royaume, ſans égard aux droits que pouvoient y avoir les enfans de Carloman Elle eut d'abord recours à Taſſillon, Duc de Bavière; mais ayant reconnu qu'il y avoit plus de courage & de bonne volonté que de pouvoir dans le Bavarois, elle alla ſe réfugier avec ſes enfans chez Didier, Roi des Lombards (*a*). Ce Prince craignoit lui-même la grandeur future de Charles, (& il ne la craignoit pas ſans beaucoup de raiſon, comme l'événement le fit connoître depuis;) il étoit de ſon intérêt de s'y

(*a*) Liſez Eginard; il vous dira que Gerberge ſe retira chez Didier, *nullis exiſtentibus cauſis*, ſans le moindre ſujet. Mais Eginard eſt un flatteur, & le menſonge & l'adulation ſe joignent.

oppoſer: d'ailleurs Charles venoit de répudier ſa fille, ſous prétexte de ſtérilité. Il reçut Gerberge à bras ouverts, & employa tout ſon crédit auprès du Pape en faveur de la Princeſſe, & pour faire reconnoître Pepin & Siagre ſes deux fils, Rois d'Auſtraſie. Il offrit même à Adrien de lui rendre ce qu'il avoit pris ſur le Patrimoine de Saint Pierre, s'il vouloit les couronner Rois. Adrien balança ſes intérêts, en politique qui craignoit plus un Prince voiſin, qu'un Monarque éloigné; & n'eût aucun égard aux prieres de Didier, ni à la juſtice des droits de la veuve de Carloman. Gerberge, ni le Roi de Lombardie, ne purent obtenir ce qu'ils demandoient; & Didier fut obligé de prendre les armes. Pour obliger Adrien à faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bon gré, il prit pluſieurs places que le Pape prétendoit lui appartenir. Si Didier s'étoit défendu avec courage contre Charles, qui vint au ſecours d'Adrien, il eût pu réuſſir, & parvenir à remettre les enfans de Carloman ſur le trône de leur pere, & Gerberge leur mere à la tête du Gouvernement des Etats de Bourgogne & d'Auſtraſie; mais il fut trompé ou mal ſervi. Verone, où Didier avoit donné retraite à Gerberge & à ſes enfans, fut priſe, & Charles s'empara même de toute l'Italie. Jamais conquête ne fut plus avantageuſe au vainqueur. En ſubjuguant la Lombardie & Didier, Charlemagne dévenoit le maître abſolu de Rome & des Romains, & vit en ſon pouvoir Gerberge & ſes enfans. Le Pape ſe repentit ſans doute d'avoir appellé à ſon ſecours un Prince

auſſi puiſſant que Charles ; mais il n'étoit plus tems, & tous furent obligés d'avoir recours à ſa généroſité, Didier, Gerberge & Adrien. La Princeſſe ſe vit réduite à ſe ſoumettre, elle & ſes enfans, à la clémence de Charlemagne. Il la traita humainement, mais ne lui laiſſa aucun pouvoir. Elle ne paroît plus dans notre Hiſtoire depuis cette époque, & on ignore même la date de ſa mort. Il eſt fort aiſé de répondre à ceux qui, comme Eginard, font un crime à Gerberge d'avoir été mandier un aſile chez Didier, ennemi de Charles & de la France. Elle étoit mere & Reine ; & ſuivant les Loix & la conſtitution de l'Etat, ſes enfans avoient droit au trône d'Auſtraſie & de Bourgogne, qu'elle ne pouvoit ſe diſpenſer de réclamer pour ſes pupilles. On n'avoit encore qu'un ſeul exemple de fils de Roi deshérités dans la perſonne du jeune Thierry fils de Clovis II; & cet exemple même, vu l'âge du Prince & les circonſtances, ne devoit pas tirer à conſéquence. Condamner les démarches qu'elle fit, c'eſt juger des choſes par l'événement, & non par l'équité.

ERMENGARDE.

ERMENGARDE (*b*) eſt le nom que l'on donne communément à la Princeſſe fille de Didier (*c*), Roi des Lombards, que Charlemagne

(*b*) D'autres l'appellent *Berthe*.

(*c*) Et de Flavia Anſa, morte en 742, & inhumée à Bres-

épouſa l'an 770, à la ſollicitation de Berthe *au grand pied* ſa mere. A peine fut-elle une année ſur le trône de France. Charlemagne qui avoit contracté cette alliance malgré lui, chercha à la rompre; l'indifférence en fut le premier motif, & des raiſons de politique acheverent d'y déterminer le Roi. Le Pape, qui avoit de très-grands intérêts à diſcuter avec Didier, dont il cherchoit l'abaiſſement (*d*), contribua ſans doute auſſi au divorce qui ſe fit, diſent nos Hiſtoriens, par *le conſeil des Evêques* (*e*). Eginard, qui n'avoit ſans doute aucune bonne raiſon à apporter pour autoriſer la rupture de ce mariage, convient au moins qu'il en ignore le motif; & le Moine de Saint Gal ne dit rien autre choſe, ſinon *que la Reine étoit valétudinaire & ſtérile* (*f*). Les malheurs de ſa Maiſon, la mort de ſon pere & celle d'*Adalgiſe* ſon frere, détrônés, ont répandu tant d'obſcurité ſur la vie de la Princeſſe, qu'on ignore obſolument ſon ſort.

ſia, où elle fonda un monaſtere dans lequel elle eſt inhumée, avec cette Inſcription.

D. O. M.

FLAVIÆ ANSÆ REGINÆ FLAVII DESIDERII ULTIMI LONGOBARDORUM IN ITALIA REGIS UXORI, VETUSTISSIMI HUJUS MONASTERII FONDATRICI.

(*d*) *Sed eam Carolus fractus Pontificis importunis legationibus, tandem dimiſit*, dit Bertius dans ſes Mémoires ſur l'Allemagne, Liv II, p. 16.

(*e*) *Incertum quâ de cauſa poſt annum repudiavit.* Egin. in Car. M. p 8.

(*f*) *Erat clinica* (toujours au lit) *& ad propagandam prolem inhabilis*, dit le Moine de Saint Gal.

HILDEGARDE.

HILDEGARDE, ſeconde femme de Charlemagne, étoit fille d'*Imma*, & petite-fille de *Nebi*, ſuivant une ancienne généalogie, qui lui donne auſſi un *Ulric*, Religieux de Saint Gal, pour frere. Elle étoit d'origine Allemande (*g*), & deſcendoit, ſuivant Théган, (*h*) de Godefroy, Duc des Allemans. D'autres la font fille de Childebrand, Duc de Souabe, mais ſans fondement. Elle mourut à Thionville, où Charles faiſoit ſouvent ſon ſéjour, le 30 Avril 783, n'étant encore âgée que de vingt-ſix ans, & fut inhumée dans l'Abbaye de Saint Arnoul de Metz. Elle laiſſa une poſtérité nombreuſe, ayant été mere de quatre Princes (*i*) & de cinq Princeſſes.

(*g*) *Hildegardam de gente Suevorum præcipuæ nobilitatis fœminam in matrimonium accepit.* Egin. in Car. M. p. 8.

(*h*) *Quæ erat de cognatione Gothofredi Ducis Alamannorum.* Théган, ſous l'an 813, p. 100 du Recueil de Pithou. Telle eſt la généalogie qu'il établit. *Godefroy, Houchingus, Nebi, Imma*, HILDEGARDE.

(*i*) Ces Princes ſont CHARLES, Roi de la France orientale, mort en Bavière, ſans poſtérité, l'an 813; PEPIN, Roi d'Italie, mort en 810; LOUIS, dit *le Débonnaire*, Roi de France, mort en 840; & LOTHAIRE, frere jumeau de Louis, mort peu de jours après ſa naiſſance en 778. Les Princeſſes furent *Adelaïde*, morte jeune; ROTRUDE, morte ſans alliance, l'an 810, laiſſant néanmoins un fils; BERTHE, mere de l'Hiſtorien *Nithard*, Abbé de Saint Riquier; HILDEGARDE & GISELE ou *Giſle*, morte Religieuſe: d'autres ajoutent mal-à-propos *Imma*, femme d'Eginard.

FASTRADE.

FASTRADE, troiſieme femme de Charlemagne, étoit fille de Raoul, ou Rodolfe, Comte de Franconie. Elle fut mariée à Worms, quelque tems après la mort d'Hildegarde, c'eſt-à-dire l'an 783. Cette Princeſſe étoit au Palais d'Attigny en Champagne (*k*) en 785, lorſque le célèbre Witikind abjura le paganiſme à la Cour de Charles ſon vainqueur, & s'y fit baptiſer. Le Roi, ſuivant l'Abbé d'Uſperg, tint Witikind (*l*) ſur les fonts, & Faſtrade, fut la maraine de la Princeſſe Guève; ce qui doit déterminer à placer la cérémonie du Baptême de ce Prince aux fêtes de Noël 783, plutôt qu'à celles de Pâques, Hildegarde n'étant morte que le 30 Avril. L'orgueil de Faſtrade & le mépris qu'elle marquoit pour les premieres perſonnes de l'Etat, penſerent devenir funeſtes à Charles. Le nombre des mécontens augmentoit chaque jour (*m*). On ſe plaignoit que le Roi livré aux conſeils de ſa femme, n'avoit plus pour les Grands ni pour ſes Sujets cette générosité & cette bonté qui lui étoient naturelles.

(*k*) D'autres diſent à *Paderborn*, d'autres à *Worms*, d'autres à *Minden*, d'autres à *Bardonvick*, d'autres à *Oſnabruck*.

(*l*) Voyez ce que j'en ai dit dans mon Hiſtoire abregée de Witikind, imprimée dans le Conſervateur.

(*m*) *Harum tamen conjurationum Faſtrada Regina crudelitas cauſa & origo extiſſe creditur.... Quia uxoris crudelitati conſentiens a ſua naturæ benignitate ac ſolita manſuetudine immaniter exhorbitaſſe videbatur.* Egin. in vitâ Carol. M. p. 9, de la Coll. de Juſte Reuberus.

Les Auſtraſiens qui prétendoient à quelques diſtinctions, parce que Charles étoit né dans ce Royaume, joignoient leurs murmures à ceux des autres mécontens. Pepin, dit le Boſſu, fils naturel du Roi, & d'une Demoiſelle nommée Himiltrude, ſe mit à la tête d'une conſpiration d'autant plus dangereuſe, qu'elle étoit domeſtique; & pour ſe venger de Faſtrade, les Chefs de la conſpiration réſolurent de ſe défaire du Roi même. Charles étoit à Ratisbonne peu accompagné, parce qu'il avoit licencié ſes troupes & rompu ſon Parlement: il n'avoit preſque que ſa famille & des femmes à ſa Cour. Pepin devoit être élevé ſur le trône à ſa place. Sans doute la mort de Faſtrade eût ſuivi de près celle de Charlemagne, puiſqu'elle étoit la cauſe premiere de la conſpiration. Les conjurés avoient déja arrêté entr'eux le jour de l'exécution de leur noir projet. Ils s'aſſemblerent ſous prétexte de dévotion & de faire des prieres pour la vie du Roi qu'ils vouloient faire périr dans l'Egliſe S. Pierre. Dieu, qui veille ſur la vie des Rois, ſauva celle de Charles par une eſpece de miracle. Un pauvre Prêtre Lombard (*n*), (l'Hiſtoire le nomme Fardulfe, &

(*n*) *Rege (Carolo Ratiſpona) æſtatem agente*, (dit Eginard, ſous l'an 792) *facta eſt contra eum conjuratio à filio ſuo majore, nomine Pippino & quibuſdam Francis, qui ſe crudelitatem Faſtradæ Reginæ ferre non poſſe aſſeverabant; atque ideo in necem Regis conſpiraverant. Quæ cum per Fardulfum Longobardum detecta fuiſſet, ipſe* [Carolus] *ob meritum fidei ſervata Monaſterio S. Dyoniſii donatus eſt.* Il en eſt parlé dans les Annales de Saint Denis ſur ce Fardulfe, Abbé de Saint Denis. Voyez Alcuin, piece 117 de ſes poëſies, & Theodolphe d'Orléans, Liv. VI, p. 266 du Recueil de Sirmond, & dans les notes, p 304.

c'eſt une faute dans nos Ecrivains modernes de n'avoir pas conſervé le nom d'un homme qui ſauva la Monarchie.) Ce Prêtre, fatigué des exercices du jour, s'étoit endormi dans un coin de l'Egliſe; il ſe réveilla au bruit des conjurés, entendit leurs diſcours, & épouvanté de l'horrible projet qu'ils détaillerent, ſortit ſecrétement de l'Egliſe, accourut au Palais, quoique la nuit fût fort avancée, & fit tant auprès de la garde, qu'il obtint la permiſſion de parler au Roi même, auquel il déclara tout ce qu'il venoit d'apprendre. On ſe ſaiſit des conjurés. Faſtrade, naturellement cruelle, & plus animée que le Roi, lui remontra de quelle importance il étoit pour ſa vie, & pour le ſalut de l'Etat, de punir les coupables à la derniere rigueur. Les uns eurent la tête tranchée; les autres furent pendus, ſorte de ſupplice, lequel, par la honte qui y étoit attachée, excédoit tous les autres en rigueur; & ceux qui ne perdirent pas la vie, eurent les yeux crevés. Charles n'eût pas pouſſé les choſes ſi loin, ſans les inſtances de Faſtrade. Sans doute Pepin n'eût pas été épargné, s'il n'eût tenu qu'à elle. Il étoit Chef de la conſpiration, & d'autant plus coupable, qu'il devoit la vie à celui auquel il vouloit l'arracher. Mais Charles, le meilleur des peres, comme le plus généreux des hommes, ne put ſe réſoudre à verſer le ſang de ſon fils, tout indigne de la vie, tout criminel qu'il fût. Il fut raſé & enfermé dans l'Abbaye de Saint Gal, & depuis dans celle de *Prum*, où il mourut en 811. Ajoutons ici que Fardulfe pour ſa récom-

penſe fut fait Abbé de Saint Denis près Paris. Fraſtrade ne ſurvécut pas long-tems à ce dernier événement, étant morte à Francfort l'an 794 (*o*) à la fleur de ſon âge, dit Théodulphe. Elle fut inhumée à Saint Alban de Mayence. Elle étoit, dit Fauchet, en parlant de ſa mort, *fâcheuſe & ſuperbe femme, & qui aigriſſoit ſon Seigneur de nature douce.* Il n'y a pas d'apparence que le Roi la regrettât beaucoup; mais elle ne le fut point du tout des François, qui ont toujours aimé dans leurs Souverains la bonté, la bienfaiſance & l'humanité. Elle fut mere de deux filles, l'une appellée Théodrade, Abbeſſe d'Argenteuil, vivante en 823, & l'autre Hiltrude, Abbeſſe de Farmoutier (*p*). On trouve ſon Epitaphe dans les Poëſies latines de Théodulphe, Evêque d'Orléans (*q*).

(*o*) L'Auteur des Annales de Charlemagne, ſous l'an 794.

(*p*) Voyez Sirmond *loco citato*, p. 289 du Recueil imprimé en 1643.

(*q*) Elle eſt telle :

Inclyta Faſtrada Regina hic membra quieſcunt,
De medio quam mors frigida flore tulit
Nobilis ipſa viri Thalamo conjuncta potentis,
At modo cæleſti nobilior Thalamo.
Pars anima melior Carolus Rex ipſe remanſit
Cui tradat mitis tempora larga Deus.

L'Egliſe où étoit le mauſolée de la Princeſſe ayant été brûlée, les cendres de Faſtrade furent portées dans l'Egliſe Cathedrale, où on lui fit un nouveau tombeau & une nouvelle Epitaphe.

LUITGARDE.

LUITGARDE *ou* LUDEGARDE, quatrieme femme de Charlemagne, étoit Allemande ou Tudeſque de naiſſance; elle ſe trouva à l'entrée du Pape Léon, & mourut à Tours ſans poſtérité le 4 Juin 800. Elle fut inhumée dans l'Egliſe de Saint Martin. Théodulphe, Evêque d'Orléans, Alcuin, dans ſon Poëme ſur l'arrivée du Pape Léon, & le Poëte Saxon, cités par le Pere Sirmond dans ſes notes ſur les Poëſies de Théodulphe, parlent de Luitgarde comme d'une Princeſſe auſſi vertueuſe que belle (*r*).

CONCUBINES DE CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE, qui n'avoit gueres d'autres défauts que ſon penchant pour les femmes, eut pluſieurs concubines ou maîtreſſes avant & depuis qu'il fut marié. La premiere, appellée *Himiltrude*, fut mere de Pepin le Boſſu, qui conſpira contre ſon pere, & fut raſé en 792, & d'une Princeſſe nommée Rothaïs, qui vivoit l'an 806. A moins que cette Himiltrude ne doive être conſidérée comme une premiere

(*r*) *Moratus eſt ibi* (Turonis) *dies aliquot propter adverſam Domina Luitgarda conjugis valetudinem, qua ibidem defuncta, & humata eſt.* Vita Carol. Magni incerti autoris, inter autores à Pitheo editos, p. 51.

femme que Charles quitta pour épouſer la fille de Didier; ſoupçon auquel donne lieu la Lettre du Pape Etienne III, adreſſée à Charles & à Carloman, où Etienne leur dit en propres termes: *Qu'ils avoient épouſé l'un & l'autre dès le vivant de Pepin, & par ſon ordre, en mariage légitime, des Dames Françoiſes d'une grande beauté* (*s*). La ſeconde, qu'il paroît avoir longtems & beaucoup aimée, fut une jeune perſonne à laquelle il donna le nom de REGINE, ou REINE; nom qu'il faut, je crois, plutôt interpréter comme un titre que lui donnoit la tendreſſe de ſon Amant, que par quelqu'autre qualité qui lui donnât un rang déterminé à la Cour, quoique la choſe fût aſſez commune ſous les regnes précédens, où pluſieurs perſonnes avoient ce nom en même-tems qui leur donnoit rang de Princeſſes du ſang. *Regine* eut pluſieurs enfans. Hugues, dit l'Abbé, Chancelier de Louis le Débonnaire, tué dans un combat en Augoumois le 7 Juin 844. Le Pere Tournemine l'a fait, ſans beaucoup de fondement, tige de la race des Capétiens. *Dreux*, Evêque de Metz, mort le 8 Novembre 855. Et une Princeſſe qu'Eginard appelle *Adalindre*. La troiſieme fut *Adélaïde*, *Adalinde* ou *Adelvide*, mere de Thierry. La quatrieme, MADELGARDE, ou ſuivant Eginard, MATHALGARDE, mere de Rothilde ou Rotrude. La cinquieme GERSUINTE, Saxonne, mere d'Adelrude (*t*).

(*s*) *Conjugio legitimo, ex præceptione genitoris veſtri, copulati eſtis, accipientes de eâdem veſtrâ patriâ* PULCHERRIMAS *conjuges.*

(*t*) Voyez Eginard, dans la Vie de Charlemagne, n. 40, p. 8. du Recueil de Reuberus.

ANONYME.

PETRARQUE, dans ſes Epîtres familieres, rapporte un fait qu'il ne donne lui-même que comme une fable, & qui ne mérite pas d'autre titre. Comme elle a été copiée par quelques Modernes, on nous pardonnera la liberté que nous prenons de la retracer ici. Le conte prouve au moins que Charles, le héros de la France, le plus grand de ſes Rois, étoit capable des plus grandes foibleſſes, & perdoit tous ſes titres auprès du ſexe.

Etant à Aix, dit Pétrarque, *j'y ai vu le tombeau de Charlemagne, monument reſpecté de toutes les Nations, & des Barbares même. On m'y raconta*, ajoute-t-il, *un fait, dont le récit n'eſt pas déſagréable, & que les Prêtres qui me le conterent, m'aſſurerent avoir lu. Voici ce fait. Charles dévint éperdûment amoureux d'une certaine femme; la gloire, qu'il aimoit, les intérêts de ſes Etats, tout ce qu'il avoit de plus cher au monde fut ſacrifié par le héros à ſa maîtreſſe: il oublia tout pour elle, il s'oublia lui-même; mais elle mourut quelque tems après. L'Empereur n'avoit point de véritables amis qui ne fuſſent charmés de cette mort. Charlemagne lui ſeul en parut au déſeſpoir; rien ne pouvoit le conſoler; & ce qu'il y eut d'extraordinaire, il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe ſéparer de l'objet de ſa paſſion; il embraſſoit ſa maîtreſſe toute morte qu'elle étoit, & même dans un état de corruption que perſonne ne pouvoit ſoutenir. Cette paſſion*

paſſion exceſſive, ou plutôt furieuſe, inſpiroit quelque choſe de plus que de l'étonnement à toute la Cour. L'Archevêque de Cologne (u), attaché à Charlemagne, & très-ſaint Prélat, quoiqu'à la Cour, employa inutilement tout ce que la nature & la raiſon offrent de motifs de conſolation. Charles obſtiné étoit toujours dans les pleurs, toujours attaché au corps de ſa maitreſſe. Le bon Prélat adreſſa ſes prieres à Dieu, qui lui révéla ce qui entretenoit la paſſion déſordonnée de l'Empereur. Il s'approcha lui-même du corps, & lui ouvrant la bouche, y trouva une pierre encbaſſée dans un anneau. C'étoit, dit-on, un taliſman, le charme qui attachoit le Prince. L'amour du Roi diſparut auſſi-tôt pour ſa maitreſſe; elle fut inbumée, & l'Archevêque de Cologne, par ce même anneau, s'attira toute la tendreſſe du Monarque, qui ne pouvoit plus s'éloigner un inſtant d'auprès de lui. Inſtruit par ſon expérience, L'Evêque qui craignit que ce fatal anneau ne paſſât dans d'autres mains, le jetta dans un lac voiſin d'Aix-la-Chapelle. Le taliſman ne perdit pas pour cela ſa vertu. Charlemagne ſe prit pour le lac même, où il avoit été jetté, d'une ſi violente inclination, qu'il n'avoit jamais tant de plaiſir que lorſqu'il ſe promenoit ſur ſes bords. Pour ne pas s'en éloigner, l'Empereur y fixa ſa réſidence, & voulut que le Palais qu'il y fit bâtir fût dans la ſuite le Siège de l'Empire, & le lieu où ſes Succeſſeurs fuſſent couronnés.

Belleforêt, qui a rapporté ce conte d'après Pétrarque, y fait des réflexions très-judicieu-

(u) Paſquier le nomme Tulpin ou Turpin.

ſes ; & cependant, quoiqu'il regarde l'anecdote du taliſman comme très-fabuleuſe, il ajoute qu'il ne voudroit pourtant pas tout-à-fait la rejetter, *vu les folies*, dit-il, *avenues par les femmes, & les charmes faits par elles, pour ſe maintenir dans l'amour des Grands.* Il faut pardonner cette idée au tems auquel écrivoit Belleforêt, où il s'en falloit beaucoup que la raiſon fût auſſi épurée qu'elle l'eſt aujourd'hui. La foibleſſe du cœur humain, & la force de l'imagination, ſont aujourd'hui les ſeuls charmes qu'on reconnoiſſe en amour. Pétrarque, Livre I de ſes Epîtres familieres, fol. 210 r°. de l'édition de Veniſe de 1501 ; & Paſquier, Recherches de la France, chapitre 33, page 646 de la nouvelle édition.

ERMENGARDE.

ERMENGARDE, premiere femme de Louis le Débonnaire, étoit fille d'Ingramme, Comte d'Hasbay, au Dioceſe de Liége. Elle fut mariée l'an 798, & couronnée à Rheims avec ſon mari par le Pape Etienne IV, l'an 816; il leur mit une couronne d'or ſur la tête, en les qualifiant d'*Auguſtes*. Elle mourut à Angers le 13 Octobre 818, & y fut inhumée. Cette Princeſſe, outre le mérite de la beauté, avoit encore celui de la douceur du caractere, & fut extrêmement regrettée de ſon mari & de ſes Sujets. Elle donna à Louis le Débonnaire ſix enfans ; LOTHAIRE I, Empereur ; PEPIN I, Roi

d'Aquitaine ; Louis, Roi de Germanie, ou le Germanique ; Gisle ou *Giſele*, Fondatrice de l'Abbaye de Ciſoin, ſuivant Aubert le Mire ; Alpaïde, femme de Bégon, Comte de Paris ; Hildegarde, femme du Comte Thierry.

JUDITH.

Judith, ſeconde femme de Louis le Débonnaire, étoit fille de Weſſe ou Guelfe, Comte de Rawensbourg & d'Altorff, & ſœur de Rodolphe qui fut fait Gouverneur de Bavière, & de Conrad, Gouverneur d'Italie. Le mariage fut célébré, l'an 819 au Palais d'Aix-la-Chapelle. Louis le Débonnaire en l'épouſant, ne conſulta que les impreſſions qu'elle fit ſur lui par ſa beauté. Ce Prince religieux ayant perdu ſa premiere femme, ne crut pas que ſon tempérament pût être compatible avec le célibat, que la politique de l'Etat l'eût engagé à obſerver. Il avoit encore trois Princes d'Hermengarde : & il paroiſſoit qu'il n'y avoit pas lieu de craindre la chute de ſa Maiſon ſi bien appuyée. Ces Princes étoient dèja d'un âge à ne pas voir volontiers une belle-mere, & des rivaux dans les enfans d'un ſecond lit. Louis avoit paſſé lui-même l'âge qui fait excuſer les fautes de la nature de celle qu'il commit. Il étoit même d'un caractere qui paroiſſoit plus propre à faire un Moine qu'un grand Prince ; & en effet il avoit eu le deſſein de renoncer au monde, & de s'enfermer dans un Monaſtere.

Cependant il ne put reſter un an veuf, & ſe conduiſit, dans le deſſein qu'il avoit de ſe remarier, de la maniere du monde la moins conforme aux principes de raiſon & de prudence que tout annonçoit en lui. Il fit venir en ſa préſence (*x*) toutes les belles perſonnes de ſa Cour, les conſidéra avec cette attention qui ne peut être guidée que par l'attrait du plaiſir & de la volupté; & ſans s'informer laquelle avoit le plus de ſageſſe ou de vertu, il donna la pomme à Judith, comme à la plus belle (*y*). En la mettant ſur le trône, il mit la diviſion dans ſa Maiſon & la guerre dans ſes Etats; ſe trouva expoſé aux extrémités les plus fâcheuſes qu'un Monarque puiſſe éprouver; expoſa ſa couronne, ſa liberté & ſon honneur, non-ſeulement en qualité de Prince, mais encore en qualité d'époux. Lorſqu'on ſuit de près la conduite de Judith, on ne trouve en elle qu'une femme qui ſacrifie tout à ſon ambition, & qui ne ſait paroître fidele qu'aux yeux d'un mari, auquel ſa tendreſſe aveugle en impoſe, en lui empêchant de voir ce que toute la France remarquoit. Quoique Louis n'eût encore que quarante-deux ans, il n'avoit pas de quoi plaire à une jeune Princeſſe qui aimoit le plaiſir. Il étoit naturellement ſombre, taciturne, timi-

(*x*) *Imperator inſpectis pleriſque nobilium filiabus*, JUDITH *filiam Welpi Comitis duxit uxorem* Annales incerti autoris, p. 29. Edit. de Pithou. *Undequaque adductas procerum filias inſpiciens* JUDITH, *filiam Wolfonis, nobiliſſimi Comitis in matrimonium junxit. Aſtronom.* p. 300.

(*y*) *Erat enim pulchra valde*, dit Thegan, de geſtis Ludovici, Imp. n. 26, p. 117, Edit. Pith.

de, inquiet ſur l'avenir, & s'entretenant de larmes & de regrets ſur le paſſé; prenant rarement le bon parti, & toujours entêté de celui qu'il avoit pris. La belle Judith diſſimula autant qu'elle put les défauts de ſon mari, dont la tendreſſe pour elle augmentoit chaque jour; mais il eſt à préſumer qu'elle ſe récompenſoit des déſagrémens qu'elle avoit avec l'Empereur, dans le commerce vif & plein d'intérêt qu'elle lia avec Bernard, Comte de Barcelone, Duc de Septimanie. C'étoit un jeune homme de qualité, d'un eſprit vif, avantageux, bien fait, d'une figure aimable, un de ces hommes qui ſemblent nés pour attaquer le cœur des femmes (z), & pour triompher de celles à qui les dehors en impoſent.

On eût ſouffert les galanteries de la Reine, & le ton de maître que prenoit ſon Favori, puiſque l'Empereur qui y étoit le plus intéreſſé, gardoit le ſilence, ſi Judith ne fût point accouchée d'un Prince. Il y avoit déja quatre ans qu'elle étoit mariée ſans avoir eu d'enfans. Louis en ſouhaitoit avec une ardeur inconcevable par l'amour qu'il avoit pour la Reine. L'accompliſſement de ſes vœux dévint la ſource de ſes malheurs. Et la naiſſance du Prince Charles qui fut depuis Charles le Chauve, fut l'époque des plus triſtes événemens de ſon regne, & le principe de

(z) Thegan dit qu'il étoit de la Maiſon royale, & filleul de l'Empereur qui l'avoit tenu ſur les fonts. Thegan. n. 36, p. 120, Ed. Pith. *Qui erat de ſtirpe regali, & domini Imperatoris ex ſacro fonte baptiſmatis filius.*

la chute de la ſeconde Maiſon de France. Judith, connoiſſant toute l'étendue du pouvoir de ſes charmes ſur ſon foible époux, ne penſa plus qu'aux grands établiſſemens qu'elle vouloit faire à ſon fils. Elle en conféra avec le Duc Bernard, qu'elle donna à Louis pour premier Miniſtre. Le Favori diſpoſa l'Empereur à l'exécution des projets de Judith, & ce fut le ſignal du déſordre & de la méſintelligence qu'on vit naître de tous côtés, & dans tous les Ordres de l'Etat. Le Prince Charles, fils de Judith, avoit à peine ſix ans, lorſque par les conſeils de Bernard, & les preſſantes ſollicitations de la Reine, l'Empereur ſe mit dans la tête de faire marcher ſon fils bien-aimé de pair avec les enfans du premier lit, *Lothaire*, *Pepin* & *Louis*, en le faiſant Roi d'une partie de ſes Etats au préjudice des Princes auxquels il les avoit dèja donnés, & qu'il falloit dépouiller pour donner le titre de Roi au jeune Charles. Ce fut à Worms que le Débonnaire donna à ſon fils Charles une partie de ſes Etats d'Allemagne & de Bourgogne, en préſence de ſes fils Lothaire & Louis (*a*). Afin de détourner l'attention des François de cette entrepriſe, il réſolut de porter la guerre pour appaiſer les mouvemens & les révoltes des Bretons. Le Miniſtre étoit en particulier l'auteur de ce dernier avis. Il ſavoit qu'il étoit haï; que ſa faveur lui faiſoit

(*a*) *Venit Wormaciam ubi & Karolo filio ſuo qui erat ex Judith Auguſtâ natus terram Alemanicam & Reticam, & partem Burgundiæ coram filiis ſuis Lothario, & equivoco ſuo Ludovico tradidit, & inde illi indignati unâ cùm Pippino Germano eorum.* Thegan, p. 120. Edit. Pith.

autant d'ennemis à la Cour, que les Princes enfans du premier lit y avoient d'amis : c'étoit un moyen de ſe débarraſſer de ſes rivaux, ou de s'en venger, en les envoyant à cette expédition ; mais les Grands ne s'y méprirent point, & travaillerent de concert avec les Princes à faire échouer les deſſeins de Judith & ceux de ſon Favori. Il falloit pour réuſſir, dans Louis un Monarque ferme & abſolu ; dans Judith un eſprit ſouple & adroit ; & dans le Miniſtre de la vigueur & un génie étendu, Ces grands reſſorts manquoient : l'Empereur étoit ſcrupuleux & irréſolu ; l'Impératrice abuſoit du pouvoir qu'elle avoit ſur ſon époux avec hauteur ; & le Favori étoit un génie médiocre & incapable de ſoutenir le poids des affaires dont il ſe chargeoit. Louis fut déſobéi, & ne put pas punir la déſobéiſſance. Les Grands & ſes premiers Officiers ſe liguerent ſous le prétexte toujours ſpécieux du bien public ; & Pepin, Roi d'Aquitaine, ſecond fils de l'Empereur, ſe fit chef d'une conjuration, qui n'alloit pas moins qu'à détrôner ſon pere, & l'Impératrice ſa belle-mere (*b*). Pour donner quelques couleurs à cette révolte criminelle & odieuſe, en voulant rejetter toute la faute ſur Judith & ſon Miniſtre, on deshonora publiquement l'Empereur (*c*) ; c'étoit un affront intolérable, diſoit-on, fait à

(*b*) *Suprà dicti impii objecerunt ei multa contraria : dixerunt* JUDITH *Reginam violatam eſſe à quodam Duce Bernhardo qui erat*, &c. Thegan, n, 36, p. 120, Ed Pithou.

(*c*) *Vita Ludovici Pii autore Catanto, ſed incerto*, p. 235, Edit Pithou.

la Maiſon regnante, de l'avoir avilie par la conduite honteuſe de l'Impératrice Judith, de laquelle le dérèglement étoit public. Si Louis, trop aveugle & trop foible, ſouffroit avec une patience indigne, non pas du trône, mais du dernier des François, les débauches d'une femme qui avoit l'honneur d'être ſon épouſe; les Princes de ſon ſang, ſes Miniſtres, ſes fideles Sujets, ne devoient pas le ſouffrir. On ne manqua pas d'intéreſſer par les motifs de religion, ceux que ces raiſons ne touchoient pas. Les Evêques (*d*) qui entrerent preſque tous dans la ligue des Princes, le perfide Ebbon (*e*), Archevêque de Rheims, que Louis avoit tiré du néant, & qui fut un de ſes plus cruels perſécuteurs, publioient que l'Egliſe étoit offenſée par les deſordres de l'Impératrice, & ſon adultere avec le Duc Bernard. Ils ſe vengeoient de la réforme que le Débonnaire avoit voulu introduire dans le Clergé, dont les mœurs étoient d'un dérèglement général & odieux. C'étoit, ſelon les Evêques, *avoir mis la main à l'encenſoir*, que d'avoir voulu rétablir la pureté des Canons.

Louis étoit ſi mal ſervi, Judith & Bernard avoient ſi mal pris leurs meſures, que Pepin étoit dèja à Verberie-ſur-Oyſe ſans qu'ils en ſuſſent rien. Le lâche Bernard fut le premier à

(*d*) *Omnes enim Epiſcopi moleſti fuerunt ei*, & maximè hi *quos ex ſervili conditione honoratos habebat, &c.* Thegan. n. 43, p. 124.

(*e*) *Elegerunt tunc unum* impudicum & crudeliſſimum, *qui dicebatur* Hebo, *Remenſis Epiſcopus, qui erat ex originalium ſervorum ſtirpe.* Thegan, p. 124.

fuir & à abandonner ſes Maîtres. Louis ſe trouvoit ſans reſſource, & n'étoit pas capable d'agir par lui-même; & Judith n'étoit pas de ces femmes qui prévoient tout avant que de rien entreprendre, ſavent faire face aux plus grands périls, & s'en tirer heureuſement. L'Empereur prit le chemin de Compiegne; & Judith (*f*) alla chercher un aſile contre la haine de Pepin & de ſes autres ennemis, dans le Monaſtere de Notre-Dame de Laon. Elle fut arrêtée par ordre de Pepin, & conduite à Compiegne (*g*); mais avant que de la rendre à l'Empereur, Pepin fit promettre à Judith (*h*), avec les menaces les plus effrayantes, & ſous peine de la vie, d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit ſur l'eſprit de Louis, pour le déterminer à ſe dégrader lui-même, & à abandonner la Couronne Impériale pour prendre l'habit monacal, & ſe retirer dans un Monaſtere. Judith devoit en faire autant, & elle promit de prendre le voile. Il n'y avoit gueres d'apparence que de pareilles promeſſes ſe fiſſent de bonne foi. Les ſermens que la force impoſe, & que la crainte fait faire, ne durent qu'autant que la neceſſité qui les a dictés, ſubſiſte. Cette vérité politique échappa à Pepin & à ſon parti; ou, plus vraiſemblablement, ils s'en rapporterent aux promeſſes de l'Impératrice, parce qu'il étoit difficile de prendre une autre voie, qui eût été

(*f*) *Vita Ludovici Pii, autore incerto*, p. 236. Edit. Pithou.
(*g*) *Vita Ludovici Pii incerto autore*, p. 217, Edit Pith.
(*h*) *Quam* [Juditham] *uſque adeo intentata per diverſi generâ panas, morte adigere at promitteret, &c.* Ibid. p. 237.

trop criante. On prit celle qui parut la plus douce, pour écarter la haine d'une abdication forcée. Judith fut donc rendue à l'Empereur; & les Conjurés mirent auprès d'éux des perſonnes affidées, pour être témoins de leurs démarches & de leurs entretiens. Mais il n'étoit pas poſſible que les deux époux ne puſſent pas trouver une occaſion de s'expliquer. Judith profitant de celles qu'elle eut de s'entretenir ſecrétement avec Louis, lui conſeilla de feindre dans l'état où ils étoient, & le conjura en même-tems de n'avoir pas la foibleſſe d'abandonner à la cruauté & aux caprices de ſes ennemis, un enfant encore innocent, une épouſe qu'il avoit mille fois aſſurée de ſa tendreſſe, ſes ſujets même qui ne ſeroient pas long-tems à reconnoître l'injuſtice de ſes perſécuteurs. L'Empereur, tout ſcrupuleux qu'il étoit, aimoit Judith avec trop de paſſion, pour conſentir à s'en ſéparer pour toujours. Si la beauté a ſes chaînes, le trône a ſes liens. Louis s'engagea à tout ce que voulut ſon épouſe. Il ſe contenta, pour ne pas ſe deshonorer intièrement, de demander quelque tems pour ſe réſoudre à ſon abdication, & en fixer le tems à ſon fils. En attendant le jour de réſolution, il fut conduit au Monaſtere de Saint Médard de Soiſſons (*i*), & l'Impératrice à celui de Sainte Radegonde de Poitiers. Le peuple excité par l'exemple des Grands, l'accabla même d'injures à ſon départ, lui reprochant tout ce qui ſe diſoit d'inſultant

(*i*) *Vita Ludovici pii autore incerto*, p. 238, Edit. Pith.

contr'elle. Conrad & Raoul, freres de la Reine, furent raſés, & Eude, ſon couſin germain, dégradé, c'eſt-à-dire qu'on lui ôta ſes emplois militaires avec ſon ceinturon & ſon épée. La cauſe de ſa dégradation étoit une nouvelle inſulte à l'Impératrice, puiſqu'il ne fut puni que parce qu'on l'accuſoit d'être le confident des amours de Bernard & de Judith.

Au mois de Mai 828 les affaires changerent de face. Lothaire, fils aîné de Louis, dèja couronné Empereur, paſſa d'Italie en France. Il ne fut pas fâché de l'état où ſon pere ſe trouvoit réduit (*k*); mais il eût voulu que ſon puîné n'eût pas été le chef de la révolution: il le dévint lui-même. Le ſort de Louis n'en fut pas plus heureux; & il ne gagna rien au changement. Il paroît au contraire qu'il fut plus obſervé que jamais, & que les Princes firent en ſorte que Louis & Judith n'euſſent aucunes relations entr'eux, ni aucunes nouvelles l'un de l'autre. Pour achever de déterminer l'Empereur à embraſſer ſérieuſement le monachiſme, on lui fit croire que ſa chere Judith avoit ſuccombé à ſes malheurs qu'elle & ſon fils étoient morts; ou ſi on ne le lui dit pas, on le lui laiſſa ſoupçonner. L'accablement où cette idée avoit jetté ce malheureux Prince, étoit extrême; & ſans doute il eût enfin achevé le ſacrifice qu'on exigeoit de lui, s'il n'eût appris que rien n'étoit encore déſeſpéré. Teu-

(*k*) *Ipſe tamen nihil tunc temporis Patri intuliſſe viſus eſt dedecoris; probavit autem quæ geſta erant.* Vita Ludovici Pii incerto auct p. 238.

ter, Abbé de Saint Medard, touché de compaſſion de l'état violent où étoit le Monarque, ou engagé dans ſon parti par les intrigues de Judith pendant le ſéjour qu'elle avoit fait à Soiſſons, l'aſſura que l'Impératrice vivoit, & ſoupiroit après leur réunion; que le Prince leur fils n'avoit reçu aucun mauvais traitement. Ces aſſurances redonnerent à Louis la vie & la force. Un Moine, nommé *Gombaud*, à la garde duquel Louis étoit confié, & chargé de l'inſtruire dans les exercices de la règle du Couvent, ſe mit dans l'eſprit le projet juſte & glorieux de remettre ſon Maître ſur le trône, & entama, comme Plénipotentiaire du pere, la négociation avec les Princes ſes fils. Leur jalouſie & leur ambition mutuelles, & la compaſſion des Peuples, qui ne gagnoient rien à tous ces déſordres, firent réuſſir le projet au Parlement de l'Automne 828, aſſigné à Nimègue. Il n'eût rien manqué au triomphe de Louis. s'il eût eu la force de punir les coupables, comme ils le méritoient, & entr'autres le perfide *Ebbon* (*l*), Archevêque de Rheims; un *Hilduin*, Abbé de Saint Denis; un *Galon*, Abbé de Corbie; un *Jeſſé*, Evêque d'Amiens. Auſſi-tôt que l'Empereur fut rétabli. il penſa à tirer la belle Judith de ſa captivité. Tout ce qu'on avoit dit d'elle & de ſes amours avec le Duc de Septimanie, n'avoit fait aucune impreſſion ſur ſon

(*l*) Voyez l'imprécation auſſi digne d'un bon François & d'un Sujet fidele, que d'un Chrétien, qui ſe lit contre cet Ebbon dans Thégan, n. 44, p. 125 & ſuivantes de l'édition de Pithou.

eſprit. Il l'aimoit & la croyoit innocente ; mais il prétendit la faire paſſer pour telle dans les eſprits de ſes Sujets, & fit pour cela une démarche que les mœurs & l'uſage du tems autoriſoient, & qui n'eut gueres plus de ſuccès alors, qu'elle en a eu aux yeux de la poſtérité. Avant que de lui rendre les honneurs (*m*) & le titre de Reine même, il voulut qu'elle fût entièrement réintégrée dans ſon premier état. Le bon Prince, dont la conſcience timorée à l'excès, étoit toujours agitée par quelques doutes, ou à la ſollicitation de Judith & de ſon conſeil, fit d'abord décider par le Pape & par les Evêques, que l'Impératrice n'ayant pris le voile que par force, & ſans le conſentement précis de ſon mari, pouvoit & devoit même retourner & vivre avec lui comme elle avoit fait auparavant. Cette premiere déciſion pouvoit être utile : elle aſſûroit l'état de la Reine pour l'avenir, & obvioit aux difficultés qu'on eût pu lui faire ſur ſa Profeſſion, toute forcée, toute irréguliere qu'elle fût : s'il arrivoit qu'elle eut encore des enfans, on aſſûroit leur ſort. Je crois que ces motifs, que nos Auteurs n'ont point ſoupçonnés, eurent autant de part aux précautions que prit l'Empereur, que ſes ſcrupules.

Après avoir pris ces meſures, ou pour l'intérêt de ſa conſcience, ou pour celui de Judith, l'Empereur penſa à rétablir l'honneur de

(*m*) *Quam tamen conjugis honore non eſt dignatus, donec ſe legali præſcripto modo ab objectis purgaret.* Vita Ludovici Pii, p. 241. Edit. Pith.

cette Princeſſe & le ſien. Le prétexte de la révolte des Princes & des Grands avoit été l'adultere de Judith avec Bernard, & mille bouches s'étoient ouvertes pour former cette accuſation. Après le retour de Judith, la règle demandoit qu'on fît une eſpece de ſommation publique à quiconque voudroit paroître en qualité d'Accuſateur, de ſe préſenter, & cela fut peut être fait; mais il étoit hors de doute que perſonne ne s'y expoſeroit. Et qui eût été aſſez extravagant pour le faire dans la ſituation où étoient les choſes? Faute d'accuſateur en forme (*n*), l'Impératrice & ſes parens jurerent donc ſolemnellement, & dans la forme la plus autentique du tems, *qu'il n'y avoit jamais eu aucun commerce criminel entr'elle & le Duc de Septimanie.* Ce ſerment ſervit de jugement dans l'affaire. Fut-il pris pour règle certaine par la Cour & par les Peuples? C'eſt ce qui n'a pas d'apparence. Mais Louis s'en contenta, & cela ſuffiſoit à Judith. Les affaires de l'Empereur prirent la face la plus heureuſe; tout ſe ſoumit. L'Impératrice vit ſon fils couronné, & reconnu par ceux qui avoient été les Chef les plus animés de la conſpiration. Lothaire conſentit lui-même au partage qui fut fait de ſes Etats entre Charles & lui (*o*). Après avoir aſſûré autant qu'il étoit poſſible le ſort de ſon fils, Ju-

(*n*) *Quia criminator deerat, Sacramento unà cum propinquis coram plebe effecit.* Nithard, Lib I, p 306, Edit. Pith. Vita Ludovici pii, incert. aut p. 242, Edit. Pith.

(*o*) Sur ce partage, voyez Nithard, Liv. I, p. 308, Ed. Pith.

dith penſa à celui de Bernard, ou lui-même voulut eſſayer s'il lui étoit poſſible de reprendre à la Cour le poſte qu'il y avoit eu. Il revint des frontieres d'Eſpagne (*p*) où il s'étoit retiré. Judith qui ſe rendoit juſtice, comprit aiſément qu'elle devoit garder tout le ménagement poſſible avec un homme qui avoit donné lieu aux diſcours qu'on avoit tenus. Ainſi elle prit avec le Duc de Septimanie un ton indifférent en apparence; & n'oſa parler pour lui à Louis le Débonnaire, qui avoit ceſſé de l'eſtimer, depuis la retraite du Duc qui l'avoit abandonné à la merci de ſes ennemis. Bernard offrit le combat à ceux qui ſe préſenteroient pour l'accuſer d'avoir eu aucune liaiſon criminelle avec l'Impératrice. Mais les raiſons qui avoient éloigné les accuſateurs dans la premiére occaſion, les écarterent dans celle-ci; & Bernard en fut quitte pour imiter Judith, & ſe purger par ſerment à ſon exemple. Cet homme, qui avoit fait voir tant de fierté, ſe vit réduit à diſputer à un Moine le poſte qu'il avoit eu, & la faveur dont il avoit joui. Gombaud étoit en poſſeſſion de l'un & de l'autre, & prétendoit s'y maintenir. Louis ſe vit bientôt replongé dans tous les embarras dont il venoit de ſortir. Lorſque le Monarque ne ſait pas être le maître, ni jouir de ſes droits,

(*p*) *Affuit etiam Bernhardus .... Is ergo Imperatorem adiens modum ſe purgandi ab eo quærebat*, MORE FRANCIS SOLITO. *Scilicet crimen objicienti ſemet objicere volens, armiſque impacta dilucre Sed quum accuſator, licet quæſitus deeſſet; ceſſantibus armis, purgatio facta eſt juramentis.* Vita Ludovici pii, aut inc. p 242, Edit. Pith.

chacun aſpire à prendre ſa place, & ſe fait fort de ſa foibleſſe. Ceux qui étoient en place ne pouvoient ſouffrir qu'on leur conteſtât le rang où ils ſe trouvoient. Les Princes, enfans du premier lit, n'avoient cédé que par néceſſité. Bernard ne voyoit qu'avec déſeſpoir qu'un Moine l'emportât ſur lui; & Judith, qui ne penſoit qu'à ſes intérêts & à ceux de ſon fils, cherchoit à profiter de la diſcorde du pere & des enfans, qu'elle fomentoit autant qu'il étoit en elle. Enfin les plus indifférens, fatigués des déſordres que faiſoit naître la foibleſſe du Débonnaire, ſouhaitoient un changement d'Etat qui réduisît les choſes au pied où elles devoient être. Judith, par ſes brigues, étoit parvenue à faire dépouiller Pepin du Royaume d'Aquitaine, & à faire paſſer cette Couronne ſur la tête de ſon fils; & il y avoit à craindre que l'Empereur, qui ne voyoit rien que par les yeux de l'Impératrice, n'élevât Charles à la monarchie univerſelle de ſes Etats, lorſqu'il ſe forma une nouvelle conſpiration contre le Débonnaire. Elle fut encore plus redoutable & conduite avec plus de prudence que la premiere. Lothaire, réuni à Pepin, mit tout ce qu'il put de Prélats & d'Eccléſiaſtiques dans ſon parti, & il en trouva un grand nombre. Le Pape Gregoire IV ſe mit lui-même à la tête de la révolte, en venant en France avec Lothaire. Il n'y avoit qu'à gagner pour lui dans ces troubles; & en les allumant, il ſe frayoit une voie au pouvoir ſouverain dans l'Italie. Il eſt certain que s'il ne ſe fût pas

trouvé

trouvé dans l'Egliſe Gallicane (*q*) des cœurs véritablement François, Gregoire en fût venu aux dernieres extrémités. Il connoiſſoit le foible de l'Empereur; il l'eût réduit par la frayeur de l'excommunication à faire tout ce qu'il eût exigé. Mais les menaces qu'on lui fit, l'empêcherent d'aller plus loin. Il s'agiſſoit autant des intérêts du Clergé de France & des Evêques, que de celui de l'Empire; & on n'avoit point encore d'exemples que le Pape eût excommunié un Evêque; les Evêques eux-mêmes prenoient encore le nom de Pape, & l'on ſait qu'ils l'ont pris juſqu'au tems de Gregoire VIII (*r*). Ils firent dire à Gregoire, *que lui qui venoit* POUR EXCOMMUNIER LES AUTRES, SEROIT EXCOMMUNIE' LUI-MEME, *s'il alloit au-delà des bornes que les Canons lui preſcrivoient.* Cette fermeté ne ſauva pourtant pas l'Empereur, ni ſa chere Judith. Ils n'en étoient pas l'objet. Gregoire agit avec moins de hauteur qu'il n'eût fait; mais il employa les moyens les plus o-

(*q*) *Cum vero rumor ſereret .... de Papâ Romano quod ideo adeſſet, ut tam* IMPERATOREM *quam* EPISCOPOS (Imperatoris partibus addictos) *excommunicationis vellet irretire vinculis, ſi qui inobedientes eſſent ſuæ filiorumque Imperatoris voluntati, Epiſcopi Imperatoris*, (ou plutôt *impatientes*) *præſumptioris audaciæ, aſſerebant nullo modo ſe velle ejus autoritati ſuccombere. Sed ſi excommunicans adveniret, excommunicatus abiret*, CUM ALITER SE HABEAT ANTIQUORUM CANONUM AUTORITAS. Annales rerum geſt. à Ludovico, ſeu Vita *Ludovici* incerti autoris, ſub titulo *Aſtronomi*. Sous l'an 833, p. 56 du Recueil de J. Reuberus; & p. 244, de P. Pithou, ſeconde Patie. Le Gendre, p. 90.

(*r*) Voyez les Notes de Jerôme Bignon ſur Marculphe, p. 418.

dieux, & juſqu'à la trahiſon, pour perdre le vieux Empereur, qui ſe vit abandonné par ſon armée, & à la merci, lui, ſa femme & le Prince Charles, des enfans du premier lit, de Lothaire, de Pepin, & de Louis. Il fut de nouveau enfermé dans l'Abbaye de Saint Médard de Soiſſons, le Prince Charles dans l'Abbaye de Prum, & l'Impératrice reléguée à Tortone en Italie. Enfin on vit le plus religieux de tous les Princes (*s*), s'accuſer lui-même des crimes que lui ſuppoſerent ſes enfans, & ſur-tout une ligue furieuſe d'Eccléſiaſtiques (*t*), & conſentir à ſa dégradation. On ne peut lire ſans horreur les extrémités où ſe porterent contre lui les Evêques qui lui devoient le rang où ils étoient, leurs dignités, leur fortune, leur exiſtence. Pour colorer l'indignité de ces procédés. Les Rébelles firent courir le bruit que le mariage de l'Empereur étoit inceſtueux, c'eſt-à-dire contracté à un degré alors prohibé. On rapportoit à cette occaſion le reproche qu'avoit

(*s*) Théган rapporte le procès-verbal de la dépoſition de Louis le Débonnaire, qui a été traduit par Fauchet, dans ſa vie, fol. 231 vo. juſqu'au fol. 237 recto, de l'Edition de 1601. La piece eſt importante. Elle prouve juſqu'où on peut porter l'abus de ce que la Religion a de plus ſaint, & de quel intérêt il eſt pour les Souverains de mettre des bornes à une autorité qui n'en connoît plus, dès qu'elle peut les écarter.

(*t*) Ils avoient à leur tête Ebbon, Archevêque de Rheims; Agobard, Archevêque de Lyon; Barthelemy, Archevêque de Narbonne; Jeſſé, Evêque d'Amiens; Erebold, Evêque d'Auxerre, auxquels Louis avoit pardonné leur premiere révolte.

fait à l'Empereur (*u*), Frédéric Evêque d'Utrecht. Ce Prélat, disoit-on, ayant eu l'honneur de se trouver à la table de Louis, avoit été prié de censurer les vices de la Cour sans ménagement. A propos de quoi l'Evêque, au-devant duquel étoit un poisson, demanda à l'Empereur par où il falloit l'entamer, s'il falloit le prendre par la queue ou par la tête. Je crois, répondit le Prince, qu'il vaut mieux commencer par la tête. *Eh bien*, répliqua l'Evêque, *commençons donc par vous-même. Croyez-vous être en sûreté de conscience avec la femme que vous avez prise? Et étant dans le degré de parenté où vous êtes avec elle, votre mariage est-il légitime & conforme aux Loix de l'Eglise?* On ajoutoit que l'Empereur demeura confus à ces paroles, & que Judith, outrée de cette liberté, fit périr *Frédéric*, qui fut tué dans le trésor de son Eglise. Enfin les Princes & leurs Partisans n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit rendre Judith odieuse; & cette Princesse, ni son fils, ne devoient pas espérer de sortir jamais de leur captivité. L'un & l'autre languissoient dans les fers, lorsque la pitié des Peuples, & la jalousie des enfans de Louis, le remirent une seconde fois sur le trône. Une espece de preuve que Judith avoit agi de concert avec Bernard, qui avoit passé du côté des Princes, & les avoit animés contre leur pere, se trouve dans la conduite que tint Lothaire en

(*u*) La chronique d'Hirsauge citée par Fauchet, dans la Vie de Louis le Débonnaire, sous l'an 833, fol. 330 vo.

paſſant par Châlons à la tête de l'armée qu'il conduiſoit contre Louis. On remarque que ce Prince y fit jetter dans la rivière Gerberge, ſœur de Bernard, comme ſorciere & empoiſonneuſe. L'infamie & la cruauté du ſupplice donnent lieu de croire que la vengeance y eut plus de part que l'équité. Louis, rétabli par une voie & avec des ſolemnités qui font voir preſqu'autant de foibleſſe en lui que ſon abdication même, laiſſa encore ſubſiſter tous les germes de la rébellion, en ne puniſſant aucun des factieux autant qu'ils le méritoient; mais ſa réunion avec Judith le conſola de tout. Prince auſſi foible qu'infortuné, il parut moins ſenſible à ſon retour au trône, qu'à celui de l'Impératrice. L'abſence avoit augmenté la tendreſſe du Débonnaire pour elle à un point qu'elle ſe trouvât plus puiſſante à la Cour qu'elle ne l'avoit jamais été. Elle en abuſa comme elle avoit toujours fait, & perſiſta dans ſon projet d'aggrandir ſon fils à quelque prix que ce fût; ſacrifiant, comme elle avoit toujours fait, le repos de l'Etat, celui du meilleur des époux, & les droits des enfans du premier lit, à ſes vues ambitieuſes pour le Prince Charles (*x*). La ſanté de l'Empereur s'affoibliſſoit; ſes chagrins avoient pris ſur ſon tempérament, & il étoit dans ſa ſoixante cinquieme année. Judith, qui ne crai-

(*x*) Vita *Ludovici*, ſeu Annales rerum geſt. à Ludovico pio. Edit. Pith. p. 261 de la ſeconde Partie de la collection de Juſte Reuberus, p. 60. *Auguſta Judith, cum conſiliariis Imperatoris conſilio inito, eo quod valentia ut videbatur, Imperatoris corpus mox deſtitueret, & mors ingrueret, hortati ſunt Imperatorem ut ad Lotharium Miſſos pacifices mitteret.*

gnoit la mort de ſon époux, que parce qu'elle appréhendoit de voir ſon fils, encore trop jeune pour ſe défendre, expoſé à la vengeance de ſes frères, chercha à ſe faire un protecteur de l'aîné. Lothaire étoit celui duquel Louis le Débonnaire avoit le plus à ſe plaindre; mais il étoit auſſi le plus puiſſant & le plus accrédité. Judith lui propoſa de nouveaux accommodemens, & lui fit faire de nouvelles propoſitions de partage, pour aſſûrer celui de ſon fils. On négocia inutilement pendant quelques années; les défiances de Lothaire, les mécontentemens du pere, & les courſes des Normands (y) qui commencerent vers l'an 736, furent des obſtacles aux deſſeins de Judith; qui mit encore à profit la méſintelligence de Louis & de ſon fils aîné, pour faire déclarer le jeune Charles, Roi de tous les Etats qui s'étendoient depuis la Loire juſqu'au Rhin. Une preuve que le crédit de l'Impératrice étoit à ſon plus haut point ſur l'eſprit de ſon mari, & à la Cour, c'eſt que Charles fut couronné par ſon pere, qui lui mit l'épée au côté & la couronne ſur la tête, de l'avis & avec l'applaudiſſement de tous les Grands. Mais cela n'aſſûroit point le ſort du Prince : Lothaire pouvoit, après la mort de ſon pere, changer entierement la face des choſes, & dépouiller le fils de Judith. Elle prit tant de meſures, agit ſi puiſſam-

(y) Ou brigands du NORD, ſortis de la Norwége & du *Dannemarck*, auquel les Ecrivains du tems donnent indifféremment le nom de *Dannemarck* & de *Normandie*. La Normandie actuelle ſe trouve auſſi appellée *Dannemarchia*.

ment auprès de lui & de l'Empereur ſon époux, que Lothaire vint à Worms en 838 trouver ſon pere, & lui demander pardon de toutes ſes fautes (*z*). Le bon Prince fut enchanté de cette réunion, verſa des larmes de joie & de tendreſſe, & pour prix du pardon qu'il accorda à Lothaire, n'exigea que les deux choſes qui faiſoient l'objet de tous les vœux de Judith. C'étoit que l'Empire, à l'exception de l'Aquitaine & de la Bavière, ſeroit partagé entre lui & le Prince du ſecond lit, & qu'il vivroit en bonne intelligence avec l'Impératrice & ſon fils, & ſeroit leur protecteur. Le partage fut fait, & le traité ſigné. Judith n'épargna rien pour faire éclater ſa joie. On donna des fêtes. Le Peuple, qui crut voir une eſpérance de tranquillité dans ce traité, y prit part ; & pour comble de bonheur, le Roi d'Aquitaine, qui n'avoit pas lieu d'être ſatisfait du partage, mourut (*a*), & aſſûra par ſa mort le bonheur de Judith & de ſon fils. Il laiſſoit quatre enfans (*b*) encore jeunes, & ſans établiſſement. Judith forma le projet de les dépouiller, & l'Empereur y accéda, & donna leur Royaume à Charles. Cela ne put ſe faire ſans donner beaucoup de mécontentement aux Grands attachés à la Maiſon de Pepin. Louis de Bavière, dit le Germanique, ſe joignit aux mécontens ; &

(*z*) *Vita Ludovici pii*, Ed. Pith. p. 273 de la Collection de Reuberus, p. 63 ; le fait eſt placé ſous l'an 840.

(*a*) Le 13 Janvier 838.

(*b*) PEPIN, Roi d'Aquitaine ; CHARLES, Archevêque de Mayence ; BERTHE, & une autre Princeſſe.

quelque fatigué que fût le vieil Empereur, il fallut qu'il ſe mît en marche pour appaiſer ces nouveaux troubles. Judith l'exigeoit, & elle avoit toujours été en poſſeſſion d'obtenir tout ce qu'elle lui demandoit. Elle le ſuivit même en Aquitaine. Elle craignoit qu'en le quittant & en ceſſant de l'obſéder, la bonté du caractere de ſon époux ne cédât au ſpectacle attendriſſant des enfans de Pepin, dépouillés de leur bien, & ſans reſſource convenable à leur rang. Sa préſence étoit néceſſaire pour la réuſſite de ſes projets. Les Aquitains céderent par reſpect, & accepterent pour nouveau maître le fils de Judith. Mais elle eut encore un autre ſujet d'inquiétude. Louis le Germanique profita des circonſtances, & s'empara des Etats de Charles juſqu'au Rhin. Il falloit que l'Empereur y volât, ſi on ne vouloit pas laiſſer prendre trop de forces au Germanique. Tel étoit l'avis de l'Impératrice, & tel fut celui du Conſeil & des Grands, obligés de céder au crédit prodigieux que Judith avoit acquis. Cependant l'Empereur étoit languiſſant & malade d'une fluxion ſur la poitrine. On étoit au plus fort de l'hiver; & il y avoit beaucoup à craindre pour la vie du Monarque. Toutes ces raiſons ne l'empêcherent pas d'entreprendre cette nouvelle marche, pour plaire à ſon épouſe, qui lui repréſentoit que de là dépendoit ſon ſort & celui de ſon fils. Elle ne put l'accompagner dans cette expédition, & c'étoit ce qui la chagrinoit. Le Germanique étoit trop foible pour réſiſter à ſon pere; il diſparut au bruit de ſa marche; mais la fatigue &

l'ennui firent tomber l'Empereur dans une maladie dont il ne releva pas. Ce Monarque infortuné, victime déplorable de ſes enfans, de ſa femme, des Eccléſiaſtiques & de ſa foibleſſe, mourut à Ingelheim, où il s'étoit fait porter, le 20 Juin 840, & laiſſa ſa chere Judith & ſes enfans prêts à ſe déchirer, & à faire éclater les uns contre les autres cette haine dont le mariage de Judith & ſon amour aveugle pour elle avoit été la ſource. Charles n'avoit encore que dix-ſept ans : il avoit toujours vécu ſous la tutelle de ſa mere, qui, en lui inſpirant toute ſon ambition, ne lui avoit donné aucunes des qualités néceſſaires pour la ſoutenir. Elle lui ménagea tant qu'elle put le crédit de Lothaire, l'aîné des fils du Débonnaire ; mais il fallut rompre enſemble. Ils ſe déſunirent ; & toute la valeur du jeune Prince, & la politique de ſa mere, qui ne l'abandonna point, ne purent empêcher l'horrible journée de Fontenay près d'Auxerre, où l'on dit qu'il ſe répandit plus de ſang François qu'il ne s'en étoit jamais répandu en aucune autre bataille, depuis l'établiſſement de la Monarchie (*c*). L'Impératrice en fut preſque témoin ; & ſi elle ſe fût rendue juſtice, elle auroit pu ſe croire la premiere cauſe de cet affreux carnage. Suivant les apparences, elle em-

(*c*) Elle ſe livra le 25 Juin 841, entre Lothaire & Pepin II, Roi d'Aquitaine, d'un côté ; & Charles le Chauve, & Louis le Germanique de l'autre. *Fontenay*, auſſi appellé Fontenoy, où fut livrée cette horrible bataille, eſt un Village ſur le chemin d'Auxerre à la Loire, à ſept lieues au midi d'Auxerre. Voyez la Table du Journal de Verdun, ſous le mot *Bataille*, Lettre *F*, au mot FONTENOY.

ploya tous ſes efforts pour réunir avant ſa mort, Charles & Lothaire, & elle y parvint par le traité & le nouveau partage qui fut fait entre Charles, Lothaire & Louis en 843. Cette année fut celle de la mort de Judith, qui décéda à Tours le 19 Avril, & fut inhumée dans l'Abbaye de Saint Martin. Il ne ſe peut faire que cette Princeſſe, qui forma de ſi grands projets, n'eût beaucoup d'eſprit, & la conſtance néceſſaire aux ſuccès des choſes difficiles. Mais il faut avouer que le pouvoir que ſes charmes lui donnerent ſur ſon mari, en fut cauſe en partie. Avec un autre Monarque, ſon peu de ménagement pour les Princes du premier lit, ſes prétentions exorbitantes pour ſon fils, n'auroient pu que la rendre odieuſe; & pour ne pas perdre auprès de Louis la place qu'elle avoit acquiſe dans ſon cœur, il falloit beaucoup moins d'adreſſe & de prudence de la part de Judith, que de foibleſſe & d'aveuglement de celle de l'Empereur.

ERMENTRUDE.

ERMENTRUDE, premiere femme de Charles dit le Chauve, étoit fille d'*Eudes* Comte d'Orléans, & d'Ingeltrude: elle fut mariée à Crecy ſur Oyſe le 14 Décembre 842, & couronnée à Soiſſons en 866. Elle ne jouit pas longtems ni du trône, ni du cœur de ſon mari. Charles étant dévenu amoureux de *Richilde*, dont nous allons parler mépriſa Ermentrude,

& l'eût même répudiée, s'il n'eût pas craint les ſuites de cette démarche; en ſorte que loin de la regretter à ſa mort, arrivée en 869 le 6 Octobre, il regarda cet événement comme un bonheur. Elle fut inhumée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Denis, où elle mourut. Charles le Chauve eut de cette Princeſſe une nombreuſe poſtérité. On connoît quatre fils; Louis le Begue, Roi de France; CHARLES, ſacré Roi d'Aquitaine, mort le 29 Septembre 865; LOTHAIRE, dit le Boiteux, Abbé de Monſtier-en-Der & de S. Germain d'Auxerre, mort en 866; & CARLOMAN, ordonné Diacre, & mort après avoir eu les yeux crevés par l'ordre de ſon pere en 886; & trois filles, JUDITH, femme de Baudoin, Comte de Flandre, ROTRUDE, Abbeſſe de Sainte Croix de Poitiers, & ERMENTRUDE, Abbeſſe d'Haſnon.

RICHILDE.

RICHILDE, ſeconde femme de Charles le Chauve, étoit d'une naiſſance diſtinguée. Elle étoit ſœur de Richard Duc de Bourgogne, & de Boſon I, qui fut depuis Roi de Provence; fille de BEUVIN, BOVES, ou BEWES, Comte d'Ardenne. Elle joignit à l'éclat du ſang une beauté rare, & un eſprit délicat & enjoué, mais ſolide & capable des plus grandes affaires. Charles le Chauve, touché de ſa beauté, n'eût pas demandé mieux que de l'élever ſur le trône, en répudiant Ermentrude ſa premiere femme.

S'il ne le fit pas, ce n'étoit pas la religion qui le retenoit. Il en avoit peu ; & quand il s'agiſſoit de ſatisfaire ſon caprice, ſon ambition & ſes autres paſſions, perſonne n'étoit moins ſcrupuleux que lui. Mais il craignoit que le divorce avec Ermentrude ne le jettât dans de grands embarras. Il n'étoit ni aimé de ſes Sujets, ni tranquille dans ſes Etats. Louis le Germanique ſon oncle, & Lothaire Roi de Lorraine, lui donnoient chaque jour de nouvelles inquiétudes. Les Normands multiplioient leurs courſes & leurs ravages; & les Eccléſiaſtiques, & le Pape ſur-tout, auxquels la foibleſſe du Débonnaire, & la fauſſe politique de Charles lui-même, avoient laiſſé uſurper ſur les Souverains un empire inconnu juſqu'à ce Prince, étoient dèja redoutables. Rome, preſque toujours ſuppliante juſqu'à Louis le Débonnaire, prenoit un ton menaçant. La démarche de Gregoire IV contre le droit des Souverains, & ceux de la nature même, pouvoit aller juſqu'à Charles. Toutes ces raiſons l'obligerent à attendre la mort d'Ermentrude pour épouſer Richilde. Elle ſe vit forcée de ſe contenter du titre de favorite juſqu'en 870, que le mariage fut célébré à Aix-la-Chapelle le Dimanche 22 Janvier. Boſon, frere de la nouvelle Impératrice, gagna à ce mariage la confiance entiere de Charles, l'Abbaye de Saint Maurice en Valais, & pluſieurs autres emplois conſidérables, par leſquels il ſe fraya depuis une route à la royauté. Le Pape Jean VIII couronna Richilde Impératrice à Tortone en Lombardie vers le mois d'Août

877, comme il avoit couronné Charles le Chauve l'année précédente à Pavie. La Princeſſe avoit fait le voyage d'Italie avec ſon mari. Il falloit que ce Prince connût à Richilde des talens réels, puiſqu'en partant pour ſon éxpédition d'Italie, où le conduiſoit le deſſein qu'il avoit formé de s'emparer des Etats de ſon frere Louis, Roi de Lombardie, mort le 31 Août 875, il l'envoya de Rheims à Senlis, pour y veiller à ſes affaires & à ſes Etats de France. Elle y exerça une véritable Régence, pendant l'abſence de ſon époux. Mais s'il eſt vrai que les mécontentemens qu'elle fit eſſuyer à *Ingelram*, Favori de l'Empereur, & l'un des premiers Officiers de la Couronne, déterminerent ce dernier à prendre des meſures pour faciliter le paſſage de Louis en France; ſi par ſon imprudence elle donna lieu à cette diverſion, qui mettoit les Etats de Charles en échec; elle auroit bien manqué de conduite & de politique. On l'en accuſa; mais d'un autre côté l'Hiſtoire convient qu'elle fit humainement tout ce qu'on pouvoit attendre de la Princeſſe la plus ferme & la plus intelligente, pour s'oppoſer aux progrès de Louis. Elle aſſembla les Grands, qui lui jurerent ſolemnellement de s'oppoſer de tout leur pouvoir aux entrepriſes du Lombard. Mais ils la tromperent, & le projet de Charles échoua. Il fut battu & ſon camp pillé. L'Impératrice étoit à Hériſtal, lorſqu'elle apprit la défaite & la fuite de ſon mari: elle n'eut que le tems de ſe ſauver; & comme elle étoit prête d'accoucher, la nuit du lendemain

elle mit au monde un fils, qu'elle donna à un de ſes gens dès qu'il fut né, pour le tranſporter à Andernac, dont elle prit elle-même le chemin. Il eſt certain que l'amour de l'Empereur pour Richilde fut toujours égal. Quelque tems avant ſa mort, il la mena dans une aſſemblée d'Evêques, pour y préſider avec lui & avec les mêmes honneurs qu'avoit autrefois reçus l'Impératrice Irène. Mais rien ne prouve que Richilde ait toujours eu une véritable tendreſſe pour ſon époux. Qui ſait-même ſi elle n'eut aucune part à la conſpiration que forma Boſon ſon frere contre Charles, & dans laquelle l'Empereur périt au mois d'Octobre 877, ayant été empoiſonné par un Médecin Juif, nommé Sédécias? Il n'y en a point de preuves. Elle eût même agi contre ſes intérêts, en ſe prêtant à ce crime contre un époux dont elle étoit adorée. Mais les motifs les plus raiſonnables ne ſont pas toujours ceux qui ſervent de règle: & d'ailleurs l'on peut dire qu'en deſcendant du trône, elle donnoit à ſon frere les moyens de s'en procurer un. La maniere dont elle vécut après la mort de Charles le Chauve, ne donne pas lieu à des préjugés fort avantageux pour elle. Elle mena une vie ſi licencieuſe pendant ſon veuvage, que Foulques, Archevêque de Rheims, alla juſqu'à la menacer qu'il uſeroit contr'elle de l'autorité eccléſiaſtique, ſi elle ne ſe corrigeoit. On ignore les circonſtances de ces déréglemens; mais il falloit qu'ils fuſſent exceſſifs pour donner lieu à la Lettre que l'Archevêque lui écrivit. Flodoard, dans lequel on trouve une

analyſe de cette piece, nous apprend que Foulques lui reprocha, qu'au lieu de la conduite réguliere d'une veuve chrétienne qu'elle devoit avoir, on pouvoit croire *que le Diable étoit partout où elle alloit* (d). *Qu'on ne voyoit à ſa ſuite que diſſentions, emportemens, incendies, pillages, meurtres, libertinage, & toute eſpece d'excès.* Se corrigea-t-elle ? C'eſt un fait ignoré. Un autre préjugé défavorable à Richilde, c'eſt l'union qui regna entr'elle & le Comte Boſon ſon frere, ſoupçonné de la mort de ſon mari. Louis le Bégue, fils d'Ermentrude, & ſucceſſeur de Charles, éprouva de grandes difficultés à ſon avènement à la Couronne, de la part des Grands, avec leſquels Richilde & Boſon ſe liguerent contre lui ; ſon droit fut même compromis, & expoſé à l'arbitrage d'un Parlement. Mais Richilde & Boſon, qui avoient agi de concert contre lui, travaillerent en ſa faveur ; & ils ne le firent qu'à des conditions très-avantageuſes pour eux. Le jeune Roi fut obligé d'y ſouſcrire, pour écarter tous les obſtacles ; & ce ne fut qu'après avoir juré l'exécution de ſes promeſſes, qu'il fut couronné à Compiegne. Richilde, qui s'étoit ſaiſie de la Couronne, du Sceptre, & des autres ornemens royaux, les apporta elle-

(d) *Fulco Archiepiſcopus Rhemenſis Richildem Reginam, litteris commonens, atque redarguens, dolore multo ſe fatetur eſſe correptum pro famâ non bonâ quæ ad ipſum de vitâ & actibus ejuſdem Reginæ pervenerat. Quod ſcilicet* ESSET DIABOLUS UBI ILLA FUISSET, *magis quam Deus ; cum forent circa illam ..... rixæ, iræ, diſſentiones, incendia, homicidia,* LUXURIÆ, *rapinæ quoque, & pauperum pervaſiones Eccleſiarum.* Flodoard. in Hiſt. Rhem. Eccl. L. 4, c. 5.

même avec le Teſtament de ſon mari, qui déclaroit Louis ſon ſucceſſeur. L'année & le lieu de ſa mort ſon incertains. Elle eut de Charles le Chauve cinq enfans, quatre Princes & une Princeſſe, tous morts avant leur pere.

ERMENGARDE.

ERMENGARDE, femme de Lothaire I, Empereur d'Occident, & Aſſocié à l'Empire par Louis le Debonnaire ſon pere, étoit fille d'Hugues, Comte d'Asbay ou d'Alſace, ſurnommé le POLTRON (*e*), ou le TIMIDE. Elle fut mariée du vivant de Louis le Débonnaire, au mois d'Octobre 821, au Parlement tenu à Thionville. Ses noces ſe firent avec toute la pompe & la célébrité imaginables, en préſence de Théodore & Florus, Légats du Saint Siège, qui firerent des préſens à l'Empereur, & ſans doute aux époux à cette occaſion, aux Grands & à un Peuple nombreux que le Parlement & cette fête avoient attirés. Elle mourut le Vendredi-

(*e*) Jamais Prince ne mérita mieux ce nom, ſi la maniere dont en parle Thégan n'eſt point outrée C'eſt ainſi qu'il s'exprime à l'occaſion du mariage d'Ermengarde avec Lothaire. *Lotharius ... ſuſcepit in conjugem filiam Hugonis Comitis qui erat* TIMIDUS *ſuper omnes homines. Sic enim cecinerunt ei domeſtici ſui, ut aliquando pedem foris ſæpem anſus ponere non fuiſſet.* Ce qui veut dire que Hugues étoit ſi timide, que ſi les domeſtiques, pour ſe moquer de lui, lui preſcrivoient une enceinte, de laquelle ils lui défendoient de ſortir, il n'oſoit pas paſſer outre. Thégan, p 118, n. 29. Mon Edition, qui eſt celle de Pithou, porte *foris ſeptum*; mais je lis *ſæpem*, enceinte, haye. Comme s'il y avoit *extra ſæpem.*

Saint 20 Mars 851, & fut inhumée en l'Abbaye d'Erſtein, auprès de Strasbourg, qu'elle avoit commencé de bâtir, ſuivant Rabanus Maurus. Elle fut mere de Louis ſecond du nom, Empereur d'Occident, & de LOTHAIRE ſecond du nom, Roi de Lorraine.

INGELTRUDE.

INGELTRUDE, femme de Pepin I du nom, Roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire ſecond, étoit fille de Théodebert, Comte de Matrie. Elle fut mariée en 822, & mourut à Poitiers en 838: elle fut inhumée dans l'Egliſe de Sainte Radegonde. Elle eut de ſon mariage deux Princes; PEPIN II du nom, Roi d'Aquitaine, mort malheureuſement priſonnier à Senlis, après l'an 864; CHARLES, mort Archevêque de Mayence le 4 Juin 863; & deux Princeſſes, l'une nommée BERTHE, mariée au célèbre Gerard de Rouſſillon, dit d'Alſace, morte en 874; & l'autre dont le nom eſt inconnu, & qu'on donne pour femme à Ithier, Comte d'Angoulême.

EMME.

EMME, femme de Louis dit le Germanique, troiſieme fils de Louis le Débonnaire, étoit Eſpagnole de nation, (*f*) ſi l'on en croit Aventin.

(*f*) Mezeray & Labbe le nomment Eukengaire; mais ils ſe trompent. Cet *Eukengaire*, qualifié de Comte, étoit le pere de la premiere femme de Charles le Gras.

tin. Les Auteurs du tems, dit Mezeray, vantent beaucoup ſa ſageſſe & ſa piété ; mais ils n'en donnent pas de grandes preuves, & ce ſont des éloges dénués de faits. Elle tomba en paralyſie en l'an 874, & perdit l'uſage de la parole. Cette année fut funeſte à la France, ainſi qu'à la Germanie, par les deux fléaux les plus cruels (*g*) la famine & la peſte, qui enleverent, diſent les Hiſtoriens du tems, un tiers du genre humain. Emme ſurvécut environ deux ans à ſa maladie, & mourut au milieu du Carême de l'année 876 à Ratisbonne, où elle fut inhumée dans l'Egliſe de Saint Emmerand. Elle eut trois fils; le premier, CARLOMAN, Roi de Bavière; le ſecond, LOUIS II, dit le jeune, Roi de Germanie; & le troiſieme, CHARLES III, dit le *Gras*, élevé ſur le trône de France pendant la minorité de Charles le Simple, en 885, dépoſé en 887 au mois de Novembre, & mort en 888 le 12 Janvier. Comme ce Prince eſt compté parmi nos Rois, quoique la qualité ne lui en appartienne pas, & qu'on ne puiſſe le regarder que comme Régent, ou Lieutenant Général de l'Etat pendant la minorité de Charles le Simple, nous parlerons ici de Richarde ſa ſeconde femme, le nom de la premiere étant inconnu à nos Hiſtoriens.

(*g*) *Hoc anno fame & peſtilentiâ per univerſam Galliam & Germaniam graſſantibus, pæne tertia pars humani generis conſumpta eſt. Hemma quoque Regina morbo paralyſi correpta, uſum loquendi amiſit.* Annales incerti autoris. Edit. Pith. p. 121.

RICHARDE.

RICHARDE, fille d'un Roi d'Ecoſſe, ſeconde femme de Charles le Gras, troiſieme fils de Louis le Germanique, & d'Emme, épouſa ce Prince vers l'an 877. Il s'en falloit de beaucoup que Charles eût la tête faite pour toutes les Couronnes qu'il porta. Empereur & Roi de Germanie par la mort de ſon frere, & appellé pour gouverner la France pendant la minorité de Charles le Simple, il ne ſe trouva élevé à un ſi vaſte pouvoir que pour montrer qu'il n'en étoit pas digne. Après le lâche traité qu'il fit avec les Normands en 887 (*b*), il perdit tout-à fait la raiſon. Ses retraites, ſes jeûnes & ſes méditations, l'avoient dèja fort affoiblie. Le Monarque étoit de ces eſprits foibles, qui ſe laiſſent conduire par des eſprits auſſi foibles qu'eux, confondent des pratiques de religion imprudentes & peu meſurées avec la Religion même. Pour comble de malheur, il dévint jaloux de l'Impératrice après dix ans de mariage. Il accuſa Richarde d'adultere, & d'un commerce impur avec *Luitgard*, Evêque de Verceil. Ce Prélat étoit ſon ſeul & premier Miniſtre, celui auquel il avoit toujours marqué le plus de confiance. Il le chaſſa de ſa Cour ſans le moindre ménagement. Et comment en

(*b*) Par ce traité, Charles donna aux Normands deux mille quatre-vingt livres d'or peſant; c'eſt-à-dire, environ quatre millions de notre monnoie, & Giſelle, fille de Lothaire, pour femme à Gotfroy, avec la Friſe en dot.

eût il eu pour l'honneur de l'Evêque de Verceil, puiſqu'il ne ménageoit ni celui de ſon épouſe, ni le ſien? Quelques jours après, il fit comparoitre Richarde dans une Diette (*i*); & ce qui parut extraordinaire; le Prince infortuné y proteſta de ſon deshonneur publiquement & en préſence de l'Impératrice. La trop grande familiarité de l'Evêque de Verceil avec elle, fut le motif de ſon accuſation. Mais prétendant apparemment mettre d'autant ſon honneur à couvert, il aſſura en même tems qu'il n'avoit jamais eu de commerce avec elle en qualité d'époux. Quelque peu d'apparence qu'il y eût à la choſe, après dix années de mariage, elle fut auſſi-tôt confirmée par Richarde, qui ajouta, que non-ſeulement elle n'avoit jamais connu l'Empereur, mais aucun autre homme que ce pût être (*k*); qu'elle étoit prête & offroit de ſe ſoumettre à quelque examen, & quelque ſorte de preuve qu'on exigeât d'elle, ſoit que l'Empereur voulût qu'elle fît l'épreuve du fer chaud, ou qu'il lui fût permis de ſoutenir ſa pudicité par la voie du duel, & en armant un *Champion* pour ſa cauſe. Elle ne riſquoit pas

(*i*) Reginon, ſous l'an 887, p 428 de l'édition de 1609, *in-folio*, à la ſuite de l'Abbé d'Uſperg.

(*k*) *De virginis integritate gloriatur, idque ſe approbare* Dei omnipotentis judicio, *ſi marito placeret; aut ſingulari certamine, aut ignitorum vomerum examine fiducialiter affirmat.* Reginon au lieu cité Sur ces Jugemens voyez les Notes de Jerôme Bignon ſur les formules de Marculphe, Liv chap. 38, p. 535 & ſuiv. M. Fleury, dans ſon Hiſtoire abrégée du Droit François, p. 50 & ſuiv. de la premiere édition; & Ragueau, dans ſon Indice, au mot PURGER, *Se purger par eau, & par ignifé*, p. 415.

beaucoup de faire de pareilles avances. On peut croire qu'il ſe paſſoit bien des ſupercheries dans l'épreuve du fer chaud & de l'eau bouillante: & ſi l'Impératrice n'eût pas manqué de Chevalier, Charles eût peut-être été fort embarraſſé à en trouver un, dans la ſituation où étoit ſa fortune. Peut-être n'étoit-il qu'un agent mu par des reſſorts ſecrets dans toute cette ſcène, où *Luitgard* & *Arnoult* pouvoient avoir le plus grand intérêt. Il paroît qu'elle fut diſpenſée des genres de témoignages que la pratique & l'ignorance du tems admettoient. Cependant le divorce fut prononeé, & la Princeſſe ſe retira dans un Monaſtere qu'elle avoit fait bâtir à quelque diſtance de Strasbourg, dans un lieu nommé *Dandelaw*. Si l'on en croit Trithème, elle dévint Abbeſſe de ce Monaſtere, & y mourut l'an 911, ayant vu ſon malheureux époux, par un de ces revers effrayans de la fortune, dépouillé de trois Couronnes, univerſellement abandonné & réduit au revenu de trois villages, qu'il n'obtint qu'avec peine, & dont il ne jouit qu'environ deux mois, étant mort le 12 Janvier 888.

Richarde eſt traitée de ſainte par l'Abbé Trithème, qui lui fait l'honneur de quelques miracles; & il n'eſt point d'Auteur parmi les Anciens, ni parmi les Modernes, qui ne prenne ſa défenſe. Mais dans les affreuſes extrémités où ſe trouva Charles, comment Richarde, qui avoit au moins eu le nom de ſon épouſe, s'intéreſſa-t-elle ſi peu à ſon ſort? Ce Prince manqua des choſes les plus néceſſaires à la vie. Il

fut obligé de s'adreſſer à Arnoult, Uſurpateur de ſa Couronne, & à l'Evêque Luitgard même (*l*) qui borna ſa reconnoiſſance pour ſon Souverain, duquel ſans doute il tenoit la plus grande partie de ſes biens, à l'empêcher de mourir de faim, en attendant qu'Arnoult lui donnât du pain. L'Hiſtoire ne donne point de réponſe à cette objection; & ceux qui font une ſainte de Richarde, n'ont pas même penſé à l'objection.

On ne connoît ni femme, ni maîtreſſe d'Eudes, Duc de France, qui prit le nom de Roi à la place de Charles le Gras, & en remplit tous les devoirs juſqu'à ſa mort, arrivée à la Fère-ſur-Oyſe, le 3 Janvier 898.

ANSGARDE.

ANSGARDE, ſœur d'Eudes, & fille du Comte Hardouin, premiere femme de Louis II, Roi de France, dit le *Bégue*, avoit de la naiſſance, de la beauté & du mérite. Mais en l'épouſant, Louis le Bégue ne conſidéra que l'amour qu'il avoit pour elle, & l'amitié qu'il portoit au Comte Hardouin, ſon Favori. La politique n'entra pour rien dans leur union; & Charles le Chauve, pere de Louis, ne fut pas même conſulté. Ce mariage ſecret, au moins dans ſon principe, fut contracté en 862. Le Bégue n'avoit encore que dix-neuf ans. C'étoit un petit gé-

(*l*) *Luitvart*, ou *Luitpart*. Ce qui n'eſt que le même nom.

nie ; mais un bon Prince, juſte, paiſible, religieux. Il avoit preſque toutes les bonnes qualités & tous les défauts de Louis le Débonnaire ſon aïeul ; & les deux époux auroient vécu heureux, ſi Charles le Chauve, par des raiſons qu'on ignore, n'eût point troublé leur bonheur, en leur ordonnant de ſe ſéparer (*m*). La Princeſſe avoit dèja eu deux enfans, beaux, bien faits, & qui promettoient beaucoup l'un & l'autre. Ce ne devoit être qu'avec beaucoup de peine qu'elle pouvoit ſe voir ſéparée de Louis. Les mêmes ſentimens devoient animer l'époux. Cependant il fallut ſe réſoudre, & il paroît que le divorce ne donna occaſion à aucun trouble pendant la vie de Charles le Chauve ; mais après ſa mort, la Princeſſe ſe plaignit, & fit de telles démarches, qu'Hincmar Archevêque de Rheims, fut nommé pour examiner l'affaire du divorce. Ce Prélat, après un examen des raiſons que pouvoient alléguer Anſgarde & les Princes ſes fils d'un côté, & Adélaïde d'un autre, ſe déclara pour la premiere. Le Roi qui n'avoit point ceſſé de l'ai-

(*m*) L'autorité des peres ſur le mariage de leurs enfans, émane du *droit naturel*, du *droit des gens*, du *droit divin*, du *droit civil*, du *droit canonique*, & a toujours été reconnue en France Dans le Canon 2 du ſecond Concile de Tours de l'an 567, on rapporte une Loi ſur le Rapt *in Parentes*, comme un empêchement au mariage, faite par *Childebert* & *Clotaire*, & confirmée par *Cherebert*. Voyez le ſecond Tome des Capitulaires de Baluze, p 789, 790. Le droit legiſlatif de nos Rois ſur le fait des mariages contractés ſans le conſentement des *Parens*, eſt auſſi ancien que la Monarchie. Voyez la diſquiſition hiſtorique de J. P Gibert, *de Doctrina Canonum*, ſur cette matiere.

mer, consentit à la reprendre & à quitter Adélaïde. Mais des raisons particulieres empêcherent l'Archevêque de Rheims de passer outre; & le fameux Gauzelin, Evêque de Paris, lui en fit de vifs reproches. Le Pape Jean VIII se déclara aussi pour Ansgarde; & quoiqu'il ne fût venu en France qu'à titre de Réfugié, il refusa absolument de couronner Adélaïde, malgré les instances du Roi, qui avoit changé d'avis (*n*). On prétendit dans la suite faire rejaillir le malheur de ce divorce sur Charles le Simple, comme si le mariage contracté par le Bégue avec Adelaïde, mere de Charles, pendant la vie d'Ansgarde, n'eût été qu'un concubinage: & les enfans du premier lit lui furent préférés sans difficultés. Elle vit, suivant toute apparence, ses deux fils, Louis III & Carloman, élevés sur le trône. Tous deux moururent jeunes & sans postérité, & le sort de leur mere est inconnu depuis la mort du Bégue.

ADELAIDE.

ADELAÏDE, qui est aussi appellée JUDITH dans un titre de l'Abbaye de Sixte de Plaisance, étoit sœur de *Wilfied*, Abbé de Flavigny en Bourgogne. Charles le Simple dit dans un Diplôme, que le Comte Bégon fut son aïeul; & le Jésuite Labbe pense que ce Bégon pourroit bien être le même que celui dont il est parlé dans une Charte de Louis le Débonnaire

(*n*) Belly, du Duc Hugues, dit l'Abbé, p. 54.

pour l'Abbaye de Saint Maur des Foſſés. Ainſi, dit-il, (o) on pourroit croire que cette Reine étoit Princeſſe du ſang royal du chef de ſa biſaïeule Alpaïde. Le Bégue l'épouſa plus par obéiſſance que par aucun autre motif; ſon pere, à l'inſçu duquel il avoit épouſé Anſgarde, l'ayant obligé de prendre Adélaïde. Les motifs de la conduite de Charles le Chauve ne ſont pas bien dévéloppés dans nos Hiſtoriens. Il n'eſt guères probable que ce Prince eût ignoré le mariage de ſon fils, juſqu'au tems qu'il en ordonna la rupture. La naiſſance de Louis & de Carloman avoit dû écarter le voile du myſtere. A l'égard de l'inégalité de condition des époux, elle n'étoit ni aſſez frappante, ni aſſez conſidérée alors, pour donner lieu au divorce. Peut-être eſt-ce à Richilde & aux Grands de ſon Parti, qu'il faut l'attribuer. Ce ſecond mariage dura peu; & on a vu dans ce que nous avons dit d'Anſgarde, qu'il fut troublé après la mort de Charles le Chauve; qu'Adélaïde fut ſur le point d'être renvoyée, & ne fut jamais couronnée, quoique Jean VIII fût venu en France pour couronner ſon mari. Louis le Bégue étant mort de poiſon, après un an ſix mois de regne, Adélaïde étoit groſſe d'environ quatre mois, & accoucha cinq mois après d'un fils poſthume, qui fut le malheureux CHARLES, dit le Simple. La Princeſſe eût pu ſe prévaloir de la naiſſance de Charles ſi les circonſtances euſſent été plus

(o) Tableaux généal, de la ſeconde lignée des Rois de France, p. 31, où il renvoye à *ſon mélange curieux*, p. 516, où ſe trouvent les Chartes dont il parle.

favorables, ou si elle eût été une de ces femmes qui, aux charmes de leur sexe, savent joindre la grandeur d'ame & la fermeté des grands hommes; mais il ne paroît pas qu'elle ait joué le moindre rôle dans le gouvernement, après la mort de son mari, ou depuis celle de Louis & de Carloman. L'Etat passa successivement entre les mains de HUGUES, dit l'Abbé, de l'Empereur CHARLES le Gras, qui ne se chargea de ce fardeau que pour faire voir sa foiblesse; d'EUDES, Comte de Paris (*p*), l'un des héros de cette monarchie; sans que le fils d'Adélaïde, ni la Reine mere, paroissent au nombre des Concurrens à redouter. On ignore le tems & le lieu de la mort de cette Princesse.

ANONYME.

CHARLES le Simple eut une maîtresse dont le nom est inconnu, & qui fut mere de *Gisle*, ou *Giselle*, femme de Rollon I, Duc de Normandie. Quelques-uns lui donnent le titre de femme, & le mariage de Gisle avec Rollon donne lieu à la conjecture: car de croire, comme l'ont prétendu quelques Auteurs que Gisle fût fille de *Frédérune*, de laquelle on va parler, cela est opposé à l'ordre des tems; & le P. Labbe a fait voir que cette filiation étoit impossible, & qu'il faudroit, pour la soutenir, que Frédérune eût été mariée à quatre ans.

(*p*) Fils de Robert le Fort, Duc de France.

FREDERUNE.

FREDERUNE, premiere femme de Charles le Simple, (s'il eſt vrai que la mere de Giſle n'ait été que concubine) étoit ſœur de Beuves, Evêque de Châlons-ſur-Marne. Elle fut mariée le 18 Avril 907, par l'avis des Etats; & ceux qui ont daté ce mariage de l'an 908, ſe ſont trompés. Sa dot lui fut conſtituée par une charte, ſignée au Palais d'Attigny-ſur-Aiſne en Champagne (*q*), & elle mourut le 10 Février 917, ſuivant un titre découvert par Dom Mabillon (*r*), qui prouve que ceux qui placent la naiſſance de Louis d'Outremer en 915, ſe ſont trompés. Elle fut inhumée dans l'Egliſe de Saint Remy de Rheims, ſous le grand chandelier. Elle fonda la Chapelle de Saint Clément dans l'Egliſe de Saint Corneille de Compiegne, ſuivant du Tillet. Les enfans de cette Princeſſe furent quatre filles, *Ermentrude*, *Frédérune*, *Hildegarde*, & *Rotrude*.

OGIVE.

OGIVE, troiſieme femme de Charles le Simple, étoit fille d'*Edouard* I, dit le Vieux, Roi des Anglois; petite-fille d'Alfred, & ſœur d'Al-

(*q*) Cette piece a été publiée par le P. Labbe, p. 497 de ſon Mélange curieux.

(*r*) Voyez le Tome III des Annales de l'Ordre de Saint Benoit, p. 355.

deſlau, ſucceſſeur d'Edouard. La captivité du Roi ſon époux, fait priſonnier par le perfide Herbert, Comte de Vermandois, lui faiſant craindre un ſort auſſi triſte pour elle, & pour le Prince ſon fils, (Louis d'Outremer, né en 920,) elle ſe retira en Angleterre avec lui, & y trouva un aſile auprès d'Aldeſlau ſon frere. Elle y paſſa pluſieurs années, & y attendit que les choſes priſſent en France une face plus heureuſe pour elle & pour le Prince Louis. La mort du malheureux Charles, arrivée au Château de Peronne en 929, ne changea preſque rien à l'état des affaires. Raoul (s) s'empara du trône, & regna juſqu'en 936. Mais ce Prince étant mort ſans poſtérité, Ogive travailla utilement au rétabliſſement de la Maiſon royale. Elle mit dans ſon parti Guillaume, Duc de Normandie, qui engagea les Grands à rappeller Louis d'Angleterre. Guillaume étoit naturellement généreux. Il voyoit, outre la gloire qu'il y avoit à remettre Louis ſur le trône, de grands avantages dans cette entrepriſe. Il s'acquéroit un Prince puiſſant, & ſe faiſoit un allié reſpectable. Son crédit & les intrigues d'Ogive réuſſirent. Les François, ſoit par amour pour leurs anciens Maîtres, ſoit pour détourner les ſuites des troubles, que la concurrence d'Herbert, Comte de Vermandois, & d'Hugues le Grand, Comte de Paris, auroit infailliblement fait naître (t), envoyerent des Députés en Angleter-

(s) Fils de Richard le Juſticier, Duc de Bourgogne.

(t) *Poſt cujus obitum* (Rodulfi) *Hugo Magnus una cum Francis accerſens Guilelmum, Archiepiſcopum Senonum, miſit illum ad Head-*

re, pour ramener Louis. La mere, témoin des malheurs de ſon mari, & de l'ambition des Grands, prit toutes les précautions poſſibles pour aſſûrer le ſort de ſon fils, qu'elle avoit ſauvé du naufrage par ſa retraite. Avant que de remettre le jeune Prince entre les mains des Députés, à la tête deſquels étoit Guillaume, Archevêque de Sens, elle exigea de ce Prélat, tant en ſon nom, qu'en celui des Grands & de la Nation, des ôtages & une promeſſe de lui être plus fideles qu'ils n'avoient été à Charles le Simple. Cette promeſſe dépendoit de l'événement; mais que faire de plus dans la ſituation où étoient les choſes? Il falloit renoncer au trône, ou s'expoſer à de nouveaux périls; & il y eût eu une lâcheté impardonnable dans le premier parti. La Princeſſe livra donc ſon fils; elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Louis fut reçu avec une joie, peut-être feinte de la part des Grands, mais très réelle de la part des Peuples. Si elle accompagna ſon fils en France, comme le dit le Continuateur d'Aymoin, elle n'y reſta que quelque tems, & repaſſa en Angleterre; ſoit qu'elle voulût ménager à Louis de nouvelles reſſources, ſoit que les Grands, qui prétendoient regner ſous le nom d'un Prince âgé de ſeize à dix-ſept ans, s'oppoſaſſent à ſon ſéjour en France. Ils pouvoient craindre qu'elle n'eût trop de crédit dans le gouvernement, & qu'elle

ginam. .. Qui ſub Sacramenti titulo, datis obſidibus, reduxit eam in Franciam una cum filio. Continuateur d'Aymoin, Liv. V, chap. 42. p. 734. Voyez auſſi les Archevêques de Sens de Taveau, p 51.

n'exerçât une véritable Régence. Elle reſta donc à la Cour d'Aldeſlau ſon frere juſqu'en 938, que Louis, qui réſidoit à Laon, l'y fit venir pour ſe ſervir de ſes conſeils. Ogive étoit une femme d'une fermeté & d'un eſprit ſuperieur à ſon ſexe. Peut-être prit-elle des partis qui déplurent au Roi; & s'il m'étoit permis de former quelques conjectures, je dirois qu'elle ſe déclara trop ouvertement en faveur de la Maiſon de Vermandois, toujours odieuſe, & toujours redoutable. Louis craignit l'effet de ſes intrigues & de ſon crédit, & la retint à Laon avec tant de précautions, qu'elle pouvoit s'y conſidérer comme priſonniere. Elle lui échappa en 951, & (ce qui autoriſe la conjecture que j'ai haſardée) elle ſe maria quelque-tems après à Herbert de Vermandois, Comte de Troyes fils d'Albert I, & petit-fils d'Herbert II, qui avoit ſi cruellement trahi Charles le Simple, en le retenant priſonnier à Saint-Quentin, & depuis au Château de Peronne. Elle eut de ce mariage, ETIENNE de Vermandois, Comte de Troyes, mort en 1019, & AGNES, ſeconde femme de Charles de France, Duc de Lorraine. Si la politique donna lieu à l'alliance d'Ogive avec le petit-fils du perſécuteur de ſa Maiſon, elle ne paroît guères d'accord avec l'honneur, & eſt d'autant moins excuſable, que la Princeſſe étoit déja d'un âge avancé. Louis lui ôta le revenu de l'Abbaye de Notre-Dame de Laon dont elle jouiſſoit, & le donna à la Reine ſon épouſe. On ignore le tems de ſa mort. Un éloge qu'elle mérite, c'eſt d'avoir

formé dans Louis d'Outremer, un Prince très-digne du trône, & qui, dans des circonstances plus heureuses, eût pu être l'un de nos plus grands Rois.

EMME.

EMME, qu'on a aussi appellée EMINE, femme de Raoul, Duc de Bourgogne, couronné Roi de France au mois de Juillet 923, pendant la captivité de Charles le Simple, étoit fille de Robert II, Duc de France (*a*), & de Beatrix de Vermandois. Elle fut couronnée à Rheims avec son mari l'an 923. C'étoit une Princesse généreuse, capable de résolution, & sur laquelle même Raoul se reposa des plus importantes affaires. L'ennemi que Raoul redouta le plus, étoit Herbert II de Vermandois, qui, s'étant emparé de la personne de Char-

(*a*) Elu & couronné Roi le 29 Juin 922, & tué le 15 Juin 923, d'un coup de lance que lui porta Charles le Simple au combat de Soissons. Emme étoit sœur d'Hugues le Grand, Duc de France, pere d'Hugues Capet, dont elle étoit par conséquent tante maternelle.

ROBERT II, Duc de France,
tué par Charles le Simple.
Et Beatrix de Vermandois.

EMME, femme de Raoul, Duc de Bourgogne, avec le titre de Roi de France.	HUGUES le Grand, Duc de France.
	HUGUES CAPET, Roi de France, Chef de la troisieme Race.

les le Simple, menaçoit Raoul de rendre la liberté au Prince captif, dès que Raoul lui refuſoit quelques-uns des avantages qu'il lui demandoit. Herbert avoit déja obtenu la Ville & le Château de Peronne. Il exigeoit encore la Ville & Château de Laon. Cette place étoit très-importante par ſa ſituation avantageuſe. Raoul la lui refuſa, & Herbert penſa à l'obtenir par la force des armes. Emme, pour conſerver Laon, ſe jetta dedans, & ſe prépara à une vigoureuſe défenſe. La réſolution de la Princeſſe étonna Herbert; & ſoit reſpect pour elle, ſoit par crainte d'être obligé de céder à une femme, il ſe retira. Emme mourut environ un an avant Raoul, c'eſt à-dire en 935, & n'eut qu'un fils mort jeune, environ l'an 934.

GERBERGE.

GERBERGE de Saxe, femme de Louis IV, dit d'*Outremer*, étoit fille d'*Henri I* du nom, dit l'Oiſeleur, Roi d'Allemagne & Duc de Saxe, & de *Mathilde* de Reingelheim. Elle épouſa en premieres noces *Gilbert Duc de Lorraine*; elle en étoit veuve en 940, lorſqu'elle épouſa Louis d'Outremer. Cette alliance fut extrêmement avantageuſe à Louis. Il trouva en elle non-ſeulement une compagne de ſes travaux & de ſes malheurs; mais tout le génie, toute l'activité, tout le courage qu'il eût pu attendre du Miniſtre le plus intelligent & le plus affectionné. Pendant la captivité de ſon mari fait pri-

ſonnier par Aigrold chef des Normans, elle s'enferma dans le Château de Laon, qui ne fut remis à Hugues le Grand qu'aprés la paix faite avec le Roi : ce fut elle qui conduiſit toute la négociation avec Hugues, après avoir fait auprès des Normans tout ce qui dépendoit d'elle pour retirer ſon mari de leurs mains. Les conditions qu'ils exigeoient, lui parurent trop dures pour les accepter. Ils demandoient qu'elle leur donnât ſes deux fils en ôtage : elle ne put s'y réſoudre. Le Roi de Germanie, dont elle implora le ſecours, ne put rien faire en cette occaſion. Il fallut s'adreſſer à Hugues, qui ne voulut prendre que la qualité de médiateur entre les Normans & le Roi. Gerberge avoit négocié avec Otton ſon frere, & obtenu de lui des ſecours conſidérables, & qui mirent Louis en état de reprendre Rheims & quelques autres places ſur Hugues & les autres Grands ligués contre lui. En 948 elle entreprit une nouvelle négociation auprès de ſon frere, & paſſa les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle avec lui. Elle en obtint promeſſe de nouveaux ſecours, & revint à Rheims, où elle rejoignit le Roi ſon mari, qui, en les attendant, trouva le moyen de s'emparer de la forteresſe de Laon. Elle y accoucha de deux jumeaux, CHARLES & HENRY, en 953. Louis d'Outremer étant mort l'année ſuivante, la Reine ſa veuve, pour aſſûrer le ſort de la Maiſon royale, dont l'aîné n'avoit que douze ans, eut recours à Hugues le Grand, avec lequel Louis avoit conclu une trêve quelques années avant ſa mort. Elle lui envoya des

Députés

Députés pour le prier de l'aider de ſes ſecours & de ſes conſeils, elle & ſes enfans. La naiſſance illuſtre de Gerberge, de laquelle Hugues avoit épouſé la ſœur (Avoye, ou Edwige), ſon mérite, ſa ſituation, & la démarche qu'elle faiſoit, toucherent Hugues. C'étoit une ame noble, ſenſible à l'honneur & à la gloire d'une belle action; ambitieux; mais plus généreux encore. Il lui propoſa une entrevue: elle s'y trouva, & fut reçue avec tous les honneurs & la diſtinction qui lui étoient dûs. Hugues joignit à cette réception les promeſſes les plus flatteuſes; la conſola, & l'aſſura qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour élever & maintenir ſon fils ſur le trône de ſes peres. Hugues tint parole, & agit même d'une maniere auſſi avantageuſe à l'Etat & à la Maiſon royale, qu'oppoſée à ſes intérêts. En effet, LOUIS d'*Outremer* laiſſoit deux Princes, Lothaire, né en 941, âgé de treize ans, & Charles qui a fait la branche des Ducs de Lorraine. C'étoit encore un uſage établi de partager la Monarchie Françoiſe entre les Princes enfans; & en le faiſant, Hugues n'eût fait que ſe conformer à cet uſage. Il ſemble même que la politique l'y engageoit, puiſqu'il lui étoit plus avantageux d'avoir deux Princes affoiblis par la diviſion de leurs Etats, d'où naît preſque toujours celle des eſprits, que de réunir toutes les forces ſur la tête d'un ſeul. Cependant Lothaire fut ſeul couronné; & c'eſt le ſecond exemple (*x*) for-

(*x*) On a vu que Charlemagne en avoit donné le premier

mel de l'excluſion des cadets du trône. Hugues le Grand, qui parut dédaigner en cette occaſion le titre de Roi, & la Couronne dont il eût pu s'emparer, ſe contenta de la Bourgogne & de l'Aquitaine, ou plutôt du droit de les conquérir, pour ſa récompenſe. Il mourut peu de tems après, c'eſt-à-dire le 17 Juin 956. Gerberge vécut encore long-tems après l'avénement de ſon fils à la Couronne. Elle aimoit la vie tranquille. Il eſt à croire qu'elle ſe retira dans quelque Monaſtere. Elle vivoit encore en 968, & fut inhumée après ſa mort dans le chœur de l'Abbaye de S. Remy de Rheims. Son Epitaphe (y) en fait un bel éloge, & en parle comme d'une Princeſſe qui a fait honneur à la France, & dont le nom doit être cher aux François. Il eſt certain qu'elle retarda la chute de la Maiſon regnante alors, & qu'elle contribua beaucoup aux avantages que Louis ſon mari remporta ſur ſes ennemis, par ſa prudence, ſon activité, & ſes négociations auprès de l'Empereur Othon ſon frere, & les Princes d'Allemagne.

exemple, en excluant ſes neveux, enfans de Catloman ſon frere, & de Gerberge. Voyez dans la Vie de cette Princeſſe.

(y) Rapportée dans le Recueil de Pithou, ſeconde Partie, p. 428, en ces termes:

Francorum ſpecimen. Francis memorabile nomen,
Hoc Regina ſacro Gerberga locatur in antro.
Grandis honor regni, cui vita monaſtica cordi,
Heccra Rhemigio ſua rerum contulit almo:
Sol quintus Maii vidit quam crine reſolvi;
Rhemigii meritis cui detur vita perennis.

EMME.

EMME étoit fille de Lothaire second du nom, Roi d'Italie, empoisonné par Berenger, & d'Adélaïde de Bourgogne, femme en secondes noces de l'Empereur Othon. Elle épousa Lothaire, fils de Louis d'Outremer, & de Gerberge, l'an 966. Cette alliance paroissoit d'autant plus avantageuse à Lothaire, qu'elle fortifioit la bonne intelligence entre les deux Rois de France & de Germanie. L'Auteur de la Chronique de Verdun (z) parle d'un différend qu'elle eut en 978 avec Charles de France, Duc de Lorraine. Lothaire son mari étant mort de poison en 986, Emme fut accusée de sa mort. Peut-être cette accusation ne fut-elle qu'un effet de la haine de ses ennemis, & que le crime avoit été commis, sans qu'elle y eût part. Dans la situation où étoient les choses, Emme avoit plus d'intérêt à la vie du Roi, laquelle lui conservoit une Couronne, qu'à sa mort, qui la lui ôtoit. Le pouvoir excessif des Grands, & en particulier celui de Hugues, surnommé Capet, devoit faire tout appréhender. Louis, fils de Lothaire, couronné Roi, & marié, étoit encore un obstacle à l'ambition d'Emme. Mais d'un autre côté, cette Princesse jeune & gaiante, tenoit une conduite peu réguliere; & l'on étoit persuadé qu'elle avoit peu d'estime,

(z) Flodoard, sous cette année, p. 273 de l'Edition de Pithou.

& encore moîns de tendreſſe pour le Roi. On parloit publiquement de l'indécence de ſes liaiſons avec Ancelin, dit Adalberon, Evêque de Laon. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, ſavant pour ſon tems, courtiſan adroit & intriguant; mais homme ſans honneur, ſans conſcience, ſans religion, ſans foi. Leur commerce paroiſſoit d'autant moins innocent, que les mœurs de ce Prélat étoient plus corrompues; & quoiqu'il eût environ cinquante ans, âge plus propre pour le ſérieux des affaires, que pour les amuſemens de la galanterie, *s'il n'étoit pas capable de tenter*, dit Mezeray, *il ne l'étoit que trop d'être tenté.* On la crut donc criminelle, parce qu'on la crut capable d'avoir commis le crime. Les Grands ſont toujours jugés à la rigueur. La Reine pouvoit donner pour prétexte de ſon commerce avec l'Evêque de Laon, le crédit qu'il avoit dans cette ville, alors conſidérée comme la plus importante du Royaume; mais on aima mieux écarter ces idées, & s'en tenir à celle que préſente un amour condamnable & ſcandaleux. Hugues Capet & ſes Partiſans étoient trop intéreſſés à entretenir ces idées, pour y manquer. Les embarras où Emme ſe trouva après la mort de Lothaire, ne juſtifierent que trop l'intérêt qu'elle avoit à la vie de ce Prince. Lothaire, diſoit-on, avoit recommandé en mourant le Prince Louis ſon fils, âgé de dix-neuf ans, à Hugues Capet, fils d'Hugues le Grand. La Reine, qui n'ignoroit pas le projet qu'avoit formé Hugues de monter ſur le trône, n'avoit pas beaucoup de confiance dans

ſon protecteur. D'un autre côté, elle étoit mal avec le Prince Charles, Duc de Lorraine, oncle du jeune Roi, lequel avoit parlé d'elle en pluſieurs occaſions, ſans le moindre ménagement. Elle forma le deſſein d'enlever ſon fils de la Cour de France, & de ſe retirer avec lui auprès d'Adélaïde, veuve d'Othon I, aïeule du Prince; mais on ne lui en donna pas le tems. Charles, Duc de Lorraine, la prévint, en l'enlevant elle-même avec Ancelin, Evêque de Laon. Ils furent confinés l'un & l'autre dans une priſon, où ils furent traités fort rudement. Le jeune Roi applaudit lui-même à la conduite de ſon oncle. On lui avoit repréſenté ſa mere comme une femme qui, ſans reſpect ni pour le trône qu'elle avoit deshonoré par ſon libertinage, ni pour ſon mari qu'elle avoit empoiſonné, ne méritoit pas la moindre conſidération. La Reine & l'Evêque de Laon ſe trouverent donc abandonnés à la merci du Duc de Lorraine. Emme eut recours à la protection de l'Impératrice ſa mere, & de l'Impératrice Théophanie (a) ſa couſine germaine. Ancelin de ſon côté s'adreſſa aux Evêques. Charles ſe refuſa à toutes les ſollicitations qu'on employa auprès de lui, & ſe diſpoſa à faire faire le procès à la Reine & à un Prélat indigne du rang & du caractere qu'il profanoit depuis long tems. La vengeance étoit juſte; mais les Evêques, toujours réunis d'intérêt, dès qu'il s'agit d'un de leurs Membres, après avoir employé les ſupplications

(a) Ou Tiphaine.

& les prieres ſans fruit, lancerent les foudres de l'Egliſe ſur le Duc de Lorraine. Il fut excommunié, & reconnut dans la ſuite qu'il étoit plus équitable que politique. Louis V, fils d'Emme, mourut ſans poſtérité l'année ſuivante 987. La Couronne appartenoit à Charles, Duc de Lorraine, ſon frere. Mais il trouva tout ſoulevé contre lui. La Nation ne pouvoit lui pardonner la démarche honteuſe qu'il avoit faite de recevoir la Lorraine de l'Empereur Othon II, à la charge de *l'hommage lige* (*b*). C'étoit une injure à la gloire du nom François. Emme avoit trop inutilement reclamé ſa bonté, pour oublier les affronts qu'il lui avoit faits & ſa captivité. Une Princeſſe offenſée ne perd pas l'occaſion de ſe venger. L'Evêque de Laon, n'étoit pas un ennemi moins implacable. Le Clergé, qui avoit inutilement employé les armes ſpirituelles contre lui, n'étoit pas mieux diſpoſé en ſa faveur qu'Ancelin lui-même, & ne manqua pas d'oppoſer le titre de *Prince excommunié* aux droits légitimes de Charles. Les Grands couvroient leurs deſſeins de ce prétexte, dont les peuples ſont toujours la dupe. Enfin, Hugues Capet vantoit une donation du Royaume que le dernier Roi lui avoit faite en mourant.

(*b*) Je dis de l'hommage lige, ou perſonnel, parce que c'étoit certainement celui dont il s'agiſſoit, auſſi ancien que la Monarchie, & duquel eſt émané l'hommage *ſimple*, & plus relatif à la choſe qu'à la perſonne. Les FEUDES, dont il s'agit, ſous les régnes des enfans de Clovis, étoient des hommages liges. Ceux qui, comme un Moderne, en reculent l'origine juſqu'à Philippe I, n'en ont pas connu la nature, & ſe ſont certainement trompés.

A ce titre, qui n'étoit d'aucun poids, Hugues joignoit ſa préſence dans le cœur de l'Etat, ſon crédit, ſes forces, les circonſtances dont on vient de parler, & le conſentement général de la Nation. De trop grands objets occupoient alors les eſprits, pour qu'on penſât au ſort de la Reine Emme & de l'Evêque de Laon. Ils demeurerent l'un & l'autre priſonniers entre les mains du Duc de Lorraine, qui n'oſa pas apparemment les ſacrifier à ſa vengeance & aux chagrins que la perte d'une Couronne pouvoit lui donner, ſoit par politique, ſoit par clémence. La Reine, mal obſervée, lui échappa la premiere; mais elle ne gagna à ſa fuite que la liberté: elle ſe trouva expoſée à une ſi grande miſere, & ſi généralement abandonnée, qu'à peine eut-elle un Valet pour la ſervir. Soit par adreſſe, ſoit par accommodement, l'Evêque ſortit auſſi de ſa priſon quelque tems après. On peut voir avec quelle perfidie il en uſa depuis pour ſe venger du malheureux Lothaire, qui fut aſſez aveugle pour en faire par la ſuite ſon premier Miniſtre (*c*). Il ignoroit la maxime qu'un ennemi réconcilié eſt rarement un ami

(*c*) Charles s'étant ſaiſi de Laon par le moyen de ſon frere Arnoul, Clerc de l'Egliſe de cette ville, Ancelin trouva le moyen de s'inſinuer dans ſon eſprit, par une feinte réconciliation; devint même chef de ſon Conſeil, & livra ſon maitre, *comme un autre Judas*, dit Mezeray, lui & ſa femme, la nuit du Jeudi Saint 991, à Hugues Capet, qui les fit enfermer dans une tour à Orléans, où le Prince mourut quelques années après, & vers l'an 993 Guillaume de Nangis, p. 295, ſous l'année 990.

fidele; que les ſervices peuvent s'oublier, mais que les offenſes ne s'oublient jamais. Pour Emme, qui vivoit encore en 217, elle finit apparemment ſes jours dans quelque Château, ou dans quelque Monaſtere, oubliée, inconnue, abandonnée d'Ancelin même, aux plaiſirs & à l'ambition duquel elle étoit dévenue inutile, & dans l'abaiſſement dont elle étoit digne.

BLANCHE.

BLANCHE, que quelques Auteurs appellent auſſi BLANDINE, ou CONSTANCE, femme de Louis V, dit *le Fainéant*, eſt peu connue dans notre Hiſtoire. Suivant les uns, elle étoit fille d'un Seigneur d'Aquitaine; ſuivant les autres, d'un Comte d'Arles. Mezeray croit qu'on peut concilier ces deux opinions, en comprenant, comme on le faiſoit au dixieme ſiècle, le Languedoc & la Provence ſous le nom d'Aquitaine; & il trouve fort probable qu'elle fut de Provence, & fille de Rothbaud, premier Comte d'Arles. L'obſcurité des faits ſur la fin de cette ſeconde race, & le défaut de guides dans des tems auſſi éloignés, ne laiſſent entrevoir que quelques traits de vérité. Tout ce qu'on peut aſſûrer de plus certain, c'eſt que *Blanche* ne fut pas plus fidele à Louis V, qu'*Emme* l'avoit été à Lothaire ſon pere, & que comme ſa belle-mere, elle fut auſſi accuſée d'avoir empoiſonné ſon mari. Mais cette accuſation

n'eſt pas mieux fondée contre l'une que contre l'autre. Les Hiſtoriens de ces tems, tous favorables à la nouvelle race qui s'éleva ſur le trône, ſement indifféremment le menſonge & les ſuppoſitions avec la vérité. C'eſt ſans doute de cette ſource qu'eſt née l'opinion que le jeune Roi en mourant, donna ſon Royaume à Hugues Capet, ou à Blanche ſa femme, à condition d'épouſer Hugues, chimeres qu'on prétendoit accréditer pour donner quelques titres contre Charles, Duc de Lorraine, à Hugues Capet, qui n'en avoit pas de plus réels que Pepin le Bref. „ Ce mariage, dit Mezeray, „ étoit mal aſſorti. La femme courageuſe & „ galante, le mari ſans vigueur d'eſprit, ni „ peut-être de corps. Si bien, ajoute-t-il, „ qu'elle conçut du mépris pour lui, & l'a„ yant mené en ſon pays (*d*), ſous prétexte „ de lui en procurer la conquête par le mo„ yen de ſes parens & de ſes alliés, *elle le* „ *planta là*, & le Roi ſon pere fut obligé de „ l'aller chercher (*e*). Voilà à quoi ſe réduit à peu près tout ce qu'on peut ſavoir de la Reine, épouſe de Louis V. Quelques Auteurs ont écrit qu'elle avoit épouſé Robert, fils de Hugues Capet, après la mort de Louis; & l'on appuye ce ſentiment de l'autorité d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, & d'une chronique de Tours interpolée par Jean. Moine

(*d*) En Aquitaine.

(*e*) Mezeray, Abrégé chronologique, ſous l'an 258, Tome II, p. 325.

de Marmoutier, laquelle ſe trouve auſſi à la Bibliotheque du Roi. Enfin on cite l'ouvrage de GERVAIS de *Tilbury*, qui écrivoit en 1210, intitulé : *L'Amuſent Impérial.* Mais toutes ces autorités ſont plus que ſuſpectes ; & de quelque peu de conſidération que ſoit l'ouvrage de M. Gervais, il ne dit rien de ce qu'on lui fait dire. On ajoute auſſi que Blanche mourut en 989 ſans poſtérité ; mais on le dit ſans preuve bien certaine.

ANECDOTES
DES
REINES ET REGENTES
DE FRANCE.

TROISIEME RACE.

ADELAIDE.

ADELAIDE, femme de Hugues Capet, eſt d'une famille peu connue. Quelques Hiſtoriens, d'après Helgaud, la font Italienne. Suivant cet Auteur, elle fit bâtir le Monaſtere de Saint Frambault à Senlis. Un fragment de notre Hiſtoire (*f*) la fait fille d'un Comte de Poitou; & ce Comte, ſuivant les Généalogiſtes modernes, eſt Guillaume III, dit *Tête d'Etoupes*. Beſſi n'en parle point dans ſes Recherches ſur les Comtes de Poitou, Ducs de Guyenne; & il me ſemble que pour traiter ſon ſilence d'omiſſion, il faudroit quelques preuves plus déciſives que celles qu'on donne, qui ne peuvent être placées qu'au rang des conjectures. Quoi qu'il en ſoit,

(*f*) Il ſe trouve à la page 344 du troiſieme Tome des Hiſtoriens de Ducheſne. On y lit: *Cum ſua venerabili conjuge* ADELAIDE *nomine filia* PICTONUM COMITIS.

elle eſt la tige maternelle des Rois de la Maiſon regnante, ayant été mere de Robert, Roi de France, dit le Pieux, & de deux Princeſſes, dont l'aînée nommée Adwige ou Avoye, du nom de ſon aïeule maternelle, épouſa en premieres noces Regnier quatrieme du nom, Comte de Hainault; & en ſecondes noces Hugues III, Comte de Dasbourg. La cadette nommée *Giſle*, ou *Giſelle*, Dame d'Abbeville, épouſa Hugues I du nom, Seigneur d'Abbeville.

ANONYME.

HUGUES CAPET eut une maîtreſſe, de laquelle le nom eſt entièrement inconnu, mere de Gauzlin ou *Joſſelin* (*g*), élevé au Monaſtere de Fleury, de l'Ordre de Saint Benoît, & Abbé de ce Monaſtere à la place d'Abbon ſon maître. Joſſelin parvint dans la ſuite à l'Archevêché de Bourges, & mourut avec la réputation d'un des plus ſavans Prélats de ſon tems le 8 Mars 1029, ſuivant ſon Epitaphe rapportée par Baluſe (*b*). On trouve dans Anſelme, p. 70, une fort bonne notice ſur ce Prince.

(*g*) Mezeray fait ce *Goſſelin*, ou *Joſſelin*, fils du Roi Robert, p. 400 de ſon Abrégé Chronologique, Tome II. Mais c'eſt une faute corrigée par le Pere Anſelme, p. 70 de la derniere édition.

(*b*) Tome IV de ſes Mélanges.

BERTE.

BERTE ne ſeroit que la quatrieme femme de Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet, & de la Reine Adélaïde, ſi l'on pouvoit admettre que ce Prince épouſa en premieres noces BLANCHE, veuve de Louis V, dit *le Fainéant*, dernier Roi de la ſeconde Race, en ſecondes noces une Princeſſe Grecque, parente des Empereurs de Conſtantinople, laquelle fut effectivement demandée par Hugues Capet pour ſon fils, aux Empereurs Flavius Baſile, dit le jeune, & Flavius Conſtantin ſon frere, & en troiſiemes noces une ROSELLE, ou ROSETTE, fille de Berenger. II du nom, morte, ſuivant Labbe, en 995. Nous avons déja prouvé la fauſſeté du premier de ces mariages, & il y a ſi peu de preuves ſur les deux autres, que nous avons cru devoir regarder la Princeſſe BERTE comme la premiere femme de Robert. Elle étoit veuve d'Eudes I du nom, Comte de Blois (*i*), ſœur puînée de Rodolphe III, dit *le Fainéant*, Roi de la Bourgogne Transjurane, & fille de Conrard I, & de *Mabald*, ou *Mathilde* de France; petite-fille de Louis d'Outremer & de Gerberge de Saxe (*k*). La Princeſſe étoit couſine iſſue de germain de Robert petit-fils de Hugues le Grand, qui avoit épouſé Adwige ou Avoye, ſœur de Gerberge, toutes les deux filles d'Hen-

(*i*) Surnommé le Champenois.

(*k*) Beſly, Hiſt. des Comtes de Poitou, p. 52, dit de *Charles le Simple*, & ſe trompe.

ri l'Oiſeleur (*l*). Outre cette parenté, Robert en avoit contracté une ſpirituelle, ayant tenu ſur les fonts de Baptême un des enfans de Berte, & d'Eudes, Comte de Blois, ſon mari en premieres noces. Ces raiſons, qu'on regardoit alors comme des obſtacles très-importans au mariage, déterminerent le Roi à en communiquer aux Prélats de ſon Royaume. Ils lui conſeillerent de convoquer un Synode pour s'y ménager une diſpenſe que l'Egliſe de France étoit de tout tems en uſage d'accorder, ſans qu'il fût néceſſaire de ſe pourvoir à Rome. Les Evêques même étoient, dans les premiers tems, fondés en droit de les donner, comme nous l'avons remarqué, d'après l'Abbé de Marolles, en parlant du mariage de Mérouée, fils de Chilperic, avec Brunehaud, autoriſé par Leger, Evêque d'Autun, même dans un dégré abſolument prohibé par les Canons. Mais l'autorité des Papes avoit gagné bien du terrein depuis quelques ſiècles. Abbon, Abbé de Fleury, homme eſtimé de ſon tems, ſoit par des mécontentemens particuliers, ſoit qu'il fût livré de bon-

(*l*) HENRI L'OISELEUR,
Mathilde de Ringelsheim

Adwige *ou* Avoye; Hugues le Grand.	Gerberge de Saxe; Louis d'Outremer
Hugues Capet; Adélaïde.	Mathilde de France; Conrard I, Duc de Bourgogne.
Robert le Pieux; BERTHE.	BERTHE; Robert le Pieux.

ne foi aux idées que Rome vouloit accréditer, s'oppoſa au mariage; & n'ayant pas pu parvenir à en empêcher la concluſion, dont les Prélats aſſemblés avoient été d'avis, (ce qui avoit été regardé comme une diſpenſe) Abbon, dis-je, employa tout ce qu'il avoit de crédit pour le faire caſſer. Il s'adreſſa ſans doute à Rome, & y trouva tout diſpoſé en ſa faveur. Gregoire V n'avoit garde de perdre une ſi belle occaſion de faire valoir l'autorité pontificale, dont il étoit lors revêtu. Si le Prince avoit eu recours au Saint Siège, le ſuccès de ſon alliance avec Berte étoit certain; mais Gregoire ne voyoit qu'avec chagrin que Robert ſe fût contenté de ſe pourvoir à un autre Tribunal; & regardant comme un attentat la démarche du Prince, & celle de l'Egliſe Gallicane, qui n'avoit pourtant uſé que de ſon droit, il aſſembla un Concile à Rome, en préſence de l'Empereur Othon, qui ne prévoyoit pas que ſa complaiſance devoit être un jour bien fatale à l'Empire; & y excommunia les Evêques qui avoient autoriſé le mariage de Robert & de Berte, & les deux Parties qui avoient contracté, ſi elles ne ſe ſéparoient auſſi-tôt. Le Roi & ſon epouſe ne firent pas d'abord beaucoup de cas de la Sentence d'excommunication. Elle étoit oppoſée au bien de l'Etat, à la majeſté du trône, & aux principes de l'Egliſe de France. C'étoit une entrepriſe manifeſte contre nos libertés & les droits de l'Epiſcopat. Le Moine Abbon triomphoit; & le Pape, après le pas qu'il venoit de faire, n'en reſta pas là. C'eût été avouer

ſa foibleſſe. On vit pour la premiere fois, & par une entrepriſe juſques-là inouie, le Pape mettre le Royaume en interdit. Le Service Divin fut défendu dans tous les Etats de Robert, l'uſage des Sacremens fut ôté aux vivans, & la ſépulture aux morts. Jamais ſiècle ne fut plus propre à mettre en crédit l'ambition de Rome, & ſes uſurpations. Le Clergé de France & les Peuples croupiſſoient dans une horrible ignorance. A l'exception de quelques Evêques & de quelques Moines, l'uſage de l'écriture étoit preſque inconnu. Le Roi étoit un des plus ſavans de ſon tems, & l'on peut juger par les productions qui nous reſtent de ce Prince, à quoi ſe réduiſoit alors le ſavoir. La ſuperſtition & l'ignorance ſe tiennent par la main. Abbon continuoit ſes déclamations contre le mariage du Roi. Les Peuples épouvantés déférerent ſi humblement aux ordres de Gregoire, confondant avec la Religion les paſſions de ſes Miniſtres, que tous les domeſtiques du Monarque l'abandonnerent; à peine lui en reſta-t-il deux ou trois, qui, regardant comme abominable tout ce que le Roi avoit touché, jettoient par la fenêtre les plats, & les autres vaſes dont il ſe ſervoit à table, donnant aux chiens, ou jettant au feu tout ce qu'on deſſervoit de devant lui. Il falloit beaucoup de fermeté dans le Prince, & bien de la tendreſſe conjugale pour ne pas abandonner Berte dans de pareilles circonſtances. Il étoit même à craindre que ſa réſiſtance ne lui fît perdre un trône encore mal affermi. A quelles extrémités ne pouſſe pas les choſes

choſes la crédule ſtupidité d'un peuple que le nom de religion aveugle! Robert fut enfin obligé de céder à l'entêtement des ennemis de ſon repos & de celui de la malheureuſe Berte. Elle fit une fauſſe couche. L'Abbé Abbon & les partiſans de Rome publierent, qu'en punition du mépris des anathemes de Rome, elle étoit accouchée d'un monſtre, qui avoit le col & la tête d'un oiſon. Ce conte rapporté par Pierre Damien (*m*), a paru ſi abſurde au plus célèbre de nos Hiſtoriens (*n*), qu'il penſe que ce fut bien moins à ce bruit ridicule, qu'à l'état de ſes affaires, que le Roi ſe rendit. Si l'on en croit le même Damien, ce ne fut pas le Pape, mais les Evêques de France, qui porterent contre le Roi la Sentence d'excommunication. Mais il n'eſt pas croyable, ni plus exact dans ce fait, que dans ce qu'il dit de l'accouchement monſtrueux de Berte. La Reine fut donc répudiée, & le Roi convola en ſecondes noces avec Conſtance d'Arles. Elle ne quitta pas le titre de

(*m*) *Robertus Gallorum Rex . . . qui in paterni juris ſceptra ſucceſſit, propinquam ſibi copulavit uxorem, ex quâ ſuſcepit puerum filium* ANSERINUM *per omnia collum habentem, & caput habentem. Quos etiam, virum ſcilicet & uxorem, omnes fere Galliarùm Epiſcopi, communi ſimul excommunicavere ſententiâ. Cujus Sacerdotalis edicti tantus omnem undique populum terror invaſit, ut ab ejus univerſa ſocietate recederent, nec præter duos ſibi ſervulos ad neceſſaria victûs obſequium remanerent. Qui tamen & ipſi omnia vaſa, in quibus Rex edebat, vel bibebat, percepto cibo,* ABOMINABILIA JUDICANTES, *pabulum ignibus exhibebant. His tandem Rex coactus angustiis, ad ſanum conſilium rediens, divortit inceſtum, iniitque legale connubium.* Petrus DAMIANUS, *Lib. VII, Epiſt.* 19. Voyez auſſi un fragment de l'Hiſtoire de France, cité par Bely, pag. 295; des Preuves de l'Hiſt. des Comtes de Poitou.

(*n*) Mezeray, Abrégé, p. 390, Tome II.

Reine, & ne perdit pas non plus l'eſpérance de remonter ſur le trône. Elle connoiſſoit la droiture du cœur du Roi, le plus honnête homme de ſon Royaume; & elle pouvoit ſe flatter d'en être aimée. Robert étant allé à Rome, & ayant laiſſé Conſtance & le Prince Hugues ſon fils en France, Berte alla auſſi en Italie, pour eſſayer de faire confirmer ſon mariage, par le crédit qu'elle eſpéroit d'avoir ſur ſon mari, & par celui qu'elle comptoit de trouver auprès du Pape à la ſollicitation de quelques-uns de ſes Partiſans. La démarche de Gregoire V avoit fait trop d'éclat pour que ſes Succeſſeurs puſſent s'en dédire. Ainſi les tentatives de Berte furent inutiles: victime de l'ambition de la Cour de Rome, la Princeſſe infortunée vécut encore pluſieurs années après, occupée d'œuvres pieuſes & de fondations. Elle paroît avec le titre de Reine dans une charte de l'an 998, & dans une autre de l'an 1001 de l'Abbaye de Bourgueil. L'année de ſa mort eſt ignorée.

CONSTANCE D'ARLES.

CONSTANCE d'Arles, ſurnommée BLANCHE *ou* CANDIDE, à cauſe de la blancheur de ſon teint, ſeconde femme de Robert le Pieux, étoit fille de Guillaume V, Comte d'Arles, & de Blanche, dite auſſi Adele ou Adélaïde d'Anjou, laquelle étoit ſœur du fameux Geofroy, Comte d'Anjou, ſurnommé Griſe-Go-

nelle (*o*). Elle épouſa Robert peu de tems après la répudiation forcée de la Reine Berte, c'eſt à-dire en 998, & rendit ce bon Prince auſſi malheureux qu'il eût été tranquille & heureux avec Berte. Elle étoit d'une beauté accomplie; mais cette ſeule qualité ne fait point une femme aimable. Conſtance étoit d'un caractere fier & impérieux; livrée à ſes propres idées, preſque toujours oppoſée à la raiſon & à l'équité, elle ſacrifioit tout à ſes paſſions & à ſes caprices. Comme elle ne pouvoit ſouffrir perſonne, elle étoit inſupportable à tout le monde. A peine parut-elle à la Cour, qu'on y vit les choſes changer de face (*p*); au lieu de cette ſimplicité reſpectable, de cette aimable modeſtie, de cette gravité de mœurs qui y regnoient, & qui faiſoient le caractere du Souverain & de la nation, on ne vit plus que des courtiſans étourdis, ſans mœurs & ſans décence, des plaiſirs vifs & bruyans, des farceurs de toute eſpece, des danſeurs, un luxe extraordinaire dans les habits & dans les équipages, qui répondoient par leur ſingularité & leur bizarrerie à la conduite de ceux qui s'en paroient. Cela paſſa juſqu'aux armes, aux bottines, aux

(*o*) C'eſt-à-dire, *manteau*, ou *cape-griſe*. Une *gonelle* étoit une eſpece de cape à la Bearnoiſe, aſſez ſemblable au manteau des Capucins.

(*p*) *Cùm Rex Robertus accepiſſet ſibi Reginam Conſtantiam a partibus Aquitaniæ in conjugium, caperunt confluere genera ejuſdem Reginæ in Franciam, atque Burgundiam; ex Alvernia & Aquitania, homines omni levitate vaniſſimi, moribus & veſte diſtorti, armis & equorum phaleris incompoſiti, à medio capitis nudati, Hiſtrionum more, barbis raſi; caligis & ocreis turpiſſimi, fidei, & pacis fœdere omnino vacui.* V. Glaber Rodulph. Hiſt. Lib. III, c. ult.

hauts-de-chauſſes, aux enharnachemens des chevaux mêmes. Glaber Raoul remarque que ceux que la Reine amena à la Cour, avoient la tête à moitié raſée, & étoient ſans barbe, *ſemblables*, dit-il, *à des hiſtrions ou des bâteleurs*. N'oublions pas que la Princeſſe, croyant ſans doute faire plaiſir à ſon mari qui aimoit la poëſie, amena avec elle pluſieurs Poëtes Provençaux des plus eſtimés. On ne connoiſſoit point encore en France d'autre verſification que la latine, où l'on avoit introduit la rime dès le tems de Charlemagne; on abandonnoit la quantité ou la proſodie. Pour ce léger avantage qu'elle procura à la France, où elle introduiſit ſans doute le goût de la rime, elle y donna bien des ſujets de mécontentemens aux peuples, à ſon mari & à ſes enfans. Un des Hiſtoriens de Provence (*q*) nous la donne pour auſſi ſage & auſſi vertueuſe qu'elle étoit belle, & nous aſſûre que ſon mari l'aima toujours extrêmement; il n'en eſt pas moins vrai qu'il eut ſouvent occaſion de regretter ſa premiere femme, & qu'il eut beſoin de toute ſa patience avec celle-ci. Qui ſait même, ſi lorſque Berte alla trouver le Roi en Italie, pour faire rétablir ſon mariage, & caſſer la Sentence de divorce; qui ſait, dis-je, ſi elle n'agiſſoit pas de concert avec un Prince las des *tracaſſeries* & des caprices inſupportables de Conſtance? Il paroît par la chronique du Moine Odran (*r*), conſor-

(*q*) Gaufridi, Hiſt de Prov. Tome I, p. 64.
(*r*) Ou *Odoran*, *Oderannus*,

me en ce point à celle de Robert d'Auxerre, qu'elle craignit le ſuccès des démarches de Berte. Le Roi, qui, à l'imitation des Princes de ſon tems, prétendoit ſignaler ſa piété par des pélérinages à Rome, y étoit allé, laiſſant en France Conſtance & le Prince Hugues leur fils. Berte étoit allée joindre le Monarque. Le chagrin & l'inquiétude de la nouvelle Reine furent extrêmes. Le Moine Odran ou Odoran raconte à ce ſujet une viſion & un miracle que je ne donne ici que pour ce qu'ils valent. „ Conſtance accablée de ſes triſtes idées, s'étant endormie, dit le Chroniqueur, vit en ſonge un „ homme environné d'un éclat extraordinaire, „ beau comme un ange, en cheveux blancs, „ en habit ſacerdotal, & un bâton paſtoral ou „ une croſſe à la main. Effrayée à cette vue, „ elle ne laiſſa pas de lui demander ſon nom: „ elle apprit qu'il étoit Evêque, qu'il s'appelloit SAVINIEN. Le Prélat ajouta: Conſtance, „ ſoyez conſtante; parce que, graces à Dieu, „ vous êtes délivrée du malheur que vous aviez à craindre. La Reine ſurpriſe de cette „ viſion, ne manqua pas, dès qu'il fut jour, „ de demander aux Clercs qui étoient à la Cour, „ (car il y en a toujours eu) s'ils connoiſſoient „ dans la Province & aux environs, un Evêque nommé Savinien. Tous répondant que „ ce nom leur étoit inconnu, un d'eux, appelé *Théodoric*, nommé Evêque d'Orléans, où „ il devoit être introniſé au retour du Roi, dit „ à la Reine: Madame, on révere dans le Monaſtere de Saint Pierre de Sens, où j'ai été

„ élevé, le corps de Saint Savinien, premier „ Archevêque de Sens, qui a obtenu, lui & ſes „ Compagnons, la couronne du martire. Si „ vous allez dévotement vous préſenter à ſon „ tombeau, ne doutez pas que le Saint ne vous „ tienne la promeſſe qu'il vous a faite. Conſtan- „ ce ne manqua pas de ſuivre l'avis de Théo- „ doric; elle alla ſe proſterner, avec le Prince „ Hugues ſon fils, aux pieds du Saint; baigna „ le tombeau de ſes larmes, & y fit tous les „ actes de foi qu'elle pouvoit faire. Il n'y a- „ voit pas encore trois jours qu'elle étoit de „ retour, lorſque vers le minuit, un Envoyé „ du Roi frappa à la porte du Palais, & lui ap- „ prit qu'elle alloit inceſſamment revoir le Mo- „ narque. Ainſi ſe vérifia la promeſſe du Saint „ Evêque. Depuis ce tems, continue toujours „ le Chroniqueur, elle fut aimée plus tendre- „ ment que jamais de Robert (*s*), qui réſolut „ même de lui laiſſer la diſpoſition abſolue du „ gouvernement, & de tout ce qu'il poſſé- „ doit ".

Le récit de cette viſion & de ſes ſuites, dignes ornemens de nos légendes, prouve au moins que ce n'eſt pas ſans fondement que j'ai dit qu'il pouvoit y avoir du concert entre Berte & le Roi dans la démarche que fit la Princeſſe pour ſa réunion avec ſon mari. Les craintes de Conſtance étoient trop vives pour être ſans

(*s*) *Deinceps propriam conjugem, magis quam eatenus dilexit (Robertus) & ſub ejus nutu omnia jura regalia & quacumque poſſidere videbatur, manere diſpoſuit. Ex Odoranni Monachi Chronico. Apud Beſli.* p. 297.

fondement. On ſuppoſe un miracle pour l'en délivrer ; & par la promeſſe de Saint Savinien, il paroît que la crainte étoit fondée, & que le péril étoit imminent. Par la concluſion du récit, il faut peut-être entendre que Conſtance ne donna vraiment carriere à ſon humeur hautaine, qu'après qu'elle ſe vit tout-à fait aſſurée du lit & du trône du Roi ſon époux ; car Robert réprima toujours, autant qu'il lui fut poſſible, la paſſion de dominer qu'avoit Conſtance. Le plus grand obſtacle au repos de ce bon Prince étoit ſa femme, qui prétendoit que tout lui paſſât par les mains ; en ſorte que ſi Robert accordoit quelque grace ſans qu'elle s'en fût mêlée, il diſoit ordinairement à ceux qu'il gratifioit de ſes bienfaits : *Je vous accorde ce que vous demandez ; mais faites en ſorte que Conſtance n'en ſache rien.* Un Moderne (*t*) obſerve qu'il ne lui donnoit ni le titre de *Reine*, ni le nom d'*épouſe*, ne l'aimant pas aſſez pour cela. L'Hiſtorien de Provence (*u*), qui donne pour preuve de l'extrême tendreſſe du Roi pour Conſtance, l'Hymne *O Conſtantia martyrum*, compoſée par ce Prince, n'étoit pas inſtruit de l'anecdote, rapportée bien plus judicieuſement par Mezeray, & par quelques autres Auteurs. La Reine s'étoit miſe dans la tête que Robert, qui paſſoit alors pour un ſavant, fît quelque Ouvrage en ſa faveur. S'il l'eût tendrement aimée, comme le dit M. Gaufridi, il l'eût ſans

(*t*) Belleforêt, ſous l'an 1025, fol. 393, V.
(*u*) Gaufridi, cité ci-deſſus.

doute ſatisfaite ; elle eût été le ſujet de ſes poëſies, ſans l'y forcer. Mais quand le cœur ſe refuſe, l'eſprit ne fournit rien. Les prieres de la Reine étoient ſans effet. Le trouvant un jour occupé dans ſon cabinet, elle lui réitéra ſa demande. Il venoit d'achever l'Hymne dont il s'agit. Il la lui montra, & trouvant dans les premiers mots, O *Conſtantia martyrum*, une application heureuſe au nom de la Princeſſe, & à la conſtance dont il avoit beſoin avec un caractere comme le ſien, il lui dit qu'il venoit de travailler pour elle, & lui montra l'ouvrage. Elle s'en contenta, l'ignorance de la langue l'empêchant de reconnoître la ruſe innocente de Robert. Mais apparemment la ſuite la lui fit découvrir. Une cauſe de méſintelligence entre Conſtance & Robert, fut le crédit que le Roi donna à un nommé HUGUES DE BEAUVAIS, qu'il fit ſon premier Miniſtre, & auquel il donna une confiance ſans bornes, & telle qu'il n'accordoit ou ne refuſoit que ce que Hugues trouvoit bon de refuſer ou d'accorder. Les Hiſtoriens du tems, & après eux (x) Belleforêt & Dupuy (y), accuſent Hugues d'avoir fomenté la diſſenſion entre Robert & la Reine, & de l'avoir même rendue tout-à-fait odieuſe à ſon mari, qui en vint au point de ne pouvoir plus la ſouffrir. Mezeray, qu'on ne ſoupçonnera pas de flatterie pour les Miniſtres & les Favoris, porte un jugement plus favorable de Hu-

(x) Sous l'an 1026, fol. 393, V.
(y) Hiſtoire des Favoris, p. 105.

gues, & réduit ſon crime à s'être uni avec ſon maître, pour réprimer les entrepriſes continuelles de la Princeſſe. Une femme auſſi altiere ne connoît pas de plus grande injure. Elle chercha long-tems à punir le coupable par tous les moyens qu'elle put imaginer. Mais pour mettre le Miniſtre hors d'atteinte, Robert, avec ſa confiance & ſon amitié, lui avoit donné les emplois les plus conſidérables. Loyſel croit (*z*) qu'on peut le regarder comme le premier comte de Beauvais. L'Egliſe d'Orléans s'étoit miſe ſous ſa protection, en lui donnant le titre d'Advoué. Les Annales d'Anjou (*a*), imprimées & manuſcrites, le qualifient, les unes de Comte du Palais, & les autres de Comte de Paris, ce qu'il faut entendre par Gouverneur de l'Iſle de France. Conſtance déſeſpérée de la chute abſolue de ſon crédit, de la fermeté du Roi & de celle du Miniſtre, s'adreſſa ſecrétement à Foulques-Nerre, Comte d'Anjou (*b*), auquel elle propoſa de la débarraſſer, à quelque prix que ce pût être, de Hugues de Beauvais. Le Comte écouta volontiers les plaintes de la Reine; c'étoit un caractere auſſi dur & auſſi fier que celui de la Princeſſe. Il lui marqua par la réponſe qu'il lui fit, qu'elle ſeroit bientôt vengée, & que, quel-

(*z*) Mémoires du Comte de Beauvais, p. 1,0, ch p. 4, ſection 4

(*a*) Bourdigné, Annales d'Anjou, ſeconde Partie, chap. 29, fol. 67, V.

(*b*) Son Cousin, ſuivant Beſli dans ſa diſcuſſion ſur le mariage de Philippe avec Bertrade de Montfort, p. 99. Anſelme dit ſon Oncle.

que élevé que pût être le Favori, elle en verroit bientôt la chute (*c*). L'effet ſuivit la promeſſe. Foulques-Nerre envoya douze de ſes Chevaliers les plus attachés à ſa perſonne, & les plus déterminés, à la Cour de Robert, avec ordre de faire périr Hugues de Beauvais. L'exécution de cet ordre étoit difficile; le Favori ne s'éloignoit preſque jamais de ſon maître; & au Palais, au milieu des Courtiſans qui l'environnoient, il eût été ſecouru. Après avoir attendu quelque temps, ils ſe ſaiſirent de l'occaſion que leur donna une partie de chaſſe que fit le Roi. Il y alla accompagné de Hugues. Les Angevins bien armés ſe poſterent dans la même forêt, & ayant trouvé Robert preſque ſeul avec Hugues, ils les environnerent, & après avoir fait une humble révérence au Roi, ils prirent ſon Favori à ſes côtés, & en préſence de Robert, malgré ſes prieres, ſans égard à tout ce qu'il put dire, ils trancherent la tête au malheureux Hugues. Les Auteurs d'un aſſaſſinat ſi criant, & qui étoit une inſulte ſans égale à la majeſté royale, furent d'abord inconnus. Mais il y avoit trop d'occaſion d'en ſoupçonner Conſtance pour penſer que le Roi ne l'en accusât pas; & le pouvoir du Comte d'Anjou étoit trop grand pour s'en venger, ſans expoſer, le repos de l'Etat, que Robert préféroit à toutes choſes. Le Prince vieilliſſoit; la paix

(*c*) Lui manda qu'elle fit bonne chere, & que de brief elle ſeroit vangée de Hugues, & que ja ne ſauroit être monté en ſi haute autorité, que l'on ne l'en fit bien deſcendre. *Bourdigné, Annales d'Anjou, feuillet* 68, ro.

devoit lui être encore plus chere. Si l'on en croit les Hiſtoriens qui ont ſuivi la chronique d'Anjou, & cet Auteur, Robert ſe conſola, parce qu'il reconnut *que celui Hugues lui faiſoit faire des folies pluſieurs, & maintes choſes qui venoient au dommage, perte & détriment de lui & de ſon Royaume* Mais quel fond y a-t il à faire ſur l'apologie d'un Auteur, qui écrit l'hiſtoire des Seigneurs de ſa Province, avec tous les préjugés du Patriote? Foulques, ſuivant la conjecture de Mezeray, fut obligé de venir en Cour ſe juſtifier, & demander pardon au Roi du crime de lèze-majeſté. L'affaire fut négociée par les Evêques (*d*), qui le menacerent d'excommunication, s'il ne ſe mettoit pas à ſon devoir; & l'aſſurerent en même temps de l'impunité, s'il faiſoit à Robert cette ſatisfaction, qui étoit la moindre qu'on pût exiger. Mais la Reine obtint ce qu'elle demandoit. Robert livré à lui-même, & abandonné du ſecours & des conſeils d'un fidele Miniſtre, n'étoit pas aſſez fort pour réſiſter ſeul au caractere violent & opiniâtre de Conſtance, qui reprit tout l'empire dont elle avoit joui ſur l'eſprit de ſon mari, l'un des plus doux & des meilleurs Princes qu'ait eu la France. Des quatre Princes, fils de Robert & de Conſtance, (Hugues, Henri, Robert, & Eudes,) la Reine n'avoit des yeux que pour Robert, le troiſieme de ces Princes. Hugues, l'aîné de tous, avoit été

(*d*) En particulier par *Fulbert*, Evêque de Chartres, qui en écrivit au Comte d'Anjou. Voyez ſa Lettre Epiſt. 100, fol. 94, vo.

couronné en 1017, du vivant de ſon pere, qui, à l'exemple de Hugues Capet, avoit cru devoir prendre cette précaution pour aſſûrer le trône à ſa poſtérité. Le Prince étant parvenu à un âge aſſez avancé pour avoir un train & une maiſon convenable à la qualité d'héritier préſomptif & de Roi, déſigné par ſon couronnement, Conſtance, qui joignoit une avarice ſordide à ſes autres défauts, lui fit tant d'inſultes, & l'expoſa à tant d'affronts, en lui refuſant les choſes les plus néceſſaires à ſon état & à ſa naiſſance, qu'il fut obligé de s'exiler lui-même, & d'abandonner la Cour, dont il faiſoit l'ornement. Le Prince Henri fut encore plus maltraité: il fut long-temps errant, ſans ſuite, & privé de tout ſecours, pouvant à peine trouver une retraite, tant on appréhendoit de déplaire à la Reine, qui s'étoit déclarée contre lui, & de laquelle le pouvoir augmentoit tous les jours (*e*). Le malheureux Prince, pour ſubvenir à ſes beſoins les plus preſſans, étoit obligé de forcer ſon caractere, & de déroger tous les jours à la nobleſſe de ſes inclinations, vivant moins en Prince digne d'un trône, qu'en homme ſans aveu & en véritable aventurier. Il fut même arrêté par Guillaume, Comte de Belleſme, qui eut la hardieſſe de le faire priſonnier. Le Roi en fut averti par Fulbert, Evêque de Chartres (*f*), auquel le Com-

(e) Voyez les Lettres de Fulbert, Evêque de Chartres, Epiſt. 4, p. m 18.

(*f*) *Idem Epiſt.* 94, p. m 86. Il paroit que Mezeray s'eſt mépris, & a confondu *Guillaume de Belleſme*, ſecond du nom, Comte d'Alençon & de Belleſme, dont il s'agit ici, fils

te de Belleſme s'en étoit rapporté pour la liberté du Prince. Elle lui fut auſſi-tôt rendue; & cet événement adoucit un peu Conſtance. Hugues étant mort en 1026, fut regretté de tous les François, à l'exception de la Reine, toujours aveuglée par ſa tendreſſe pour Robert. Le Roi fit ſacrer Henri ſon frere, quelque tems après, par la même politique qui l'avoit déterminé au ſacre de Hugues. Conſtance, opiniâtre dans le mal, fit tout ce qui étoit en elle pour s'oppoſer à la démarche du Roi. Elle employa ſon crédit, les intrigues, les menaces auprès des Grands, & forma en faveur de ſon bien-aimé Robert un parti contre Henri, ſi puiſſant, qu'il eſt ſurprenant qu'il n'ait pas occaſionné la chute de la race des Capets dans ſa naiſſance. Elle réuſſit avec d'autant plus de facilité, que les Grands étoient moins dociles. Sous le nom de VASSAUX de la Couronne, & de PAIRS, ils étoient abſolus dans leurs Duchés ou Comtés dévenus héréditaires. La diviſion dans la Maiſon royale fortifioit leur pouvoir, & perpétuoit leur autorité. Non-ſeulement Conſtance mit de ſon côté une partie des Grands, tels que *Baudouin à la barbe*, Comte de Flandres; *Eudes*, Comte de Champagne, & le Comte *Rainard* de Sens; elle fut encore ſubjuguer un grand nombre d'Evêques, ou par crainte, ou par intérêt. Fulbert, Evêque de Chartres,

d'Yves de Belleſme & de Godechilde, avec GUILLAUME, ſurnommé TALVAS I, ſon fils, ſucceſſeur & frere de Robert. Voyez Gilles Bry, Hiſtoire des Comtes d'Alençon & du Perche, Liv. II, ch. 9, p. 40.

qui étoit attaché de longue main par devoir & par reconnoiſſance aux intérêts du Roi, n'oſa ſe trouver à la cérémonie du ſacre qui ſe fit à Rheims. *J'y aurois volé*, dit-il dans une Lettre qu'il écrivit à ce ſujet; *mais ma ſanté m'en a empêché : j'aurois* (g) *pourtant forcé cet obſtacle, ſi je n'avois pas craint les emportemens de la Reine, qui n'eſt que trop croyable, lorſqu'elle promet de faire du mal, comme le prouvent toutes ſes actions.* Il finit ſa Lettre par engager le Prélat auquel il écrit, d'interpoſer ſes bons offices auprès de l'Archevêque de Rheims & des Grands, pour les déterminer au ſacre du Prince, qu'il eſpéroit devoir être agréable à Dieu & aux hommes. Il s'en falloit beaucoup que Conſtance peignît Henri ſous de pareils traits. Suivant elle & ſes Partiſans, ce Prince étoit indigne du trône, diſſimulé, ſans foi, lâche, ſans activité, & peu capable de ſoutenir les droits de la royauté qu'on vouloit lui confier. Si les François vouloient un Souverain ſincere, actif, généreux, incapable de laiſſer avilir la majeſté du trône, c'étoit Robert qu'il falloit couronner. Il ſemble qu'elle voulut d'abord le donner pour l'aîné; mais comme un pareil ſyſtème ne pouvoit réuſſir, & qu'il étoit aiſé d'écarter les ténèbres, elle en imagina un autre. Ce fut de détruire les prérogatives du droit d'aîneſſe dans les eſprits, & de faire paſſer pour maxime : *Que ce n'étoit pas l'âge, mais le mérite & la ver-*

(g) *Tentarem tamen utrumque .... ſi non abſterreret* SÆVITIA MATRIS EJUS, *cui ſatis creditur cum mala promittit, fidem facientibus geſtis ejus.* Fulbert, Epiſt. 59, p. 61.

tu qui devoient décider de la préférence. Enfin, pour moyen de conciliation, elle disoit qu'il n'étoit pas besoin de faire un Roi pendant la vie du Roi existant; qu'il seroit tems d'y penser après sa mort. Si elle eût pu obtenir ce dernier point, elle se seroit débarrassée du contrepoids que donnoit à ses projets la considération qu'on avoit pour le Roi, & de celle que devoit avoir un Roi sacré du vivant de son pere. On trouve tout ce que je viens de dire dans une Lettre écrite à Fulbert (*b*) par un Evêque de ses amis, & qui l'étoit encore plus de la Reine, à laquelle il paroît tout dévoué. Il fait envisager dans cette Lettre à l'Evêque de Chartres, les risques qu'il court à se déclarer ouvertement pour le Prince Henri; lui dit que sa conduite l'a déja rendu extrêmement odieux à Constance. & même à un grand nombre d'Evêques ses confreres, qui ne manqueront pas de lui rendre bien de mauvais offices à la Cour. Il finit par un trait plus digne d'un Politique que d'un Evêque. *Prenez garde*, dit-il, *de vous conduire avec trop d'équité, & n'allez pas vous brouiller par ce motif spécieux avec vos confreres.* Ce fut sans doute cette Lettre qui empêcha Fulbert de se trouver au Sacre du Prince. L'amour de la vertu pour la vertu même, ne l'emporte que dans des ames supérieures. Celle de Fulbert n'étoit pas de cette trempe. C'étoit un saint homme, un bon Prélat, & qui faisoit sa grande affaire du magnifique bâ-

(*b*) Parmi les Lettres de Fulbert, Epist. 106, p. m. 99.

timent de ſon Egliſe. Il ſacrifia les intérêts de l'équité & de ſon Roi, aux craintes qu'on lui fit enviſager. Cependant la bonne cauſe l'emporta; mais Conſtance ne céda pas pour cela, & chagrina Henri autant qu'il dépendit d'elle, pendant la vie du Roi ſon mari. Il fut encore réduit à de plus grandes extrémités que ne l'avoit été Hugues, ne pouvant ni vivre à la Cour, où la haine de ſa mere le pourſuivoit, ni s'en éloigner, faute de ſuite & de fonds pour faire la dépenſe que ſon rang exigeoit. La Reine voyant ſa fureur mal ſecondée par ſon fils Robert, ne put s'empêcher de le maltraiter lui-même. Henri ſe ſaiſit du Château de Dreux, & Robert s'empara d'Avalon & de Beaune en Bourgogne. Le Roi marcha contre le dernier. Les deux Princes connoiſſoient le cœur de leur pere. Ils ſavoient que la Mégere qui l'armoit, étoit leur propre mere. Le reſpect leur arracha auſſi-tôt les armes des mains, & ils ſe réconcilierent aiſément avec le Roi, qui connoiſſoit auſſi bien qu'eux la ſource de leurs démêlés. Il leur pardonna, & la Reine diſſimula. Qu'eût-elle fait? La mort du Roi arrivée l'an 1031, & la déclaration qu'il fit en mourant, qu'il entendoit que Henri lui ſuccédât à la Couronne, ne changerent rien aux projets de Conſtance, qui perſiſta toujours dans ſa haine dénaturée pour ſon fils aîné. Par ſes brigues, elle mit dans ſes intérêts la plus grande partie du Royaume. Elle s'empara des meilleures places, telles que Soiſſons & Sens, & des forts de Dammartin, Melun & Coucy. Henri ſe trouva

trouva presque abandonné ; & si Robert son frere, en faveur duquel Constance avoit fait soulever presque tous les Ordres de l'Etat, avoit eu les qualités que lui supposoit sa mere ; s'il eût été plus ambitieux, plus actif, ou plutôt s'il eût été moins doux, moins pacifique & moins équitable, tout annonce qu'il seroit venu à bout de détrôner l'héritier légitime, & de faire passer la Couronne de la tête de l'aîné sur la sienne. Henri se vit réduit à passer, lui douzieme, en Normandie, pour y implorer le secours du Duc Robert (*i*), qui combinant ses forces avec celles du Roi, reprit sur Constance & son fils les villes dont elle s'étoit d'abord emparée (*k*), & força la Reine d'en venir à un traité, où les deux Princes se rendirent l'un à l'autre la justice qu'ils se devoient. La Couronne resta à l'aîné, auquel elle appartenoit, & le Duché de Bourgogne fut cédé à Robert, auquel son pere l'avoit destiné. Il est chef de la premiere Maison de Bourgogne, qu'on appelle Bourgogne-Ancienne. Constance n'eut pas le tems de jetter de nouveaux troubles dans l'Etat. Elle tomba malade au Château de Melun, peut-être de chagrin de n'avoir pu réussir à allumer entre les deux freres le feu de la divi-

(*i*) C'est ROBERT II, dit le DIABLE.

(*k*) Suivant la Chronique de Normandie, fol. 60. vo. ch. 45, il prit *Senlis*, *Beauvais*, *Amiens*, *Laon*, *Rheims*, *Noyon*, *Arrat*, *Peronne*, *tout le Vermandois* & *Sens*. La même Chronique ajoute, que pour recompenser Robert de ses services, Henri lui donna *Pontoise*, *Chaumont*, & tout le *Veulquessin*, c'est-à-dire *Vexin*, dont les François ne furent gueres contens.

ſion qu'elle ſouffloit depuis ſi long-tems, & y mourut le 25 Juillet 1032, environ un an après la mort de ſon mari ; & elle fut inhumée à Saint Denis à côté de lui (*l*), *dont elle avoit toujours troublé le repos* (*m*). Outre les quatre Princes dont on a parlé, elle fut encore mere de deux Princeſſes ; d'ADELAÏDE de France, Comteſſe d'Auxerre, femme de Renaud premier du nom, Comte de Nevers, tige des Comtes de ce nom ; & d'une autre nommée ADELE, ou *Adélaïde*, mariée en premieres noces à Richard III, Duc de Normandie (*n*), & en 1028, deux ans après, à Baudouin, cinquieme du nom, Comte de Flandres. La conduite & toutes les actions de Conſtance, fléau de ſon mari, de ſa Maiſon, & de l'Etat, ne font pas préſumer en elle beaucoup de piété. Elle avoit la dévotion du tems, la manie des fondations, & un grand zèle pour les Reliques. L'Abbé de Saint Jean d'Angely, dit Mezeray (*o*), ayant rencontré le crâne d'un homme dans une muraille, le bruit ſe répandit que c'étoit la tête de Saint Jean-Baptiſte, laquelle y

(*l*) Mezeray, Abrégé Chronologique, ſous l'an 1032.

(*m*) A côté du tombeau de Louis Hutin, proche la clôture du chœur, on voit un tombeau de pierre de liais, avec les ſtatues auſſi de pierre, du Roi Robert & de Conſtance, cette Inſcription à la tête :

ROBERTUS REX. CONSTANTIA REGINA UXOR ROBERTI.

Celui du Roi Henri I eſt aux pieds, avec celui de Louis VI, dit le Gros.

(*n*) Pere de Guillaume, dit le Conquérant, Duc de Normandie, & depuis Roi d'Angleterre.

(*o*) Sous l'an 1018.

avoit été enfermée par le Roi Pepin. On y accourut de toutes parts. Le Roi Robert y porta ſon offrande, qui fut magnifique pour le tems : c'étoit une conque d'or de ſoixante marcs. La Reine y ſuivit ſon époux, & fit ſans doute auſſi ſon préſent. Elle édifia auſſi un Monaſtere à Poiſſy, où elle mit des Chanoines Réguliers. Philippe-le-Bel donna depuis cette Maiſon à des Religieuſes de Saint François.

N. . . . . .

N....., prétendue fille d'un Seigneur de Nogent, ou de Noyon, fut, diſent quelques Modernes d'après le Continuateur d'Aymoin interpolé, femme ou concubine (*p*) de Robert, avant ſon mariage avec Conſtance d'Arles, & le rendit pere d'Amaulry, dit de Montfort. tige de la Maiſon célèbre de ce nom. Comme cette erreur n'eſt fondée que ſur le texte imprimé du Continuateur d'Aymoin, légérement adopté par du Tillet, Belleforêt, & quelques

(*p*) Voyez ſur les défectuoſités du Manuſcrit du Continuateur d'Aymoin, ſur lequel ont été publiées les éditions de Joſſe Badius, celle de Wechel, ou de Jean Nicot, & celle de Jacques du Breuil, *l'Hiſtoire de la Maiſon de Courtenay, par Duchesne, Livre I, p.* 115. On y voit que le nom du mari de la fille du Seigneur de Nogent, pere d'Amaulry de Montfort, & qui fit fortifier Montfort & Epernon ; on y voit, dis-je, que ſon nom a été effacé par un Moine, ſans doute en haine de ce que ce Seigneur de Montfort s'étoit emparé de Baîne, qui appartenoit à Saint Germain des-Prés. Les Editeurs, pour n'avoir pas repréſenté la lacune du Manuſcrit, ont jetté tous les Modernes dans l'erreur.

autres Modernes, nous ne dirons rien de cette prétendue femme ou concubine. Outre l'embarras ou ſe jettent ceux qui ont admis ce ſyſtême, il me ſemble qu'il eſt ſuffiſamment rejetté par le mariage de Philippe I, petit-fils de Robert, avec Bertrade de Montfort, qui eût été proche parente de Philippe, ſi Amaulry I. duquel elle étoit petite fille (*q*), eût été lui-même fils naturel de Robert; & cependant ce mariage, contre lequel Rome, Yves de Chartres, & quelques autres Évêques ſe récrierent ſi fort, ne fut jamais attaqué de ce côté là On reprocha bien à Philippe la conſanguinité qui étoit entre lui & Bertrade, à cauſe de Fouſques Rechin, qu'elle avoit épouſé en premieres noces; mais on n'objecta jamais de parenté entre la Maiſon de Montfort & celle de France. L'auroit-on oublié dans une occaſion ſi fameuſe, & où l'on examina le mariage du Roi & de Bertrade, avec les yeux les plus critiques? Cette raiſon, que je ne ſache pas avoir

(*q*) Faux ſyſtême généalogique de l'Aymoin interpolé, ſuivi par Belleforêt, & autres.

ROBERT, Roi de France; ſes deux Femmes.

N... de Nogent, mere de	Conſtance d'Arles, mere de
Amaulri, dit de Montfort, pere de	Henri I, Roi de France, pere de
Simon de Montfort, duquel	Philippe I, mari de *Bertrade*, de laquelle il eut été le
Bertrade, dite de Montfort, femme de *Philippe I.*	germain.

été employée par aucuns de nos Hiſtoriens, me paroît ſeule déciſive contre le ſyſtême (r) du Continuateur d'Aymoin, de du Tillet, & des autres Ecrivains qui les ont ſuivis.

AGNES *ou* ANNE DE RUSSIE, *ou* DE ROUCY.

AGNES, ou ANNE, femme de Henri I, Roi de France, ſecond fils de Robert le pieux & de Conſtance d'arles, étoit, ſuivant l'opinion la plus commune, fille de *Jaroſlas*, ou *Ladiſlas*, Roi de Ruſſie, & petite fille d'*Uladimir*, ou *Uladomir*, Prince de Ruſſie & de Kiovie; & d'Anne, fille de Romain, dit le Jeune, Empereur de Conſtantinople. Cette opinion eſt fondée ſur le texte du Continuateur (s) d'Aymoin.

(r) Ce continuateur eſt nommé par Varillas, (Auteur de L'ESPRIT D'YVES DE CHARTRES *Robert Caſenove* C'eſt ainſi qu'il s'exprime, chapitre 46: *Quamdam quoque Dominam de Novigento habuit uxorem; de quâ unum filium habuit nuncupatum Almaricum Idem Almaricus duos filios habuit; ſcilicet Simonem & Almaricum Simon procreavit Almaricum de Montforte, & Bertradam uxorem Guillelmi Comitis, Comitiſſam Andegavenſem, &c* Mais voyez ſur la Maiſon de Montfort, l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Courtenay de Dubouchet, Livre I, p. 136. & Anſelme, Tome VI, p 72.

(s) *Rex ſibi quærens conjugis ſolatium ad* RUTENORUM *Regem* GALTHERUM *cognomine* SAVEIR, *Meldenſem Epiſcopum, direxit; poſtulans ut ei ſuam filiam mitteret. Quod & factum eſt. Hujus nomen erat* ANNA. *Convocata igitur Regni ſui procerum multitudine ..... illam celebriter duxit in uxorem Hæc autem Deo devota, &c.* Le Continuateur d'Aymoin, chap 47. p m. 750. Il a été ſuivi par Belleforêt, Mezeray, & preſque tous les Modernes, qui lui donnent une fille qu'ils ne nomment pas

Mais comme cet Auteur, tel qu'on l'a publié, eſt peu exact ſur ce qu'il dit du prétendu mariage d'Henri avec la Princeſſe *Mahaut*, ou MATHILDE, fille de Conrard II, dit le Salique, il ſe peut bien faire qu'il ſe ſoit mépris ſur le mariage d'Henri avec Anne de Ruſſie. D'autres, comme le Pere Meneſtrier & l'Abbé de Camps, on conjecturé que cette Dame étoit de la Maiſon de Roucy, & qu'on a confondu ce nom avec celui de Ruſſie. Mais cette confuſion a-t-elle pu avoir lieu en Latin? Cependant il faut avouer qu'il eſt bien plus naturel de croire qu'Henri épouſa la fille d'une des meilleures Maiſons de France, que d'aller chercher une alliance étrangere, dans un pays preſqu'inconnu, & auſſi éloigné que l'eſt la Ruſſie. Ce qui empêche les nouveaux Editeurs de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France d'adopter la conjecture de l'Abbé de Camps, eſt la parenté qui ſe ſeroit trouvée entre les Epoux. En effet, diſent-ils, ſi l'on veut que la Reine, épouſe d'Henri I, ſoit de la Maiſon de Roucy, elle pourra être l'une des filles d'Eble I de Roucy, & de *Beatrix de Mons*, dont la mere nommée Hadwige, étoit fille d'Hugues Capet; & par conſéquent Henri I, petit-fils d'Hugues, eût été le couſin germain de ſa femme. Or les mariages étant alors prohibés juſqu'au ſeptieme degré, ſans qu'on donnât de diſpenſe, pas même aux têtes couronnées, celui-ci n'aura

Mais cette Princeſſe mourut à Worms avant l'accompliſſement de ſon mariage. Labbe, Tab. genéal, p. 43. Anſelme, nov. Edit. p. 73.

pas pu ſe faire. Cette raiſon eſt conſidérable; mais elle n'eſt pas ſans réponſe. 1°. Il n'eſt pas prouvé que la Princeſſe dût être préciſément fille d'Eble de Roucy, & d'ailleurs Eble peut avoir eu deux femmes. 2°. La prohibition des mariages juſqu'au ſeptieme dégré étoit une affaire de diſcipline qui n'étoit pas encore fort ancienne, & que le Clergé avoit imaginée pour augmenter ſon pouvoir. En prenant des meſures de ſoumiſſion avec Rome, on pouvoit réuſſir; & ſi Robert ſe fût adreſſé à Gregoire V, au lieu de s'adreſſer au Clergé de France, pour ſon mariage avec Berte, il eût pu le faire approuver. Ce qui offenſa le Pape, fut que le Roi n'avoit pas eu recours à ſon Tribunal. Enfin, Rome fermoit quelquefois les yeux, ſur-tout lorſqu'elle craignoit de n'être pas la plus forte. Et au tems du mariage d'Henri, l'autorité du Saint Siège devoit être fort affoiblie. Il s'y étoit trouvé cinq Papes à la fois, Benoît IX, Silvestre III, Jean l'Archipretre, qui tous trois avoient leurs partiſans, & vivoient tous trois auſſi honteuſement l'un que l'autre; Gregoire VI & Clement II. Le Saint Siège avoit aſſez d'affaires avec les Allemands, ſans ſe brouiller encore avec les François. Toutes ces raiſons qui ne ſont que dans l'ordre des conjectures, n'établiſſant rien de certain, non plus que celles qu'on donne en faveur de l'opinion contraire, on prendra le parti qu'on voudra. Agnes, ou Anne, fut mariée en 1044 ou environ. C'eſt à ſa piété qu'eſt dûe la fondation de l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, où elle

ſe retira d'abord après la mort d'Henri I, arrivée le 12 Août 1060. Il avoit alors 55 ans, & la Reine n'en avoit guères que 35. Elle fut préſente en 1062, avec *Baudouin*, Comte de Flandres, *Raoul*, Comte de Valois, & *Thibault de Montmorency*, lorſque le Roi Philippe I confirma le don de l'Egliſe de Saint Germain de Brezolles, fait à l'Abbaye de Saint Pere-lès-Chartres, par Albert de Châteauneuf (en Thimerais). La retraite l'ennuya. Quelques-unes de nos Reines avoient eu la tutele de leurs enfans, & la Régence de l'Etat. Mais ſoit qu'Henri voulût concilier la faveur des Grands à Philippe I ſon fils, qui n'avoit encore que ſept ans à la mort d'Henri, ſoit qu'il ne crût pas la Reine en état ni capable de ſoutenir le poids de la Régence & de la tutele, l'une & l'autre furent données à Baudouin de Liſle, Comte de Flandres. Raoul. II, dit le Grand, Comte de Creſpi en Valois, ayant offert à la Reine ſon cœur & ſa main, Agnes accepta volontiers l'un & l'autre. Le ſecond mariage ſe fit malgré la parenté qui ſe trouvoit entre Raoul & Henri, premier mari d'Agnes. Les Evêques, qui n'avoient point été conſultés, excommunierent les deux époux, qui ne laiſſerent pas de vivre enſemble, malgré l'excommunication, juſqu'en 1066, qu'ils ſe ſéparerent (*t*), ſoit pour

(*t*) Mezeray, ſous l'an 1060, p. 455 de ſon Abrégé chronologique, a cru que Raoul étoit mort en 1066, & que ſa veuve étoit retournée en Ruſſie. Voyez la M. le Préſident Heſnault eſt tombé dans la même faute, p. 119 du premier Tome, à l'égard de la mort de Raoul, & ſur la retraite

obéir aux repréſentations du Pape, ſoit par dégoût. Car ſi les empêchemens que la parenté ou un compérage apportoit au mariage, jettoient dans de très-grands embarras, les époux y trouvoient auſſi une ſorte de reſſource, lorſque l'indifférence, la légéreté, ou l'intérêt s'en mêloit. Le mari ou la femme fatigués d'un lien qui les gênoit, ou qui étoit dévenu ſans agrément pour eux, étoient les premiers à chercher des cauſes dirimantes dans leur union. Quand la proximité du ſang manquoit, on avoit recours à des parentés ſpirituelles; & ſi l'on n'en avoit pas des preuves claires, une enquête ſervoit de titres. Raoul abandonna donc Agnes. Quelques Auteurs ont même prétendu qu'il dévint Archevêque de Rheims; mais Marlot détruit cette prétention. On a cru auſſi que la Princeſſe délaiſſée par ſon mari, s'en étoit retournée en Ruſſie; mais la découverte faite par le Pere Meneſtrier, doit faire penſer le contraire. Ce ſavant Jéſuite étant en 1682 à l'Abbaye de Villiers, Ordre de Citeaux, auprès de la Ferté-Alais en Gâtinois, y découvrit une tombe platte, ſur laquelle eſt gravée la figure de cette Reine, ayant ſur la tête une couronne à la maniere des bonnets qu'on donne aux Electeurs; & ſur un retour en demi-cercle, on lit le commencement de ſon Epitaphe, en ces termes: (*u*) HIC JACET DOMINA AGNES UXOR

de la Reine, qui eſt au moins très-douteuſe, ſi elle n'eſt entierement fauſſe.

(*u*) *Cy giſt Madame Agnes, autrefois femme du Roi Henri.* Voyez le Journal des Savans, du 22 juin 1682.

QUONDAM HENRICI REGIS. Le reſte eſt effacé. Mais ce qu'on lit ſuffit pour faire regarder la retraite de la Princeſſe en Ruſſie comme une idée haſardée par nos Hiſtoriens, quî, ayant perdu de vue la veuve d'Henri I, ſe ſont imaginés qu'elle s'étoit retirée dans ſa patrie ; à moins qu'on ne diſe que cette Epitaphe n'eſt où elle ſe trouve, que comme un monument fait pour conſerver le nom d'une Princeſſe qui n'y a jamais été inhumée, ce qu'on pourroit prouver par beaucoup d'autres exemples. Mais en admettant même que cette tombe ne ſeroit qu'un *cénotaphe*, ou un mémorial de la Princeſſe, il y a preuve par un diplôme de Philippe I, pour l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, daté de l'an 1069, que la Reine, qui y eſt appellée *Anne*, étoit encore en France cette même année. On trouve cette charte dans les notes du P. du Moulinet, ſur la 166 Lettre d'Etienne de Tournay, où elle mérite d'être lue (*v*). Elle fut mere de PHILIPPE I, Roi de France ; de ROBERT, mort en 1060 ; & de HUGUES, dit le Grand, tige de la ſecon de branche des Comtes de Vermandois.

B E R T E.

BERTE de Hollande, premiere femme de Philippe I, fils & ſucceſſeur d'Henri I, étoit

(*v*) Voyez les Lettres d'Etienne de Tournay, Epiſt. 166, p. 218; & c'eſt un grand préjugé en faveur de l'Epitaphe, & contre la retraite de la Princeſſe en Ruſſie.

fille de Floris, ou Florent I du nom, Comte de Hollande, & de Gertrude de Saxe. Elle étoit parente de Philippe (*). Gertrude ſa mere ayant épouſé en ſecondes noces Robert de Flandres, ſurnommé le *Friſon*, fils puîné de Baudouin & d'Adélaïde de France, couſin germain de Philippe I, le mariage ne laiſſa pas d'avoir lieu; on ne parla pas même de la parenté, ou plutôt de l'alliance des époux pendant près de vingt ans, c'eſt-à-dire depuis 1071, que ſe célébra le mariage, juſqu'en 1091. Philippe véeut d'abord dans une ſi bonne intelligence avec la Reine, qu'ayant été ſtérile pendant pluſieurs années, le Roi fit ordonner des prieres par tous ſes Etats, pour demander qu'il plût à Dieu lui accorder des enfans. Les vœux du Souverain & des François furent exaucés, & la Reine accoucha heureuſement d'un Prince en 1081. C'a été Louis VI, dit le Gros, ſucceſſeur de Philippe. Il en témoigna une joie extraordinaire, la marqua même à ſes Sujets par des Lettres publi-

(*) ROBERT LE PIEUX;
Conſtance d'Arles.

Henri I; Agnes.	Adèle de France; Baudouin V.
Philippe I; Berte.	Robert le Friſon; Gertrude de Saxe, mere de
	BERTE, ſœur utérine de Robert de Jeruſalem.

Outre cette alliance, il pouvoit ſe trouver quelque parenté dans les dégrés prohibés, du côté de la Maiſon de Saxe.

ques. La naiſſance de Louis fut célébrée par des réjouiſſances ſolemnelles. Elle fut ſuivie de celle d'une Princeſſe, mariée d'abord à Hugues, Comte de Troyes, & après une ſéparation pour cauſe de parenté, à Boëmond, Prince d'Antioche; & même de la naiſſance d'un ſecond Prince, qui fut nommé CHARLES. Le Roi livré à ſes plaiſirs, & naturellement voluptueux, s'étoit ſatisfait ſans inquiétude. Le caractere de Berte étoit paiſible & doux, & il n'eût tenu qu'à lui de ſuivre ſes penchans dans une Cour, laquelle, à l'exemple du Souverain, ne devoit pas être fort ſcrupuleuſe Mais, dit très-bien le plus judicieux de nos Hiſtoriens, *les plaiſirs ſe troublent eux-mêmes, ils déviennent ſouvent des affaires, & en attirent de fort dangereuſes.* Le Roi ſe dégoûta de Berte (*x*); & pour couvrir du voile le plus ſpécieux de tous, de celui de la religion, le dérèglement de ſon cœur, il prétexta des ſcrupules. Il avoit découvert après vingt ans de mariage, & la naiſſance de trois enfans, qu'il y avoit de la parenté entre lui & la Reine. Il ne pouvoit plus, diſoit-il, en ſûreté de conſcience la traiter comme ſa femme; les règles de l'Egliſe s'y oppoſoient. C'étoit un inceſte. Malheureuſement la pratique du tems autoriſoit toutes ces idées. Le Pape & le Clergé en avoient fait uſage contre le Roi Robert; & il n'y avoit point de réponſe valable à donner

(*x*) Pluſieurs Auteurs ont écrit que ce dégoût & le divorce de Philippe & de Berte, n'étoient occaſionné que par la nouvelle paſſion que le Roi conçut pour bertrade de Montfort; mais ſans fondement, comme il nous ſera aiſé de le prouver dans l'Hiſtoire des amours de Bertrade & du Roi.

à Philippe, qu'en niant qu'il y eût quelque empêchement dirimant du côté de la parenté. Ainſi en intentant contre Berte l'action du divorce, Philippe offrit la preuve de cette parenté; & pour ſe conformer aux règles canoniques, il éloigna Berte de ſa perſonne. La Princeſſe victime des ſcrupules prétendus, mais en effet de l'inconſtance de ſon époux, fut reléguée à Montreuil-ſur-Mer, qui lui avoit été aſſigné pour douaire. La ſéparation ne fut prononcée que vers l'an 1090, & à la ſollicitation de Bertrade de Montfort, pour laquelle la paſſion du Roi étoit à ſon comble. La Reine abandonnée ſe livra à ſon chagrin, & mourut dans une ſorte de pauvreté indigne de ſon rang, trois ans après la Sentence du divorce, à laquelle elle s'oppoſa inutilement, c'eſt-à-dire en 1093. Ce jugement fut rendu avec toutes les ſolemnités qui devoient l'accompagner, & prononcé juridiquement par Renaud, Archevêque de Rheims, & ſes ſuffragans délégués du Saint Siège, qui rendirent aux Parties la liberté de diſpoſer de leurs perſonnes. Si l'on en croit (y) Liſiard, Evêque de Soiſſons, contemporain d'Yves de Chartres, ce malheur avoit été prophétiſé à Berte par Saint Arnoult, Evêque de Soiſſons. La Reine avoit entrepris de dépoſer,

(y) Vie de Saint Arnoult, ch. 18. Elle y eſt nommée *Bertrade*, ou par erreur, ou parce que ce nom étoit le même, & que l'on diſoit indifféremment BERTE ou BERTRADE. La Comteſſe de Montfort eſt auſſi quelquefois appellée BERTE. On donne indifféremment le nom de *Bertrade* ou de *Berte* à Berte, femme de Charlemagne.

de ſon autorité privée, *Gerauld*, Abbé de Saint Médard, & de mettre *Pons* en ſa place. Ce dernier étoit venu accompagné de Berte, pour intimider les Moines, & chaſſer l'Abbé Gerauld. Arnoult inſtruit de cette violence, ſe préſenta à la Princeſſe, & la ſupplia avec toute la ſoumiſſion qu'il devoit à ſa Souveraine, de ne pas s'immiſcer contre les Loix Eccléſiaſtiques dans le gouvernement de l'Egliſe, & de ne pas dépoſer par voie de fait un Saint Abbé, en lui ſubſtituant un intrus. Voyant enfin que ſes ſupplications reſpectueuſes ne ſervoient à rien, Arnoult menaça, & prenant le ton prophétique, lui dit: *Que ſi elle perſiſtoit, & chaſſoit l'Abbé Gerauld de ſon Monaſtere, Dieu vengeroit ſon Serviteur* (z). *Croyez-moi, Madame*, ajouta t-il, *ou plutôt croyez-en l'Eſprit ſaint qui m'inſpire. Je vous le déclare: ſi Gerauld eſt chaſſé, vous ſerez vous-même privée du trône avant votre mort, & vous mourrez dans la miſere & dans le mépris.* S'il eſt vrai que le même Arnoult lui avoit prédit la naiſſance de Louis le Gros (a), Berte eut dû appréhender l'événement de la ſeconde prophétie; laquelle, dit Liſiard, s'accomplît dans toutes ſes circonſtances, cette Reine ayant tellement déplu au Roi, qu'il ne voulut jamais de réconciliation avec elle, & la relégua dans

(z) *Crede. ſi lubet, ô Regina, Fratri Arnulpho imo potius crede Spiritui ſancto. Nam ſi tu Fratrem Geraldum hinc ejeceris, Deo vindice,* TU QUOQUE ANTE OBITUM TUUM, A REGNO EXTRUDERIS, CONTEMPTAQUE ET ÆRUMNOSA MORIERIS. Liſiard, *ubi ſupra.*

(a) Voyez le même Liſiard, ch. 27 de la Vie de Saint Arnoult.

un Bourg (*b*), où elle mourut malheureuſe & dans la pauvreté, & fut même inhumée ſans la moindre diſtinction.

BERTRADE DE MONTFORT.

BERTRADE de Montfort, ſeconde femme de Philippe I, étoit fille de Simon premier du nom, Seigneur de Montfort l'Amaulri, & d'Agnes d'Evreux ſa ſeconde femme. Pluſieurs Auteurs ont fait ſon portrait; mais la paſſion qui les a preſque tous guidés, les a empêché de le faire reſſemblant. Yves de Chartres la traite de *femme perdue*, de la JESABEL de la France; s'il eût pu employer quelques traits plus noirs, il s'en ſeroit ſervi. Il perd toute politique, tout ménagement, tout reſpect; lorſqu'il en parle. Orderic Vitalis en fait un portrait affreux dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique. Il avoit adopté le même ſyſtême, les mêmes principes qu'Yves de Chartres: il n'eſt pas étonnant qu'il prenne le même ton. Celui de tous qui a le mieux réuſſi dans les couleurs qu'il a employées, eſt le célèbre Abbé Suger, Hiſtorien, & Miniſtre de Louis le Gros. Suivant lui, Bertrade (*c*) avoit autant d'eſprit que de beauté; & ces deux qualités étoient accompagnées de

(*b*) L'Auteur appelle ce Bourg ou Ville PONS, *& in pagum* PONTICUM *tranſlatam poſt diuturnam calamitatem illic plebeio more defunctam, & ſepultam.* Id. ibidem

(*c*) *Bertrada virago facetæ, & eruditiſſimæ illius mirandi muliebris artificii quo conſueverunt audaces* (mulieres) *ſuis etiam lacesſitos injuriis, maritos ſuppeditare.* Suger, ch 17 de la Vie de Louis le Gros *Suppeditare*, dans le langage du ſiècle, veut dire *ſub pedibus mittere*, mettre ſous ſes pieds, ou *ſub mittere.*

courage. C'etoit une de ces femmes aimables & enjouées, avec leſquelles on ne s'ennuye jamais, dont les agrémens variés ſont toujours nouveaux, qui ſavent regner ſur les cœurs dont elles ſe ſont emparées, ſans rendre leur empire pénible & à charge. On leur obéit avec plus de plaiſir, que ſi on commandoit à d'autres; quand on ſuit leur volonté & même leur caprice, on s'imagine ne faire que ce qu'on veut ſoi-même; & quelque choſe qu'on faſſe, on croit n'en faire pas aſſez pour elles. Avec ce mérite extraordinaire, Bertrade très-jeune encore fut deſtinée au plus déſagréable de tous les hommes, à Foulques, Comte d'Anjou, ſurnommé Rechin, c'eſt-à-dire, *le querelleur* ou *revêche* (*d*). Le Comte vieilli dans la débauche, étoit accablé des maladies qui la ſuivent, difforme & goutteux (*e*), & n'avoit que ſon rang & ſes richeſſes qui puſſent rendre ſes défauts ſupportables. Lors de la propoſition de ce mariage, Foulques avoit déja eu trois femmes, dont deux vivoient encore. La premiere étoit ERMENGARDE de BOURBON, fille d'Archambaut IV, Sire de Bourbon; & la ſeconde ARENGARDE, fille d'Iſembert de Caſtel Aillon. L'une & l'autre avoient été répudiées ſous différens prétextes. Toutes ces

(*d*) Ou le RECHIGNE'.

(*e*) On remarque qu'il avoit les pieds tout contrefaits, & que pour cacher ce défaut, *il introduiſit la mode des ſouliers a pluſieurs cornes.* C'étoient pluſieurs bouts qui étoient longs & recourbés On en voit des figures dans quelques ſceaux antiques de ce ſiècle & du ſuivant, & aux Statues des tombeaux anciens. Voyez Beſli dans ſa diſcuſſion ſur le mariage de Philippe I, & de Bertrade, pag. 118.

ces raiſons n'empêcherent pas que Bertrade ne fût ſacrifiée au Comte d'Anjou, & aux vues d'intérêt de ceux qui diſpoſoient de ſa perſonne. Elle étoit orpheline, & ſous la tutelle de Guillaume Comte d'Evreux ſon oncle maternel (*f*). Robert Duc de Normandie avoit deſſein de faire rentrer le Maine ſous ſon obéiſſance; cette Province venoit de ſe ſouſtraire à ſa domination. Il s'adreſſa au Comte d'Anjou, & lui fit de grands préſens, pour l'engager à le ſecourir dans ſon entrepriſe. Foulques qui avoit vu Bertrade, en avoit été enchanté à la premiere vue, & avoit réſolu de l'épouſer à quelque prix que ce fût. Il promit donc tout ce qu'on demandoit de lui, mais à condition que le Comte d'Evreux lui donneroit ſa pupille en mariage. Robert ne riſquoit rien dans une pareille convention; il ne s'agiſſoit que d'y réſoudre le tuteur de Bertrade. La propoſition lui en fut faite. Le Comte d'Evreux la communiqua aux parens de Bertrade, qui tous furent d'avis qu'on rejettât un mariage, qui, ſuivant toutes les apparences, ne ſeroit ni plus heureux, ni plus ſtable que tous ceux qu'avoit déja contractés le Comte d'Anjou. Celui d'Evreux ne manqua pas de faire ſavoir à Robert les difficultés qu'oppoſoient les parens de ſa pupille; mais il y ajouta des raiſons que lui dictoit ſon intérêt particulier, & fit ſentir au Duc de Nor-

(*f*) Guillaume d'Evreux, fils de Richard II & d'Adèle, veuve de Roger de Thomi, étoit frere d'Agnes d'Evreux, mere de Bertrade de Montfort. Le Braſſeur, Hiſtoire du Comté d'Evreux, ch. 17, p. 110.

mandie qu'il consentiroit au mariage, s'il lui rendoit les terres & les places qui lui appartenoient en qualité d'héritier de Raoul de Gacé son oncle, & s'il restituoit à Guillaume de Breteuil son neveu le Pont Saint Pierre & les autres biens qu'il réclamoit, & que Guillaume le Conquérant leur avoit enlevés, & avoit retenus par le droit du plus fort. Le Duc de Normandie vit bien qu'il falloit en passer par-là, s'il vouloit obtenir Bertrade pour le Comte d'Anjou, & par une suite, le secours que ce dernier lui avoit promis contre les Manceaux rebelles. Le Comte d'Evreux étoit d'une naissance distinguée & d'un crédit qui le rendoit considérable. Robert lui abandonna ce qu'il demandoit, laissant à Foulques Rechin à se tirer d'affaire quant à la répudiation d'*Arengarde* sa troisieme femme. Tels furent les motifs sur lesquels fut conclu le mariage de Bertrade avec Foulques, qui fut célébré en 1089, sans égard à aucunes loix, ni même à aucune décence. Bertrade, qui n'avoit été engagée que malgré elle à former un lien contre lequel tout réclamoit, chercha à le rompre. Toute jeune qu'elle fût encore, elle forma un projet digne de la résolution & du génie de la personne la plus consommée à la Cour. Le Roi (Philippe) étoit galant & voluptueux. Il avoit déja relégué Berte sa femme, & avoit fait toutes les premieres démarches qu'il falloit faire pour en venir à une séparation canonique. Le Prince alloit de plaisir en plaisir, de beauté en beauté, sans qu'aucune le fixât. Il étoit impossible qu'il n'eût pas

entendu parler des charmes de la Comteſſe d'Anjou : peut-être s'étoient-ils vus ; tout concourt même à le faire croire. Bertrade ſe mit dans la tête de dévenir Reine de France, & de prendre la place de Berte, quoiqu'elle eût déja eu un fils de Foulques, lequel lui ſuccéda même dans la ſuite. Sa jeuneſſe, & ſa beauté qui augmentoient chaque jour, lui firent croire qu'elle en viendroit à bout. Quelle eſt la femme qui ne préſume pas avantageuſement de ſon mérite, ſur-tout quand tout ſe réunit pour aider à ſa préſomption ? Non-ſeulement elle étoit une des plus belles perſonnes de ſon tems ; mais elle étoit de la plus haute nobleſſe (*g*), & alliée aux Maiſons régnantes de France & d'Angleterre. Ainſi, ſans attendre avec la timidité de ſon ſexe, que Philippe fît les premieres démarches, elle envoya ſecrétement lui faire des complimens, & des offres d'eſtime. Une pareille députation de la part de la Comteſſe n'avoit rien d'équivoque. Elle ne pouvoit que flatter extrêmement l'amour propre d'un Prince qui n'eût pas plaint ſes avances pour ſe l'attirer. Il répondit donc à l'Envoyé de Bertrade avec

(*g*) RICHARD I, Duc de Normandie.

ROBERT, Archevêque de Rouen, Comte d'Evreux.

RICHARD, Comte d'Evreux,

GUILLAUME, Comte d'Evreux ;
& Agnes, femme de Simon de Montfort.

BERTRADE de Montfort.

toute la vivacité d'un amant paſſionné, ou d'un homme qui aſpire à le dévenir. On prit des meſures; on ſe donna jour & lieu pour une entrevue déciſive. La ville de Tours & la veille de la Pentecôte 1092 furent choiſies (*b*). Nos amans ne manquerent pas de s'y trouver. Après un entretien de quelques inſtans, que la politeſſe & leur rang ſembloient rendre indiſpenſable, la Comteſſe prit le moment que les Chanoines de Saint Martin béniſſoient les Fonts du Baptiſtaire de l'Egliſe de Saint Jean, pour ſortir de la Ville à l'inſçu du Comte d'Anjou, & ſans que les habitans, occupés aux cérémonies & à la dévotion du jour, s'en apperçuſſent. Elle ſe rendit ſous la conduite d'un Gentilhomme François, nommé *Guillaume Recbin*, à Meun-ſur-Loire, près du Pont de Beuvron, & de-là gagna Orléans avec une eſcorte de cavalerie que le Roi avoit envoyée à Meun (*i*). Duhaillan prétend que Philippe la fit venir à Montreuil-ſur-Mer; mais quelque peu de conſidération que le Roi eût pour Berte, ç'eut été y mettre le comble, & ſe rendre odieux, de recevoir la Comteſſe dans un lieu où la Reine étoit reléguée. L'affront qu'on lui faiſoit étoit aſſez grand, ſans y ajouter celui de l'en rendre témoin ocu-

(*b*) Ou 93, ſuivant d'autres. Orderic Vitalis dit, que Bertrade avoit été environ quatre ans avec ſon mari *Bertradam quæ fere quatuor annis cum Fulcone Andegavenſi demorata fuerat, ſibi copulavit* (*Philippus*) Orderic Vital Lib. 8, p. 699.

(*i*) De l'état des affaires de France. Liv. I, p. 40, édit. in 8 de 1570. Il dit dans ce même endroit, que le Pape Urbain contraignit par excommunication le dit Philippe de rendre la dite Bertrade à ſon mari, & n'eſt pas plus exact en ce fait certainement faux.

laire. La Comteſſe d'Anjou ainſi réunie avec le Roi, ils ne penſerent plus qu'aux moyens d'aſſûrer leur union par les liens du mariage. Des deux obſtacles qui s'y oppoſoient, le premier, c'eſt-à dire le mariage du Roi avec Berte, paroiſſoit facile à lever, Il ne s'agiſſoit plus que de faire prononcer ſur le divorce. L'autre, qui étoit le mariage de Bertrade avec le Comte d'Anjou, ne devoit pas paroître plus difficile. Chacune des Parties travailla de ſon côté avec tout le zèle & l'activité que peut inſpirer un amour naiſſant & animé par les difficultés. Bertrade libre, & hors du pouvoir de ſon mari, fit une ſi prompte diligence, qu'elle obtint en peu de tems la ſéparation qu'elle demandoit. Elle fut juridiquement prononcée, L'eſpece de violence faite à Bertrade de Montfort, l'infamie des mariages de Foulques Rechin, les divorces irréguliers qu'il avoit faits avec les femmes précédentes, & la vie exiſtante des deux dernieres lorſqu'il épouſa Bertrade, parurent des moyens plus que ſuffiſans. De ſon côté, Philippe, en prouvant la parenté qu'il alléguoit avec Berte, ſœur utérine de Robert le Friſon, couſin germain du Roi, parvint auſſi à faire prononcer ſa ſéparation d'avec elle par Renaud, Archevêque de Rheims, & ſes Suffragans délégués par le Saint Siège. Il ne s'agiſſoit plus, à ce qu'il ſembloit, que de paſſer à la célébration du mariage; la mort de Berte, arrivée en 1093, y donnoit encore une nouvelle facilité. Mais le Roi & la Comteſſe trouverent des obſtacles preſqu'invincibles dans l'opiniâtreté d'Y-

ves, Evêque de Chartres, qui n'abandonnoit jamais une opinion qu'il avoit une fois adoptée, telle qu'elle pût être; & dans l'ambitieux ſyſtême du fameux Gregoire VII, ſoutenu par ſes ſucceſſeurs & par Yves, aux dépens de l'honneur de la France, de ſon repos, de nos libertés. Le mariage ſe célébra à la vérité en face d'Egliſe, & la cérémonie s'en fit à Paris par l'Evêque de Senlis & deux autres Prélats, dépendans alors du Royaume d'Angleterre. C'étoient l'Archevêque de Rouen, & Eudes Evêque de Bayeux, frere utérin de Guillaume le Conquérant. Le Roi ayant invité à ſes noces les Grands & Prélats de ſon Royaume, dans la vue de donner plus d'authenticité à la célébration de ſon mariage, en écrivit à Yves (*k*), Evêque de Chartres. Si quelqu'un ſembloit devoir être favorable à la démarche de Philippe, c'étoit ce Prélat, que le Roi avoit inveſti l'année précédente de ſon Evêché par l'anneau & le bâton paſtoral, ſuivant l'uſage immémorial de la forme des inveſtitures. Dans tout le Clergé de France, Yves fut le ſeul qui tint une

(*k*) Yves, Evêque de Chartres, étoit fils d'un Gentilhomme de Beauvoiſis, nommé d'Autwille ou d'Auteil, village où il naquit vers le milieu du onzieme ſiècle, c'eſt-à-dire vers l'an 1050. Il fut d'abord Abbé de Saint Quentin de Beauvais; enſuite élu Evêque de Chartres, où il mourut le 23 Decembre 1115. Il eſt inhumé dans l'Abbaye de Saint Jean-en-Vallée qu'il avoit fondée. Son corps déterré par les Proteſtans en 1562, fut brûlé & ſes cendres diſperſées. Baillet remarque qu'alors même on ne lui rendoit pas *d autre culte que de lui faire un Service annuel, comme à un Fondateur, pour le repos de ſon ame.* Il n'étoit donc regardé ni comme *Saint*, ni comme *Bienheureux*. C'eſt dans ſes Lettres qu'il faut chercher à le connoître.

conduite entièrement oppoſée aux deſſeins du Roi. Les uns approuvant hautement le divorce & les noces du Roi, & les autres y connivant par un reſpectueux ſilence. Nous ne connoiſſons bien les démarches de l'Evêque de Chartres, que par ce qu'il en a dit lui-même dans ſes Lettres; & après un ſérieux examen, il faut convenir qu'on y reconnoît bien plus un Miniſtre adroit & opiniâtre de la politique de Rome, qu'un Evêque François, & ferme dans les principes immuables de l'Egliſe Gallicane. Sa ſincérité eſt ſouvent en défaut; il ſe ménage des faux-fuyans; il tergiverſe, & n'eſt pas toujours d'accord avec lui-même (*l*). Il ne faut pour cela que comparer ſes dernieres Lettres ſur ce mariage avec les premieres, & les principes des unes avec ceux des autres. Le ſavant Beſli a entamé la matiere d'une façon aſſez heureuſe, pour que nous puiſſions marcher en ſûreté ſur ſes traces.

Pour faire connoître Yves, donnons au Lecteur quelques idées de ſon élévation à l'Evêché. Il étoit Prevôt de Saint Quentin de Beauvais,

(*l*) De tous les Auteurs Eccléſiaſtiques, il n'y en a point qui ait un ſyſtême moins ſuivi qu'Yves de Chartres, ſoit ſur les points de diſcipline, ſoit par rapport aux libertés de l'Egliſe de France, & au pouvoir du Pape. Tantôt il les élève, tantôt il les rabaiſſe. Ses intérêts, ſa politique & les circonſtances le déterminent; & il ne dit rien qu'on ne puiſſe détruire par ſes propres écrits. C'eſt un point de vue que n'a point ſaiſi l'Auteur de l'*eſprit d'Yves de Chartres* qu'on croit être Varillas, qui ne l'avoit enviſagé qu'à la hâte. Ce n'eſt pas par une, deux, ou pluſieurs Lettres, c'eſt par la réunion & le corps des Lettres d'Yves qu'il faut juger de ce Prélat

lorſque l'on jetta les yeux ſur lui pour le placer ſur le Siège de Chartres, au lieu de Geoffroy, Prélat indigne s'il en fût jamais du rang qu'il occupoit, par les excès, les débauches, & les déſordres les plus caractériſés (*m*). Geoffroy cité, & abſous une premiere fois à Rome, y fut une ſeconde fois cité & condamné, contre la Police eccléſiaſtique & les anciens Canons, qui vouloient que Geoffroy fût jugé par ſon Métropolitain & les Evêques de la Métropole. Mais lui-même conſentit à ſa dépoſition, & remit ſa croſſe & ſon anneau au Pape Urbain II, qui eût dû les renvoyer au Roi. Yves entraîné, comme par force, devant Philippe, reçut de la main de ce Prince l'inveſtiture de l'Evêché. Il fut enſuite conduit à Richer, Archevêque de Sens, ſon Métropolitain, pour être ſacré. Mais Richer, qui avoit, dit-on, entrepris de faire rétablir Geoffroy ſon ami, différa ſi long-tems le ſacre d'Yves, qu'il prit le parti d'aller à Rome, où le Pape le ſacra lui-même (*n*). Son Métropolitain ne manqua pas de s'oppoſer à ſon inſtallation (*o*), pour s'être fait ſacrer hors de ſa Province. On tint un Concile provincial à Etampes, où il fut dépoſé par le Jugement de l'Archevêque de *Sens*, & des Evêques de *Paris*, de *Meaux*, & de *Troyes*. Il en appella à Rome ; mais ſes ennemis, au lieu de ſuivre l'appel (*p*), le fi-

(*m*) *Cujus adulteria, fornicationes, perjuria, proditiones per omnem fere Latinam Eccleſiam publicata ſunt.* YVO, Ep. VIII, p. m. 16.

(*n*) A Capouë, où étoit Urbain ſur la fin de l'an 1092.

(*o*) Voyez la Lettre XII au Pape Urbain, page 26.

(*p*) Il ne paroît pas qu'on eût encore le ſecours de l'appel

rent arrêter, & il fut enfermé dans une prison d'Etampes. Il n'y avoit pas long-tems qu'il en étoit sorti, lorsqu'il attaqua seul le mariage du Roi, qui avoit eu la complaisance de fermer les yeux sur l'irrégularité de sa conduite. Le motif d'Yves pouvoit bien être l'envie qu'il avoit d'obliger la Cour de Rome, en s'exposant seul à la haine de son Souverain, pour soutenir la doctrine des Papes. On l'avoit accusé, & on n'avoit pas eu tort, d'avoir donné une atteinte funeste à nos libertés, en se faisant sacrer à Rome à la place d'un Evêque déposé par le Pape seul. Le Clergé de France contestoit, sur de très-solides fondemens, au Saint Siège, le pouvoir de déposer seul un Evêque, & d'en sacrer un autre à sa place. C'étoit une dérogeance formelle aux anciens Canons de l'Eglise, & aux droits de la Couronne même; & si Yves, qui donnoit aux choses la face qu'il lui plaisoit, avoit eu à combattre une pareille entreprise, il n'eût manqué ni de raisons, ni d'autorités. En reconnoissance des services qu'il avoit reçus du Pape, il chercha à l'obliger, & y parvint aux dépens de la tranquillité de l'Etat & du repos de Philippe & de Bertrade. Au lieu d'accepter l'honneur que le Roi lui faisoit, & de se trouver aux noces de son Souverain, il répondit à la Lettre qu'il en avoit recue (*q*), „ que s'il ne lui obéissoit pas, c'étoit parce que

comme d'abus, ni rien d'équivalent; car, sans doute, on s'en seroit servi pour maintenir la pureté des Canons, & les libertés de l'Eglise de France.

(*q*) Epitre xv.

„ *ſa conſcience* lui dictoit qu'il ne pouvoit ſe
„ faire, ſans s'écarter du ſerment qu'il lui avoit
„ prêté en qualité d'Evêque; que les Loix de
„ l'Egliſe & celles de l'Etat portoient, qu'avant
„ toutes choſes on aſſemblât un Concile, pour
„ y ſtatuer ſur la légitimité du divorce avec la
„ Reine Berte, & ſur ſon mariage avec la Com-
„ teſſe Bertrade; qu'il n'auroit pas manqué de
„ ſe trouver avec les autres Evêques, ſi l'As-
„ ſemblée ſe fût tenue dans un lieu où il eût
„ pu parler avec liberté; qu'il y eût propoſé
„ ſon ſentiment, & écouté celui des autres.
„ Mais comme l'ordre qu'il avoit reçu, portoit
„ ſeulement qu'il vint à Paris trouver le Roi &
„ la Comteſſe Bertrade, que le Roi nommoit
„ ſa femme, dans un tems qu'on ignoroit en-
„ core ſi elle le pouvoit être; ſa *conſcience*, qu'il
„ devoit conſerver ſans tache, & ſa réputation,
„ dont il ne pouvoit être trop jaloux. l'obli-
„ geoient à conſentir d'être plutôt jetté dans la
„ mer (*r*) une meule de moulin au col, que
„ d'autoriſer par ſa préſence une alliance auſſi
„ ſcandaleuſe ".

Le Prélat finiſſoit ſa Lettre par des conſeils & des exemples du malheur arrivé aux hommes les plus ſages en pareille occaſion. Il cite au Roi ceux d'Adam, de Samſon, & de Salomon, avec leſquels ſon mariage n'avoit rien de commun. Yves feignoit d'ignorer, comme on le voit. que le divorce du Roi & de la Reine Ber-

(*r*) *Malo cum mola aſinaria in profundum mergi, quam per me meu. ſibus infirmorum, tanquam caco, offendiculum ponere...* Epiſt. XV.

te étoit une affaire terminée par des Délégués du Saint Siège & les Evêques du Royaume. Il ne l'ignoroit pourtant pas (*s*); c'étoit un détour auquel on donnera tel nom qu'on voudra. Il en étoit ſi parfaitement inſtruit, qu'à peine eut il reçu la Lettre de Philippe, qu'il cabala contre ce Prince en écrivant aux Evêques, qui s'étoient rendus à Paris, une Lettre où l'eſprit de parti paroît ouvertement. *Prenez garde* (*t*), leur écrivit-il en empruntant les termes de l'Ecriture, *d'imiter les chiens muets qui ne peuvent aboyer. Mais à l'exemple d'une ſentinelle vigilante, prenez la trompette pour détourner l'attaque de l'ennemi. Faites votre devoir; ſauvez vos ames, & ſauvez celles des perſonnes que votre vigilance mettra dans le droit chemin.*

Le ton enthouſiaſte de la Lettre, & la réputation d'Yves, furent fatales au Roi. Ce Prince, qui ſavoit de quelle importance il lui étoit de l'engager dans ſes intérêts, ou plutôt qui ſe le mit dans l'eſprit, donna d'autant plus de crédit à ce Prélat, qu'il faiſoit des démarches auprès de lui; & ne ſe rebutant pas de la réponſe qu'il en avoit reçue, il lui marqua nettement „ qu'il n'étoit pas néceſſaire d'aſ- „ ſembler un Concile (*u*), puiſque la Senten- „ ce de ſon divorce étoit canoniquement pro- „ noncée, & qu'il avoit l'approbation du Saint

(*s*) *Teſtatus eſt* (Rex) *pleniter definitum eſſe Apoſtolica autoritate, & veſtra veſtrorumque Co epiſcoporum laudatione, quo audito reſpondi me ignorare; nec hujuſmodi velle nuptiis intereſſe niſi vos earum effetis conſecrator, &c* Ep XIII, ad Arch. Rhemenſem.

(*t*) Epître XIV, & Epître XXV, à la fin.

(*u*) Epître XIII. Voyez la note ci-deſſus, *Teſtatus eſt, &c.*

„ Siège & des Evêques du Royaume. L'Evêque de Chartres, qui vouloit mettre Renaud, Archevêque de Rheims, dans ſon parti, répliqua d'une maniere auſſi peu ſincere que la premiere fois, que cette approbation de Rome & des Evêques ne pouvoit lui être connue (x), ne lui ayant pas été notifiée; que d'ailleurs il ne vouloit point aſſiſter à des noces, & à un mariage qui n'avoit pas été célébré par l'Archevêque de Rheims, aſſiſté des Evêques de ſa Métropole, ſuivant le droit qu'il en avoit du Saint Siège (y), & de l'uſage immémorial obſervé en France. Ajoutez, diſoit-il à la fin de cette Lettre, que *j'ai des moyens particuliers & des raiſons ſecrettes, qu'il n'eſt pas encore tems de découvrir*, & qui m'empêchent d'approuver le mariage. Quels détours! quels procédés (z)! J'ai dit que le Préiat n'agiſſoit pas fort ſincerement en cette occaſion, & que ſon deſſein étoit de mettre l'Archevêque de Rheims dans ſon parti, & tout le prouve. Il fit auſſitôt part de ſa réponſe à l'Archevêque, & dans la ſuite il fit bien voir à l'occaſion du Sacre de Louis le Gros, qui, par ſon avis, ſe fit à

(x) *Ibid* Epitre XIII.

(y) *Quoniam id competit juri Eccleſiæ veſtræ, ex Apoſtolica auctoritate, & antiqua* CONSUETUDINE. Ep. XIII, ad Arch. Rhem. Comparez ce texte avec celui qui ſuit: *Si vero ad conſuetudinem recurrimus.... Reſpondemus ex verbis Auguſtini, quia ratio exemplis antepoſuenda eſt . . Cum nullis ſcriptis vel exemplis probari poſſit Rhemenſem Archiepiſcopum Francorum Regem extrà Belgicam unxiſſe & coronaſſe . . . Si vero privilegiis nititur Rhemenſis Eccleſia, illa privilegia apud nos, nulla ſunt. . . .*

(z) *Sunt etiam latentes cauſæ, quas* interim tacere me convenit Lettre XIII, à la fin.

Orléans, qu'il n'avoit pas à beaucoup près pour les droits de l'Egliſe de Rheims tout le reſpect qu'il montra à l'occaſion du mariage de Philippe. Il ne faut que comparer cette Lettre à celle qu'il écrivit quinze ans après ſur les droits de la même Egliſe (*a*). Le Roi ayant paſſé outre à la ſolemnité de ſes noces, avec le conſentement du Cardinal Roger, Légat en France, Yves ne ménagea plus rien, & employa tout ce qu'il avoit de crédit & d'éloquence pour ne pas avoir le démenti des démarches où il s'étoit engagé. Il écrivit une Lettre pleine de reproches les plus amers (*b*) au Cardinal Légat, & travailla, ſuivant les apparences, à le faire dépouiller de ſa Légation. Cela ne devoit pas être fort difficile à obtenir. Il eſt certain qu'en renverſant le projet de l'Evêque de Chartres, dans l'affaire du mariage du Roi avec Bertrade, Roger travailloit directement contre les intérêts de la Cour de Rome. Hugues, Archevêque de Lyon, fut donc nommé Légat à la place de Roger. La conduite qu'il devoit tenir, lui étoit preſcrite: il prévoyoit les embarras de ſa Légation, & fit même quelques difficultés de l'accepter. Yves ne manqua pas de l'enhardir. Le refus d'Hugues eût dérangé ſon projet. Il lui écrivit pour le détourner du refus dont on parloit (*c*). La Lettre eſt vive & preſſante, & très injurieuſe au Roi & à Ber-

(*a*) C'eſt la 139.

(*b*) Ep. XVIII. Elle regarde Simon DE BEAUVLE, mais indirectement l'affaire du Roi; & l'on pouvoit conclure de l'un à l'autre

(*c*) Epitre XXIV.

trade. Il y fait les comparaiſons les plus odieuſes, & qu'un Evêque, ni même un Chrétien n'eût pas dû faire, de Philippe avec *Hérode*, avec *Balac*, avec *Néron*; & de Bertrade avec *Jézabel* & avec *Hérodiade*. Pour flatter l'Archevêque de Lyon, il compare le miniſtere dont il étoit chargé avec celui d'*Elie*, de Saint Jean, de Phinées, & de Saint Pierre. Hugues accepta la Légation. Il aſſembla un Concile à Autun le 16 Novembre 1094, où le Roi fut excommunié pour avoir épouſé Bertrade. Les ennemis du Roi & de la Comteſſe, étoient le Pape Urbain II, Yves de Chartres, & le Comte d'Anjou. Philippe, ſans égard à la déciſion du Concile d'Autun, continua de vivre avec Bertrade. Suivant Bertholde (*d*), qui parle de ce Concile, le Pape en indiqua un autre à Plaiſance au commencement de l'année 1095, où ſe trouverent des Ambaſſadeurs de Philippe, qui dirent au Pape que le Roi leur maître s'étoit mis en chemin pour aller à Plaiſance; mais que des affaires preſſantes l'avoient contraint de s'en retourner à Paris, d'où il les avoit dépêchés pour demander que ſon affaire ne fut examinée qu'aux Fêtes de la Pentecôte prochaine, qu'il promettoit de ſe juſtifier de vive voix. On ne pouvoit refuſer ce que demandoit Philippe, ſans une ſorte d'indécence. Il y eut donc un nouveau Concile convoqué à Clermont en Auvergne, pour le tems que demandoit le Roi. Mais Urbain, qui ne vouloit pas laiſſer échap-

(*d*) Chronique de Bertholde, ſous l'an 1094, dit: *In civitate Galliarum quam vulgariter* OSTIONEM, *dicunt*.

per l'occaſion de ſe prévaloir des circonſtances, écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques de France, par laquelle il les exhortoit *à réduire Philippe à la raiſon* (*e*), *ſinon d'en uſer contre lui avec toutes les rigueurs des Canons.* Toutes les meſures étoient priſes pour en venir à cette extrémité; & le Roi étoit jugé avant que d'avoir été entendu. Yves de Chartres étoit l'ame de ce projet en France. Ce fut à lui que le paquet fut adreſſé (*f*). Il ne s'agiſſoit pas moins que d'expoſer l'Etat à une révolution, & d'exciter une révolte générale des François contre leur Roi, dans un tems où les principes ſages qui nous guident, n'étoient entrevus que d'un petit nombre de perſonnes raiſonnables, dont la voix étoit trop foible pour être entendue.

Le Roi ſentoit les conſéquences d'une excommunication; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe ſéparer de Bertrade. Il fit écrire à l'Evêque par un de ſes premiers Officiers, ami d'Yves, pour eſſayer de vaincre ſon opiniâtreté. C'étoit Guy le Rouge, Comte de Rochefort, qualifié de DAPIFER, ou Grand Maître de France. Yves ſe contenta de lui répondre (*g*) que Philippe riſquoit ſon repos & le trône, en perſiſtant dans ſon attachement pour ſon épouſe

(*e*) *Vidi enim litteras, quas miſit* Dominus *Urbanus Apoſtolicus ad omnes Archiepiſcopos, & Epiſcopos regni ſui ut eum ad* RATIONEM MITTANT, *& niſi reſipuerit Eccleſiaſtica cum diſciplina ad emendationem* VENIRE CONSTRINGANT Ep. XXIII.

(*f*) *Litteras* ſanctitatis veſtræ, *ſecurus mei periculi Metropolitanis, & eorum Suffraganeis ſine mora direxi. Adhuc tamen tacent ſicut canes muti*

(*g*) Epitre XXIII.

prétendue; qu'il avoit reçu des Lettres d'Urbain très-déciſives; qu'il étoit le maître de les publier; que ce qui l'en avoit empêché, étoit la crainte des ſuites effrayantes qu'elles auroient. *Faites part de tout ceci au Roi*, ajoutoit-il, *& faites-moi ſavoir les diſpoſitions où vous le trouverez.* Le Roi vit bien qu'il n'avoit rien à eſpérer de l'Evêque de Chartres. Il fit une nouvelle tentative auprès d'Urbain; & mêlant adroitement les menaces aux promeſſes, il lui fit ſentir qu'il étoit de ſon intérêt de ne pas le pouſſer à bout. Les circonſtances étoient embarraſſantes pour Urbain; les différends de Rome avec l'Allemagne ſur les inveſtitures étoient à leur comble; & le Pape avoit tout à craindre de l'Empereur. L'Anti-Pape Guibert pouvoit trouver un appui dans le Roi. Yves connoiſſoit la politique de la Cour de Rome, & la foibleſſe de Philippe, incapable de prendre un parti vigoureux. Il raſſura ſans doute le Pape.

La patience de Philippe au milieu de toutes ces contradictions, égaloit ſon amour pour Bertrade. Il eſſaya de nouveau ſi l'Evêque de Chartres ne ſe rendroit pas aux promeſſes qu'il fit d'accorder à ſon Egliſe plus d'immunités que n'avoient fait avant lui tous ſes Prédéceſſeurs. Il y eût eu une lâcheté marquée à céder à des vues d'intérêt, telles qu'elles puſſent être; & Yves n'en étoit pas capable. Il le fit bien voir par la réponſe qu'il fit au Grand Maître Guy de Rochefort (*b*), qui lui avoit fait la propoſition.

(*b*) Epître XLVII. *Quæ mihi mandaſti*; *&c.*

ſition. Le fameux Concile de Clermont fut donc tenu & ouvert en préſence du Pape le 18 Novembre 1095 (*i*).

Foulques, Comte d'Anjou, qui avoit eu beaucoup de part à tout ce qui s'étoit fait contre le Roi & la Comteſſe, qu'il ne voyoit qu'avec déſeſpoir dans les bras d'un autre, y envoya ſes Députés, & y allégua contre le mariage du Roi & de Bertrade, la parenté d'entre Philippe & lui (*k*). Peut-être ce moyen lui avoit-il été

(*i*) Il s'y trouva trois cens dix Prélats, dont treize Archevêques aſſiſtés de leurs Suffragans, & deux cens cinq Abbés. Bertholde cité par Beſly, p. 98. Ce fut dans ce Concile où le Pape fit un diſcours très-pathétique, & une peinture très-touchante des malheurs auxquels les Chrétiens étoient expoſés dans la Paleſtine & dans la Syrie. Il y repréſenta les lieux ſaints comme devenus des lieux d'abomination & de proſtitution, les biens des Pauvres & des Egliſes employés aux crimes & aux debauches des Infideles les Egliſes changées en écuries, le Sanctuaire profané, la ſainteté du tombeau du Sauveur violée, malgré les miracles qui s'y faiſoient encore.

Toute l'Aſſemblée applaudit à ce diſcours, & on réſolut la premiere Croiſade des Chrétiens, & l'entrepriſe de la conquête de Jeruſalem ſous la conduite de Godefroy de Bouillon.

(*k*) Voici quelle étoit cette parenté.

Geoffroy-Griſe-Gonelle;
Adélaïde de Vermandois.

Blanche d'Anjou; Guillaume I, Comte d'Arles.	Foulques Nerre; Hildegarde.
Conſtance d'Arles; Robert, Roi de France.	Ermengarde d'Anjou; Geoffroy de Gâtinois.
Henri I, Roi de France; Anne ou Agnes de Ruſſie.	Foulques-Rechin; Bertrade.
Philippe I, Roi de Fr. Bertrade de Montfort.	

ſuggéré par Yves qui ſe l'étoit réſervé comme une derniere reſſource, ſur laquelle il n'avoit pas encore voulu ſe déclarer, ainſi qu'il l'écrit à l'Archevêque de Rheims (*l*). L'illégitimité du mariage du Roi étoit la conſéquence qu'il prétendoit en tirer. Cette parenté n'étoit que du trois au quatre, & on ne voit point que ni l'Angevin, ni Yves, ayent jamais oppoſé le défaut de liberté dans Bertrade, ni de vices dans ſa ſéparation avec Foulques. Berte, premiere femme de Philippe, étoit morte en 1093 ou 1094; il étoit libre de ſon côté, indépendamment de leur ſéparation. Il eſt donc difficile de reconnoître le motif de la déciſion du Concile de Clermont, ſi ce n'eſt la parenté du Comte avec le Roi. Quel que pût être ce motif, Philippe & la Reine (*m*) furent excommuniés, & la peine d'excommunication prononcée *contre ceux qui donneroient à Philippe la qualité de Roi, ou le reconnoîtroient pour leur Souverain.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que non-ſeulement un pareil Jugement ſe rendoit en France preſque ſous les yeux du Roi, mais encore par un Pontife qui étoit venu y chercher un aſile contre l'Empereur. Tant les préjugés ont de force, lorſqu'on a ſu les établir ſur le mo-

(*l*) Lettre XIII.

(*m*) *In eo Concilio excommunicavit Dominus Papa* (Urbanus II.) *Philippum Regem Francorum, & omnes qui eum vel Regem vel Dominum ſuum vocaverunt, & ei obedierint, & ei locuti fuerint, niſi quod pertinet ad eum corrigendam; ſimiliter & illam* MALEDIC. TAM *conjugem, qui eam Reginam, vel Dominam vocaverint, quo uſque ad emendationem venerint.* Willelm. Malmerſburienſis, de geſt. Reg. Anglor. cap. 2, Lib. IV.

tif ſacré de la Religion ! Cependant, ce qui eſt encore remarquable, ni le Roi, ni les Peuples, ni le Clergé même, qui ſembloient s'aſſujettir à la peſanteur du joug, ne déférerent à la déciſion du Concile, *en ce qui regardoit l'obéiſſance dûe au Souverain.* Les Evêques de France, qui ſe voyoient expoſés à perdre la Juriſdiction que leur donnoient les anciens Canons, parlerent même d'abſoudre Philippe.

Pour ſe rendre d'autant plus abſolu & détourner le coup dont il étoit menacé, le Pape à la fin du Concile en indiqua un autre à Tours, qui fut en effet ouvert le 16 Mars 1096. Il y confirma les déciſions d'*Autun*, de *Plaiſance* & de *Clermont*; & il y fit réſoudre *que les Evêques de France ne pouvoient abſoudre le Roi.*

Le Clergé ouvrant de plus en plus les yeux ſur les entrepriſes du Pape, qui n'attaquoient pas moins les Loix de l'Etat & les droits de la Couronne, que ceux de l'Epiſcopat, perſévérerent dans leur premier ſentiment, & parlerent aſſez haut pour faire entendre qu'ils étoient réſolus à ne pas ſe ſoumettre aux prétentions de la Cour de Rome. Ils continuerent de reſpecter le Roi comme leur Souverain, & de communiquer avec lui, comme avec le fils aîné de l'Egliſe. Un peu de fermeté de la part de Philippe eût achevé tout. Mais il en étoit incapable. Yves, qui le ſavoit bien, ſoutenoit la réſolution du Pape, qui avoit trop à ſe louer de ſes amis, pour ne pas les ſuivre. On propoſa de nouveaux moyens pour éviter les dangers du ſchiſme. On peut dire que ce fut plu-

tôt le Clergé qui agit en cette occaſion, que le Roi, dont les intérêts furent honteuſement ſacrifiés. Il fut réſolu que Philippe enverroit de nouveaux Ambaſſadeurs au Pape, pour lui demander, ou ſon abſolution, *ou une diſpenſe du mariage*, & pour déclarer à Sa Sainteté, que ſur ſon refus, la France & Philippe ſe départiroient de ſon obéiſſance. Les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours, avec leurs Suffragans, prirent jour, ſous l'autorité du Roi, pour s'aſſembler à Troyes, & y réſoudre ce qu'il y auroit à faire en conſéquence de la réponſe que donneroit le Pape aux Ambaſſadeurs. Le pas étoit délicat; les deux Puiſſances ſe réuniſſoient; & Rome qui avoit gagné tant de terrain, étoit à la veille d'en perdre beaucoup. Mais Yves & le Pape ſurent éviter le coup. Le premier, qui craignît que Sa Sainteté ne lâchât entierement le pied, écrivit à Urbain (*n*) avec toute la force dont il fut capable. Il avoit été invité de ſe trouver à l'Aſſemblée de Troyes. *Je fais ce que je peux*, écrit-il à Urbain II, (*o*), *pour m'en diſpenſer. Je gagne du temps, afin d'avoir votre avis la-deſſus. L'Aſſemblée doit s'ouvrir le premier Dimanche d'après la Touſſaints* (1096), *& je crains bien qu'il ne s'y paſſe des choſes auſſi contraires aux intérêts de la Religion qu'à ceux du Saint Siège. Je ſupplie votre*

(*n*) Ep. XLVI. *Quidquid enim dicent* (nuntii ex parte Regis) *jam ſecuris ad radicem Arboris poſita eſt. Niſi aut arcum remittatis, aut gladium.*

(*o*) *Ead. Epiſtola* XLVI.

bonté paternelle (p) *de m'honorer d'une réponſe, & ſur ce qui ſe fait ici, & ſur ce qui ſe paſſe où vous êtes, afin que je puiſſe m'affliger de vos peines & me réjouir de vos ſuccès.* Il employe plus de la moitié de ſa Lettre à raſſurer le Pape ſur l'Aſſemblée de Troyes, & ſur les menaces des Ambaſſadeurs de Philippe; & ajoute même, *que quand les choſes en viendroient juſqu'à un ſchiſme, & une déſunion ouverte,* IL FAUDROIT S'EN CONSOLER, PLUTÔT QUE DE PLIER EN CETTE OCCASION. Ce ſtyle eſt bien différent de celui qu'il employa dans la ſuite en faiſant ſa propre apologie. Ici, c'eſt le langage de la paſſion qui emprunte les couleurs du zèle; là, c'eſt l'expreſſion d'un Prélat judicieux & inſtruit par l'expérience.

Urbain, pour détourner l'orage, écrivit aux Prélats de l'Egliſe de France, & adreſſa ſa lettre à Richer, Archevêque de Sens. Après avoir condamné le projet d'abſolution dans ſon bref, & fait quelques efforts pour prouver que cette abſolution étoit au-deſſus du pouvoir de l'aſſemblée de Troyes, & des Evêques, vu ce qui avoit été décidé au dernier Concile de Tours, (mais cette déciſion étoit préciſément ce qui choquoit le Clergé de France) il indiqua un cinquieme Concile à Arles, & empêcha l'aſſemblée de *Troyes.* La déſignation d'*Arles* fut

(p) Votre Paternité. Le titre de SAINTETE' n'eſt dévenu d'*Etiquete* que long-tems après Ce n'eſt même que depuis le fameux Gregoire VII, que le nom de Pape a été donné excluſivement au Souverain Pontife Voyez Jerôme Bignon ſur les formules de Marculphe, Liv. I.

changée depuis, & *Niſmes* fut choiſie: le Pape s'y trouva le 6 Juillet, comme il l'avoit marqué.

Philippe, fatigué d'une ſi longue contradiction, parut enfin ſe rendre: il alla à Niſmes, & y reçut l'abſolution d'Urbain, ayant promis ſolemnellement & en plein Concile de ſe ſéparer de ſa chere Bertrade, de ne plus la revoir, ou de ne lui parler qu'en préſence de témoins. Peut être le Roi fit-il cette promeſſe de bonne foi, & ſe croyant aſſez de force pour la tenir, peut-être auſſi cedoit-il au temps & aux circonſtances.

Depuis le Concile de Clermont, il avoit mille déſagrémens à eſſuyer. S'il ſe trouvoit un grand nombre de Prélats que la Cour de Rome n'avoit pas ſubjugués, il s'en trouvoit auſſi quelques-uns qui en étoient dévenus les eſclaves, à l'exemple d'Yves. Les François ne s'étoient point écartés de l'obéiſſance qu'ils lui devoient; & le titre & le nom de Roi, qu'Yves paroiſſoit lui conteſter, en faiſant un crime aux Evêques, qui dans les cérémonies du temps avoient mis la couronne ſur la tête de Philippe, ces titres lui étoient donnés par le Pape, & par Yves même dans toutes ſes lettres. Mais dans cette inconſéquence de procédés familiere à l'Evêque de Chartres, il étoit à craindre que le peuple n'allât enfin juſqu'au mépris du Souverain. Philippe en avoit déja éprouvé quelques marques (*q*). Quelque part où le Roi ſe

(*q*) *Cum in villa in qua manſitabat nihil divini Officii fieret, ſed diſcedente eo tinnitus ſignorum undique concreparent, inſulſam*

trouvât avec la Reine, on n'y célébroit point l'Office Divin. A leur départ on ſonnoit toutes les cloches, comme une marque de joie. Il eſt vrai que le Roi n'y paroiſſoit pas fort ſenſible. *Vous voyez, Madame*, dit-il un jour en riant à Bertrade à cette occaſion, *comme on nous renvoye.*

Bertrade avoit peut être été la premiere à conſentir à la démarche du Roi. Elle ſe ſervit de la réconciliation de Philippe avec Urbain, pour faire élire Guillaume de Montfort ſon frere Evêque de Paris, à la place de Geoffroy de Boulogne. Ce fut l'Evêque de Chartres (*r*) lui-même, qui fut chargé d'en parler au Pape. Les choſes après quelques formalités allerent au gré de la Cour, & Yves content de ſes ſuccès voulut bien avoir la complaiſance d'agir en faveur de Guillaume de Montfort (*s*), qui étoit d'ailleurs un éleve de l'Egliſe de Chartres. Le même Yves prit même encore le parti de la Cour contre le Légat Hugues, Archevêque de Lyon, qui vouloit convoquer un nouveau Concile, après tous ceux qu'on venoit de tenir ; & écrivant au Roi à ce ſujet, il lui marqua (*t*) *que par l'autorité royale, & de l'a-*

fatuitatem cachinnis exprimebat. Audis, *inquiens*, Bella, quomodo nos effugiant. *Willelmus Malmeſburienſis, in vita Henrici I.*

(*r*) *Epiſt.* L & LIV à la fin, & LXV.

(*s*) *Ut pote apud nos enutritum, & eruditum*, dit Yves, en recommandant Guillaume de Montfort au Pape Urbain. Ep. LXV. Cependant, par ce qui ſuit, il paroit que Guillaume aimoit *la Chaſſe, & les autres plaiſirs des jeunes gens de qualité.*

(*t*) Epitre LVI. *Quod ſi quis eos ultra terminos à patribus*

vis des Evêques, il avoit droit de s'oppoſer à cette convocation d'un nouveau Concile; qu'il falloit rendre à Dieu ce qui étoit dû à Dieu, & à Céſar ce qui étoit dû à Céſar. C'eſt ainſi que parle l'Evêque de Chartres, quand rien ne l'oblige à parler autrement. Mais Urbain trouva cette lettre très-déplacée; & Yves perdit par cette démarche ce haut dégré de faveur où il étoit parvenu à Rome (*u*). Le Légat Hugues abandonna ſon projet.

Le Roi paroiſſoit en bonne intelligence avec le Saint Siège; mais éloigné de Bertrade, il étoit dans un état violent. L'amour le rappelloit ſans ceſſe auprès d'elle; ils ſe réunirent en 1097. Les choſes ſe trouvoient ſur le même pied qu'elles étoient avant le Concile de Niſmes. Les clameurs d'Yves recommencerent. Le Roi ayant tenu *Cour pléniere* aux Fêtes de Noël (1097), *la couronne ſur la tête* (*x*), ſuivant l'uſage du temps, l'Evêque de Chartres ſe plaignit au Pape que l'Archevêque de Tours eût fait la cérémonie de *la poſition de la couronne* contre les défenſes du Légat (*y*). Ce qui ſup-

conſtitutos angariare voluerit, vos, habito cum eis communi Conſilio, injuſtis oppreſſionibus pro perſona veſtra reſiſtite; ſic ut quæ Dei ſunt, Deo reddant, & quæ Cæſaris ſunt, Cæſari reddere non omittant.

(*u*) *Epiſt.* LXVII.

(*x*) C'étoit une ancienne coutume des Rois de France de paroître les Fêtes ſolemnelles la couronne ſur la tête & le ſceptre en main. Turpin, dans la Vie de Charlemagne, ch. 20. *In quatuor ſolemnitatibus. . . . . curiam ſuam tenens coronam Regiam & ſceptrum geſtabat, die ſcilicet natalis Domini, & die Paſcha, & die Pentecoſtes, & die ſancti Jacobi.*

(*y*) *Interdicit etiam* (Papa) *omnibus Epiſcopis ne capiti illius ma-*

poſe néceſſairement que Philippe avoit repris Bertrade, & que la Princeſſe avoit elle-même paru à cette Fête. Bêſli conjecture avec beaucoup de fondement, que le Légat avoit renouvellé les anathemes des Conciles de Tours & de Clermont, & que l'Evêque de Chartres ſe mêla même de cette nouvelle interdiction. On en trouve la preuve dans la lettre 67 d'Yves adreſſée à Urbain II, où il écrit que le Roi a renouvellé contre lui toute ſa haine, & que l'Archevêque de Tours, pour récompenſe *d'avoir mis la couronne ſur la tête du Roi, avoit obtenu l'Evêché d'Orléans* pour un jeune garçon *dont l'Archevêque abuſoit.* Les reproches que fait Yves à l'élu Evêque d'Orléans, donnent (z) une idée affreuſe des déſordres du temps. Si l'on en croit Yves, ce jeune homme nommé Jean, étoit coupable de la plus effroyable débauche, & avoit pour complice l'Archevêque de Tours ſon maître, *& qui ſe ei ad turpes uſus dicitur ſubdidiſſe*; ce que la modeſtie

lieris coronam imponant, dit Yves au Roi lui-même, Lettre XXVIII. Voyez la Lettre LXVII, où Yves dit : *Sciatis etiam quia Turonenſis Archiepiſcopus contra interdictum Legati veſtri in natale Domini, Regi coronam impoſuit, & ut iſte Epiſcopus fieret, hac mercede promeruit.*

(z) *Pro* inhoneſtâ familiaritate *quam cum* defuncto Epiſcopo, *& quibuſdam eorum* qui eum expetere voluerunt, habuiſſe dicebatur, *modis omnibus reprobabilis* Epiſt. LIV. Dans la Lettre LXVI à Hugues, Archevêque de Lyon, il dit que le Roi lui avoit aſſûré publiquement *quod prædicti Joannis Arch. Turonenſis* SUCCUBUS *fuerit . . . ut à canonicis ſuis famoſæ cujuſdam concubinæ* FLORA *nomen acceperit*, Epiſt. LXVI. Il ajoute plus bas : *Ad turpes uſus ei dicitur ſubdidiſſe.* La Lettre LXVII n'eſt pas moins forte.

de notre langue ne nous permet pas de traduire (*a*). Yves ajoute l'accusation de Simonie aux autres crimes, & dit qu'il avoit promis de payer une partie des créanciers de Bertrade après sa consécration. Si ces accusations étoient fondées (*b*), le moyen de donner un pareil Evêque à l'Eglise d'Orléans! Si elles ne l'étoient pas, que penser d'Yves de Chartres? Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean fut sacré, & qu'il a siégé environ 20 ans.

La mort d'Urbain étant arrivée en Juillet 1099, la légation de Hugues fut terminée, & Paschal II qui succéda à Urbain II, la donna à Jean Cardinal Prêtre, auquel il joignit ensuite un autre Cardinal nommé Benoît. Si Philippe & Bertrade avoient espéré trouver quelque changement favorable à leur état dans l'élévation du nouveau Pape, ils se trompoient. Yves persista aussi dans les dispositions qu'il avoit toujours marquées contre leur mariage. Ayant appris que la cérémonie du couronnement du Roi s'étoit encore faite à la Fête de la Pente-

(*a*) On l'avoit surnommé FLORA, à cause d'une femme qu'il aimoit, & il y avoit eu des chansons faites sur cette galanterie. Yves de Chartres, Epitres LXVI & LXVII. Tel le étoit cette chanson:

Eligimus puerum, puerorum festa colentes,
Non nostrum morem, sed Regis jussa sequentes.

Jean avoit été élu le jour des Innocens.

(*b*) Voyez l'apologie de Raoul de Tours, & de Jean d'Orléans, dans l'Hist. de l'Egl de Tours. J. de Meun, p. 98. Mais cette apologie fait la condamnation d'Yves. C'est à quoi J. de Meun n'a peut-être pas pensé.

côte, l'Evêque de Chartres, qui ne pouvoit aller plus loin, écrivit (*c*) que ces Prelats penſoient que le *Héraut étant mort*, (il parloit d'Urbain) *la juſtice étoit morte.* Il prétendoit que l'interdit prononcé contre le Roi, lui ôtoit les droits de la royauté ; & ce ſentiment ultramontain introduit par Gregoire VII, contredit dans tous les temps par l'Egliſe de France, proſcrit par la Sorbonne, condamné par tous les Parlemens, déteſté par tous les François, fut toujours celui d'Yves, au moins dans ce grand différend (*d*). Le nouveau Légat Jean ayant refuſé de communiquer avec le Roi (*e*), en fut félicité par l'Evêque de Chartres, comme d'une fermeté de conduite digne de ſon emploi. Dès le commencement de ſa légation, Jean indiqua un nouveau Concile à Poitiers pour le 29 Juillet de l'an 1100 (*f*), & fut approuvé d'Yves, qui deux ans auparavant s'étoit élevé contre (*g*) le Légat Hugues de Lyon, qui avoit prétendu faire la même choſe. Mais l'Evêque étoit brouillé avec la Cour, & il avoit abandonné ſes principes pour en prendre de tout oppoſés. La même contradiction parut dans l'é-

(*c*) Epitre LXXXIV.

(*d*) Car lui-même, en ce qui le regardoit, ne penſoit pas qu'un Jugement mal fondé fût à craindre. C'eſt ainſi qu'il s'en explique : *Non timemus tribunal terreni judicis ; quia fecuros nos facit conſcientia noſtra ante tribunal interni cognitoris.* Ep. CLXXXIX Cela eſt net

(*e*) *Hoc egregie laudabile intellexi, quod te à communione Regis abſtinuiſti, quoniam in hoc & famæ tuæ, & Legationi tibi commiſſæ ſane conſuluiſti.* Ep. LXXXIV.

(*f*) *Ibid.* Ep LXXXIV.

(*g*) Ep. LVI.

jection d'Etienne de Garlande à l'Evêché de Beauvais, à la priere de Bertrade. Il écrivit d'abord à Rome (*b*) contre Etienne, qu'il ne ménagea pas plus que Jean Evêque d'Orléans; puis ſe dédit, écrivit en ſa faveur & fit ſon apologie, & dans la ſuite ſe déclara contre lui, pour Galon ſon concurrent, & créature d'Yves. Le Concile de Poitiers convoqué au mois de Juillet fut remis au 18 Novembre, à cauſe de l'éloignement des Evêques. Il s'y trouva 140 Prélats, du nombre deſquels furent Yves, *Bernard* de Tyrou, alors Abbé de Saint Cyprien de Poitiers, & le fameux *Robert d'Arbriſſeles*, Fondateur de l'Ordre de Fontevrault. Le Roi y fut de nouveau excommunié; & tout ce qui avoit été fait contre lui & Bertrade, fut confirmé. Ce fut le premier acte d'autorité uſurpée que Paſcal II fit en France par ſes Légats, qui s'en retournerent auſſi-tôt après en Italie. Auſſi attaché que jamais à ſa Reine, Philippe laiſſa encore la foudre gronder ſur ſa tête ſans s'en ſéparer. Cependant il eût bien voulu ſe réconcilier une bonne fois pour toutes avec le Saint Siège; mais il eût voulu pouvoir rendre ſon a-

(*b*) Epitres LXXXVII, LXXXIV. Il dit que cet Etienne étoit *hominem illiteratum, aleatorem, mulierum ſectatorem, de adulterio publico diffamatum, & ob hoc . . . Eccleſiæ communione privatum; De quo poſſent dici multa alia inhoneſta. Sed hæc quæ vera & manifeſta ſunt, &c.* L'apologie d'Etienne de Garlande ſe trouve dans la Lettre XCI. Il y reduit tous les défauts de l'élu Evêque à n'être pas dans les Ordres, & ſollicite pour lui. Il ſe dédit de cette apologie dans la XCV, dans la XCVII & dans la XCVIII. Quelle conduite! Que de paſſion!

mour & ſon mariage compatibles avec cette réconciliation. Il réſolut de paſſer en Italie, d'aller trouver Paſcal II en perſonne, & de ſe procurer une diſpenſe à quelque prix que ce pût être. L'uſage des diſpenſes n'étoit pas encore introduit (*i*). L'Evêque de Chartres toujours actif, dès qu'il s'agiſſoit de mettre obſtacle aux deſſeins du Roi, pour la validité de ſon mariage, ne manqua pas de prévenir Paſcal, & de l'affermir dans la réſolution de ne (*k*) *rien accorder à Philippe, qu'à conditon d'abandonner la Reine, & de le tenir fortement ſous le pouvoir des clefs, & dans les liens de Saint Pierre.* Le differend ſurvenu entre le Pape & le Roi, ſur l'élection de *Galon*, ſacré à Rome Evêque de Beauvais, contre les intérêts & malgré l'élection d'Etienne de Garlande, empêcha Philippe de paſſer en Italie. Pendant cette diſpute, Paſcal envoya en France le Cardinal Richard, Evêque d'Albano, pour connoître de l'affaire du Roi. Ce Prélat donna avis de ſon arrivée à Yves, lui demanda le ſien ſur la conduite qu'il avoit à tenir, & choiſit Sens pour le lieu de ſa réſidence. Il indiqua en même tems un Concile à Troyes en Cham-

(*i*) Il n'a été connu que depuis Philippe I, auquel la diſpenſe fut accordée, à la ſollicitation de toutes les Parties, & d'Yves même, fatigué d'une réſiſtance de plus de dix ans.

(*k*) *De cætero notum facio S. Veſtræ quod Francorum Rex Romam in proximo ſe venturum dicit; quod tamen non credimus Sed ſeu veniat ſeu mittat, cavete & vobis, &* NOBIS *ut ſemper* CLAVIBUS ET CATENIS PETRI FORTITER TENEATUR. Ep. CIV. *ad Paſcalem.*

pagne. L'Evêque de Chartres, en lui faiſant réponſe (*l*), lui marqua qu'*il ſe réjouiroit auſſi ſincerement de l'abſolution du Roi, qu'il s'étoit affligé de ſon excommunication; que le point important étoit que les choſes ſe paſſaſſent à la gloire de Dieu, & à celle du Saint Siège. Que l'événement étoit incertain; mais que ſi le Roi humilioit ſon cœur à la pénitence, ſon avis étoit que l'abſolution fût donnée publiquement, & en préſence du plus grand nombre d'Evêques qu'il ſe pourroit, afin de rendre ſon retour auſſi connu que ſes égaremens avoient fait d'éclat.* Il prioit en même tems le Cardinal Richard, *de faire en ſorte que ceux qui, comme lui* (Yves), *s'étoient ſacrifiés pour les intérêts du Saint Siège, puſſent rentrer en graces auprès du Roi.* A l'égard de la Ville de Sens qu'il avoit choiſie pour ſa réſidence, Yves penſoit que le Cardinal délégué *eût mieux fait de choiſir un autre endroit, où l'on eût pu dire ſon avis avec pleine liberté.* Yves parloit ainſi, parce que l'Archevêque de Sens étoit dans le parti de la Cour, & déclaré contre lui. Enfin, à l'égard de la Ville de Troyes en Champagne, où le Concile étoit indiqué, *il prie le Commiſſaire délégué de lui faire avoir un ſauf conduit du Roi ou de la Comteſſe* (*m*), ne ſachant pas ſans cela, & vu l'inimitié du Roi contre lui, quelle route ni quel détour il pouvoit prendre pour y arriver. Ni Yves de Chartres, ni aucun au-

(*l*) Epitre CXLI, p. 245.

(*m*) Beſli dit, de la *Comteſſe de Champagne*. N'eſt-ce point plutôt de *Bertrade*, Comteſſe d'Anjou, à laquelle il ne veut pas donner le nom de REINE, qu'il faut l'entendre?

tre Auteur, ne nous apprennent ce que dévint ce Concile de Troyes. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut transféré à Beaugenci dans l'Orléanois, tenu en 1104 le 28 Juillet, où se trouverent les Archevêques de Rheims & de Sens, & leurs Suffragans, avec le Roi & Bertrade elle-même. Tous deux y comparurent en personne, & tous deux consentirent de nouveau à une séparation absolue, & jurerent la main sur le Livre de l'Evangile, ainsi que l'avoit prescrit le Pape, de n'avoir désormais aucune communication ensemble, pas même d'entretien, sinon en présence de témoins non suspects, jusqu'à ce que le Pape leur eut accordé une dispense. Le Légat vouloit que les Evêques décidassent absolument de l'absolution, & que tout dépendît de leur avis. Au contraire les Evêques se défiant de la conduite du Commissaire dans une demande si extraordinaire, déclarerent qu'ils n'avoient qu'un avis & non pas une décision à donner. Quelques-uns estimerent qu'ils ne devoient pas refuser l'absolution même à ces conditions, & qu'il n'étoit pas juste que les mauvais offices de quelques mal-intentionnés empêchassent le succès de l'affaire. Cette variété de sentimens fit que rien ne fut résolu. Le Roi & Bertrade avoient tout sujet de se plaindre, après les démarches qu'ils avoient faites. C'étoit proprement se jouer de la Majesté Royale. Philippe se contenta de crier bien haut sur cet indigne traitement, & ne laissa pas d'avoir encore recours au Pape, &

de lui faire demander par les Evêques, & par Yves même, qu'il lui plût terminer ſa cauſe, ſur le pied qu'il s'en étoit expliqué par ſes Brefs, & avec Galon, Evêque de Beauvais. Yves écrivit à Paſcal II (*n*), conformément aux diſpoſitions du Roi, & prit un ton entierement différent de celui de ſes précédentes Lettres adreſſées à Urbain II. Apparemment l'Evêque de Chartres ſe laſſa lui-même de la diſgrace & des chagrins auxquels il s'expoſoit depuis dix ans, lui & ſon Egliſe, par le parti qu'il avoit pris. Paſcal n'avoit pas pour lui la même conſidération qu'avoit eue Urbain. Il craignoit d'être enfin la victime de ſon opiniâtreté, & que la Cour de Rome, aux intérêts de laquelle il ſe ſacrifioit, ne l'abandonnât à tout le reſſentiment de Philippe & de Bertrade, dont le parti ſe fortifioit tous les jours. Il remontra à Paſcal II, qu'il étoit à craindre que trop de réſiſtance n'eût de fâcheuſes ſuites. Il lui cita le Proverbe du Sage (*o*), *Qui multum emungit, elicit ſanguinem. Lui fit voir par les paroles de Saint Cyrille à Gennadius, qu'une diſpenſe modifiée n'avoit rien de contraire à la prudence; qu'il falloit avoir égard à la foibleſſe humaine, autant qu'on pouvoit le faire, ſans riſquer le ſalut de l'homme; & qu'il étoit de l'intérêt de la Religion en France que l'interdit fût levé.* L'Auteur qui a écrit notre Hiſtoire depuis

(*n*) Epitre CXLIV, p. 249.

(*o*) *Ibid.* Ep. CXLIV. *A ſe trop ſerrer le nez, on fait venir le ſang.*

puis le regne du Roi Robert juſqu'à la mort du Roi Philippe, en parlant de l'excommunication de ce Prince, confirmée par les Cardinaux Jean & Benoît, ajoute : *que quelque tems après, le Roi ſe repentant de ſes fautes, envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour demander ſon abſolution, & déclarer qu'il étoit prêt de ſe ſoumettre à tout ce que le Pape exigeroit ; que le Pape, en conſéquence des offres de Philippe, envoya deux Légats en France pour lever l'interdit ; que ces deux Prélats étant allés trouver le Roi à Paris, exécuterent les ordres qu'ils avoient, & reçurent Philippe à la communion des Fideles dans une aſſemblée des Grands du Royaume, à condition néanmoins qu'il n'auroit plus de commerce avec Bertrade, & qu'il ne lui parleroit qu'en préſence de deux témoins.* Tels ſont les termes de l'Hiſtorien anonyme. Ils s'accordent avec la Lettre de Lambert, Evêque d'Arras, qui écrit à Paſcal, que s'étant trouvé à Paris le 2 Décembre 1105, avec *Daimbert*, Archevêque de Sens ; *Raoul*, Archevêque de Tous ; *Yves*, Evêque de Chartres ; *Jean*, Evêque d'Orléans ; *Humbauld*, Evêque d'Auxerre ; *Galon*, Evêque de Paris ; *Manaſſès*, Evêque de Meaux ; *Baudry*, Evêque de Noyon, & *Hubert*, Evêque de Senlis, ils avoient fait lire les Lettres de Sa Sainteté, & avoient enſuite chargé Jean, Evêque d'Orléans, & Galon, Evêque de Paris, de demander au Roi s'il conſentoit à ſe conformer aux conditions preſcrites par les Lettres de Paſcal ; que le Roi leur avoit déclaré qu'il étoit prêt de ſe ſou-

mettre, & de ſatisfaire à l'Egliſe ; que ſur cette réponſe, & en préſence des mêmes Prélats, & d'un grand nombre d'autres Eccléſiaſtiques, Abbés, Archidiacres, & même de pluſieurs Laïcs, le Roi étoit venu nuds pieds, & en état de pénitent, renonçant à ſon péché ; qu'ainſi il avoit mérité de recevoir ſon abſolution ; que cela fait, il avoit mis la main ſur le ſaint Livre de l'Evangile, & abjuré ſon union illégitime en ces termes : *Je vous déclare à vous Lambert, Evêque d'Arras, qui faites ici les fonctions d'un Commiſſaire délégué du Saint Siège ; & à vous, Archevêques & Evêques ici préſens, que moi, Philippe, Roi des François, promets n'avoir doreſnavant aucun commerce défendu & illicite, tel que celui que j'ai eu ci-devant, avec Bertrade ; que j'y renonce abſolument, ſans prétendre m'en retracter jamais ; & que même je me ſoumets à ne plus avoir d'entretien avec elle qu'en préſence de perſonnes non ſuſpectes, & d'obſerver toutes les choſes auxquelles je m'engage aux termes de la Lettre du Pape, comme vous l'entendez, & de bonne foi & ſans fraude* (ſine malo ingenio). *Ainſi Dieu & ſon ſaint Evangile me ſoient en aide.* Que Bertrade fit enſuite les mêmes promeſſes, le même ſerment, & dans la même forme, lorſqu'elle reçut ſon abſolution. Mais tout cela eſt peu conforme aux faits, & paroît imaginé.

On ne voit point en effet que Philippe ait jamais ceſſé de vivre avec Bertrade de Montfort ; & elle fut avant & depuis ſa mort conſi-

dérée comme *Reine*, & les enfans comme Princes légitimes & capables de ſuccéder à Philippe leur pere, ſi Louis le Gros ne lui eût pas ſurvécu. Il eſt donc très-probable que Philippe & Bertrade obtinrent diſpenſe, & que leur mariage fut enfin confirmé comme Philippe le demandoit depuis environ 12 ans. Elle conſerva toujours l'empire qu'elle avoit acquis ſur le cœur du Roi; & la conſtance que fit voir ce Prince pendant dix ans d'embarras & de traverſes, qu'il n'eut à éprouver qu'à l'occaſion de ce mariage, en eſt une preuve bien parlante. Elle fit quelque choſe de plus extraordinaire: elle regna avec autant de pouvoir ſur le Comte d'Anjou qu'elle avoit abandonné, que ſur l'eſprit de Philippe. Il ſe trouve une charte pour Saint Nicolas d'Angers, du 6 des Ides d'Octobre, c'eſt-à-dire du 9 de ce mois, de l'an 1106, citée par Beſli, où l'on apprend que le Roi & la Reine ſon épouſe allerent à Angers, où ils furent reçus avec toute la magnificence & les honneurs dûs à leur rang, par Foulques Rechin, accompagné *du Clergé* & de toute ſa Cour. La réconciliation avoit été l'ouvrage de Bertrade (*p*), & s'étoit faite dans un feſtin qu'elle donna au Roi & au Comte. Le Roi qui poſſédoit Bertrade, pardonna aiſément au Comte tous les chagrins que ſa jalouſie lui avoit don-

(*p*) *Verum verſi pellis mulier inter rivales ſimultatem compeſcuit, ingenioque ſuo in tantam pacem eos compaginavit, ut ſplendidum eis convivium prapararet, & apte, prout placuit, ipſis miniſtraret.* Orderic. Vital. Lib. VIII, p. 699.

nés ; & le vieux Comte oublia tous ſes mécontentemens, trop heureux de revoir ce qu'il aimoit, & de trouver dans les yeux de la charmante Bertrade quelque indulgence pour lui. Les mouvemens du cœur gagnent ſouvent à la foibleſſe des ſens. Ceux qui ne connoiſſent pas juſqu'où peut aller le pouvoir d'une femme qu'on aime (*q*), publierent que Bertrade avoit *enſorcelé* le Comte d'Anjou. On voyoit Foulques accablé d'infirmités & d'années, timide & reſpectueux aux pieds de la Reine, & entierement dévoué à ſes volontés. Beaucoup d'eſprit, beaucoup d'art, de l'enjoument, de la délicateſſe dans toutes ſes idées, c'étoient les ſortiléges, c'étoit la magie que Bertrade employoit avec Philippe & avec le Comte d'Anjou. N'étoit-ce pas une choſe admirable de voir cette Princeſſe faire le bonheur de deux grands Princes, réunir pour elle deux hommes que la rivalité devoit rendre irréconciliables, deux caracteres oppoſés, & commander en même tems à l'un & à l'autre ? Il étoit impoſſible que la réputation d'une femme auſſi extraordinaire ne fût pas attaquée. Traitée de Serpent, de Jézabel, d'Hérodiade, & par Yves de Chartres, & par les Prélats de ſon

(*q*) *Bertrada virago faceta* (id eſt facunda) *& eruditiſſima illius admirandi muliebris artificii quo conſueverunt audaces ſuis etiam laeſitos injuriis maritos ſuppeditare, Andegavenſem* PRIOREM MARITUM, *licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam Dominam, veneraretur, & ſcabello pedum ejus ſapius reſidens, ac ſi præſtigio fieret, voluntati ejus omnino obſequeretur.* Suggerius, in Vitâ Ludovici Groſſi, cap. 17.

parti, cauſe des excommunications & des interdits ſi fréquens, ſi réitérés, elle ne pouvoit paſſer que pour une très-méchante femme dans l'eſprit du peuple que le préjugé ſubjugue, & qui ne ſe conduit que par inſtinct. Si Philippe, bien plus ſenſible aux plaiſirs qu'à la gloire, laiſſa le fardeau du gouvernement à Guy de Rochefort ſon Favori, & le ſoin de dompter ſes ennemis à Louis le Gros ſon fils (*r*), on l'imputa à la Reine, au lieu de s'en prendre au caractere du Roi, & à une ame peu élevée, & peu faite pour la belle gloire.

Les déſordres du Clergé, dont la ſource étoit dans l'avidité des Miniſtres de la Cour de Rome, lui ſeroient imputés avec auſſi peu de raiſon. Quelques Auteurs, & entr'autres, Orderic (*s*) Vitalis, qui a raſſemblé ſans jugement tout ce qu'il avoit entendu dire contre elle, ont avancé qu'il n'avoit pas tenu à elle de faire périr le Prince Louis, qui fut depuis Louis VI, dit le Gros, dans le deſſein d'élever ſes enfans ſur le trône.

Pour autoriſer cette calomnie, Orderic conte que dans un voyage que fit en 1103 le Prin-

(*r*) *Neque enim poſt* SUPERDUCTAM *Andegavenſem Comitiſſam, quidquam Majeſtate Regiâ dignum agebat, ſed rapta* CONJUGIS *raptus concupiſcentiâ, voluptati ſuæ ſatisfacere operam dabat. Unde nec reipublicæ providebat. nec proceri & elegantis corporis ſanitati plus æquo remiſſus parcebat. Hoc unum ſupererat quod timore & amore ſucceſſoris filii Regni ſtatus vigebat*, dit l'Abbé Suger dans la Vie de Louis le Gros. Il y auroit bien des obſervations à faire ſur ce texte, où Suger traite toujours Bertrade de FEMME.

(*s*) Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. II, p. 812.

ce en Angleterre, elle ſuppoſa des Lettres du Roi, adreſſées à Henri, Roi d'Angleterre, pour faire arrêter Louis, & le faire retenir dans une priſon perpétuelle; que n'ayant pu réuſſir dans ce projet, elle s'étoit adreſſée à trois Magiciens (*u*) *gens d'Egliſe*, pour lui ôter la vie; & que ce ſecond deſſein étant découvert, elle s'étoit ſervie d'un poiſon lent & ſi dangereux, que tous les Médecins les plus célèbres n'avoient pu y apporter de remede; que c'en étoit fait de Louis (*x*), s'il n'en étoit venu un de Barbarie, tout-à-fait mépriſable en apparence, mais ſi ſavant, qu'il avoit tiré le Prince d'affaire, à la pâleur du viſage près, qui lui reſta toute ſa vie; que bien loin que tant de tentatives ſans réuſſite rebutaſſent Bertrade, elle avoit entrepris de ſe défaire de l'héritier de la Couronne, qu'elle vouloit faire paſſer à ſes fils Philippe & Flore, dans la juſte crainte d'être un jour punie de tant d'attentats; qu'enfin le Roi avoit interpoſé ſa médiation pour reconcilier Bertrade & Louis, & avoit payé le pardon de la Princeſſe, qu'il obtint de la généroſité de ſon fils, du don de Pontoiſe & du Vexin. Quand on ſait que Louis avoit été déſigné Roi par Philippe dès l'an 1096, ſept ans avant ce prétendu voyage d'Angleterre de 1103, toute cette fa-

(*u*) *Accerſitis tribus de* numero Clericorum *maleficis.* Orderic. Vital. *ibid.*

(*x*) *Tandem cunctis Francorum Archiatris fatiſcentibus, quidam hirſutus de Barbaria venit & apodixen medicinalis peritiæ ſuper deſperatum juvenem exercere cæpit; Deoque volente indigenis medicis invidentibus profecit,* Orderic. Vital. ibid.

ble tombe d'elle-même, & n'a pas beſoin de réfutation. On ne voit même de la part de Louis le Gros que des preuves de l'eſtime qu'il avoit pour Bertrade, avant & depuis la mort de Philippe. Il confirma les donations qu'elle avoit faites à l'Ordre de Fontevrault, & en ajouta de nouvelles, comme on le voit dans un diplôme de Callixte II de l'an 1119, où le Pape traite Bertrade de BELLE-MERE de *Louis.* Ce qui prouve ſon mariage.

Eſt-ce tenir une conduite plus judicieuſe, que d'accuſer Bertrade de la mort de Geoffroy Martel, fils de Foulques Rechin, & d'Ermengarde de Bourbon, lequel fut tué au ſiège de *Candé*? Son motif étoit, dit-on, de faire paſſer le Comté d'Anjou au fils qu'elle avoit eu elle-même de Foulques. Mais cet intérêt à la mort de Geoffroy peut-il lui ſeul ſervir de preuve, & peut-on dire que Bertrade s'intéreſſoit au fils juſqu'à commettre un crime, quand on la voit abandonner le pere, & par la pourſuite d'un divorce, rendre l'état de ce fils incertain? Il eſt vrai qu'elle ſollicita Philippe en faveur du jeune Foulques, & qu'elle lui fit obtenir le Comté d'Anjou au préjudice de Geoffroy le Barbu; mais elle obligeoit autant le Rechin par cette conduite, que ſon propre fils.

Quels que fuſſent les charmes & les agrémens de Bertrade, je ne vois point qu'on lui reproche d'autre inclination que celle qu'il paroît qu'elle eut conſtamment pour le Roi. Après la mort de ce Prince, arrivée à Melun le 29. Juillet 1108, à l'âge de cinquante-ſix ans,

la Reine ſa veuve fit la retraite la plus honorable qu'elle pouvoit faire, en ſe ſacrifiant à Dieu & à la piété. Le ſacrifice n'étoit pas ſans (y) quelque mérite. La Princeſſe étoit encore d'un âge & d'une beauté à faire de nouvelles conquêtes, ſi quelqu'autre eût été digne d'elle après celle que la mort venoit de lui arracher. Bertrade ſur le trône, avoit beaucoup de conſidération pour le fameux Robert d'Arbriſſelles, & le voyoit ſouvent à Fontevrault, quoiqu'elle eût à ſe plaindre de la conduite qu'il avoit tenue contre elle au Concile de Poitiers. Ce fut par l'avis de Robert qu'elle embraſſa vers l'an 1115, à ce qu'on croit, la vie religieuſe dans l'Ordre qu'il venoit d'établir, & qui acquit une réputation auſſi célebre que rapide. Car de penſer qu'elle ſoit retournée avec Foulques ſon premier mari, mort lui-même le 14 Avril 1109, ſept ou huit mois après Philippe, c'eſt une erreur qui n'a pu être commiſe que par ceux qui n'ont pas eu égard au temps de la mort de Foulques Rechin. La Princeſſe avoit fondé une Maiſon de cet Ordre à Hautebruyeres au Dioceſe de Chartres, dans le deſſein d'y prendre le voile. Cette terre & ſes dépendances lui avoient été données en dot. Elle (z) s'y aſſu-

(y) *Philippus in extremo vitæ, tactus morbo, Monachicum apud Floriacum accepit habitum. Pulchrius, & fortunatius illa* (Bertrada) *quod ætate, & ſanitate integrâ nec ſpecie rugata, apud Fontem Evraldi ſanctimonialium appetiit velum; nec multo poſt præſenti vitæ vale fecit.* Willelm. Malmeſburienſis, Lib. V. *de geſtis Regum Angl.*

(z) Voyez le *Clypeus Fontebraldenſis*, Tome II. Diſſertation troiſieme, p. 137-141.

jettît à toute l'auſtérité de l'Ordre naiſſant; & ſi elle avoit donné quelque ſcandale à la France, elle lui fit voir un modèle de pénitence par la pratique de la patience, de l'humilité, & de toutes les vertus religieuſes. Mais ſon épreuve ne fut pas longue, & elle vécut peu de temps après ſa retraite, *comme ſi Dieu*, dit Guillaume de Mamersburi (*a*), *eût eu égard à la délicateſſe de ſon tempérament, peu propre aux travaux de la vie religieuſe.* Le Nécrologe du Monaſtere de Hautebruyeres date ſa mort du 14 des Calendes de Février, c'eſt-à-dire du 19 Janvier (*b*). L'année eſt incertaine; mais ce doit être après l'an 1117, ſuivant Dom Claude Chanteloup, qui donne cette année pour époque à ſon entrée en Religion. On voit à Hautebruyeres ſa ſépulture au milieu du chœur ſous une tombe de marbre noir, avec une épitaphe, dont les caracteres gothiques ne ſont plus liſibles.

Après ce que j'ai dit, je ne vois pas pourquoi nos Hiſtoriens ſe ſont obſtinés à ne donner à cette Princeſſe que le nom de *Concubine*. Elle eut perpétuellement la qualité de Reine, qu'on ne donnoit plus alors auſſi indifféremment qu'on l'avoit fait ſous la premiere race. C'eſt celle qu'elle a dans le Nécrologe de Hautebruyeres, dans une charte de Guillaume de

(*a*) *Deo forſitan providente, non poſſe delicata mulieris corpus Religionis laboribus inſervire.* Cela ſuppoſe que l'Ordre dans ſa naiſſance étoit aſſez auſtere, pour qu'une femme de qualité ne pût pas s'y aſſujettir.

(*b*) Le pere Anſelme dit par megard le 14 Février.

Saint Martin ſon Chapelain, dans pluſieurs autres, tant de Foulques Rechin même, que de Foulques le jeune ſon fils.

L'Abbé Suger, Miniſtre de Louis le Gros, ſe déclare nettement pour la légitimité de ſes enfans. Louis le Gros la traite de *ſa belle-mere*, & le Pape Calixte II lui donne la même qualité. On peut voir dans Beſli les autres raiſons qu'il donne de la légitimité du mariage de Bertrade.

Outre FOULQUES, dit le jeune, Comte d'Anjou, Roi de Jéruſalem, mort le 13 Novembre 1142, qu'elle eut de Foulques Rechin ſon premier mari, elle eut du Roi deux Princes; PHILIPPE, Comte de *M*antes, & Seigneur de Mehun-ſur-Yevre & de Montlhéry; FLORUS, FLORE, ou FLEURY, qui épouſa l'héritiere de Nangis; & une Princeſſe nommée CECILE, mariée en premieres noces à Tancrède, Prince de Tabarie; & en ſecondes noces à Ponce, Comte de Tripoli.

Fin du Tome premier.

VAI 1537587

NOMS DES REINES DE FRANCE,

Dont les Vies ſont contenues dans ce premier Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

PREMIERE RACE.

PHARAMOND.	Les noms des femmes de ces trois Princes ſont incertains, ou tout-à-fait ignorés.
CLODION.	
MERO'UE'E.	
CHILDERIC.	Bazine.
CLOVIS I.	Anonyme, mere de Thierry.
	Clotilde.
CLODOMIR, fils aîné de Clovis.	Gondiuque.

CHILDEBERT I. — Ultrogotte.

CLOTAIRE I, dit le Vieux. — Ingonde. Aregonde. Chuſene, ou Gonſinde. Radegonde. Waldrade.

CHEREBERT. — Ingoberge. Miroſlede. Marcoueve. Teudegilde.

GONTRAN, Roi de Bourgogne. — Vénérande. Marcatrude. Auſtregilde, ou Bobile.

CHILPERIC I. — Audouere. Galſonte. Frédégonde.

SIGEBERT, Roi d'Auſtraſie. — Brunehaud.

CHILDEBERT, Roi d'Auſtraſie. — Faileube.

THE'ODEBERT, Roi d'Auſtraſie. — Blichilde. Teudechilde.

CLOTAIRE II. — Haldetrude. Bertrude. Sichilde.

DAGOBERT I.	Gomatrude. Nantilde. Ragnetrude.
CLOVIS II.	Bathilde.
CLOITAIRE III.	Anonyme & inconnue.
CHILDERIC II.	Blitilde.
THIERRY I.	Crotilde, ou Dode.
CHILDEBERT. DAGOBERT. THIERRY II. CHILDERIC III.	Les femmes de ces quatre Princes ſont presque inconnues, & leurs noms incertains.

SECONDE RACE.

PEPIN D'HERISTEL.	Plectrude. Alpaïde.
CHARLES MARTEL.	Rotrude. Sonichilde.
PEPIN le Bref.	Berthe, dite *au grand pied.*
CARLOMAN, Roi d'Auſtraſie & de Bourgogne.	Gerberge.

CHARLES le Grand, dit CHARLEMAGNE.	Ermengarde, Hildegarde. Faſtrade. Luitgarde. Himiltrude. Regine. Adalinde. Madelgarde. Gerſuinte. Anonyme.
LOUIS le Débonnaire.	Ermengarde. Judith.
CHARLES le Chauve.	Ermentrude. Richilde.
LOTHAIRE I.	Ermengarde.
PEPIN I. Roi d'Aquitaine.	Ingeltrude.
LOUIS le Germanique, Roi d'Allemagne.	Emme.
LOUIS le Bégue.	Anſgarde. Adélaïde.
LOUIS, & Carloman.	Sans alliance connue.
CHARLES le Simple.	Anonyme. Frédérune. Ogive.

RAOUL - CHARLES, dit le Gras, Tuteur.	Gerberge.
RAOUL.	Emme.
LOUIS d'Outremer.	Gerberge.
LOTHAIRE.	Emme.
LOUIS V, dit le Fainéant.	Blanche, ou Blandine.

TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.	Adélaïde. N..... mere de Gauzelin, Abbé de Fleury.
ROBERT le Pieux.	Berte. Conſtance d'Arles. N... mere d'un prétendu Amaulry.
HENRY I.	Agnes, ou Anne de Ruſſie, ou de Roucy.
PHILIPPE I.	Berte de Hollande. Bertrade de Montfort.
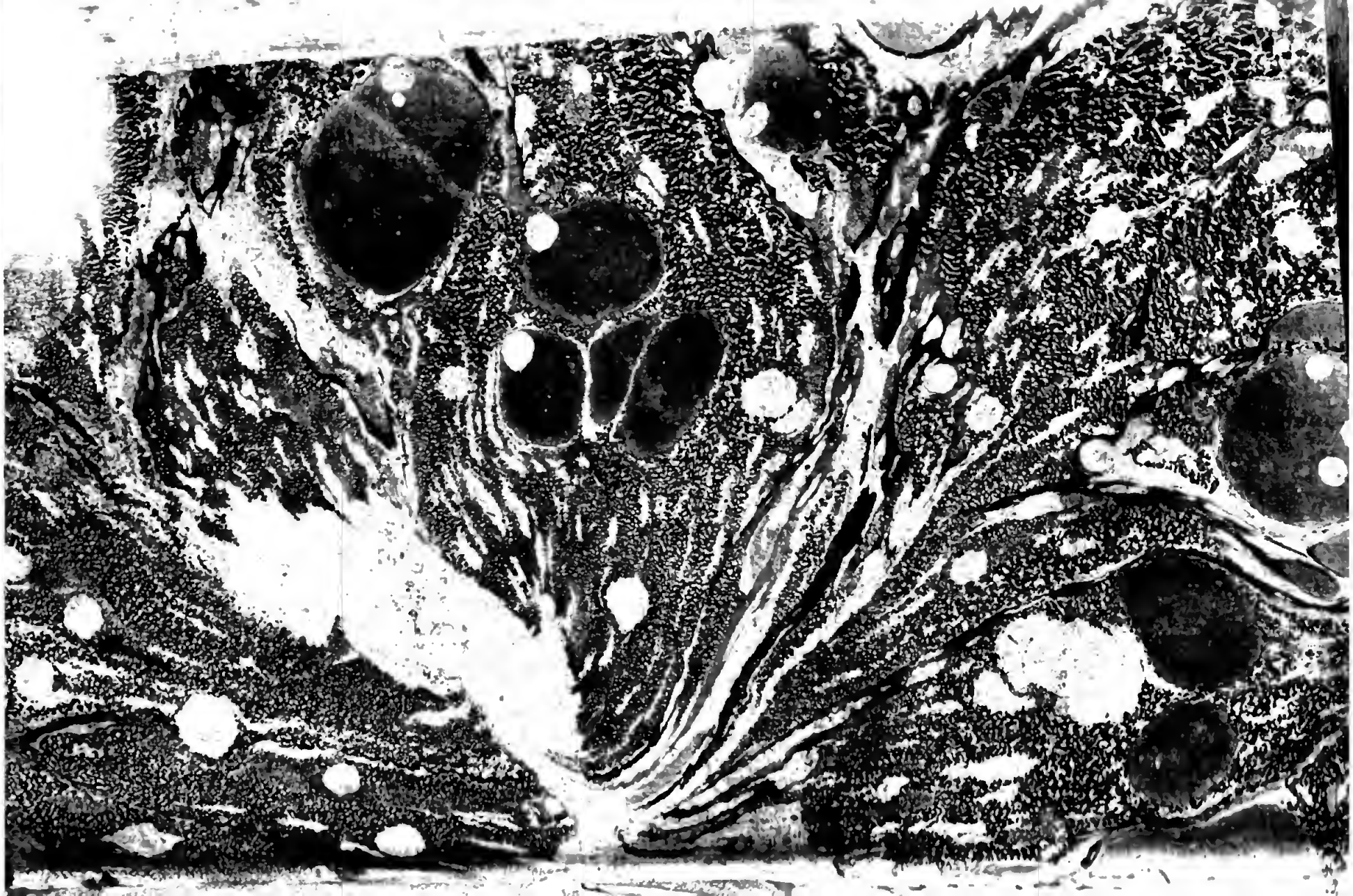
142 B 50-55